3 1761 09626379 3

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

LE VÉNÉRABLE

FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil neuf cent six, par l'abbé AUGUSTE GOSSELIN, au Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

L G

LE VÉNÉRABLE

François

DE

Montmorency-Laval

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

Nouvelle édition

82676
16/7/07

QUÉBEC
DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1906

Imprimatur

† L. N., Archiep. Quebecen.

Quebeci, 4â aprilis 1906

Pour nous soumettre aux décrets d'Urbain VIII, nous déclarons que, dans l'appréciation des faits, comme dans les titres honorifiques donnés à Mgr de Laval ou à d'autres personnages, dans cet ouvrage, il ne faut voir qu'un témoignage purement humain, qui ne veut en aucune manière prévenir le jugement de l'Eglise, notre mère.

A Sa Grandeur

Monseigneur

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

SEIZIÈME SUCCESSEUR

DU

VÉNÉRABLE

FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL

SUR LE SIÈGE ÉPISCOPAL

DE

QUÉBEC

CE VOLUME

EST

RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

PRÉFACE

Nous offrons aujourd'hui au public une nouvelle édition de la Vie abrégée de Mgr de Laval que nous avons publiée il y a quelques années ; et, avec la bienveillante permission de Mgr notre archevêque, nous la lui dédions respectueusement, comme au seizième successeur du Vénérable Prélat.

Cette nouvelle édition, augmentée de quelques pages importantes, semble venir à son heure. En effet, l'Eglise du Canada célèbrera dans deux ans (1908) le deux-centième anniversaire de la mort (6 mai 1708) de son premier évêque ; et, à cette occasion, on va lui élever dans sa ville épiscopale, tout près de sa cathédrale, en face de l'université qui porte son nom et du séminaire qu'il a fondé, un magnifique monument qui redira aux âges futurs sa gloire et ses mérites, ainsi que la reconnaissance de notre pays pour ses bienfaits. N'est-il pas à propos, pour mieux apprécier ce monument, de bien connaître la

vie et les travaux de celui qui en est l'objet ?

Le deuxième centenaire de la mort de Mgr de Laval coïncide précisément avec le troisième anniversaire séculaire de la fondation de Québec par Champlain. Heureuse circonstance, qui va nous permettre de confondre dans un même hommage public de piété filiale le Père de la patrie canadienne, et le fondateur de notre Eglise, l'immortel Champlain, sous les auspices duquel la colonie canadienne prit naissance, et l'illustre Montmorency-Laval, qui, envoyé dans la Nouvelle-France à une des époques les plus critiques de son histoire, lui donna, pour ainsi dire, une nouvelle vie.

Colbert, le grand ministre de Louis XIV, écrivant un jour à Mgr de Laval, lui disait : " La colonie canadienne n'a de vie que depuis le temps que vous vous êtes dévoué pour elle . . . " Ceux qui liront attentivement cet ouvrage trouveront cette parole, tout étonnante qu'elle est, parfaitement justifiée.

LETTRE DU CARDINAL RAMPOLLA

Secrétaire d'Etat de S. S. Léon XIII

à l'auteur de la « Vie de Mgr de Laval »

(*Traduit de l'italien*)

A M. l'abbé Auguste Gosselin,
Curé de Saint-Féréol,
Québec, Canada.

Illustrissime Seigneur,

Le Saint-Père me charge de vous informer qu'il a reçu votre lettre en date du 19 juillet dernier, ainsi que l'exemplaire que vous lui avez envoyé de l'ouvrage que vous avez publié sous le titre de *Vie de Mgr de Laval, premier Evêque de Québec et apôtre du Canada.*

En m'acquittant de cette charge, il m'est agréable de pouvoir ajouter que Sa Sainteté a appris avec beaucoup de plaisir par votre lettre, comme aussi par celle que lui a adressée votre Eminentissime Archevêque, le but très louable que vous vous êtes proposé, en écrivant ce livre, de faire connaître et de

consigner à l'histoire tous les faits qui ont trait aux vertus éminentes du premier Evêque de l'illustre Siège de Québec, et le grand bien qu'il a opéré au milieu de son troupeau.

Aussi, Sa Sainteté, ne doutant pas que vous avez fait une œuvre vraiment utile et que vous allez continuer à mettre en lumière par vos écrits les gloires de l'Eglise canadienne, vous a accordé de tout cœur la Bénédiction apostolique que vous avez sollicitée.

En portant à votre connaisaance ces sentiments bienveillants du Saint-Père, je suis heureux de me souscrire, avec des sentiments d'estime toute spéciale,

De Votre Seigneurie,

Le très affectueux serviteur,

M. Card. Rampolla.

Rome, 5 septembre 1890.

Le Vénérable
François de Montmorency-Laval

CHAPITRE I

NAISSANCE DE MGR DE LAVAL

Naissance de François de Montmorency-Laval.— Le Thimerais ; Montigny-sur-Avre.—Le Château de Montuel.—Le prieuré et l'église de Montigny.—La famille Montmorency-Laval.—La famille Péricard.—Un événement tragique.

François de Montmorency-Laval, premier évêque du Canada, naquit à Montigny-sur-Avre, diocèse de Chartres, France, le 30 avril 1623 (1). Son père était Hugues de Laval, chevalier, seigneur de Montigny ; sa mère, Michelle de Péricard.

Entre l'immense plaine de la Beauce chartraine et celle de Saint-André, une autre Beauce, grenier de la Normandie, toutes deux si riches, mais si monotones dans leurs horizons, s'étend un pays légèrement ondulé, gra-

(1) Voir Note I de l'Appendice.

cieusement accidenté, et formant contraste par ses bocages et ses collines avec le pays chartrain, qui en est à peu près dépourvu : c'est le Thimerais, qui fut autrefois détaché du Perche, et fait aujourd'hui partie du département d'Eure-et-Loir. Montigny-sur-Avre, berceau de Mgr de Laval, appartient au canton de Bresolles, dans le Thimerais. C'est une commune d'environ cinq cents âmes, éparpillées dans une quinzaine de hameaux. La rivière Avre, qui descend des collines du Perche, et lui donne son nom, arrose ce joli endroit et y répand une délicieuse fraîcheur. Placé entre deux coteaux peu élevés, à demi enfoui sous les arbres, Montigny offre un aspect des plus gracieux et des plus pittoresques. En été, c'est un bijou dans un écrin de verdure.

C'est aussi une terre essentiellement française, qui n'a jamais relevé que de la couronne de France, tandis que la Normandie et plusieurs autres provinces françaises subirent assez longtemps le joug de l'Angleterre. Le Thimerais était autrefois couvert de châteaux-forts qui le protégeaient contre les invasions anglo-normandes ; et à quelques arpents de Montigny se voient encore les vestiges de fossés royaux qui séparaient la vraie France de la Normandie ou France anglaise.

A Montigny même, sur la crête d'une colline bien boisée, au pied de laquelle coule, du côté du nord, la rivière Avre, se dresse encore, en face du château moderne du duc de Richelieu, qui fut ministre sous la Restauration, une de ces forteresses dont nous venons de parler. Flanquée de tourelles bien conservées et d'un fortin aux trois quarts détruit par le temps, elle offrait des moyens de défense importants et dominait toute la vallée : des fossés en défendaient l'entrée au midi, à l'est et à l'ouest ; ils sont comblés maintenant. C'est le château de Montuel, qui fut construit, dit-on, par les Templiers : on voit encore la statue d'un Chevalier de cet Ordre au-dessus d'une des ouvertures du second étage. Après la suppression des Templiers (1312), ce château passa, avec ses dépendances, entre les mains des chevaliers de Malte. Plus tard, au seizième siècle, il devint la propriété des ancêtres de Mgr de Laval, seigneurs de Montigny, par leur alliance avec les Mézières. Aujourd'hui, les restes imposants de ce vieux château du moyen-âge servent de communs à une construction toute moderne, affublée du nom pompeux de Château de Montuel.

Est-ce dans le vieux château de Montuel, qui appartenait probablement encore à cette

époque à la famille de Laval, ou bien au château plus moderne de Montigny, bâti là-bas dans la vallée, sur les bords de la rivière Avre, non loin de l'église, qu'est né Mgr de Laval, et qu'il a passé ses années d'enfance ?

Il est bien difficile de répondre sûrement et d'une manière incontestable à cette question : les titres de propriété et autres documents qui pourraient la résoudre ont généralement disparu pendant la Révolution ; la tradition elle-même est d'un silence désespérant sur ce sujet. Mais tout nous porte à croire que le premier évêque du Canada vit le jour au château de Montuel :

« Suivant toutes les probabilités, dit un auteur bien renseigné, les seigneurs de Montigny habitaient d'abord le Château de Montuel, qui leur offrait toute sûreté pour la défense. Ce ne fut que plus tard, et vers la moitié du dix-septième siècle, qu'ils en firent construire un autre, sur les bords de l'Avre, par Mansard, fameux architecte né en 1598, mort en 1666 (1). »

Près du château de Montuel, à l'ombre d'un charmant bosquet de maronniers

---

(1) *Annuaire du Département d'Eure-et-Loir* pour 1852, p. 268.

et de platanes ([1]), s'élève une petite chapelle gothique bien conservée, avec des contreforts terminés en pyramides où grimacent des figures d'animaux fantastiques. Trois petites fenêtres à vitraux coloriés tamisent les rayons du soleil et laissent pénétrer à l'intérieur de cet édifice une lumière discrète. Cette chapelle était évidemment desservie par le prêtre qui, dans les actes de l'état civil, aux archives communales, est désigné sous le titre de « chapelain de Montigny. »

A part ce chapelain, deux autres prêtres étaient attachés à l'endroit : un prieur-curé, chanoine régulier de Saint-Augustin, qui n'y résidait cependant pas généralement—Montigny était en effet un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-bois, près de Châteauneuf,—et un vicaire, qui faisait les fonctions de curé en son absence. Le prieur-curé, lors de la naissance de Mgr de Laval, était « Noble D. Claude Legrix, docteur en Sorbonne ; » le vicaire, Jacques Ribot ; le chapelain du seigneur de Montigny, Pasquier-Duguay.

L'ancien prieuré existe encore, et sert de demeure au jardinier du château. C'èst de tous

(1) Toutes les descriptions topographiques que nous donnons ici sont extraites des notes de voyage que nous avons recueillies lors de notre pèlerinage au lieu de naissance de Mgr de Laval, au printemps de 1891.

les édifices de Montigny, après le vieux château de Montuel, celui qui nous intéressa le plus, lors de notre pèlerinage au lieu de naissance de Mgr de Laval, parce qu'on lui a gardé complètement son cachet d'antiquité, ses vieux colombages, ses solives énormes, posées très dru, ses escaliers abrupts.

Quant à l'église paroissiale, les réparations qu'on lui a fait subir à diverses époques lui donnent une apparence un peu moderne : les vitraux seuls ont conservé leur cachet d'ancienneté. Mais c'est bien la même église que du temps de notre Prélat : ici très probablement il fut baptisé et confirmé, peut-être par son oncle maternel, l'évêque d'Evreux ; ici il s'agenouilla dans son enfance et reçut le pain des forts ; ici il fut souvent parrain des enfants de l'endroit, comme l'attestent les registres, où l'on reconnaît avec plaisir sa signature, la même que nous avons vue bien des fois dans les registres de l'évêché de Québec. Dans cette église, sa famille avait un banc seigneurial, suivant le droit de l'époque ; sous les dalles du chœur reposent les cendres de ses ancêtres : les registres en font foi. Ils proclament en même temps la vénération dont étaient entourés à Montigny Hugues de Laval, père de notre Prélat, son

épouse Michelle de Péricard, et tous leurs enfants.

L'église de Montigny est sous le vocable de saint Martin de Tours ; ce qui prouve, au témoignage des archéologues français, que la fondation de la paroisse remonte à une époque très reculée.

Du reste, cette église n'a rien de monumental ni d'artistique. Une inscription de vulgaire apparence, gravée assez grossièrement dans le stuc qui revêt les murs du sanctuaire, à son intersection avec une chapelle latérale, nous apprend qu'elle fut dédiée en 1618, cinq ans avant la naissance de Mgr de Laval, par son oncle François de Péricard, évêque d'Evreux : les noms du seigneur de Montigny et de son épouse y sont mentionnés.

Au-dessus de cette inscription murale règnent les armes de la branche cadette des Montmorency, avec leurs seize alérions et leurs cinq coquilles : preuve évidente qu'Hugues de Laval, seigneur de Montigny, sous les auspices duquel eut lieu la dédicace de l'église, et qui s'était occupé sans doute de sa reconstruction, se regardait et était reconnu comme appartenant à l'illustre famille des Montmorency. Il suffit, d'ailleurs, de consulter les ouvrages généalogiques les plus autorisés, comme André

Duchênes, le P. Anselme et Moréri : Mgr de Laval était Montmorency de famille, Laval seulement par convention : c'est-à-dire que son ancêtre, au treizième siècle, Mathieu de Montmorency, ayant épousé en secondes noces Emme de Laval, de la noble famille de Laval, avec l'entente que ses enfants en porteraient le nom et les armes, son fils, Guy de Montmorency, né de ce second mariage, laissa à la branche aînée, issue du premier mariage de son père, le nom de Montmorency, pour prendre celui de Laval, et devint sous ce nom le chef de la branche cadette des Montmorency, à laquelle se rattachait Mgr de Laval. Le Prélat lui-même ne porta jamais le nom de Montmorency ; il signait dans les registres ou ailleurs « François de Laval, » comme appartenant à la branche cadette. Devenu prêtre, et avant d'être élevé à l'épiscopat, on l'appelait tout simplement « l'abbé de Montigny, » du nom de la seigneurie de son père.

La branche Laval-Montigny, issue de la branche cadette des Montmorency, était sans doute un peu effacée sous le rapport de l'influence et surtout de la fortune. Mais à l'époque de Mgr de Laval, presque toutes les branches de cette grande famille des Montmorency avaient vu pâlir l'éclat, sinon de leur

blason, du moins de leurs richesses d'autrefois. Nous savons, par exemple, par les *Mémoires du marquis de Sourches,* qu'un des principaux représentants des Montmorency-Fosseux était alors réduit à une telle pauvreté qu'il n'avait pour vivre qu'une petite pension de sept cents livres que lui faisait le Roi, et sa paie de mousquetaire.

La seigneurie de Montigny, même avec ses annexes, Montbaudry, Alaincourt et Revercourt, qui étaient peu de chose, ne pouvait évidemment procurer au père de Mgr de Laval un revenu considérable, surtout pour l'éducation des sept enfants que la Providence lui avait donnés. Heureusement, comme nous le verrons, l'évêque d'Evreux vint au secours de son beau-frère. La fortune du seigneur de Montigny, dans son humble médiocrité, put se maintenir ; et lorsqu'il mourut, prématurément, en 1636, il la laissa intacte à son épouse. Celle-ci administra avec talent et économie le bien de sa famille. C'était une femme d'un grand mérite. Quelques mots glanés ça et là au hasard dans les registres nous révèlent sa vertu, la distinction de ses manières, et la dignité avec laquelle elle faisait les honneurs de sa maison.

La famille Péricard, à laquelle elle apparte-

nait, était une illustre famille de robe, qui occupa à diverses reprises des emplois importants au parlement de Normandie. Elle donna un grand nombre de prélats à l'Eglise. Mme de Laval avait elle-même deux frères évêques, l'évêque d'Evreux, dont le nom a déjà été mentionné, et l'évêque d'Avranches. Elle eut le bonheur de voir son fils François élevé à la dignité épiscopale. Un autre se fit religieux, et devint prieur de l'abbaye bénédictine de La Croix-Saint-Leuffroy. Sa fille unique, Anne-Charlotte—nous ne tenons pas compte d'une fille posthume, Isabelle, qui ne vécut que sept mois—entra dans la communauté des Filles du Saint-Sacrement, à Nantes, dont elle devint Supérieure.

Lorsque Mme de Laval mourut en 1659, quelques mois seulement après le départ de son fils pour le Canada, elle laissa intacte la seigneurie de Montigny à son quatrième fils, Jean-Louis de Laval. Celui-ci eut à son tour une nombreuse famille, six garçons et quatre filles, mais ne paraît pas avoir administré avec économie son patrimoine. C'est lui qui fit construire, ou du moins restaurer à grands frais dans le parc silencieux de Montigny, à l'ombre de vieux arbres, le château à la Mansarde, dont on admire encore l'élégance et les vastes pro-

portions ; mais c'est aussi sous lui que commença à décliner la fortune de la famille : elle alla toujours en diminuant.

L'aîné des fils de Jean-Louis de Laval recueillit la succession de son père, décédé en 1708 : mais en 1720 il se vit obligé de vendre sa seigneurie de Montigny, et de se retirer sur sa modeste terre de Montbaudry, où il mourut l'année suivante. La seule de ses quatre sœurs qui se maria, Anne-Gabrielle, épousa à Montigny, le 15 juillet 1720, Léon Malart, seigneur de la Varende. L'acte de ce mariage est le dernier, dans les registres de l'état civil, où le nom de Laval soit mentionné.

A partir de 1720, il n'en est plus question à Montigny. La famille de Laval disparut de ce lieu, où elle exerça si longtemps une influence bienfaisante : elle finit par s'éteindre bientôt complètement. Le château de Montigny, passé en des mains étrangères, changea de maîtres plusieurs fois ; et quant à la seigneurie, le nom même en fut effacé par la Révolution. Faut-il s'étonner si le silence s'est fait autour du berceau de Mgr de Laval, et si la tradition ne nous apprend presque rien de son enfance, de son éducation première, des traits de son caractère dans le bas âge ?

Tout ce que nous savons sur ce sujet se

réduit à un seul mot; mais ce mot résume tout, et il est d'une authenticité incontestable. Dans les Informations canoniques ([1]), espèce d'enquête qui eut lieu, suivant le droit et l'usage, lors de l'élévation de Mgr de Laval à l'épiscopat, les témoins déclarèrent sous serment « qu'il était né de parents probes, très pieux et vraiment catholiques. » Ne peut-on pas en conclure sûrement que ses parents s'appliquèrent à lui donner une éducation saine, chrétienne, forte et virile, telle que la France, sortie récemment des guerres civiles, avait droit de l'attendre de ses enfants, surtout ceux des familles nobles, afin de pouvoir se refaire de ses blessures, sous l'administration énergique de Richelieu, et prendre le premier rang parmi les nations européennes ?

On sait encore, d'après les Informations canoniques, que le jeune de Laval se montra dès l'enfance très pieux et exact à recevoir les sacrements de l'Eglise : ce qui prouve qu'il sut profiter de la bonne éducation qu'il avait reçue.

Il grandit et se forma à la vertu sous le rayon de l'amour maternel et la douce influence de cette femme forte et chrétienne que nous avons

---

(1) Voir Note II de l'Appendice.

déjà fait connaître au lecteur. Il eut le bonheur de garder sa mère assez longtemps; mais il n'avait que treize ans lorsqu'il perdit son père, un homme de bien, dont la mort dut laisser un grand vide dans sa famille. L'acte de sépulture d'Hugues de Laval, écrit par le curé dans les registres de Montigny, est touchant dans sa simplicité, et vaut une oraison funèbre :

« Le dix septembre seize cent trente six (1636) Messire Hugues de Laval, Chevalier, seigneur de Montigny, Montbaudry, Révercourt, demeurant en son manoir seigneurial de Montigny, et en la communion de l'universelle Eglise, a rendu l'âme à Dieu, âgé de 46 ans, après s'être confessé à moi, curé du dit lieu. Le corps duquel fut inhumé le onze septembre au lieu et place de ses ancêtres. (signé) LABBÉ.»

Le nom de Richelieu est tombé tout à l'heure sous notre plume. Ce grand homme, dans le cours de son laborieux ministère, travailla puissamment et efficacement pour la gloire de la France: le voyageur qui visite le château de Versailles aperçoit, en arrivant à la cour d'entrée, la statue de l'illustre Cardinal, qui tend le bras et semble dire : « C'est moi qui ai fait la France ce qu'elle est. » Malheureusement les moyens employés par Richelieu pour arriver

à ses fins furent souvent d'une rigueur excessive ; et parmi les actes que l'histoire lui reproche le plus, figure en caractères de sang l'exécution capitale du duc Henri de Montmorency, qui avait soutenu Gaston d'Orléans dans son opposition aux projets si souvent arbitraires du puissant ministre.

Cet événement tragique, avec les circonstances de cruauté inflexible qui l'accompagnèrent, jeta la terreur dans la France entière : il eut surtout un douloureux retentissement dans toutes les familles qui tenaient de près ou de loin à celle des Montmorency. Le jeune de Laval dut en entendre parler à la maison paternelle ou au collège : il dut frémir au récit de cette exécution et de tant d'autres actes sanglants que l'on reprochait à la politique de Richelieu.

Il est difficile de calculer l'influence que de pareils récits peuvent avoir sur un esprit de huit ans. Cette influence, cependant, est toujours souverainement forte et puissante : « Il y a des années sacrées, celles de la jeunesse, dit M. Cochin, où les sentiments et les événements se précipitent dans une âme, comme un métal en fusion qui se fixe et laisse une empreinte que les années peuvent ensuite user et défor-

mer, mais n'effacent jamais [1]. » Il est permis de croire que le jeune de Laval conçut dès lors cette répulsion quasi instinctive qu'il eut toute sa vie pour l'injustice, pour les procédés arbitraires, pour les empiètements des puissants du siècle, cet amour du droit, de la paix et de la conciliation, cette inclination à prendre le parti du faible et de l'opprimé contre l'oppresseur, cette grande fidélité à ses amis et à tout ce qu'il croyait bon et juste, que l'on remarqua dans toute sa carrière, et qui lui gagnaient tous les cœurs.

---

[1] *Eloge de Montalembert*, dans le *Correspondant* de 1870, t. II, p. 148.

CHAPITRE II

AU COLLÈGE DE LA FLÈCHE

François de Laval au collège de La Flèche.—Il est nommé Chanoine d'Evreux.—Il fait sa théologie, à Paris, au collège de Clermont.—Il est ordonné prêtre.—Il résigne son canonicat et devient archidiacre d'Evreux.

François de Laval était le troisième fils du seigneur de Montigny. Les deux aînés ayant embrassé la carrière des armes, conformément aux traditions de la famille et aux mœurs de l'époque, ses parents le destinèrent à l'état ecclésiastique, et l'envoyérent dans l'automne de 1631 au collège royal de La Flèche pour y commencer ses études littéraires : il n'avait que huit ans et quelques mois.

Ce collège était, à cette époque, après celui de Clermont, à Paris, la première maison d'enseignement des Jésuites, en France; les Jésuites étaient aussi regardés comme de très habiles éducateurs de la jeunesse. Un siècle plus tard ils avaient encore cette réputation, qu'ils ont, du reste, conservée jusqu'à nos jours : nous voyons, en effet, les citoyens de Montréal, voulant fonder un collège dans leur ville, in-

sister auprès de M. de Beauharnois, gouverneur du Canada, pour que la direction en soit confiée aux Jésuites :

« Vous connaissez mieux que nous, disent-ils, les talents particuliers que Dieu leur a donnés, et qui sont connus partout, et singulièrement en France, ce qui attire dans leurs collèges toute la jeunesse la plus florissante et la plus distinguée du Royaume (1). »

Le collège de La Flèche avait été fondé par Henri IV, qui n'avait rien épargné pour le doter largement et en faire une maison de première classe sous tous les rapports :

« Voulons et entendons, disait le Roi dans son édit de création, qu'il soit comme un séminaire général et universel, auquel ils enseigneront toutes les sciences et facultés qu'ils ont accoutumé d'enseigner aux plus grands collèges et universités de leur Compagnie, savoir est : la grammaire, les humanités, la rhétorique, la langue latine, grecque et hébraïque, la philosophie, logique, morale, physique et métaphysique, les mathématiques, la théologie scholastique, les cas de conscience et la sainte Ecriture (2). »

---

[1] Archives de la Marine, à Paris, Canada, Correspondance générale, vol. 43.

[2] *Le collège Henri IV de la Flèche*, par le P. de Rochemonteix

Le cours classique était de dix ans, savoir sept ans pour la grammaire, les humanités et la rhétorique, trois ans pour la philosophie, les sciences physiques, les mathématiques. Venait ensuite la théologie, pour ceux qui voulaient l'étudier ; et ils étaient nombreux, à cette époque, même parmi ceux qui ne se sentaient aucune vocation religieuse : le cours de théologie durait quatre ans : de sorte que l'élève qui faisait un cours complet, à La Flèche ou à Clermont, en avait pour quatorze ans d'études, et d'études sérieuses : « Les maisons religieuses, au dix-septième siècle, écrit le P. de Rochemonteix, exigeaient de leurs élèves des connaissances sérieuses et approfondies. »

François de Laval fit son cours complet chez les Jésuites, dix ans d'études littéraires et philosophiques au collège de La Flèche, puis quatre ans de théologie au collège de Clermont. Dans ces deux collèges, il était pensionnaire. Le pensionnat de La Flèche, à l'époque où il y fut envoyé, comptait trois cents élèves, l'élite de la noblesse française. Le collège avait de plus environ mille externes.

Remarquons qu'à cette époque l'élève qui partait pour le collège s'attendait généralement d'y rester tout le temps de son cours classique : on disait adieu à sa famille pour ne la revoir

qu'à la fin de ses études, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles : les vacances se prenaient au collège :

« Suëtte ([1]), écrit le P. de Rochemonteix, est un petit bourg à six lieues de La Flèche. Il y avait là autrefois un Prieuré, appartenant aux Jésuites, où les Pensionnaires venaient se distraire pendant les grandes vacances. Ils s'y rendaient à tour de rôle, par bandes de dix-huit à vingt, avec un Père Jésuite pour les gouverner, deux ou trois valets pour les servir. Chaque bande y passait huit jours. On les y conduisait à cheval, et on les ramenait de même. Ils donnaient vingt-cinq sols par jour et faisaient là assez bonne chère. Les frais extraordinaires étaient encore de quelques livres pour les chevaux, cuisiniers et servantes. »

Parlant ensuite des jours de congé à La Flèche : « En été, dit-il, on pêchait, on chassait, on se baignait, on faisait de grandes excursions à travers la campagne. Gare aux fruits dans cette charmante saison !... Les plus studieux, vers la fin de l'année scolaire, s'asseyaient sur les bords du Loir ou à l'ombre d'un chêne séculaire ; là ils repassaient ensemble

---

[1] Ne serait-ce pas en souvenir de cet endroit que les Jésuites auraient appelé la *Suette* la route qui conduit de Sainte-Foye à leur ancienne mission de Lorette ?

Cicéron, Virgile, Horace, Démosthènes, Eschyle ; ils se posaient des questions et y répondaient... »

Le même auteur ajoute : « Les programmes d'enseignement et d'examen de La Flèche que nous avons lus, indiquent tous Cicéron comme l'auteur de prédilection. La préférence pour cet écrivain s'explique aisément : sa langue, celle du siècle d'Auguste, est, avec la langue grecque, la plus belle et la plus harmonieuse qu'on ait jamais parlée. Pour former le goût littéraire de la jeunesse, on ne saurait donc étudier le latin à une source plus pure. »

Voici maintenant un petit tableau de la vie du pensionnaire, à La Flèche :

« Tous les jours ordinaires se suivent et se ressemblent. Ils sont plus remplis, plus pénibles que ceux de nos collèges d'aujourd'hui ; les récréations sont moins nombreuses, la liberté plus à l'étroit. En dehors des récréations, les pensionnaires parlaient latin ; ils se rendaient d'un exercice à l'autre en silence, jamais en rang, sous la surveillance d'un préfet ; ils ne devaient jamais s'entretenir ni avoir de rapports avec les externes, dont ils étaient partout séparés, même en classe. »

C'est avec ces vieilles méthodes, regardées aujourd'hui comme surannées, que la France

d'autrefois forma tant de grands hommes qui honorèrent le dix-septième et le dix-huitième siècle.

Il aurait été difficile, d'ailleurs, de trouver un endroit plus propre que La Flèche pour l'établissement d'un collège : c'était, à cette époque, une simple bourgade, sans bruit, sans commerce : tout y favorisait le recueillement et l'étude. Il y avait un grand nombre de communautés : les Carmes, les Chanoines de Saint-Augustin, les Cordeliers, les Récollets, les Franciscains : la vie religieuse y coulait à pleins bords. C'était en même temps un endroit enchanteur : La Flèche est agréablement située sur la rive droite du Loir, au milieu d'un charmant vallon qu'entourent des coteaux chargés de vignes et de bocages.

Les élèves s'attachaient à leur *Alma Mater* et la revoyaient plus tard avec bonheur. Descartes voulut un jour se procurer ce plaisir :

« Il se rendit à La Flèche, écrit le P. de Rochemonteix, et y reçut la plus cordiale hospitalité : il revit avec un plaisir extrême sa chambre, les classes, la salle des Actes, la chapelle, le parc : il voulut tout visiter. » Ce grand homme écrivait lui-même : « J'ai passé à La Flèche huit ou neuf ans de suite dans ma jeunesse ; et c'est là que j'ai reçu les premières

semences de tout ce que j'ai jamais appris. »

C'est là également que le jeune de Laval puisa ces connaissances aussi étendues que profondes qu'on remarquait en lui, et qui lui furent d'un si grand secours pour remplir dignement le rôle auquel la Providence le destinait. « Il était très versé dans les lettres sacrées et profanes, » nous disent les Informations canoniques. Il possédait admirablement la langue latine, comme on peut s'en convaincre en parcourant sa correspondance avec le saint-siège : il va sans dire, en effet, qu'il n'écrivait jamais qu'en latin au Pape et à la Propagande.

Son professeur de rhétorique fut le P. Vavasseur, poète distingué, « le meilleur humaniste de son époque, » dit le P. de Rochemonteix ; son professeur de physique et de mathématiques, le P. de Riennes, un savant très remarquable.

Il connut à La Flèche plusieurs des Pères qu'il revit plus tard au Canada ou qui le précédèrent dans cette mission, entre autres les PP. Pijart, Gabriël Lalemant, Claude Dablon, Jacques Buteux, Simon Le Moyne, Jean Dolbeau.

Mais parmi ceux qui exercèrent le plus d'action sur son âme et d'influence sur ses desti-

nées doivent être mis au premier rang le P. Meslant et le P. Pinthereau, qui furent successivement directeurs de la Congrégation des Pensionnaires, à laquelle il appartenait : c'étaient des hommes de Dieu et en même temps des esprits d'élite, qui savaient former les jeunes gens à la vertu et les préparer aux luttes de l'avenir.

Laval s'attacha, lui aussi, au collège de La Flèche et aux vénérables directeurs de cette institution. Son cœur débordera un jour de reconnaissance à la pensée de tout ce qu'il doit aux Jésuites, et il écrira à leur Général, à Rome :

« Dieu seul qui sonde les reins et les cœurs, et qui pénètre jusqu'au fond de mon âme, sait combien j'ai d'obligation à votre Compagnie, qui m'a réchauffé dans son sein, lorsque j'étais enfant, qui m'a nourri de sa doctrine salutaire dans ma jeunesse, et qui depuis lors n'a cessé de m'encourager et de me diriger.... Je vous conjure de ne point voir, dans cette expression de mes sentiments de reconnaissance, le simple désir de remplir un devoir de convenance ; c'est du fond de mon cœur que je vous parle. Je sens qu'il m'est impossible de rendre de dignes actions de grâces à des hommes qui m'ont appris à aimer Dieu et ont été mes

guides dans la voie du salut et des vertus chrétiennes.... »

On aime à rapprocher ces sentiments de ceux qu'exprimait naguère lui-même le grand Pape Léon XIII à propos de son éducation par les Jésuites :

« Telle est, écrivait-il, mon estime et mon admiration pour les Pères Jésuites, qui, dès l'âge le plus tendre, m'ont nourri de leur lait, que je me serais déjà fait aussi Jésuite, si, outre cette inclination, j'avais pu reconnaître en moi la vocation spéciale qu'il convient de sentir pour l'état religieux ([1]). »

La vie de collège, avec son uniforme régularité, offre peu de faits dignes de mention dans l'histoire. Seuls, à de rares intervalles, quelques événements extraordinaires viennent rompre un peu cette uniformité. En 1637, le jeune de Laval assista à la consécration de l'église du collège, où reposait le cœur du fondateur, le roi Henri IV. Cette cérémonie imposante, admirable dans tous ses détails, fut présidée par Claude de Rueil, évêque d'Angers : elle dut frapper l'imagination d'un élève en humanités. Laval se rappela sans doute cet événement remarquable, lorsqu'il eut le bon-

---

[1] *La jeunesse de Léon XIII*, par M. Boyer d'Agen, p. 473.

heur de consacrer lui-même sa propre cathédrale à Québec trente ans plus tard (1666).

Qui sait si, lorsqu'il eut de si pénibles démêlés avec les gouverneurs du Canada, et particulièrement avec M. de Mésy, il ne se rappela pas également ceux dont il avait été témoin, dans son enfance, entre les Jésuites et le gouverneur de La Flèche, à propos des prétentions de ce haut fonctionnaire ? Ces démêlés durèrent plusieurs années et passionnèrent les esprits : René de la Varenne ne voulait point entendre raison ; ni les ordres du Roi, ni les conseils de ses amis, ni les moqueries de la cour ne pouvaient adoucir ses prétentions : les Jésuites finirent par acheter leur paix en lui donnant une forte somme d'argent ([1]). Laval était donc préparé à rencontrer des petitesses chez certains hommes publics, et à leur tenir tête lorsqu'il s'agissait de faire triompher les principes du droit et de la justice.

C'est durant ses études au collège de La Flèche qu'il perdit son père, le 10 septembre 1636. A cette occasion son oncle, l'évêque d'Evreux, voulant venir au secours de Mme de Laval et de sa famille, le nomma chanoine

[1] Comme Mgr de Saint-Vallier réussit un jour à empêcher la représentation du *Tartuffe* à Québec, en donnant à Frontenac cent pistoles Voir notre ouvrage *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, pp. 34-37.

de sa cathédrale et lui donna une prébende sur les revenus du sceau de son évêché ([1]). Cette collation de bénéfice à un jeune homme de treize ans n'avait rien d'anormal : elle était tout-à-fait suivant le droit et les usages de l'époque. François de Laval, destiné à l'état ecclésiastique, avait reçu la tonsure cléricale peu de temps après son entrée au collège ([2]) : il était clerc du diocèse de Chartres. Rien n'empêchait qu'on ne lui conférât quelque bénéfice ecclésiastique vacant : c'était même dans l'esprit de l'Eglise, qui voulait, par les revenus de ces bénéfices, favoriser les vocations. François de Laval devint chanoine d'Evreux le 25 septembre 1637, et prit possession de son canonicat le 23 novembre : il venait de commencer sa rhétorique.

Deux ans plus tard, le 24 décembre 1639, il changea de prébende, et en reçut une autre beaucoup plus importante, à savoir, une des *Huit de l'ancienne fondation*, ou de la *Baronnie d'Angerville*, dont le revenu était pris sur le fief d'Angerville, propriété du chapitre. Il était alors élève en physique.

---

[1] Archives départementales de l'Eure, Pouillé du diocèse d'Evreux.

[2] Latour, *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*, Cologne, 1761.

Le chapitre d'Evreux dont il faisait partie, était riche en biens fonds, largement doté, et jouissait de nombreux privilèges. Il eut souvent des démêlés regrettables avec les évêques du diocèse, particulièrement Gilles Boutaut, deuxième successeur de François de Péricard. Mais parmi les confrères du jeune de Laval on comptait des hommes de grand mérite et d'une éminente vertu, entre autres le célèbre Louis Bécasse, qui mourut en 1659 en odeur de sainteté.

L'évêque d'Evreux, de son côté, était un personnage très important, non seulement par la dignité de sa charge, mais aussi par son revenu et par les titres attachés à son siège épiscopal. Il était baron de Condé, de Broville et d'Illiers, et avait quatre hautes justices : le temporel de l'évêché, la justice de Condé, d'Illiers et des Beaux de Bretheuil. La baronie d'Illiers était la plus considérable, par les fiefs qui en relevaient.

François de Péricard, qui occupait alors le siège d'Evreux, était un digne évêque, observant exactement la résidence, ce qui était l'exception, à cette époque, et tout dévoué à son ministère épiscopal. On ne l'accusa jamais de népotisme ; mais il fut, avec beaucoup de discrétion, la providence de la famille de sa sœur.

Grâce à la prébende canoniale qu'il accorda à son neveu, celui-ci put terminer ses études littéraires et philosophiques au collège de La Flèche, dans l'été de 1641, puis se rendre à Paris et y faire ses quatre années de théologie au collège de Clermont.

Paris était déjà à cette époque la capitale du monde intellectuel, le centre d'où rayonnait dans toutes les directions la flamme des bonnes œuvres. Il attirait comme aujourd'hui ceux que possédait la passion de s'instruire et de devenir les apôtres du bien.

François de Laval aurait pu faire sa théologie à La Flèche : mais la renommée du collège de Clermont l'attirait. Cette grande institution fondée à Paris par Guillaume du Prat, évêque de Clermont, avec l'approbation de Henri II, fut inaugurée par les Jésuites en 1564 malgré toute la résistance de l'Université et du Parlement. Ces deux puissances réussirent plus tard à lui faire fermer ses portes ; mais Louis XIII les fit rouvrir en 1618. Le collège de Clermont était, en 1641, sous la direction de l'aimable et pieux ascète Julien Hayneufve, et comptait plus de deux mille élèves. Laval y entra pensionnaire, et trouva là, comme professeurs, tout ce que les Jésuites avaient alors d'illustrations en fait de savoir :

les Denis Petau, les Claude Boucher, les Philippe Labbe, les Denis Auger et bien d'autres. Il y trouva aussi de pieux compagnons avec lesquels il se lia d'une sainte amitié pour la vie.

En parcourant avec soin les registres de Montigny-sur-Avre de 1631 à 1641, durée du cours classique de François de Laval à La Flèche, nous n'avons pu constater une seule fois sa présence à la maison paternelle pendant les vacances. Mais de 1641 à 1645, nous l'y trouvons parrain, à plusieurs reprises, des enfants de la paroisse. Evidemment l'élève de Clermont profitait de ses vacances pour aller revoir le château de sa famille, et consoler sa mère. Cette « illustre veuve de haut et puissant seigneur Messire Hugues de Laval, » comme l'appellent les registres, avait besoin, en effet, de ces attentions d'un bon fils. Après avoir perdu son mari en 1636, elle eut la douleur d'apprendre inopinément, en 1642, la mort de son sixième fils, Hugues, décédé à l'âge de onze ans, loin de la maison paternelle :

« Il mourut à Laigle, hier sur la minuit, dit le registre de Montigny à la date du 4 septembre, et fut amené ici avec ses prédécesseurs, où il a reçu solennellement les obsèques et funérailles. «

Deux ans plus tard, le 3 août 1644, c'est le

fils aîné de Mme de Laval qui succombe, couvert de gloire, à la bataille de Fribourg, où commandait Condé ; puis l'année suivante, à la même date, jour pour jour, son second fils tombe à son tour, victime de sa bravoure, à la bataille de Nordlingen, où le duc d'Enghien remporte une nouvelle victoire. Que d'épreuves, coup sur coup, pour la châtelaine de Montigny ! Que de vides dans la famille de Laval ! Les deux aînés, qui devaient en continuer le nom, ont disparu : François se trouve naturellement désigné pour leur succéder. L'élève du collège de Clermont, le chanoine d'Evreux, est devenu seigneur de Montigny : il a vingt-deux ans : il n'a reçu aucun des ordres sacrés et n'est encore que tonsuré : tout le monde, même l'évêque d'Evreux, insiste pour qu'il renonce à l'état ecclésiastique, qu'il reste dans le monde et se pourvoie en mariage, afin de perpétuer le nom et la gloire de la famille.

Le jeune de Laval, « qui s'est donné à Dieu dès sa jeunesse, » (1) prête l'oreille aux conseils que lui dicte d'une manière si arbitraire et si impérieuse la prudence humaine : il réfléchit. Puis avec cette force de caractère dont il donnera plus tard tant de preuves, il

[1] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, Tournai, 1876, t. II, p. 262.

prend vite sa décision : il restera dans le monde aussi longtemps qu'il le faudra pour assister sa mère, pour mettre ordre aux affaires de sa famille, pour préparer son frère cadet à recueillir plus tard la succession paternelle. Mais il ne renoncera pas à l'état ecclésiastique, il demeurera chanoine d'Evreux ; puis, quand il plaira à Dieu, il poursuivra la vocation à laquelle il se sent appelé. Cette décision, il l'accomplit en effet de point en point.

Il était revenu du collège de Clermont au château de Montigny au commencement de l'été de 1645 ; il y demeura plus d'une année, s'occupant à aider sa mère dans la gestion de ses biens. Puis, quand il crut avoir suffisamment rempli les devoirs d'un bon fils à son égard, il lui demanda la permission de retourner à Paris et de suivre la voix de Dieu qui l'appelait au sacerdoce. Son oncle l'évêque d'Evreux étant tombé dangereusement malade, regrettait sur son lit de mort le conseil si pressant qu'il lui avait donné de renoncer à l'état ecclésiastique : il mourut content, le 22 juillet 1646, lorsque le jeune de Laval lui eut appris sa résolution de persévérer dans sa vocation religieuse (1). François quitta en effet la

[1] *Eloge funèbre de Mgr de Laval*, par M. de la Colombière, édition Bois.

maison paternelle, dans le cours de l'automne, et reprit le chemin de Paris.

Ses amis du collège de Clermont l'attendaient et furent au comble de la joie en le revoyant. Lui reprit avec courage ses études théologiques et se prépara, dans le silence de la retraite, à recevoir les ordres sacrés. Un homme qu'il n'avait fait qu'entrevoir, pour ainsi dire, jusqu'alors, mais qui était destiné à exercer une grande influence sur son âme, le P. Bagot, dirigeait les consciences d'un grand nombre d'élèves du collège : le jeune de Laval lui ouvrit son cœur ; et ce fut avec l'assistance de ses conseils qu'il se prépara au sacerdoce. Il fut ordonné prêtre le 1 mai 1647. Il avait tout juste « vingt-quatre ans et un jour, » suivant le témoignage précis de son panégyriste, M. de La Colombière ; et les Informations canoniques, parlant de sa vie sacerdotale, nous apprennent qu'il célébrait chaque jour la sainte messe avec une piété exquise et remplissait assidument et à la perfection toutes ses fonctions sacrées.

Mais que devint-il après son ordination ? Nous avons copie d'un document notarié, parfaitement authentique, daté du 1 juillet 1648, et revêtu de la signature de François de Laval

lui-même, dans lequel celui-ci déclare expressément qu'il est « seigneur de Montigny-sur-Avre », et qu'il « y demeure (1). » C'est donc à tort qu'on a prétendu que François de Laval avait renoncé, avant d'entrer dans les ordres sacrés, à son droit d'aînesse et à la succession de son père, en faveur de son frère cadet, Jean-Louis. La prudence humaine et chrétienne ne pouvait le lui permettre. La jeunesse et l'inexpérience de son frère, mais surtout son caractère léger, irascible et dissipateur, que certaines lettres de famille nous font connaître à demi-mot, tout faisait un devoir à François de Laval de ne pas abandonner sa mère et de rester le gardien du patrimoine de sa famille. Devenu seigneur de Montigny et héritier de ce patrimoine, par la mort de ses deux frères aînés, il conserva donc, même après son ordination, ses droits et ses titres ; et ce n'est que plus tard, à une date que l'on ne peut donner d'une manière précise, qu'il fit sa renonciation. Le château de Montigny continua donc à être son domicile ordinaire : et avec l'esprit pratique qui le caractérisait, il s'occupa de bien administrer le patrimoine de sa famille.

---

[1] Tabellionage de Vernon, série F. 1607, p. 463 et suivantes.

D'un autre côté, nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'il était à la même époque l'un des membres les plus zélés de la congrégation du P. Bagot, à Paris. Cette congrégation dite *des Externes* dépendait du collège de Clermont ; mais il n'y avait pas que les élèves du collège qui en faisaient partie : on y voyait des prêtres, des religieux, des gentilshommes, des magistrats et même des prélats. Le P. Bagot en était l'âme et le directeur. Les membres de cette congrégation avaient pour but de se fortifier mutuellement dans la pratique du bien et de se dévouer à toutes sortes de bonnes œuvres. Or les œuvres ne manquaient pas à Paris : hôpitaux, prisons, mansardes du pauvre, ateliers de l'ouvrier, tout cela était à visiter, à consoler, à instruire : les externes du collège et des autres établissements scolaires avaient besoin d'être maintenus dans le chemin du devoir, loin des sentiers du vice. François de Laval trouvait dans la congrégation du P. Bagot la réalisation de ce qu'il avait toujours rêvé, une association où l'on se livrait avec ardeur au travail de sa propre perfection, tout en se dévouant au salut des âmes. Aussi allait-il souvent à Paris se retremper au milieu de ses confrères, s'édifier par leurs bons exemples, et prendre part à leurs œuvres de zèle.

C'est dans la congrégation du P. Bagot qu'il se lia d'une sainte et inaltérable amitié avec François Pallu, de Meurs, Gonthier, de Maizerets, Fermanel, La Motte-Lambert, Bezard, Picques, Gazil, Poitevin, Dudouyt et tant d'autres, qui furent dans la suite, au moins la plupart, les fondateurs de la Société des Missions-Etrangères.

C'est là surtout qu'il connut Boudon et s'attacha à lui. Ce pieux jeune homme, qui était de La Fère, et avait fait ses études chez les Jésuites de Rouen, était très pauvre : Laval eut pitié de lui ; il lui offrit l'hospitalité au château de Montigny et l'y garda plusieurs années.

Le document notarié que nous avons cité tout-à-l'heure est daté de Vernon, petite ville du diocèse d'Evreux, dans la haute Normandie. François de Laval s'y était rendu « en personne, » pour y résigner, « par devant Maître Jean Testu, commis au Notariat Royal, et son adjoint Louis Testu, » son canonicat et sa prébende de l'église d'Evreux, « en faveur de Messire Jacques de Cherville, prieur du Prieuré de Saint-Georges de Motelle. » Il donnait cette résignation « moyennant une pension annuelle et perpétuelle sur les fruits de la dite prébende, de trois cents livres tournois, payable en deux

termes dont le produit écherra au jour et feste de Pasques en suivant. »

Le siège épiscopal d'Evreux étant encore vacant à cette date (1er juillet 1648), le canonicat de François de Laval tombait en régale ([1]) ; et ce fut le roi qui, le 10 octobre suivant, conféra à Jacques de Cherville ce canonicat et la prébende qui y était attachée, à condition de payer au dernier possesseur la pension que celui-ci s'était réservée.

Le fait de retenir une pension sur un bénéfice ecclésiastique qu'on résignait était alors très usité. Dans le cas de Mgr de Laval, il prouve ce que nous avons dit plus haut, que la fortune du seigneur de Montigny n'était pas considérable. Il venait d'offrir l'hospitalité au pieux Boudon ; mais il ne pouvait le faire convenablement aux dépens de sa famille : en se réservant une pension sur son canonicat, il se procurait le moyen d'exercer la charité envers son ami.

En même temps que François de Laval résignait son canonicat en faveur de Jacques de Cherville, fils du président en l'élection d'E-

---

[1] La Régale est le droit que les concordats accordaient au roi de nommer à certains bénéfices, lorsqu'ils devenaient vacants par la mort ou la résignation de leurs possesseurs. Louis XIV voulut plus tard, en 1673, étendre d'une manière excessive ce droit de régale.

vreux, « noble et circonspecte personne Jacques Le Doulx de Melville, prêtre, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, Prieur de Notre-Dame du Désert, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale d'Evreux, » passait, lui aussi, un acte par devant le même notaire Jean Testu, et se démettait de son archidiaconé d'Evreux « en faveur de Messire François de Laval, prêtre, seigneur de Montigny, et y demeurant. » Ce bénéfice se trouvant par là même également en régale, Jacques Le Doulx supplie Sa Majesté « vouloir agréer et admettre sa résignation, et en vouloir faire délivrer collation et provision au dit Francois de Laval, en vertu desquelles il puisse prendre et appréhender la possession corporelle du dit archidiaconé d'Evreux, ensemble des fruits, profits et revenus à iceluy appartenant. »

Le roi, cependant, ne voulut pas cette fois exercer son droit de régale. Il laissa au successeur de François de Péricard la collation de ce bénéfice important; et ce fut Jacques Le Noël du Perron qui, après avoir pris possession le 13 octobre de son siège épiscopal, nomma le 7 décembre 1648 François de Laval archidiacre d'Evreux. Jacques Le Doulx, auquel il succédait, était archidiacre depuis 1634. Il devint lui-même Haut Doyen du Chapitre:

c'était un homme très distingué et de grande famille : il s'occupa beaucoup de bonnes œuvres, fonda le séminaire des Eudistes à Evreux, et mourut le 11 février 1680.

CHAPITRE III

Mgr DE LAVAL, ARCHIDIACRE D'ÉVREUX.— À L'ERMITAGE DE CAEN

François de Laval, grand archidiacre d'Evreux —La Société des Bons-Amis.—Laval, désigné pour un vicariat apostolique au Tonkin.—Il résigne l'archidiaconé d'Evreux en faveur de Boudon.—Boudon et Laval.—A l'Ermitage de Caen.

François de Laval prit possession de son archidiaconé d'Evreux « par procureur, » le 15 décembre 1648. Avant de commencer à exercer ses nouvelles fonctions, si sérieuses et si importantes, il se hâta, pour se conformer aux prescriptions du saint Concile de Trente, de prendre sa licence en droit canon à l'Université de Paris : ce qu'il fit au commencement de 1649.

Mgr Servien, évêque de Bayeux, lui rend, dans les Informations canoniques, le témoignage, « qu'il jouissait d'une rare aptitude pour inculquer au peuple chrétien les vérités de la religion et les préceptes de la foi catholique. J'ai entendu dire, ajoute-t-il, qu'il a été archidiacre d'Evreux durant plusieurs années, et

qu'il a rempli ses fonctions avec une exactitude et une dignité qui lui firent le plus grand honneur. »

M. Blanpignon, abbé commendataire du monastère de l'Aumônerie, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Chartres, et M. Picques, curé de Saint-Josse, à Paris, l'un des confrères de Laval dans la congrégation du P. Bagot, s'expriment encore d'une manière plus formelle : « Ils savent par eux-mêmes et d'une manière certaine qu'il a rempli à la perfection ses fonctions d'archidiacre, à l'édification de tous, avec beaucoup de fruit, avec un zèle qui lui a mérité les plus grands éloges, visitant avec un très grand soin les paroisses de son archidiaconé, réprimant les abus, et annonçant fréquemment la parole de Dieu dans le cours de ses visites. »

Ces témoignages, d'une authenticité parfaite, confirment bien ce que dit M. de La Colombière dans son oraison funèbre du pieux prélat : « L'exactitude de ses visites, la ferveur avec laquelle il s'y comporta, la réforme et le bon ordre qu'il établit dans les paroisses, le soulagement des pauvres, son application à toutes sortes de biens, dont aucun ne lui échappait : tout cela fit bien voir que, sans être évêque, il en avait l'esprit et le mérite, et qu'il n'y avait

pas de services que l'Eglise ne dût attendre d'un si grand sujet. »

Malheureusement, nous n'avons pas de détails circonstanciés sur les visites de Laval dans son archidiaconé. Mgr Hautin ([1]), qui gouvernait l'église d'Evreux, il y a quelques années, voulut bien à notre demande prier ses curés de faire des recherches à ce sujet. Mais on n'a rien trouvé. Les archives en général, paraît-il, ne remontent pas à cette époque.

Il importe, d'ailleurs, de remarquer que Laval fut archidiacre d'Evreux au plus fort de la Fronde, ce que Marie de l'Incarnation appelait « les troubles de France ([2]), » de 1648 à 1653. La Normandie avait alors pour gouverneur le duc de Longueville, l'un des chefs les plus opposés à Mazarin : aussi fut-elle une des provinces de France les plus agitées, les plus tourmentées à cette époque par la guerre civile. Les sentiments étaient bien divisés de ville en ville, de paroisse en paroisse : d'un côté, l'on combattait pour Longueville, de l'autre, pour le comte d'Harcourt, qui représentait le parti du roi. « Ces troupes mal disciplinées, dit un historien, ravageaient les

---

[1] Aujourd'hui archevêque de Chambéry, en Savoie.

[2] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t I, p. 407.

campagnes de nuit et de jour. » Il dut être bien difficile pour l'archidiacre d'Evreux de faire ses visites, de rassembler les peuples pour leur adresser la parole de Dieu, de corriger les abus, etc. : il le fit cependant, d'après les témoignages irrécusables que nous venons de citer ; mais il ne put probablement confier au papier, comme il l'aurait voulu, ses instructions, ses ordonnances ; ou bien les malheurs des temps ont tout fait disparaître.

Nous savons par les anciens pouillés d'Evreux que ce diocèse était partagé en trois archidiaconés : l'archidiaconé d'Evreux, dont le titulaire était appelé grand archidiacre, parce qu'il était le premier des trois en dignité, l'archidiaconé de Neubourg, qui n'avait que cent dix-neuf paroisses, et celui d'Ouches, qui en comptait deux cent cinquante-trois. L'archidiaconé d'Evreux comprenait cinq doyennés : le doyenné d'Evreux, qui n'était pas soumis à la visite de l'archidiacre, et les doyennés de La Croix, de Pacy, de Vernon et d'Ivry : c'est dans celui-ci que se trouvait le fameux endroit nommé Ivry-la-Bataille. Le grand archidiacre avait, dans ses quatre doyennés, cent cinquante-cinq paroisses et quatre succursales à visiter. Le curé et les trésoriers de chacune de ces paroisses lui payaient une

petite redevance à l'occasion de ses visites ; les curés-doyens y ajoutaient une redevance supplémentaire : le doyenné d'Evreux, qui n'était pas soumis à sa visite, lui payait cependant vingt-quatre livres. Tout cela constituait la principale partie du revenu du grand archidiacre d'Evreux.

Un de ses privilèges était d'assister l'évêque dans tous les offices pontificaux ; et il avait droit de présentation à l'un des chapelinats de la cathédrale.

« Evreux, écrit quelque part Mme de Sévigné, est la plus jolie ville de Normandie, à vingt petites lieues de Paris, à seize de Saint-Germain ; l'évêché vaut vingt mille louis de rente, le logement est très beau, l'église des plus belles ; la maison de campagne est une des plus agréables qu'il y ait en France.... »

Voilà la ville, voilà l'église et le diocèse auxquels Mgr de Laval se trouvait attaché en qualité d'archidiacre.

Du reste, d'après un pouillé d'Evreux, il n'était nullement tenu à la résidence. C'est ce qui explique comment Mgr de Laval, après avoir rempli ses devoirs d'archidiacre, pouvait passer une partie de l'année à Paris dans la compagnie de ses pieux confrères de la Congrégation, et se livrer avec eux aux exercices

de piété et à l'accomplissement de toutes sortes de bonnes œuvres. Les chroniques du temps nous racontent à ce sujet des choses merveilleuses.

En 1650, quelques-uns de nos congréganistes résolurent de former une société à part, afin de travailler ensemble avec encore plus de zèle et d'union, mais toujours sous la direction du P. Bagot, à leur propre salut et à celui du prochain. Ils étaient cinq : Laval, Pallu, Gonthier, Fermanel et Boudon. Pallu fut chargé de faire les règlements, qui furent adoptés après avoir été approuvés par le P. Bagot. Nos associés se logèrent d'abord à l'auberge de la *Rose Blanche,* puis dans une maison du faubourg Saint-Marcel. De nouveaux confrères vinrent les rejoindre, et leur nombre s'accrut tellement qu'il leur fallut trouver un logement plus considérable au faubourg Saint-Jacques, rue Saint-Dominique. Il y avait parmi eux des prêtres, des ecclésiastiques, et même de simples laïques. Mais tous étaient si édifiants par la pureté de leur vie et par leur charité envers le prochain, qu'on appela bientôt leur petit groupe la *Société des Bons-Amis.*

Le P. Bagot en était l'âme ; la piété, le trait d'union entre ses membres. La salle où

ils s'assemblaient avait pour tout ornement l'image des cœurs de Jésus et de Marie, avec cette inscription : « Cœurs de Jésus et de Marie, la gloire de nos réunions. » Il y avait dans ce petit cénacle un parfum de vertu qui rappelait la perfection des chrétiens de la primitive Eglise.

La Providence allait bientôt mettre à l'épreuve cette vertu et cette perfection. Un missionnaire de l'extrême Orient, le P. de Rhodes, venait d'arriver à Rome dans le but d'obtenir la nomination de vicaires apostoliques pour la Chine, la Cochinchine et le Tonkin. Il avait jeté les yeux sur la France, son pays natal, pour y recruter des ouvriers pleins de zèle, qui formeraient là-bas un clergé indigène ; et le souverain pontife Innocent X était entré tout à fait dans ses vues. Il se rend donc à Paris, et communique son projet à ses confrères de la Compagnie de Jésus, entre autres au P. Bagot. Celui-ci lui indique immédiatement la société des Bons-Amis comme une pépinière d'apôtres : tous deux se rendent à la salle de réunion, et le P. de Rhodes expose aux jeunes associés le but de son voyage en Europe. Ceux-ci se sentent profondément émus par la parole ardente de l'intrépide mis-

sionnaire : tous se déclarent prêts à faire ce qu'on exigera de leur dévouement.

Mais il faut choisir ; et le choix du P. Bagot et du P. de Rhodes pour les trois vicariats apostoliques du Tonkin, de la Chine et de la Cochinchine s'arrête sur Laval, Picques et Pallu. Les trois jeunes prêtres font une retraite de dix jours pour implorer les lumières d'en haut sur leur vocation. Ils acceptent de grand cœur la nomination qu'on a faite de leurs personnes, en attendant qu'elle soit ratifiée par l'autorité supérieure ; et leurs noms sont transmis au saint-siège par le nonce du pape à Paris, avec les informations canoniques nécessaires en pareilles circonstances (1).

Tout ceci se passait en 1653. On a prétendu (2) que les trois candidats firent alors le voyage de Rome, avec le P. de Rhodes, et que celui-ci les présenta lui-même au souverain pontife. Mais rien ne prouve d'une manière certaine que ce voyage ait eu lieu. Quant à Laval, s'il eût jamais été à Rome, soit en cette occasion, soit dans une autre, il y serait fait quelque allusion dans les lettres nom-

---

[1] Ces premières informations canoniques ne purent être retrouvées en 1657 ; et voilà pourquoi on en fit de nouvelles pour Mgr de Laval, celles que nous avons déjà mentionnées.

[2] Nous l'avons écrit nous même, sur la foi d'un auteur, dans notre *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 56.

breuses qu'il écrivit plus tard au saint-siège ; mais on ne trouve nulle part la moindre référence à un événement aussi important ([1]).

Nos trois candidats aux vicariats apostoliques de l'Asie attendirent tranquillement à Paris la décision définitive du saint-siège. Mais les choses traînèrent en longueur : non pas qu'il y eût la moindre objection au choix des personnes désignées par le P. de Rhodes et le P. Bagot; mais le Portugal, qui exerçait depuis longtemps un droit de patronage sur les missions de l'extrême Orient, s'opposa à ce qu'on y envoyât des évêques de nationalité française. Le pape Innocent X mourut en 1655, et ce ne fut que trois ans plus tard que son successeur Alexandre VII reprit efficacement le projet d'envoyer au Tonkin des vicaires apostoliques recrutés en France. Mais alors un seul des trois candidats déjà désignés, M. Pallu, fut choisi : les deux autres qui furent envoyés avec lui en Asie comme vicaires apostoliques furent MM. de La Motte-Lambert et Cotolendi. Qu'étaient donc devenus les abbés Picques et Laval ? Le premier avait accepté la petite cure de Saint-Josse, à Paris ; et quant à Laval, il venait d'être désigné par

[1] Voir Note III de l'Appendice.

la Providence pour aller exercer son zèle apostolique dans l'Amérique du nord.

Mais avant de raconter sa nomination au vicariat apostolique de la Nouvelle-France, voyons ce qui s'était passé à son égard de 1653 à 1658, date de cette nomination.

Sitôt qu'il eut fait son sacrifice et accepté d'aller au Tonkin comme vicaire apostolique, cet homme qui, par la noblesse de sa naissance et ses grandes qualités personnelles, aurait pu prétendre à l'un des plus beaux évêchés de France, ne songea plus qu'à se préparer dans le silence et la retraite à la mission de dévouement à laquelle la Providence semblait l'appeler. Des fonctions importantes, celles d'archidiacre, l'attachent à son pays natal ; il se décide aussitôt à y renoncer : et dès le 7 décembre 1653, il résigne en cour de Rome son archidiaconé d'Evreux en faveur de son hôte et ami de cœur, le pieux Boudon, dont il a appris à connaître la vertu et le mérite. Mgr Servien, évêque de Bayeux, dit à ce sujet, dans les Informations canoniques : « Il se démit de son archidiaconé pour la plus grande gloire de Dieu, purement et simplement, sans se réserver de pension. » Et M. Claude de Blanpignon : « Il résigna, dit-il, son archidiaconé, purement et simplement, pour le bien de l'Eglise, sans

demander aucun autre bénéfice, ni retenir aucune pension. » Par ce « bien de l'Eglise, » l'abbé de Blanpignon faisait évidemment allusion au vicariat apostolique du Tonkin, pour lequel François de Montmorency-Laval avait été tout d'abord désigné.

Il continuait cependant à résider, au moins par intervalles, à Montigny. C'est là que nous le trouvons dans l'été de 1654. Boudon ayant été nommé définitivement archidiacre d'Evreux, le 28 février de cette année, prit possession de son bénéfice le 27 juin ; et en se rendant pour cela de Paris à Evreux, il voulut passer par Montigny. C'était quelques jours avant la fête de la Saint-Jean-Baptiste, laquelle était généralement célébrée à cette époque par une cérémonie appelée *le feu de la Saint-Jean,* qui était souvent l'occasion de beaucoup de désordres. Boudon, qui se proposait de mettre fin à ces désordres dans son archidiaconé, voulut commencer par Montigny, à la demande du curé ([1]), et du seigneur de l'endroit, qui n'était autre que l'abbé de Laval-Montigny lui-même. Il prêcha fortement contre ces désordes ; et de son côté le seigneur de Montigny fit défense d'al-

[1] Le curé-prieur de Montigny, en 1654, était Léon des Vignes ; il mourut en 1659.

lumer aucun feu dans sa seigneurie : il n'y en avait qu'un d'autorisé, le feu paroissial, qui devait avoir lieu sur la place de l'église : à celui-là tout le monde était prié d'assister, sous la présidence des autorités civiles et religieuses.

« M. l'abbé de Montigny, écrit Boudon, avait envoyé un homme exprès par tous les villages de la paroisse ([1]), pour prendre garde qu'on n'y fît aucun feu particulier : ce qui fut fait. Mais comme on lui eût dit que dans une hôtellerie on se préparait à en faire un, il y alla lui-même, et le fit éteindre. Il leur fera payer quelque chose à l'église pour n'avoir pas gardé son ordre. »

Nous avons tenu à raconter cet incident, d'abord parce qu'il nous montre l'autorité dont jouissait à Montigny le jeune de Laval, puis parce qu'il nous révèle déjà la force de caractère dont il donnera plus tard tant de preuves. D'après lui, le bien ne pouvait se faire nulle part sans le concours des autorités civiles et religieuses.

François de Laval n'eut qu'à se féliciter d'avoir choisi Boudon pour lui succéder dans l'archidiaconé d'Evreux. On connaît la car-

[1] Nous avons vu plus haut qu'il y a au moins une quinzaine de hameaux à Montigny-sur-Avre.

rière aussi fructueuse qu'accidentée de ce célèbre archidiacre. Par son zèle à combattre les désordres, il fit beaucoup de bien, mais aussi il se créa une infinité d'ennemis, qui lui déclarèrent une guerre à mort. Pour tâcher de le perdre, ils allèrent jusqu'à porter les accusations les plus graves contre ses mœurs et sa conduite, auprès de son évêque : et Dieu permit que ces accusations atteignirent leur but. Boudon perdit la confiance de son supérieur ecclésiastique : il tomba en disgrâce ; et l'on vit alors, ce qui arrive souvent en pareille occasion, presque tout le monde s'éloigner de lui et l'abandonner (1), dans la crainte de se compromettre. Seuls quelques amis, parmi lesquels surtout Mgr de Laval, lui restèrent fidèles. Les lettres de notre prélat à son ami persécuté sont peut-être les plus belles qu'il ait jamais écrites : elles révèlent la riche nature de son âme généreuse. Voici, par exemple, celle qu'il lui adressa de Québec en 1666, après avoir pris connaissance d'un libelle, dont Boudon lui avait envoyé copie :

« Jamais, dit-il, je ne fus plus consolé d'au-

---

[1] C'est bien toujours la même histoire que du temps du poète :

" Donec eris felix, multos numerabis amicos :
Tempora si fuerint nubila, solus eris. " [Ovide].

cune de vos lettres que de celle que j'ai reçue cette année. On ne peut lire sans horreur le manifeste pernicieux qui a été publié contre votre réputation. C'est l'enfer qui a vomi tout ce poison, et ce malheureux auteur y a puisé toute la malice dont il est composé.

«Je ne puis vous estimer malheureux, puisque Notre-Seigneur, la Vérité éternelle, vous béatifie : « Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous maudissent, et disent toute sorte de mal de vous (Matth., V, 11). » Au contraire, je me réjouirai avec vous, comme les saints apôtres, « qui se trouvaient heureux d'avoir été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus (Actes, V, 41). »

« Ma consolation donc, mon cher monsieur, en recevant votre lettre, est de ce que, par la miséricorde de Notre-Seigneur, il vous a donné un cœur capable d'avoir autant de joie et d'amour pour la croix et le mépris, que le monde en conçoit d'horreur et d'aversion. « Il n'a point traité de la sorte tout le monde (Ps CXLVII). » Il vous a procuré cette grâce par un amour spécial qu'il a pour vous. C'est la précieuse perle de l'évangile : « Celui qui l'a trouvée, ne se possède pas de joie ; il s'en va, vend tout ce qu'il a, et l'achète. »

« Priez bien Notre-Seigneur qu'il m'accorde

de bien user moi-même des grâces qu'il me fait, et des petites croix qu'il me présente quelquefois à souffrir ([1]). »

Laval connaissait trop bien Boudon pour douter un seul instant de sa vertu ; et lorsque plus tard cette vertu éclata, lorsque l'innocence du pieux archidiacre d'Evreux fut parfaitement reconnue, son ami du Canada dut se féliciter de ne l'avoir pas abandonné. Boudon ayant écrit à Mgr de Laval pour lui annoncer la fin de ses épreuves, le pieux évêque lui répondit :

« J'ai eu bien de la consolation d'apprendre que Notre-Seigneur, après toutes les épreuves dont il s'est servi pour exercer votre patience et vous sanctifier, en vous accordant d'en faire un bon usage, vous a rétabli enfin dans la réputation qu'il a permis que l'on vous ait ôtée : « C'est le Seigneur qui ôte et qui donne la vie, qui conduit aux enfers et qui en retire (1. Rois, II, 6). » Tout ce que la main de Dieu fait nous sert admirablement, quoique nous n'en voyions pas sitôt les effets.

« Il y a bien des années que la Providence nous conduit, ainsi que l'Eglise du Canada, par des voies fort pénibles et crucifiantes, tant pour

[1] Mgr de Laval écrivait cela au lendemain de ses difficultés avec le gouverneur Mésy.

le spirituel que pour le temporel ([1]) : pourvu que sa sainte volonté soit faite, il ne nous importe : il me semble que c'est toute ma paix et tout mon bonheur en cette vie, où je ne trouve d'autre paradis. C'est le royaume de Dieu qui est au dedans de l'âme, et qui fait notre centre, notre vie, notre tout.

« Priez bien le Seigneur qu'il me fasse la grâce de ne jamais rien vouloir que l'accomplissement de sa divine et aimable volonté, « dans l'ignominie comme dans la gloire. »

Ces pieux et nobles sentiments naissaient pour ainsi dire spontanément dans l'âme généreuse de Laval ; mais il les avait cultivés avec soin et fortifiés, à cet endroit fameux qu'on a appelé *l'Ermitage de Caen,* et dont il convient de dire ici un mot, parce que le séjour qu'il y fit compte dans sa carrière et exerça même sur elle une influence considérable pour la rendre sainte et fructueuse.

Après s'être déchargé du fardeau de son archidiaconé, Laval, désigné pour le vicariat apostolique du Tonkin, n'avait plus, en attendant l'exécution des desseins de la Providence

---

[1] Cette lettre est de 1677 : Mgr de Laval fait allusion surtout aux luttes courageuses qu'il eut à soutenir contre la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, et contre l'ingérence des autorités civiles dans la question de l'établissement des dîmes et des paroisses.

à son égard, qu'à aller s'y préparer dans la solitude de quelque retraite, comme autrefois Ildefonse dans un des cloîtres de la ville de Tolède, ou bien Loyola dans la grotte de Manrèse. Il jeta les yeux sur l'Ermitage que Bernières de Louvigny venait justement de faire construire (1649) à Caen, et alla s'y réfugier avec quelques amis qu'y avait attirés la renommée de ce célèbre personnage. Au témoignage de Marie de l'Incarnation, « il y demeura quatre ans par dévotion, » à savoir de 1654 à 1658, date de son élévation à l'épiscopat. Nous croyons cependant qu'il n'y demeura que par intervalles, partageant son temps entre Montigny, où la piété filiale l'appelait souvent auprès de sa mère, la Société des Bons-Amis, où l'attirait son affection pour le P. Bagot, et l'Ermitage de M. de Bernières.

Mais qu'était cet Ermitage, et qu'était M. de Bernières ?

Jean de Bernières-Louvigny, trésorier de France dans la généralité de Caen (1), était un de ces pieux laïques, comme il y en avait beaucoup à cette époque, qui exerçaient un prodigieux ascendant sur leurs contemporains par l'austérité de leur vie, l'éclat de leurs ver-

(1] L'ancienne France était divisée en *généralités*, pour la perception des impôts.

tus, leur dévouement pour toutes les bonnes œuvres, la sûreté de leurs conseils dans les voies du salut. Des ecclésiastiques distingués, des prélats même ne craignaient pas de se ranger sous leur conduite. Cette espèce d'épiscopat laïque peut avoir ses avantages, pourvu qu'il n'ait jamais la prétention de se substituer au véritable épiscopat de la hiérarchie catholique. Nous ne voyons pas que l'évêque de Bayeux, dans le diocèse duquel se trouvait l'Ermitage de Caen, se soit jamais plaint de M. de Bernières.

Au contraire, ayant un jour à parler, dans les Informations canoniques, du séjour que fit Laval à l'Ermitage, il loue la vie pure et intègre que mena celui-ci dans la compagnie de ce saint personnage, les beaux exemples de vertus qu'il donna à Caen, la dignité avec laquelle il remplissait ses fonctions sacrées et les services qu'il lui rendit à lui-même dans l'administration de quelques communautés de son diocèse. Mgr Servien faisait ici allusion, surtout, à deux affaires importantes que Laval eut à régler durant son séjour à l'Ermitage : la réforme d'une maison de religieux, et la défense d'un hôpital, dont on voulait enlever l'administration aux religieuses qui le dirigeaient. Laval réussit parfaitement, avec son savoir-

raire et son sens pratique, à mener ces deux affaires à bonne fin. Pour la défense de l'hôpital, il fut même obligé d'aller à la cour ; et tout en gagnant la cause des religieuses il ne fit pas tort à la sienne, car il fit connaître l'habileté et les talents dont il était doué et sur lesquels on pouvait compter pour le parfait accomplissement de n'importe quelles fonctions (1).

On a prétendu que Bernières-Louvigny inspirait à ses adeptes un mysticisme rêveur. Laval, et les autres fondateurs du séminaire de Québec, qui se sont formés à la vertu sous sa conduite, répondent victorieusement à cette accusation, non seulement par la solidité de leur doctrine, leur désintéressement à toute épreuve, leur dévouement sans borne, mais aussi par l'esprit pratique avec lequel ils ont conduit toutes les affaires confiées à leur soin.

L'Ermitage de M. de Bernières était une grande maison en pierre de taille qu'il avait fait construire dans la cour du monastère des Ursulines, fondé par sa sœur, Jourdaine de Bernières (2). Cette maison pouvait loger un

---

[1] *Eloge funèbre*, par M. de La Colombière.

[2] Le frère et la sœur reposent maintenant dans l'église de Saint-Jean, à Caen. Cette église, entre autres choses remarquables, possède une tour, qui est presque aussi penchée

grand nombre de personnes; mais il n'y en eut jamais que cinq ou six à la fois ([1]). La vie qu'on y menait était toute réglée et des plus édifiantes. M. de La Colombière appelait cette maison un paradis terrestre : « C'est ainsi, disait-il, que j'appelle et qu'on doit appeler ce fameux Ermitage de Caen... Les occupations ordinaires de ce céleste séjour étaient la prière, la mortification, les entretiens spirituels. Les récréations étaient de travailler à l'hôpital, d'y servir les pauvres, de faire leurs lits, de panser leurs plaies. »

S'il est vrai que le prêtre n'est rien sans une vertu éprouvée, et que le monde requiert de lui cette vertu, avant de lui accorder entièrement la confiance et le respect que réclame son ministère sacré ([2]), quel souvenir reconnaissant le Canada ne doit-il pas à Jean de Bernières-Louvigny, qui aida François de Laval à achever en lui ce grand travail de perfection intérieure auquel les Jésuites l'avaient déjà si bien initié ! Bernières était d'ailleurs un ami

---

que celle de Pise. Nous avons admiré dans cette église la splendeur des offices religieux : elle nous rappelait ceux de notre cathédrale de Québec.

[1] *Semaine religieuse de Bayeux*, 1871.

[2] "Il faut que je vous dise que si nous avons besoin de prêtres (au Canada), il est aussi nécessaire que leur vertu ne soit pas commune." (Lettre de M. d'Argenson, gouverneur du Canada, à un ami, Québec, 5 septembre 1658).

sincère de notre pays. C'est grâce à son concours efficace et dévoué que Marie de l'Incarnation et Mme de la Peltrie purent mettre à exécution leur projet de fonder un monastère d'Ursulines à Québec. Que de fois sans doute les entretiens de l'Ermitage roulèrent sur les affaires du Canada, sur l'établissement de l'Eglise de la Nouvelle-France, sur les travaux apostoliques des missionnaires dans cette contrée lointaine ! La Providence préparait ainsi Laval à remplir avec zèle, amour et dévouement la mission à laquelle elle le destinait.

CHAPITRE IV

VICAIRE APOSTOLIQUE DU CANADA

Commencements de l'Eglise du Canada.—Juridiction de l'archevêque de Rouen.—M. de Queylus, au Canada.—Mgr de Laval est nommé évêque de Pétrée.—Consécration de Mgr de Laval.—Il part pour le Canada.

En faisant dater les commencements de la Nouvelle-France de la fondation de Québec par Champlain en 1608, il y avait juste un demi-siècle que cette colonie existait lorsqu'un évêque y fut envoyé par le saint-siège. Dans un pays fécond par lui-même en ressources de toutes sortes et dont l'avenir aurait déjà toutes les garanties nécessaires, la perfection serait d'y trouver un évêque dès le début de toute colonisation, organisant lui-même son église, communiquant à ses ouailles la plénitude de la vie spirituelle, et les tenant en communication directe et constante avec le saint-siège, source de toute juridiction. Au Canada, pour plusieurs raisons qui semblent évidentes par elles-mêmes, cet idéal ne pouvait se réaliser

tout d'abord : et c'est déjà beaucoup que Champlain, l'illustre et pieux Champlain, sept ans seulement après la fondation de Québec, ait réussi à obtenir pour sa colonie naissante quelques bons missionnaires franciscains : aussi l'abbé Verreau écrit-il avec raison :

« Quand nous disons que Champlain est le *Père de la Patrie,* nous ne considérons ordinairement que l'ordre temporel ou politique ; mais nous devons reconnaître qu'il est aussi le père de notre jeune pays dans l'ordre moral et religieux ([1]). »

Les Récollets arrivèrent au Canada en 1615 : à leur demande, quelques Jésuites vinrent les rejoindre dix ans plus tard. Ces premiers missionnaires du Canada tenaient leurs pouvoirs du saint-siège : les Récollets, par l'entremise du nonce à Paris, nommé spécialement par le Pape Paul V commissaire apostolique pour les missions canadiennes ; les Jésuites, par le provincial des Récollets de Saint-Denis, préfet de la mission du Canada. Tous quittèrent la colonie, lorsqu'elle fut prise par les Anglais en 1629. Les Jésuites seuls y rentrèrent, en 1632, lorsqu'elle fut remise à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye. La

[1] *Des Commencements de l'Eglise du Canada*, dans les Mémoires de la Société Royale, vol. II.

Compagnie des Cent-Associés, fondée par Richelieu en 1627, était obligée d'entretenir des missionnaires au Canada. Richelieu et le P. Joseph ([1]) offrirent d'abord la mission aux Capucins, qui, après l'avoir acceptée, se désistèrent ensuite ; puis ils y envoyèrent les Jésuites, à l'exclusion de tous autres religieux. « Le P. Joseph, écrit son historien ([2]), ne voulait pas multiplier dans les petits centres les ouvriers apostoliques de différentes robes. » Il était depuis quelques années préfet des missions d'Angleterre, d'Orient, du Maroc et du Canada, et il communiqua aux missionnaires tous les pouvoirs dont ils avaient besoin. Les Jésuites pouvaient d'ailleurs les tenir directement de leurs supérieurs. Ces pouvoirs étaient les plus amples possible, à l'exception toutefois, évidemment, de ceux qui sont inhérents au caractère épiscopal.

Avaient-ils celui de donner la Confirmation, en vertu d'une délégation spéciale du Souverain Pontife ? La chose est possible ; mais nous ne voyons nulle part qu'ils aient jamais exercé ce pouvoir au Canada.

Quelques évêques de France prétendirent

[1] Le P. Joseph, capucin, était l'ami intime et le bras droit de Richelieu : on l'appelait communément l'*Eminence grise.*

[2] Gustave Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu.*

avoir juridiction sur le Canada, sous prétexte que les vaisseaux qui y transportaient des colons partaient de quelque port situé dans leur diocèse, et que les aumôniers de ces vaisseaux tenaient d'eux les pouvoirs qu'ils exerçaient soit dans la traversée, soit au lieu du débarquement. Ces prélats s'étaient accoutumés ainsi peu à peu à regarder le Canada comme une extension de leur diocèse. Cette prétention fut émise surtout par l'évêque de La Rochelle et par l'archevêque de Rouen. Le premier disait : « Les terres nouvellement converties appartiennent, selon le droit, à l'évêque le plus proche. Donc je suis l'ordinaire du Canada. » On assure même que Rome lui offrit formellement d'inclure le Canada dans son diocèse, lorsque son siège épiscopal fut transféré de Maillezais à La Rochelle ; mais il ne voulut pas accepter, de crainte qu'on l'obligeât à la visite ([1]).

L'archevêque de Rouen soutint ses prétentions avec plus de constance et d'habileté. Le siège primatial de la Normandie était occupé à cette époque (1615 à 1651) par François de Harlay, l'ancien : celui-ci résigna en 1651 en faveur de son neveu, qui portait le même nom

---

[1] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 407.

que lui. Tous deux étaient des administrateurs de premier ordre. L'oncle n'affirma ses prétentions sur le Canada que d'une manière discrète : le neveu se déclara ouvertement l'ordinaire de la Nouvelle-France. Le saint-siège, toutefois, ne voulut jamais reconnaître ces prétentions ; et les missionnaires du Canada eux-mêmes furent assez longtemps sans s'en préoccuper sérieusement. Le P. Jérôme Lalemant écrivait en 1647 que « jusque là on n'avait eu rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel du pays ; » mais il ajoutait que « l'on ne croyait plus pouvoir s'en passer. » Les Jésuites du Canada, en effet, venaient de recevoir des lettres de France, qui avaient réussi à leur donner des inquiétudes sérieuses au sujet de la validité des mariages et des professions religieuses dans un pays où il n'y avait pas encore d'évêque. Sachant que l'archevêque de Rouen se regardait comme l'ordinaire de la Nouvelle-France, ils résolurent donc de s'attacher à lui et de lui demander des pouvoirs ; ce qu'il se hâta de leur accorder en 1649 (1).

La démarche des Jésuites du Canada ne fut pas approuvée par leur Général, à Rome (2) :

---

[1] *Journal des Jésuites*, p. 93.

[2] *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, par le P. de Rochemonteix, t. II, p. 207.

ils n'auraient pas dû, suivant lui, paraître douter de la validité de leurs pouvoirs, qui étaient des mieux fondés, ni s'appuyer sur une juridiction que le saint-siège n'avait jamais reconnue. Il est certain, toutefois, que ces zélés missionnaires avaient agi en toute bonne foi pour ce qu'ils croyaient être nécessaire au bien de la religion. Ils reconnurent donc, secrètement d'abord, puis ouvertement, la juridiction de l'archevêque de Rouen ; et le 15 août 1653, jour de l'Assomption de la sainte Vierge, ce prélat fut proclamé solennellement dans l'église paroissiale de Québec l'ordinaire de la Nouvelle-France ([1]).

Les Jésuites s'étaient soumis à la juridiction de l'archevêque de Rouen : leur supérieur était son grand vicaire reconnu. Ils n'eurent donc pas lieu d'être surpris, lorsqu'ils virent arriver au Canada, en 1657, un deuxième grand vicaire du même archevêque. C'était M. de Queylus, prêtre pieux et distingué, qui venait avec trois autres sulpiciens desservir la colonie de Montréal : il paraissait animé de sentiments peu favorables aux Jésuites. Qu'était-il donc arrivé ?

---

[1] *Journal des Jésuites*, p. 185.

La Compagnie de Montréal, établie en 1640 pour la colonisation de cette partie de la Nouvelle-France, avait essayé dès 1645 de faire nommer un évêque au Canada. Mais les Jésuites ayant représenté alors, avec beaucoup de raison, que le pays n'était pas mûr pour un évêque, le projet avait été ajourné. Il fut repris en 1657 : et les Jésuites, cette fois, jugèrent que le temps était venu de donner un évêque à la Nouvelle-France : invités à proposer un candidat, ils voulurent choisir un homme qui leur fût sympathique, ou, du moins, ne fût pas, comme dit la Mère de l'Incarnation, « contraire à leurs desseins » dont l'un des principaux devait être d'assurer le siège de l'évêché à Québec, berceau de la colonie. L'homme de leur choix fut leur ancien élève de La Flèche et de Clermont, François de Laval, dont ils connaissaient toute la vertu et le mérite (1). C'est lui qu'ils présentèrent à la reine Anne d'Autriche pour l'évêché du Canada, l'opposant ainsi à M. de Queylus, le candidat de la Compagnie de Montréal. La rivalité entre Québec et Montréal qui devait éclater plus tard en tant d'occasions, allait commencer ;

---

[1] Lettre du P Nickel, général des Jésuites, à M. de Laval Rome, 18 mars 1658 : "*Dudùm singularem tuam virtutem perspectam et exploratam habent.*"

mais il est évident que Laval lui-même n'y fut pour rien.

Il était à l'Ermitage de Caen, attendant avec humilité et patience l'issue des négociations entamées depuis longtemps au sujet du vicariat apostolique du Tonkin, lorsqu'on vint lui proposer, de la part des Jésuites, l'épiscopat de la Nouvelle-France. Ce digne élève du P. Bagot et de M. de Bernières n'opposa pas la moindre résistance aux desseins de la Providence à son égard. « Il avoua même qu'il se sentait porté, par des mouvements secrets, d'aller plutôt en un pays sauvage et rigoureux, comme la Nouvelle-France, où l'on ne trouve que difficilement les choses nécessaires à la vie, que dans un autre plus commode et plus civilisé, tel que lui paraissait celui du Tonkin qu'on lui avait proposé. »

Ainsi s'exprimait le roi dans sa supplique au souverain pontife pour demander que Laval fût nommé à l'évêché du Canada. Les Jésuites, en effet, n'avaient pas manqué de réussir à faire agréer à la cour l'homme de leur choix : M. de Queylus avait été mis de côté : et c'est alors que, déçus dans leurs espérances, les associés de Montréal s'adressèrent à l'archevêque de Rouen et obtinrent pour leur candidat, qu'ils voulaient tout de même envoyer

dans leur colonie ([1]), des lettres de grand vicaire, avec lesquelles il arriva au Canada, au printemps de 1657, deux ans avant Mgr de Laval. La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre lui et les Jésuites, qui avaient été la cause de son échec.

Nous n'entrerons pas dans le détail des incidents regrettables arrivés à Québec durant toute une année par suite de cette mésintelligence : ils ne se rapportent que très indirectement à la vie de Mgr de Laval. Disons seulement que l'année suivante (1658) l'archevêque de Rouen lui-même fut obligé d'intervenir « pour terminer les différends des grands vicaires du Canada. » Dans la lettre pleine de sagesse qu'il leur adressa à cette occasion, il assignait à chacun d'eux un territoire déterminé : M. de Queylus devait se contenter d'exercer son grand vicariat à Montréal ; le supérieur des Jésuites exercerait le sien à Québec ([2]).

Ajoutons que les malentendus entre M. de Queylus et les Jésuites firent hâter à Rome la conclusion des négociations pour l'envoi d'un

---

[1] M. de Queylus, d'ailleurs, était lui-même un des associés, le 24e sur la liste.

[2] Voir notre étude *Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen au Canada*, p. 36.

vicaire apostolique au Canada : elles traînaient en longueur. Aussi M. Gueffier, l'agent de la cour de France auprès du saint-siège, n'hésita point à dire un jour au souverain pontife « que, d'après ce qu'on avait mandé au roi, Sa Majesté avait lieu de craindre que, si l'on n'envoyait au plus tôt un évêque au Canada, la religion ne s'y perdît ([1]). »

De son côté, Laval, toujours à l'Ermitage de Caen, demeurait tranquille et indifférent, sans faire la moindre démarche ni pour ni contre sa nomination, mettant en pratique la maxime de M. de Bernières : « Il faut s'abandonner à la conduite de Dieu, et accepter l'emploi que la Providence nous donne sans l'avoir recherché. » La seule démarche qu'il se permit, ce fut de se rendre à Paris, au cours de juillet 1657, pour prier le nonce de vouloir bien faire procéder à l'enquête exigée, conformément aux constitutions apostoliques, sur sa vie, ses mœurs, sa doctrine, son âge et sa naissance. Cette enquête eut lieu, en effet, le 17 juillet. Nous avons déjà nommé trois des témoins qui y comparurent, Mgr Servien, évêque de Bayeux, l'abbé de Blanpignon et M. Picques, alors curé de Saint-Josse : le qua-

---

[1] Archives de M. Verreau, Correspondance de Gueffier.

trième était Joseph Sain, sous-diacre de Tours, un des confrères de Laval dans la congrégation du P. Bagot. Laval confia ces Informations canoniques à son ami Pallu, qui se rendait à Rome : Pallu les remit lui-même à M. Gueffier, le résident français auprès du saint-siège.

La supplique du roi au souverain pontife pour obtenir la nomination de François de Laval à l'évêché du Canada était trop pressante pour n'être pas accueillie favorablement : « Nous supplions Votre Sainteté, disait Louis XIV, de vouloir bien donner la dernière perfection à cette église naissante de la Nouvelle-France.... Les vertus (du candidat proposé) l'ont rendu si recommandable, qu'il a été sollicité de plusieurs endroits d'aller travailler à la vigne du Seigneur... Des personnes très éclairées nous ont rendu témoignage de sa piété insigne... Il serait difficile de commettre à un sujet plus digne le soin d'un si vaste pays. »

Du reste, ce n'était plus un évêque en titre qu'on demandait pour le Canada : on y avait renoncé pour le moment, afin de couper court à bien des difficultés ; et l'on ne demandait qu'un simple vicaire apostolique.

La Propagande, par son décret du 11 avril 1658, proposa à l'approbation du saint-père la

nomination de François de Montmorency-Laval comme vicaire apostolique du Canada, avec un titre d'évêque *in partibus*. Ce décret ayant été approuvé par le pape Alexandre VII, les bulles du nouvel évêque de Pétrée furent données à Rome le 3 juin, puis transmises à Paris par la voie ordinaire des banquiers expéditionnaires. Dans ces bulles, le pape déclare connaître par des témoignages dignes de foi la grande culture intellectuelle de Laval, la noblesse de sa naissance, la pureté de sa vie et de ses mœurs, sa sagesse dans les choses de Dieu et sa prudence en affaires, enfin les nombreuses vertus dont il est doué (1).

D'après toutes les circonstances de sa nomination, François de Montmorency-Laval était bien vraiment l'élu de Dieu. Aussi Marie de l'Incarnation, qui ne le connaissait encore que par la réputation de ses vertus, écrivait-elle, de Québec, en apprenant comment il avait été nommé évêque : « Que l'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont point les hommes qui l'ont choisi. »

Mgr Pallu, le grand ami de Laval (2), vient d'être consacré, à Rome, évêque pour le Ton-

---

[1] Archives de l'archevêché de Québec.

[2] Leurs portraits sont voisins l'un de l'autre dans le réfectoire des Missions-Etrangères, à Paris.

kin (4 mars 1658) : par une curieuse coïncidence, ces deux hommes, qui ont d'abord été choisis pour aller travailler ensemble dans l'extrême Orient, vont partir maintenant dans deux directions diamétralement opposées.

Autant Laval a témoigné d'indifférence vis-à-vis sa nomination au vicariat apostolique du Canada, autant il se montre énergique et résolu à remplir son devoir, sitôt qu'il est nommé. Ses bulles l'obligent à se faire consacrer au plus tôt : il choisit ses évêques consécrateurs, fixe avec eux le jour et le lieu de son sacre, et se rend à l'Ermitage de Caen pour s'y préparer avec soin.

Mais de son côté l'archevêque de Rouen, à la nouvelle que le pape vient de nommer un vicaire apostolique pour la Nouvelle-France, dont il se prétend l'ordinaire, soulève une tempête pour empêcher l'exécution des volontés du saint-siège. Il adresse une circulaire à tous les évêques de France, à ce sujet ; et il intrigue de telle sorte auprès du parlement de Rouen que celui-ci rend un arrêt défendant à l'abbé de Montigny de s'ingérer dans les fonctions de vicaire apostolique au Canada. Par déférence pour l'archevêque, dont il est le suffragant, l'évêque de Bayeux, qui s'est engagé à consacré le nouvel élu, dans la ville de Caen, se

désiste, ainsi que les deux autres prélats qui ont également promis leur concours.

Mgr de Laval, cependant, ne se laisse ni intimider, ni décourager. Appuyé sur la justice de sa cause et le bon droit, fort de la protection du saint-siège et de la reine mère, Anne d'Autriche, il attend avec confiance ; et bientôt le nonce de Paris lui-même, Piccolomini, évêque de Césarée, s'offre de le consacrer à Paris, dans une église exempte de la juridiction épiscopale : deux autres évêques promettent leur concours; et le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, François de Laval reçoit la consécration épiscopale dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ou plutôt dans la chapelle de la Vierge, attenante à cette abbaye. L'église existe encore ; mais la chapelle de la Vierge a disparu : c'était, paraît-il, un bijou d'architecture du treizième siècle, qui rivalisait avec la Sainte-Chapelle. Mgr de Laval y fut consacré à huis clos, sans ostentation et sans bruit; on ne voulait paraître braver personne.

Mais sitôt que sa consécration fut connue, une nouvelle tempête se souleva contre lui. L'église gallicane est en émoi. L'archevêque de Paris, faisant écho à son confrère de Rouen, se prétend lésé de ce que cette consécration a

eu lieu dans sa ville épiscopale sans sa permission. Le parlement de Rouen renouvelle contre Mgr de Laval son arrêt du 3 octobre ; et celui de Paris en rend un, à son tour, lui défendant de mettre ses bulles à exécution avant d'avoir reçu des lettres patentes en la forme accoutumée. Laval se trouvait à Paris, rue Saint-Dominique, dans la société des Bons-Amis, lorsque cet arrêt du parlement de Paris lui fut signifié par un huissier, le 19 décembre (1). Il resta calme en face de ce nouvel orage.

A Rome, on fut bien surpris de l'opposition faite par l'archevêque de Rouen au vicaire apostolique du Canada. M. Gueffier écrivant à la cour :

« Le pape, dit-il, m'a fait savoir, par le secrétaire de la Propagande, qu'ayant eu avis que l'archevêque de Rouen s'opposait au vicariat apostolique de M. de Montigny au Canada, sur ce qu'il prétend que ce pays-là est de son diocèse, Sa Sainteté désirait que j'en écrivisse à la cour, afin que, comme ç'a été à l'instance de la reine que ce vicariat a été donné, il plaise à Sa Majesté de faire ordonner à mon dit sieur archevêque de se désister de cette préten-

[1] Voir cet arrêt dans notre livre *Henri de Bernières*, p. 3.

tion, puisqu'elle n'est pas bien fondée, vu qu'il n'a aucun bref du saint-siège pour telle dépendance, et ne l'a pas acquise pour y avoir été envoyé, comme il dit, des prêtres de son diocèse.

« Le susdit secrétaire a ajouté qu'en ayant fait relation à MM. les cardinaux de la dite congrégation, ils en avaient été fort étonnés. De sorte qu'il semble que mon dit sieur fera prudemment de déférer aux ordres qui lui en pourront être donnés de la part de la reine ou du roi même, crainte qu'autrement on ne prît ici des résolutions qui ne lui seraient pas agréables. »

Harlay n'en continua pas moins à soutenir ses prétentions : Mazarin et tous les gallicans lui étaient favorables. Il alla jusqu'à demander que Mgr de Laval acceptât de lui un vicariat, ou que du moins sa propre juridiction continuât à s'exercer au Canada concurremment avec celle du vicaire apostolique. Il avait à la cour des amis qui réussirent à faire introduire un passage favorable à ses prétentions dans les lettres patentes, d'ailleurs si magnifiques, que le roi donna à Mgr de Laval le 27 mars 1659 pour appuyer son autorité au Canada :

« Nous voulons, disait le roi, que le sieur de Laval, évêque de Pétrée, soit reconnu par tous

nos sujets, dans la Nouvelle-France, pour y faire les fonctions épiscopales, *sans préjudice des droits de la juridiction ordinaire.* »

Le nonce du Pape eut beau faire remarquer à Mazarin que cette expression était en opposition aux volontés du saint-siège, il ne put obtenir de la faire disparaître.

Pour réparer cette faute, qui pouvait avoir de graves conséquences, la reine mère s'empressa d'écrire au gouverneur du Canada que c'était son intention bien arrêtée et celle de son fils que Mgr de Laval exerçât la juridiction épiscopale à l'exclusion de tout autre ; et elle obligeait le gouverneur à faire repasser en France quiconque voudrait contrecarrer son autorité.

Laval ne songea plus qu'à se préparer à partir pour la Nouvelle-France, sa patrie nouvelle. Après avoir réglé les affaires de sa famille, renoncé à sa seigneurie et à tous ses droits d'aînesse en faveur de son frère cadet, Jean-Louis, il dit adieu à sa mère, puis à M. de Bernières, qu'il ne devait plus revoir : tous deux moururent l'année de son départ. Puis il quitta Paris au commencement d'avril pour se rendre à La Rochelle, laissant dans la capitale des pouvoirs de grand vicaire pour ses affaires du Canada à son ami Poitevin, le nouveau curé de Saint-

Josse, et emmenant trois prêtres, MM. de Lauson-Charny, Torcapel et Pèlerin, ainsi qu'Henri de Bernières, neveu de Bernières-Louvigny, qui n'était encore que tonsuré.

A La Rochelle, il dut laisser partir le premier vaisseau, pour attendre le P. Jérôme Lalemant, ancien missionnaire de la Nouvelle-France, alors recteur du collège de La Flèche : il l'avait demandé à ses supérieurs comme un homme qui lui était absolument nécessaire au Canada.

Le P. Lalemant arriva juste pour le départ du second vaisseau, qui fit voile le 13 avril, jour de Pâques.

La Providence disposait tout d'une manière favorable au vicaire apostolique. Le premier vaisseau, ballotté par la tempête, n'atteignit Québec qu'en septembre, portant dans ses flancs la maladie et la mort ; tandis que celui sur lequel était monté l'évêque de Pétrée avec ses compagnons aborda à Percé le 16 mai, puis à Québec le 16 juin. Laval passa trois jours à Percé et y administra le sacrement de confirmation à cent trente français et sauvages : il mit un mois entier à remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec.

CHAPITRE V

MGR DE LAVAL ET M. D'ARGENSON

Arrivée à Québec.—La première résidence épiscopale.—Difficultés avec M. d'Argenson.—Mgr de Laval fait reconnaître son autorité.—M. de Queylus obligé de repasser en France.

Il était six heures du soir ([1]) le lundi 16 juin 1659, lorsque le navire qui portait Mgr de Laval et ses compagnons jeta l'ancre devant Québec. Le soleil dorait encore de ses rayons attiédis le dôme de notre promontoire. Le fort Saint-Louis, la cathédrale, l'hôtel des Cent-Associés, le collège des Jésuites, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu baignaient dans la lumière, tandis que les maisons de la rue Saut-au-Matelot, où résidaient à cette époque la plupart des citoyens, reposaient à l'ombre de la colline. Mgr de Laval put contempler à loisir la position de sa ville épiscopale, qui devait quelques années plus tard arracher à Frontenac ce cri d'admiration : « Rien ne m'a paru si beau et

[1] *Journal des Jésuites*, p. 258.

si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. »

Le gouverneur du Canada, M. d'Argenson, « jeune homme de trente à trente-deux ans, sage au possible, » dit un document (1), s'empressa d'aller à bord du vaisseau présenter ses hommages au vicaire apostolique. Celui-ci remit au lendemain à faire son entrée dans la ville. La cérémonie de réception fut magnifique : le prélat, précédé du clergé en surplis, et suivi de tous les citoyens, se rendit du quai de la basse-ville à la cathédrale, au son des cloches et au bruit du canon du fort, la fanfare des élèves du collège, en tête de la procession, alternant avec le chant des psaumes : « L'évêque, revêtu pontificalement, paraissait comme un ange du paradis, dit le P. Lalemant, et avec tant de majesté, que nos sauvages ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne (2). »

Ecrivant lui-même quelques jours plus tard au souverain pontife : « Le gouverneur, disait-

---

[1] Mémoire de M. de La Chenaie.—M. d'Argenson avait un frère qui était Doyen de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris.

[2] *Relations des Jésuites*, 1659.

il, m'accueillit comme le vicaire apostolique de la Nouvelle-France ; et au sortir du vaisseau le clergé et le peuple vinrent à notre rencontre avec une grande effusion de joie. »

Mgr de Laval avait naturellement de grands airs, de nobles manières, une haute stature, un port grave et majestueux. Tout dans sa personne inspirait le respect, et dénotait un esprit élevé, un homme de caractère : front haut et bien développé, nez accentué et très long, sourcils fortement arqués, œil vif et clair ; peu de cheveux ; lèvres minces, comprimées et rigides, accusant une volonté ferme et bien déterminée ; puis, suivant l'usage du temps, une légère moustache et une impériale : voilà les principaux traits de cette figure distinguée, sur laquelle la vertu et l'austérité de la vie avaient répandu je ne sais quel air de bonté qui corrigeait ce que la nature y avait mis d'un peu sévère, et charmait tous ceux qui le voyaient. Faut-il s'étonner de l'enthousiasme que sa présence fit éclater partout, et de l'impression favorable qu'il laissa dans tous les cœurs ?

Cette bonne impression ne fit que grandir lorsqu'on le vit à l'œuvre, et qu'on put admirer son dévouement vraiment héroïque pour les pauvres sauvages, qu'il voyait pourtant

pour la première fois, son zèle ingénieux pour leur faire du bien. C'est à eux qu'il voulut offrir les prémices de son zèle, administrant lui-même quelques-uns de leurs malades, et baptisant quelques enfants hurons. C'est aussi par eux qu'il voulut commencer, lorsqu'il donna la confirmation dans sa cathédrale pour la première fois.

Rien de plus touchant que son empressement à connaître toutes ses ouailles et à leur procurer les secours de son ministère. Québec renfermait environ soixante-quinze à quatre-vingts familles françaises : il voulut les visiter toutes l'une après l'autre : on le sait par une lettre qu'il écrivit dans l'automne au souverain pontife.

Il achevait la visite de sa ville épiscopale, lorsque le navire parti avant lui de La Rochelle, arriva à Québec, portant deux cents personnes, la plupart destinées à la colonie de Montréal. La maladie du pourpre est à bord ; presque tous les passagers en sont atteints, et l'Hôtel-Dieu de Québec se remplit. On voit alors notre prélat accourir au chevet de ces pauvres malades, les assister nuit et jour, et leur prodiguer tous les secours de son ministère avec ce dévouement dont il a fait l'apprentissage à l'ermitage de Caen et à la société des Bons-Amis :

« Il est continuellement à l'hôpital, écrit Marie de l'Incarnation, pour servir les malades et faire leurs lits. On fait ce que l'on peut pour l'en empêcher et pour conserver sa personne; mais il n'y a point d'éloquence qui le puisse détourner de ces actes d'humilité. »

On conçoit les sentiments d'admiration qu'une pareille conduite, qui dans la suite ne se démentit jamais, inspira aux Canadiens pour leur évêque : « Je ne puis assez estimer le zèle et la piété de M. de Pétrée, écrit M. d'Argenson, et ne fais aucun doute qu'il ne fasse grand fruit en ce pays. » Et M. Boucher, commandant aux Trois-Rivières : « Nous avons un évêque, dit-il, dont le zèle et la vertu sont au delà de tout ce que je puis dire. »

Aussi bien, quelle vertu ne fallait-il pas chez ce noble rejeton des Montmorency pour savoir se conformer aux difficultés de sa situation ! En arrivant au Canada, « il n'avait trouvé rien de prêt pour le recevoir (1), » pas même la plus chétive résidence. Les Jésuites s'attendaient probablement de lui donner l'hospitalité dans leur collège : il n'y resta que quelques jours, ne voulant pas, sans doute, quelqu'attachement qu'il eût pour leur Compagnie,

---

[1] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 139.

paraître trop s'inféoder à ces bons religieux. Il demeura quelques mois à l'Hôpital, puis alla établir son domicile dans la maison de Mme de la Peltrie, qu'il loua des Ursulines pour la somme de deux cents livres par année. C'était une petite maison en pierre, de trente pieds sur vingt, à deux étages, ouvrant sur la rue des Jardins. C'est là qu'il continua, sur les rives du Saint-Laurent, la vie humble et austère qu'il avait menée à l'ermitage de Caen. Ses prêtres, à l'exception de son vicaire général Lauson-Charny, se logèrent avec lui : « Ils n'étaient tous qu'un cœur et qu'une âme, sous la conduite de M. de Laval, et ne faisaient qu'une famille dont il était le père », dit Latour.

« Il vit saintement et en apôtre, écrit Marie de l'Incarnation : sa vie est si exemplaire qu'il tient le pays en admiration. Il donne tout, et vit en pauvre, et l'on peut dire qu'il a l'esprit de pauvreté. Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques ; car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin, et un homme de chambre qui a servi M. de Bernières. »

De sa résidence, Mgr de Laval n'avait qu'un pas à faire pour aller chez les Jésuites, réchauffer le zèle de ces missionnaires, auxquels il

avait confié en arrivant le soin de toutes les missions sauvages, et encourager les élèves du collège, cette jeunesse studieuse à laquelle il porta toute sa vie un si touchant intérêt. De sa maison également il n'avait qu'un pas à faire pour se rendre à sa cathédrale, où il ne manquait jamais d'assister aux offices divins et de célébrer pontificalement à toutes les grandes solennités. « En ce qui regarde la dignité et l'autorité de sa charge, écrit Marie de l'Incarnation, il n'omet aucune circonstance : il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'Eglise, autant que le pays le peut permettre. »

C'est le sentiment de ce qu'il devait à l'Eglise et à la dignité de sa charge, non moins que le désir d'établir toutes choses dès le commencement sur un bon pied, qui, à défaut de règlements précis que la cour ne donna que plus tard, le guida dans ses rapports avec les autorités civiles de la colonie, et spécialement avec M. d'Argenson. Il eut avec ce gouverneur plusieurs difficultés de préséance et autres : elles s'expliquent aisément lorsqu'on fait attention qu'il n'y avait pas encore eu d'évêque dans le pays, qu'il s'y était introduit des usages plus ou moins réguliers, que le gouverneur y avait toujours jusque là occupé la première

place, et que maintenant il devait en beaucoup d'occasions la céder à l'évêque.

Dans l'église paroissiale, par exemple, qui était ouverte au culte depuis deux ans seulement ([1]), et qui désormais allait être la cathédrale, il est évident, d'après le *Journal des Jésuites,* qu'on avait donné au gouverneur une place éminente dans le chœur même. Mgr de Laval prétendit que l'évêque devait avoir la première place dans son église, et que les sièges et prie-dieu du gouverneur et de l'évêque ne devaient pas être sur le même rang. Cela donna lieu à « une grande contestation. » Il fut réglé par l'entremise de l'ancien gouverneur, M. d'Ailleboût, « que le banc de l'évêque serait en dedans des balustres, et celui de M. d'Argenson hors des balustres, au milieu. »

A la messe et aux vêpres, M. d'Argenson demandait à être encensé par le diacre ou le prêtre assistant, immédiatement après le célébrant et l'évêque. Mgr de Laval voulait bien que le gouverneur fût encensé, mais seulement après le chœur. Nouveau sujet de « contestation ; » elle se termina, cette fois, par un arrangement proposé par les Jésuites, mais que

---

[1] Les offices se faisaient auparavant dans l'hôtel des Cent-Associés.

le P. Lalemant ne nous fait pas connaître dans son journal.

Cette disposition de s'en rapporter, dans les différends, au jugement d'un tiers, ne nous semble pas le fait d'un esprit dominateur, raide et orgueilleux, tel qu'on a voulu quelquefois représenter Mgr de Laval.

Dans les réunions publiques, dans les dîners, par exemple, ou dans les séances, au collège, qui devait occuper la première place ? à qui devait-on adresser la parole ? qui devait-on saluer le premier, l'évêque, ou le gouverneur ? Mgr de Laval décidait la question en faveur de l'évêque, se fondant sans doute sur une ordonnance bien claire et bien précise de Louis XIII :

« Veut Sa Majesté... que les archevêques et évêques, étant en leurs diocèses, précèdent en toutes assemblées générales et particulières les gouverneurs, à moins que ceux-ci ne soient princes du sang... Sa Majesté veut et entend que les écclésiastiques soient traités honorablement par tous les officiers, comme étant le premier Ordre du royaume (1). »

De son côté, M. d'Argenson tenait absolument au premier rang, et ne voulait pas en dé-

---

[1] *Mémoires du Clergé de France*, édit. de 1771, t. XIII.

mordre. Les Jésuites prirent le parti de n'inviter à dîner ni l'évêque, ni le gouverneur : et dans les séances publiques, au collège, il fut convenu « que les enfants auraient les mains occupées pour ne saluer ni l'un ni l'autre ([1]). »

Pour contester à Mgr de Laval le droit d'occuper le premier rang dans les réunions, M. d'Argenson prétextait que le prélat n'était que simple vicaire apostolique, évêque de Pétrée, et qu'à Québec, par conséquent, il n'était pas « en son diocèse. » Mais les lettres patentes du roi réfutaient cette prétention : « Voulons que le sieur de Laval, évêque de Pétrée, soit reconnu par tous nos sujets pour faire les fonctions épiscopales... Nous entendons que sa juridiction est telle qu'ont accoutumé de l'avoir les autres évêques... »

Le *Journal des Jésuites* signale plusieurs incidents qui donnèrent lieu à des contestations entre le gouverneur et l'évêque. Dans les processions religieuses, à Québec, les marguilliers avaient toujours eu le premier rang, devant tous les autres corps publics. M. d'Argenson

---

[1] On connaît l'espièglerie dont deux d'entre eux se rendirent un jour coupables : à l'instigation de leurs parents, ils manquèrent à la consigne, dans une séance au collège, et trouvèrent moyen de saluer M. d'Argenson. Ce fut une grosse affaire ; et le *Journal des Jésuites* nous assure qu'ils "eurent le fouet le lendemain matin pour avoir désobéi."

ayant voulu faire passer devant eux un certain nombre de gentilshommes « ou soi-disant tels, » et les faire marcher « à sa suite, » l'évêque s'y opposa absolument, et sur le refus du gouverneur de céder sur ce point, il finit par interdire les processions jusqu'à nouvel ordre.

On avait permis, quelques années auparavant, au gouverneur M. d'Ailleboût d'assister aux assemblées de fabrique comme marguillier honoraire. C'était une simple faveur, dont ses successeurs avaient continué à se prévaloir. Mgr de Laval jugea qu'il était temps d'en finir avec cet usage, avant qu'il fût trop enraciné ; et dans une assemblée de fabrique il déclara que le gouverneur « n'était plus marguillier honoraire. » M. d'Argenson se présenta à l'assemblée subséquente, « avec ceux de sa suite ordinaire, et prétendit se maintenir en sa charge, déclarant à l'évêque qu'il n'avait pas le pouvoir de le démettre. » Mgr de Laval en fut quitte pour s'entendre dire des choses désagréables, mais il réussit à abolir un usage plein d'inconvénients, qui ne reparut que plus tard, sous Mgr de Saint-Vallier.

Il en régularisa un autre. Dans les grandes fêtes, on venait à l'offrande du pain bénit, durant la messe, au son des tambours, des fifres et autres instruments de musique. Mgr de

Laval régla qu'il fallait abolir cette coutume bruyante. Malheureusement, le jour où l'on commença à mettre cette ordonnance à exécution, c'était le gouverneur lui-même qui donnait le pain bénit, et il s'en montra mortifié. Le prélat modifia aussitôt sa décision, et permit d'apporter le pain bénit comme de coutume, mais « avant la messe, de manière que le service divin ne fût pas interrompu. »

Un autre incident donna lieu à beaucoup de discussions. Ce fut à l'occasion de la procession du très saint Sacrement. Entre autres reposoirs, il y en avait un de préparé, comme de coutume, au Fort. Mgr de Laval, qui avait remarqué l'année précédente (1660) que les soldats avaient gardé leur képi sur la tête, fit savoir au gouverneur qu'il n'entrerait au reposoir du Fort qu'à condition que les soldats de la garnison se tiendraient la tête découverte à l'arrivée du saint Sacrement : il avait oublié de mentionner qu'ils devaient aussi être à genoux, ou bien il avait cru que cela allait de soi. Arrivé au reposoir, il aperçoit les soldats découverts, mais debout, et il envoie dire à M. d'Argenson qu'il va passer outre, s'ils ne se mettent à genoux. Le gouverneur fait réponse que ses soldats « sont en leur devoir étant debout ; » et le prélat, laissant de côté le re-

posoir du Fort, continue en procession au reposoir suivant.

Il y eut enfin « grande brouillerie entre les puissances », dit le *Journal des Jésuites,* « on en pensa venir aux extrémités » à l'occasion du procès d'un prisonnier hérétique relaps, blasphémateur, et profanateur des sacrements. L'officialité diocésaine avait pris l'affaire en mains, l'avait examinée et jugée ; puis l'évêque avait porté sentence contre le coupable. Le gouverneur prétendait que le cas était du ressort des tribunaux civils, et que le prélat avait outrepassé ses pouvoirs ; il objectait probablement à l'exécution de la sentence. C'était toujours la question de l'autorité du vicaire apostolique, en tant que simple vicaire apostolique, qui revenait d'une façon ou d'une autre sur le tapis.

Le P. Lalemant, qui mentionne dans son journal les divers incidents que nous venons de rappeler, semble reprocher quelque part au gouverneur et à l'évêque de n'avoir pas suffisamment cherché à s'entendre : « C'est de quoi il eût fallu, dit-il, s'éclaircir auparavant et en convenir (1). »

Mais c'était précisément là la difficulté. Ce

---

[1] *Journal des Jésuites*, p. 298,

que nous avons dit déjà de Mgr de Laval montre qu'il était porté à la conciliation et admettait facilement un compromis, quand la chose était possible. Mais comment pouvait-il s'entendre avec un gouverneur tout imbu de l'esprit gallican, dont toutes les sympathies étaient pour l'archevêque de Rouen et son grand vicaire M. de Queylus, et qui ne voulait pas reconnaître dans le vicaire apostolique les droits et l'autorité d'un évêque dans son diocèse ? Il n'avait évidemment qu'une chose à faire : agir suivant les dictées de sa conscience. A-t-il quelquefois montré trop d'ardeur dans le règlement d'une question ou dans la revendication de ses droits ? La chose est possible ; comme l'observe avec raison l'abbé Ferland : « Aucune vertu n'est parfaite sur la terre. » Mais il était trop pieux et trop désintéressé pour qu'on puisse suspecter le moins du monde la pureté de ses intentions. La Mère de l'Incarnation écrivait à cette époque-là même : « Sa vie est si exemplaire qu'il tient tout le pays en admiration... Il fallait ici, ajoute-t-elle, un homme de cette force. »

Outre l'affaire du prisonnier hérétique, dont nous avons parlé, voici deux faits où M. d'Argenson trouva à redire à la conduite de l'évêque :

Il fit un jour sortir une servante de la maison d'un des principaux citoyens de Québec, M. Denis, pour la faire entrer aux Ursulines. L'affaire était délicate ; mais qui pourrait croire que Mgr de Laval n'avait pas d'excellentes raisons pour justifier sa conduite, raisons, cependant, qu'en sa qualité de confesseur ou directeur spirituel, il ne pouvait donner au public ?

L'autre fait est celui de Barbe Hallé, que le prélat fit interner à l'Hôtel-Dieu. Au témoignage du P. Lalemant et de la Vénérable Marie de l'Incarnation, cette fille était ensorcelée, victime de maléfices que lui avait donnés un mauvais sujet, meunier de profession : il l'avait demandée en mariage, et avait été refusé à cause de sa mauvaise conduite. « L'évêque, dit Marie de l'Incarnation, ordonna que le meunier et la fille fussent amenés à Québec. L'un fut mis en prison, l'autre enfermée chez les hospitalières ([1]). »

Il est évident que Mgr de Laval ne put faire emprisonner cet homme sans le concours de l'autorité séculière. La connaissance des sortilèges et des maléfices était du ressort de l'officialité diocésaine, qui examina sans doute le

[1] *Lettres de M. de l'Incarnation*, t. II, p 208.—*Journal des Jésuites*, p. 289.

cas avec ses circonstances, rendit son jugement et livra le coupable au bras séculier.

Quant à la fille, elle se trouvait dans la juridiction du seigneur Giffart, de Beauport, qui, comme tous les seigneurs, avait droit de justice dans sa seigneurie. C'est probablement par son entremise qu'elle fut amenée à Québec; et Mgr de Laval lui rendit un grand service en la faisant entrer à l'Hôtel-Dieu. On lit dans les annales manuscrites de cette sainte maison :

« Le 27 août 1661, nous avons eu comme pensionnaire la fille de Jean-Baptiste Hallé, par ordre exprès de Mgr de Pétrée, notre digne prélat, qui jugea la chose nécessaire pour le bien de cette fille, affligée pour lors de quelque maléfice. »

Il la confia à la pieuse Mère Catherine de Saint-Augustin, dont il connaissait le talent remarquable pour diriger les âmes et venir à bout des cas les plus difficiles. A force de patience, d'abnégation et de vertu, cette sainte religieuse fit succéder l'apaisement au désordre dans l'âme de la pauvre malade. Après plusieurs mois de réclusion à l'Hôtel-Dieu, Barbe Hallé en sortit toute guérie et renouvelée. Elle épousa un honnête citoyen de la côte Lauzon, qui fut la souche d'une très respectable famille.

Charlevoix, faisant à cette occasion l'éloge de Catherine de Saint-Augustin, rend en même temps témoignage à la haute science des âmes que possédait Mgr de Laval, et à son grand discernement des esprits : « Le saint évêque de Pétrée, qui l'a examinée avec la plus scrupuleuse attention, dit-il, et qui avait lui-même une science pratique des voies les plus sublimes..., n'a point fait difficulté de la regarder comme une des épouses favorites de Notre-Seigneur... »

Et cependant le pieux prélat n'était encore qu'au commencement de sa carrière épiscopale : que ne pouvait-on attendre d'un évêque à la fois si pieux, si éclairé, si exempt de respect humain, pour le bon gouvernement de son Eglise ?

Dieu qui soutenait évidemment son serviteur dans la revendication de ses droits, fit éclater sa piété et sa vertu par un exemple frappant. Le fait est raconté dans le *Journal des Jésuites ;* et il eut lieu au plus fort des difficultés de l'évêque avec M. d'Argenson.

C'était vers la mi-février 1661. Le feu éclate à la basse-ville et menace de faire de grands ravages. Mgr de Laval, plein de confiance en Dieu, s'en va tranquillement à l'église, prend le saint Sacrement et descend vers le lieu du

sinistre. A peine y est-il rendu, que l'incendie s'arrête visiblement : « On remarqua, dit le *Journal des Jésuites,* que le feu s'abaissa. » Il ne détruisit que la maison où il avait commencé, et la basse-ville fut sauvée.

Grâce à son énergie, à son esprit de suite, Mgr de Laval réussit à faire reconnaître son autorité dans tout le pays, y compris Montréal. Ceci nous amène à parler des sulpiciens qui dirigeaient cette colonie, et surtout de leur supérieur, M. de Queylus.

Le grand vicaire de l'archevêque de Rouen, à Montréal, attendit près de deux mois après l'arrivée de Mgr de Laval au Canada pour descendre à Québec lui présenter ses hommages, parce qu'il avait l'intention de passer en France dans le cours de l'automne. A Québec, il reçut des lettres de la cour, datées du 11 mai 1659, qui lui permettaient de rester au Canada et de continuer ses fonctions de grand vicaire de Rouen, « sans préjudice de la juridiction du vicaire apostolique. »

« C'était, écrit judicieusement M. Faillon, reconnaître deux juridictions indépendantes l'une de l'autre, et vouloir établir la confusion dans l'Eglise du Canada, au lieu d'en procurer le bien. »

Fort heureusement Mgr de Laval put mon-

trer à M. de Queylus des lettres postérieures, datées du 14 mai, dans lesquelles le roi, dérogeant complètement à celles du 11, ordonnait à M. d'Argenson d'empêcher qu'aucun vicaire de l'archevêque de Rouen s'ingérât d'exercer aucune fonction de juridiction au Canada : « Ce que vous avez à faire, disait le roi au gouverneur, se réduit à maintenir le sieur évêque de Pétrée dans la pleine fonction de sa charge. »

M. d'Argenson, malgré les sympathies qu'il avait pour M. de Queylus, se vit obligé de faire publier dans tout le Canada les volontés royales exprimées dans la lettre du 14 mai : son ordonnance à ce sujet est du 14 octobre. M. de Queylus, contrarié sans doute, mais obligé de se conformer à cette ordonnance, se décida alors à suivre sa première résolution, et s'embarqua pour la France, avec l'intention bien arrêtée, toutefois, de revenir au Canada aussitôt qu'il aurait réussi à faire décider ce qu'il continuait à appeler « la question de juridiction. »

Il y avait évidemment deux influences qui travaillaient à la cour dans des sens opposés : l'une, soutenue par Mazarin et les gallicans, en faveur de l'archevêque de Rouen ; l'autre, appuyée par Anne d'Autriche et les Jésuites, en

faveur de Mgr de Laval. Celle-ci finit par triompher ; mais quand on songe aux moyens puissants dont pouvait disposer l'archevêque de Rouen, on ne peut s'empêcher de bénir la divine Providence, qui soutint les efforts courageux du vicaire apostolique du Canada. Sitôt après le départ de M. de Queylus, il écrit à la cour pour la mettre en garde contre les agissements du grand vicaire de Harlay. Aussi, lorsqu'au printemps de 1660 le roi apprend que M. de Queylus veut repasser au Canada, lui fait-il expresse défense de mettre son dessein à exécution. L'année 1660 s'écoule ; et durant ce temps Mgr de Laval fait signer à tous les prêtres de la colonie, y compris les sulpiciens de Montréal, un document par lequel ils reconnaissent son autorité, à l'exclusion de toute autre juridiction.

De son côté, M. de Queylus se rend à Rome, et trouve moyen, grâce à certaines influences, de faire ériger par le saint-siège, indépendamment du vicaire apostolique, une paroisse à Montréal. Les Bulles qu'il obtient à cet effet, à l'insu de la Propagande, sont conçues de telle sorte que l'archevêque de Rouen y voit la confirmation de ses prétentions comme ordinaire de la Nouvelle-France. M. de Queylus est nommé curé de Montréal, et Mgr de Laval

délégué par l'archevêque pour le mettre en possession de son bénéfice.

Puis au printemps de 1661, M. de Queylus, au mépris des défenses royales, et malgré les protestations que vient lui faire, au port d'embarquement, M. Poitevin, curé de Saint-Josse, de la part de Mgr de Laval, fait voile à La Rochelle pour le Canada. Arrivé à Québec, il se présente à l'évêque de Pétrée et lui communique les Bulles d'érection de la paroisse de Montréal, et sa nomination comme curé.

Mgr de Laval voit de suite ce qu'il a à faire : regarder comme non avenue l'érection de la cure de Montréal, jusqu'à ce que les volontés du saint-siège lui soient directement et clairement signifiées, puis empêcher M. de Queylus de monter à Montréal. Il lui en fait expressément défense ; et comme celui-ci s'obstine à vouloir passer outre, le prélat s'adresse au gouverneur, et lui met sous les yeux la lettre de la reine Anne d'Autriche (31 mars 1659), qui lui fait un devoir « de faire repasser en France tous ceux qui ne voudront pas se soumettre à la juridiction du vicaire apostolique. » Mais M. d'Argenson était d'autant moins disposé à sévir contre son ami M. de Queylus que son terme d'office était expiré. Le vicaire apostolique se vit ainsi obligé d'em-

ployer lui-même les mesures de rigueur à sa disposition : il porta la peine de suspense contre ce prêtre, qui demeura deux mois entiers, à Montréal, sous le coup de cette censure ecclésiastique. M. d'Avaugour, successeur de d'Argenson comme gouverneur du Canada, alla lui signifier, de la part du roi, l'ordre de quitter la colonie. M. de Queylus se décida alors à partir pour la France.

C'était, nous l'avons dit, un prêtre vertueux, et nous ne saurions douter de sa bonne foi. Il fut victime, en toute cette affaire, des malentendus regrettables qui existaient à cette époque au sujet de la juridiction de la Nouvelle-France.

C'est le grand mérite de Mgr de Laval d'avoir vu juste dans toute cette affaire de juridiction. Sitôt après le départ de M. de Queylus, il écrit à Rome, et expose sa conduite à l'égard du grand vicaire de Rouen ; puis il ajoute avec un abandon filial :

« Je prie Votre Sainteté de me faire connaître sa volonté au sujet de cette contestation. Je me soumettrai à tout ce qu'Elle décidera. »

Le saint-siège répondit d'une manière ferme et catégorique :

« Il donna ordre au Nonce de Paris, écrit M. Faillon, d'empêcher l'exécution des Bulles

accordées à M. de Queylus, de peur que tout le fruit de la mission du Canada ne fût perdu ; et l'on fut d'avis de faire savoir à cet abbé, au nom de la Propagande, ou au nom du Souverain Pontife, qu'il n'eût à s'attribuer aucun droit dans la colonie de Montréal. »

Dès ce moment, l'autorité du vicaire apostolique ne rencontra plus d'opposition de la part du clergé, au Canada.

CHAPITRE VI

MGR DE LAVAL ET LA TRAITE DE L'EAU-DE-VIE

La traite de l'eau-de-vie.— M. d'Avaugour.— La colonie ravagée par les Iroquois —Mgr de Laval visite son vicariat apostolique.—Il se décide à aller en France pour les affaires de la colonie.

Tout le clergé de la colonie s'unit comme un seul homme à son évêque pour combattre un mal qui menaçait de ruiner complètement le pays : nous voulons parler de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Le Canada comptait au plus trois mille colons français disséminés sur la côte de Beaupré, à Québec et dans les environs, aux Trois-Rivières et à Montréal. Deux éléments principaux composaient cette colonie : les agriculteurs et les marchands. C'est parmi ceux-ci, surtout, que se recrutait le Compagnie des Habitants ([1]), formée en 1645 ; elle avait obtenu de la Compagnie des Cent-Associés, moyennant certaines conditions, le privilège de la traite des fourrures : et à cette occasion le

[1] Voir *Henri de Bernières*, p. 47, note I.

roi avait établi à Québec un Conseil chargé d'aider le gouverneur dans l'administration des affaires du pays. Ce Conseil se composait du gouverneur lui-même, du supérieur des Jésuites en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge et de deux habitants de la colonie. Les registres de ce Conseil ont disparu ; et nous ne savons pas même si Mgr de Laval, après son arrivée au Canada, y prit la place à laquelle il avait droit. Tout nous porte à croire qu'il n'y fut invité ni par d'Argenson ni par d'Avaugour : nous savons au contraire que ce dernier gouverneur, un mois après son arrivée à Québec, insista pour que le supérieur des Jésuites y reprît la place qu'il y occupait autrefois. Il est probable que d'Avaugour, pas plus que d'Argenson, ne reconnaissait au vicaire apostolique les droits de l'évêque dans son diocèse : « Quelque résistance que nous y puissions apporter, écrit le P. Lalemant, M. d'Avaugour nous obligea d'assister au Conseil ; et me l'ayant commandé plusieurs fois par toute l'autorité qu'il avait, sans vouloir recevoir d'excuse, il m'envoya son secrétaire pour m'y conduire : où étant arrivé, il m'y établit, et à mon défaut telle personne des nôtres que je voudrais. »

Le Supérieur se fit remplacer par le P. Ra-

gueneau, et M. d'Avaugour installa celui-ci comme président du Conseil : « J'ai mis à la tête du Conseil, pour le service du roi et le bien du pays, le R. P. Ragueneau ; et avec trois autres tous les jours il délibère des affaires publiques (1). » La position de ce religieux dut être pénible, lorsque, peu de temps après, le gouverneur et le conseil donnèrent libre cours à la traite de l'eau-de-vie.

Le Conseil de Québec avait toujours, dans le passé, prohibé la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, comme avait fait Champlain dès le commencement de la colonie, et après lui ses successeurs. En 1657, un arrêt du Conseil d'État confirma cette défense, sous les peines les plus graves (2). « Les sauvages, dit Charlevoix, ne boivent jamais que pour s'enivrer.» Il était reconnu par tous les esprits sages et honnêtes que la traite de l'eau-de-vie était leur ruine sous tous les rapports.

Malgré cela, il y avait toujours dans la colonie des hommes cupides qui, pour attirer les sauvages, se procurer le plus de fourrures possible, et s'enrichir, ne craignaient pas de leur

---

[1] Lettre de d'Avaugour au prince de Condé, Québec, 13 oct. 1661, citée dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 526.

[2] Voir *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 8.

vendre, et la plupart du temps sans aucune discrétion, des boissons enivrantes. Lorsque Mgr de Laval arriva au Canada, le mal était rendu à un degré alarmant. Pour l'enrayer, il essaya d'abord les moyens de persuasion et de douceur ; mais ces moyens ne réussissant pas, il assemble par trois fois son clergé pour le consulter sur ce qu'il y a à faire. Après avoir pris l'avis de ses prêtres sur la question de savoir « si vendre de la boisson de vin ou eau-de-vie aux sauvages estait péché ([1]), » il se résout à frapper un grand coup : et dans l'hiver de 1660, il prononce l'excommunication contre ceux qui traiteront de l'eau-de-vie aux sauvages.

Cette mesure de rigueur, soutenue avec ensemble et fermeté par tout le clergé, appuyée également par l'autorité civile, produisit d'heureux effets : la traite de l'eau-de-vie disparut peu à peu, et avec elle les crimes qui en étaient la suite.

Malheureusement un travers d'esprit de M. d'Avaugour vint tout compromettre. Une femme ayant été mise en prison pour avoir vendu des boissons enivrantes aux sauvages, le P. Lalemant, sans trop de réflexion, et n'é-

---

[1] *Journal des Jésuites*, p. 268.

coutant que son bon cœur, crut pouvoir aller demander sa grâce au gouverneur :

« Si la traite de l'eau-de-vie n'est pas un crime pour cette femme, dit d'Avaugour, elle ne le sera pour personne. »

Et à partir de ce moment les vendeurs de boissons, sûrs de n'avoir à redouter aucun châtiment de la part de l'autorité civile, méprisent les peines spirituelles : la traite de l'eau-de-vie réapparaît partout, et avec elle un cortège de désordres sans nom. Le vicaire apostolique, son clergé et tous les honnêtes gens gémissent d'un état de choses auquel ils se sentent incapables de remédier.

Et cependant la colonie est aux prises avec un autre fléau non moins redoutable, les Iroquois. Ces sauvages, qui ont détruit (1649) la nation huronne, viennent en poursuivre les derniers restes jusque sous les murs du fort de Québec. Ils s'attaquent également aux Français, parce que ceux-ci, dès le commencement, ont fait alliance avec les Hurons : les campagnes sont partout infestées ; à Québec, aux Trois-Rivières, à Montréal, tout est mis à feu et à sang ; dans la seule année 1661, plus de cent colons sont faits prisonniers par les

Iroquois ; plusieurs sont massacrés, et parmi eux, deux vénérables sulpiciens, MM. Vignal et Lemaître, de la colonie de Montréal. Beaucoup de Canadiens se demandent s'ils ne feraient pas mieux de retourner en France, plutôt que de rester dans un pays où ils sont si peu en sûreté.

Le vicaire apostolique, l'ancien archidiacre d'Evreux, aguerri contre ces dangers par les souvenirs de la Fronde, réconforte et encourage ses ouailles. Au milieu des plus grands périls, avec la simplicité d'un évêque de la primitive église, il fait régulièrement la visite de son vicariat, annonçant la parole de Dieu, administrant le sacrement de confirmation, répandant partout les bienfaits de son ministère épiscopal. On est dans l'admiration à la vue de ce prélat qui, n'ayant jamais connu que le beau climat et les commodités de la France, parcourt, l'hiver, la côte Beaupré et les environs de Québec en raquettes sur la neige, et monte à Montréal, l'été, en simple canot d'écorce, accompagné seulement d'un prêtre et d'un ou deux domestiques, se contentant pour la nourriture du strict nécessaire, et supportant gaiement les plus grandes fatigues. Ecrivant un jour au souverain pontife : « Heureux,

s'écrie-t-il, si nous mourions pour la cause de Dieu (1) ! »

Son exemple enflamme de courage et de zèle tous ses missionnaires. Un jésuite est envoyé par ses supérieurs à une mission éloignée de plus de quatre cents lieues de Québec, où il a tout à redouter, même le martyre et la mort. Malgré sa bonne volonté, il paraît triste et abattu. Tout à coup, il rencontre en chemin son évêque, l'intrépide Montmorency-Laval : « Monseigneur, que dois-je faire ? lui demande-t-il avec un naïf abandon ; dois-je continuer mon voyage ?—Mon Père, lui repond le prélat, toute raison humaine semble vous retenir ici ; mais Dieu, plus fort que tout, vous veut en ces quartiers-là ! — Oh ! que j'ai béni Dieu, depuis cette entrevue ! s'écria ensuite le P. Ménard ; et que ces paroles, sorties de la bouche d'un si saint prélat, m'ont consolé au milieu de mes peines et de mes misères : *Dieu vous veut en ces quartiers-là* ! »

De son côté, le vicaire apostolique se réjouit de rencontrer tant de dévouement chez ses missionnaires. Ses communautés religieuses, les Ursulines, les Hospitalières de Québec, celles de Montréal, aussi bien que les Sœurs de la

---

[1] Lettre de Mgr de Laval au pape Alexandre VII, Québec 31 juillet 1659.

Congrégation de Notre-Dame, lui procurent également beaucoup de consolation. Ses lettres au souverain pontife nous montrent à l'évidence qu'au plus fort des difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de son ministère, jamais l'ombre du découragement ne vient effleurer son âme.

Mais aux maux qui affligent la colonie, ravagée à la fois par les Iroquois et par la traite des boissons enivrantes, il faut de grands remèdes, et ces remèdes, c'est lui qui est le plus en état de les obtenir de la cour. Il voit d'ailleurs que son autorité au Canada a besoin d'être affermie. Le titre de vicaire apostolique n'en impose pas assez aux officiers civils, déja peu disposés à respecter l'autorité ecclésiastique. Ce n'est que comme évêque en titre de Québec qu'il peut espérer faire respecter ses ordonnances ; et il se décide à aller soumettre ses vues sur ce sujet à la cour.

L'autorité civile elle-même a besoin d'être relevée et fortifiée. Le gouverneur du Canada, présenté à la nomination du roi par la Compagnie des Cent-Associés, se voit soumis à trop d'influences diverses ; et le Conseil qui l'aide à administrer les affaires du pays est tout-à-fait à sa merci. Ni la Compagnie des Cent-Associés, ni celle des Habitants n'ont les

ressources nécessaires pour défendre la colonie contre les incursions des Iroquois : il faut que le roi reprenne le pays en son nom et y envoie des troupes suffisantes pour le protéger. Le gouverneur, nommé alors directement par la couronne, assisté d'un Conseil régulier et permanent, pourra faire observer les lois et la justice ; et si, comme il y a lieu de l'espérer, il s'entend bien avec l'évêque, on peut attendre des jours meilleurs pour le Canada.

Mgr de Laval songe aussi à la création d'un séminaire pour la formation des ecclésiastiques dont il a besoin : il lui faut pourvoir au soutien et à l'entretien de son clergé, à la construction des églises, à l'érection des paroisses. Pour tout cela il a besoin de l'assentiment et de l'encouragement efficace de la cour. Trois ans à peine se sont écoulés depuis son arrivée au Canada, qu'il se décide à passer en France. Ce voyage était très pénible, à cette époque : il n'hésite pas toutefois à l'entreprendre pour le bien de la colonie. Il s'embarque à Québec le 12 août, emmenant avec lui le P. Ragueneau, ancien précepteur du grand Condé, sur lequel il compte pour obtenir l'envoi de secours efficaces contre les Iroquois.

Les Jésuites du Canada sont peut-être bien aises de voir disparaître de la scène ce reli-

gieux, éminent sans doute par ses grandes qualités, mais qui les compromet en se mêlant trop activement des affaires publiques. Ses supérieurs l'ont déjà, pour cette raison, transféré une fois de Québec aux Trois-Rivières : aujourd'hui ils l'éloignent même de la Nouvelle-France : « Il avait, écrit le P. de Rochemonteix, cette faiblesse, de vouloir se mêler des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons, plus qu'il ne convenait à un religieux. De là beaucoup de plaintes, dont ses frères eurent à souffrir ([1]). »

Mgr de Laval accomplit ainsi peu à peu et sans bruit la grande œuvre de pacification qu'il a entreprise. En venant au Canada, il a tenu à emmener avec lui, « comme un homme qui lui était nécessaire, » le P. Jérôme Lalemant, lequel représentait parmi les Jésuites de la Nouvelle-France l'élément sage et modéré. Aujourd'hui il remmène en France le P. Ragueneau, qui nuit un peu à l'Eglise « en s'immisçant trop dans les affaires civiles et administratives de la colonie. »

M. d'Argenson nous paraît injuste envers notre prélat, lorsqu'il écrit : « Il m'aurait été plus avantageux que M. de Pétrée eût pris

---

[1] *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 184.

plutôt sa confiance au P. Lalemant, supérieur, qu'au P. Ragueneau. » Le P. Lalemant, qu'il avait amené au Canada, avait certainement toute la confiance de Mgr de Laval ; mais un homme de la valeur du P. Ragueneau, que Marie de l'Incarnation appelle quelque part « un des grands personnages de la Nouvelle-France, » méritait certains ménagements. Le prélat attendit une occasion favorable pour le faire disparaître avec honneur de la scène canadienne.

La Mère de l'Incarnation écrivait à son fils à l'occasion du départ de Mgr de Laval : « Il s'embarque, dit-elle, pour passer en France, afin de chercher les moyens de remédier aux désordres des boissons, qui entraînent après eux tant d'accidents funestes. Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied. Je crois que s'il ne peut venir à bout de son dessein, il ne reviendra pas, ce qui serait une perte irréparable pour cette nouvelle église et pour tous les pauvres Français... Je vous prie de recommander à Notre-Seigneur une affaire si importante, et qu'il lui plaise de nous renvoyer notre bon prélat, père et véritable pasteur des âmes qui lui sont soumises. »

———

CHAPITRE VII

PREMIER VOYAGE DE MGR DE LAVAL EN FRANCE.

Mgr de Laval, nommé par le roi à l'évêché de Québec.—On lui promet d'envoyer des troupes et des colons au Canada.—Etablissement du Conseil Souverain.—Les anciennes défenses contre la traite de l'eau-de-vie, renouvelées.—Rappel de D'Avaugour.—M. de Mésy, gouverneur du Canada.—Etablissement du Séminaire de Québec.—La dîme.—Louis XIV à cette époque.—Retour de Mgr de Laval. 1662-1663.

Le voyage de Mgr de Laval eut d'heureux résultats pour la colonie. Le prélat reçut à la cour un accueil très bienveillant. C'était même une tradition encore vivante au séminaire de Québec il y a un demi-siècle, et que M. Jérôme Demers ([1]) aimait souvent à rappeler, qu'à une grande réception donnée à Versailles, le roi, entouré de la foule de ses courtisans, avait témoigné à l'évêque de Pétrée une attention toute spéciale. Cela ne peut nous surprendre, lorsque nous nous rappelons la magnifique supplique qu'il avait adressée au pape pour de-

[1] Supérieur du séminaire à plusieurs reprises, de 1815 à 1842; homme généralement estimé, et consulté par tous les principaux citoyens du pays.

mander l'élévation de Laval à l'épiscopat, et les lettres qu'il lui avait données à lui-même pour appuyer son autorité comme vicaire apostolique, lorsque nous songeons au rang élevé que Montmorency-Laval occupait dans la noblesse de France, lorsque nous lisons surtout cette dépêche que Louis XIV venait précisément d'adresser au vicaire apostolique, mais que celui-ci n'avait pu recevoir avant son départ du Canada :

« J'ai vu, disait le roi, par les lettres que vous m'avez écrites, les peines et les travaux que vous souffrez journellement pour convertir à la foi catholique les peuples de la Nouvelle-France ; et comme il ne se peut rien ajouter à la satisfaction qui m'en demeure, j'ai bien voulu vous témoigner par celle-ci, et vous dire qu'outre qu'en continuant ces exercices de piété et de vertu vous ne sauriez mieux employer vos soins, ni rien faire de plus méritoire envers Dieu, vous me rendrez un service très agréable, que je désire reconnaître, non seulement en vous établissant évêque dans le dit pays, lequel je veux protéger et secourir puissamment, mais aussi en vous gratifiant d'un bénéfice de revenu convenable, pour soutenir cette dignité... »

La question de sa nomination à l'évêché de

Québec par le roi était donc déjà réglée, et le bénéfice qu'il reçut à cette occasion « pour soutenir sa dignité » fut l'abbaye de Maubec, dans le diocèse de Bourges. Seulement, tout cela avait besoin d'être cnfirmé par le souverain pontife, et nous verrons que l'affaire traîna en longueur. En attendant, c'était déjà quelque chose, vis-à-vis des autorités civiles, de pouvoir se dire « nommé par le roi à l'évêché de la Nouvelle France, » et Mgr de Laval ne manqua pas de s'en prévaloir dans ses actes publics.

Dans la lettre que nous venons de citer, le roi déclarait à Mgr de Laval qu'il voulait « protéger et secourir puissamment le Canada. » Notre pays en avait un pressant besoin. Déjà en 1660, dans un voyage qu'y avait fait le P. Le Jeune ([1]), on l'avait chargé de solliciter auprès de la cour l'envoi de troupes suffisantes pour défendre la colonie contre les Iroquois. En 1661, Pierre Boucher, commandant aux Trois-Rivières, était passé en France pour renouveler la même demande; et à cette occasion il avait publié à Paris une brochure très intéressante sur le Canada, ses produits, ses

[1] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 2 nov. 1660.—Voir notre étude sur ce sujet dans les *Mémoires de la Sociét Royale*, 2e série, vol. II, p. 35.

ressources : c'est probablement la première brochure de colonisation qui ait été écrite pour notre pays ([1]). Elle nous valut un certain nombre de colons et l'envoi d'une centaine de soldats, que M. Dumont fut chargé de conduire au Canada. Celui-ci fit à son tour son rapport confirmant l'exactitude de tout ce qu'avait écrit Pierre Boucher.

Mgr de Laval n'eut donc qu'à répéter au roi ce qui lui avait été dit déjà par plusieurs personnages bien informés ; mais il le fit avec tant de conviction et de désintéressement que le monarque lui promit d'envoyer le plus tôt possible un contingent de troupes vraiment efficaces :

« Nous attendons l'année prochaine, écrit-il au pape, douze cents soldats, avec lesquels, Dieu aidant, nous essaierons de dompter les farouches Iroquois... Le marquis de Tracy viendra au Canada, afin de voir par lui-même les mesures qu'il y a à prendre pour que le roi fasse de la Nouvelle-France une colonie forte et prospère. »

A son tour, le prélat s'occupa activement de colonisation : rien en effet de ce qui pouvait

---

[1] *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, Paris, Florentin Lambert, 1664.

intéresser le bien de la Nouvelle-France ne lui était étranger. Il avait remarqué, et c'est une observation que beaucoup d'autres firent dans la suite, que les meilleurs colons ne venaient pas des environs de La Rochelle, mais du Perche et de la Normandie : et il en parla plusieurs fois à Colbert. Le ministre lui écrivit l'année suivante :

« Pendant le séjour que vous fîtes ici, vous me témoignâtes que les gens des environs de La Rochelle qui passaient à la Nouvelle-France étaient peu laborieux... Le roi a pris résolution, suivant votre avis, de faire lever trois cents hommes en Normandie et dans les provinces circonvoisines..... J'espère que ce secours tournera à l'avantage du pays. »

Un des buts principaux du voyage de Mgr de Laval, c'était d'obtenir que le roi prît lui-même directement le contrôle des affaires du Canada, qui appartenait depuis un demi-siècle à la compagnie des Cent-Associés, et y établît un gouvernement stable et solide. C'était d'ailleurs l'idée de la cour, à cette époque, de faire rentrer dans le droit commun les différentes possessions de la couronne, d'y reprendre la direction générale des affaires et d'y établir des conseils supérieurs sur le modèle des parlements. Peu de temps après l'arrivée

de l'évêque de Pétrée à Paris, le roi fit signifier à la compagnie des Cent-Associés son intention de reprendre le Canada, avec promesse de la dédommager. Les associés se réunirent le 24 avril 1663 pour délibérer sur la proposition du roi ; et le même jour fut signé par eux un acte d'abandon de la colonie à Sa Majesté. Quelques jours plus tard, Louis XIV acceptait la démission de la compagnie et rentrait en possession directe du Canada. Puis au mois d'avril il établissait à Québec le Conseil Souverain. Le Canada se trouvait dès lors sur le même pied que la plupart des provinces de France.

Il est difficile de préciser la part qu'eut Mgr de Laval dans tous ces événements si importants pour notre pays. Mais si nous en croyons M. de La Colombière, qui, dans son éloge du prélat, parlait en présence de personnages capables de contrôler la vérité de ses paroles, les observations de Mgr de Laval eurent une influence toute décisive sur les résolutions qui furent prises alors. M. de Latour, qui écrivit ses mémoires d'après le témoignage des contemporains de Laval, dit expressément : « Le Conseil Souverain du Canada fut l'ouvrage de son premier évêque. » Et le cardinal Taschereau qui, pour composer l'histoire du sé-

minaire de Québec, étudia avec soin tant de documents relatifs à cette période de nos annales : « Mgr de Laval, dit-il, contribua puissamment à organiser sur une base plus solide et plus rationnelle le gouvernement de la colonie... Par son crédit auprès de Louis XIV, il obtint la création d'un Conseil Souverain, qui devait servir de législature et de haut tribunal judiciaire dans la Nouvelle-France. » Il ajoute : « Des troupes furent envoyées, l'administration des affaires publiques s'organisa, et la reconnaissance aurait pu décerner à Mgr de Laval le titre de *Sauveur de la Patrie.* »

En travaillant ainsi à l'organisation d'un bon gouvernement pour la colonie, Laval avait en vue d'y faire observer et respecter la loi, d'empêcher les désordres de s'y introduire, les désordres, surtout, causés par la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Dans ses efforts, à la cour, pour obtenir que les anciennes défenses contre le commerce des boissons enivrantes fussent maintenues, il eut beaucoup de difficultés à surmonter. Il y avait dans ce commerce tant d'intérêts matériels en jeu ! « L'évêque, écrit Marie de l'Incarnation, a eu bien du démêlé en France au sujet des boissons que l'on donnait aux sauvages, et qui ont pensé perdre entièrement cette nouvelle église. »

Il finit cependant par triompher de toutes les objections : « Il parla au roi avec tant de zèle apostolique, dit Latour, qu'il finit par être écouté et obtint tout ce qu'il demanda. Le commerce des boissons fut absolument défendu. » Et M. de la Colombière : « Il eut le bonheur de voir la droiture de ses intentions reconnue, la vérité triompher du mensonge, et la traite de l'eau-de-vie défendue rigoureusement. »

D'Avaugour, qui lui avait causé tant de déboires, fut rappelé, et le roi voulut donner à l'évêque de Pétrée la plus grande marque possible de confiance. Il lui offrit de choisir lui-même un gouverneur pour le Canada, et l'obligea même, malgré lui, de le faire. « Le prélat s'en excusa longtemps,» écrit la sœur Juchereau. La faveur qu'on lui offrait comportait tant de responsabilité ! n'était-ce pas un piège qu'on voulait lui tendre ? Mais à la fin, « vaincu par les bontés du roi, » il proposa la nomination du chevalier de Mésy, major du Château de Caen, qu'il avait bien connu dans son séjour à l'Ermitage. Celui-ci fit quelque résistance, mais finit par accepter la charge de gouverneur.

A vrai dire, le roi mettait l'évêque et le gouverneur presque sur le même pied dans l'admi-

nistration politique de la Nouvelle-France. La nomination des membres du Conseil, qu'il venait de créer pour le Canada, devait se faire par eux deux « conjointement et de concert. » La destitution des conseillers et une nouvelle nomination exigeaient également le concours des deux à la fois. L'évêque et le gouverneur étaient chargés conjointement de mettre à exécution l'édit de création du Conseil Souverain de la Nouvelle-France ainsi que plusieurs arrêts du Conseil d'Etat. On peut dire que, s'il y avait de la part de la cour quelque préférence marquée pour l'un des deux dignitaires, elle était en faveur de l'évêque ; car bien que tous deux dussent faire route ensemble pour le Canada, ce n'est pas au gouverneur, mais à l'évêque que furent confiées les ordonnances de 1663, et les blancs de commissions à remplir pour les charges du Conseil.

Aujourd'hui, on serait porté à regarder comme extraordinaire le rôle politique attribué à Mgr de Laval. Le courant des idées a fait bien du chemin depuis cette époque ; et l'on est généralement d'accord que l'Eglise et l'Etat ont tout à gagner à rester chacun dans son rôle, à ne pas empiéter sur le domaine clairement défini de l'un ou de l'autre, et dans les questions mixtes à s'efforcer de s'entendre

d'une manière cordiale. Mais à l'époque où l'on venait de voir successivement Richelieu et Mazarin, deux princes de l'Eglise, si longtemps à la tête des affaires, où l'Eglise était si intimement unie à l'Etat, où les ecclésiastiques occupaient un rang élevé dans le royaume, dans les parlements, dans toutes les assemblées publiques, on ne pouvait trouver étrange que l'évêque de Pétrée prît une part active au gouvernement de la colonie : au contraire, on l'aurait blâmé s'il n'eût pas profité de l'influence politique que le roi lui offrait, pour le bien de son Eglise. Même de nos jours, si quelque prélat, grâce à l'ascendant de son mérite et de sa capacité, se voyait appelé par l'opinion publique dans les conseils du gouvernement, qui oserait lui faire un crime d'accepter cet honneur (1) ?

Il avait la promesse d'être nommé à l'évêché de Québec quand il plairait à Sa Sainteté d'ériger cet évêché : sa nomination était faite dans les conseils du roi, en attendant qu'elle fût ratifiée à Rome. Il voulut profiter de son voyage pour fonder un séminaire dans sa ville épiscopale et en faire confirmer l'établissement par l'autorité du roi. Ses lettres pour la

[1] Mgr Plessis, onzième évêque de Québec, fut nommé par le gouvernement anglais au conseil législatif du Canada

création du séminaire de Québec sont datées de Paris le 26 mars 1663; et l'approbation royale fut donnée au mois d'avril suivant.

L'institution créée par Mgr de Laval n'était pas seulement une maison ordinaire pour la formation du clergé, c'était « un séminaire pour servir de clergé à l'église de Québec (1) » ; c'est-à-dire que, dans l'intention de son fondateur, le clergé, les curés, les missionnaires de paroisses faisaient partie du séminaire. L'évêque les envoyait au besoin desservir les missions ; mais tous étaient amovibles. Le séminaire de Québec, à l'instar des monastères de l'ancienne Heptarchie, était « un foyer d'où partaient les missionnaires pour aller dans les stations rurales baptiser, prêcher, célébrer toutes les cérémonies du culte, et où ils rentraient pour se refaire par l'étude et la prière (2). »

Le mandement pour l'érection du séminaire de Québec établissait aussi les dîmes qui devaient servir à l'entretien du clergé ; mais toutes les dîmes étaient payables au séminaire, qui se chargeait du soin des missionnaires en santé comme en maladie : il payait tous les

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. I.

[2] Montalembert, *Les Moines d'Occident*, édit. Lecoffre, 1868, t. V, p. 158.

frais de voyage de ceux qu'on était obligé de faire venir de France : il devait aussi pourvoir au traitement des chanoines, quand l'évêque aurait érigé son chapitre, et les chanoines faisaient, eux aussi, partie du séminaire. Le surplus des dîmes devait être employé à la construction des églises, au soulagement des pauvres et à toutes sortes de bonnes œuvres : avec un désintéressement parfait, l'évêque s'interdisait d'en prendre la moindre partie pour son usage particulier : il ne pouvait aliéner aucun fonds du séminaire sans le consentement des quatre principaux directeurs de l'institution.

Le roi fixa la dîme au treizième, et donna son approbation à tous les détails du mandement de l'évêque : de sorte que celui-ci pouvait écrire l'année suivante au souverain pontife : « Le soin et l'amour de nos églises touchent le cœur religieux du roi, et pour cet objet il nous accorde toutes nos demandes... Quoique accablé d'un grand nombre d'affaires, il favorise cette colonie d'une manière admirable, surtout par son zèle pour y propager la religion, quoiqu'il ne retire presque aucun avantage de ce pays barbare. »

Le monarque dont Mgr de Laval faisait ainsi l'éloge achevait alors sa vingt-cinquième

année, et, sans être encore à l'apogée de sa gloire, laissait déjà pressentir l'éclat et l'autorité de son règne. « Vous ne le connaissez pas, disait de lui Mazarin, alors qu'il était encore enfant ; il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois (1). »

On sait la réponse qu'il fit un jour à son père mourant. On venait de conférer au jeune prince les cérémonies du baptême : il n'avait pas encore cinq ans. Louis XIII lui demanda quel nom on lui avait donné : « Je m'appelle Louis XIV, papa.—Pas encore, mon fils, lui dit Louis XIII (2). »

Devenu majeur et en pleine possession du pouvoir, Louis XIV manifesta un goût tout particulier pour le gouvernement personnel. N'allons pas croire, toutefois, qu'il faisait tout par lui-même et sans les lumières de personne : les hommes vraiment dignes de commander ne commettent pas cette erreur : ils ne restent jamais sans aviseurs, sans conseil : « M. de Laval ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous, » écrivait un jour le supérieur du séminaire de Québec (3). Louis

---

[1] Mignet, *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne.*

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1906, p. 580.

[3] Latour, p. 34.

XIV s'était entouré d'hommes remarquables comme Séguier, Le Tellier, Lyonne, Louvois, D'Aligre, D'Ormesson, Voisin, Lamoignon et Colbert : quelle cour digne d'un si grand monarque ! Colbert, surtout, l'ancien intendant de Mazarin, quel homme précieux dans les conseils de Louis XIV ! « Je vous dois tout, disait au roi le cardinal ministre avant de mourir ; mais je crois m'acquitter envers vous en vous léguant Colbert. »

A l'époque qui nous occupe (1663), Louis XIV était déjà l'arbitre de l'Europe.

Notre prélat, écrivant au pape, fut bien aise de louer l'esprit religieux de Louis XIV : et en cela il était sincère et vrai pour ce qui concernait l'église de la Nouvelle-France. Evêque dévoué au saint-siège, et citoyen attaché à sa nouvelle patrie, il voulait peut-être adoucir un peu la mauvaise impression que faisait à Rome, à cette époque même, la manière dure et impitoyable avec laquelle le roi de France traitait le saint-père. C'est en effet à cette époque qu'eut lieu l'affaire des Corses : Mgr de Laval était à Paris, lorsqu'éclata ce grave incident, qui eut de fâcheuses conséquences ; et il vit précisément inaugurer « cette funeste politique d'humilier Rome et de s'af-

fermir contre elle ([1]), » dont parle quelque part Bossuet, politique qui s'accentua encore davantage dans l'affaire de la Régale, et assombrit l'éclat du règne de Louis XIV.

En fait de religion et de piété, il y avait en Louis XIV de singuliers contrastes. A l'époque même où ce prince humiliait aussi gravement le saint-siège, dans l'affaire des Corses, il travaillait de toutes ses forces à la canonisation de saint François de Sales ([2]). Il entretenait même pour cela à Rome un des évêques de France, l'évêque du Puy. Ecrivant un jour à ce prélat, il reconnaissait expressément que « le Saint-Esprit donne au pape l'infaillibilité aux choses qui sont à établir dans l'Eglise pour son utilité et pour la plus grande gloire du nom de Dieu ([3]). » Voilà le monarque qui devait quelques années plus tard exercer une si forte pression sur les évêques de France pour leur faire signer la fameuse déclaration gallicane de 1682 !

Quoi qu'il en soit, Mgr de Laval ne pouvait que se féliciter de l'accueil qu'il avait reçu à la cour, et du résultat de son voyage. Un histo-

---

[1] *Revue des questions historiques*, t. XXIV, p. 380.

[2] Ce saint fut canonisé le 19 avril 1665.

[3] Charles Gérin, *Recherchcs Historiques sur l'assemblée de 1682*, p. 22.

rien distingué, M. Parkman, va même jusqu'à nous le représenter triomphant. Nous croyons que Latour donne la note plus juste lorsqu'il dit : « Il obtint de la cour tout ce qu'il demanda, il gagna tous les cœurs, mais ne se laissa pas éblouir par ses brillants succès. »

Il ne songea plus qu'à retourner au plus tôt au Canada. Rien ne put retarder son départ, ni les offres réitérées du roi, qui voulait le retenir en France, ni les supplications de ses amis des Missions-Etrangères, qui auraient aimé le voir assister à la bénédiction de leur église : elle eut lieu le 27 octobre, et c'est Bossuet qui donna le sermon de circonstance.

Notre prélat avait hâte d'inaugurer lui-même son propre séminaire. Il s'embarqua pour le Canada vers le milieu de mai, sur un vaisseau du roi, avec M. de Mésy, et Gaudais-Dupont, qui allait prendre possession du pays au nom de la couronne.

Il emmenait avec lui deux prêtres, dont l'un, Ango de Maizerets, devait rendre pendant un demi-siècle les plus grands services à l'église du Canada. L'autre, Hugues Pommier, s'embarqua sur un autre vaisseau, qui fit escale à Terreneuve. Il y passa l'hiver pour y donner les secours de son ministère aux colons français de Plaisance. Mgr de Laval fit ainsi par

ce missionnaire son premier acte de juridiction à Terreneuve.

Le vaisseau qui portait notre prélat eut une traversée orageuse, qui dura quatre mois. Le scorbut éclata au milieu des passagers, et il en mourut un grand nombre. L'évêque, malade lui-même, ne cessa cependant de prodiguer ses soins aux infortunés atteints de la contagion, et continua de les assister à l'Hôtel-Dieu, lorsqu'après l'arrivée du vaisseau on les y transporta.

Mgr de Laval débarqua à Québec le samedi 15 septembre; il y avait juste treize mois qu'il avait quitté le Canada. On se figure aisément la joie avec laquelle fut salué son retour. Durant son absence, le pays avait été visité par un affreux tremblement de terre qui avait fait de profonds ravages: il en restait encore des vestiges au bout d'un siècle. Voici en effet ce qu'écrivait le naturaliste suédois Kalm, au retour du voyage qu'il fit au Canada en 1749 :

« Au commencement de février 1663, un grand tremblement de terre s'est fait sentir à Québec et par tout le Canada ; il reste encore quelques vestiges de ses ravages. » Puis il ajoutait : « Aucune personne cependant n'a perdu la vie durant cette convulsion de la nature. »

Tout en bouleversant le pays de fond en comble, ce tremblement de terre remua les consciences, et prépara les fidèles à accueillir avec docilité les avis et les instructions de leur premier pasteur, mais surtout les sages règlements que le nouveau Conseil, de concert avec le gouverneur et l'évêque, allait émettre pour confirmer les anciennes ordonnances contre les désordres de la traite de l'eau-de-vie.

CHAPITRE VIII

MGR DE LAVAL ET M. DE MÉSY

Mgr de Laval au Conseil Souverain.—Composition de ce Conseil.—Séance d'inauguration.—Renouvellement des défenses contre la traite de l'eau-de-vie.—La ferme de Tadoussac.—Actes arbitraires du gouverneur Mésy.—Désordres de boissons.—Formation d'un nouveau Conseil par le gouverneur.—Mésy et Laval.—Mort de Mésy.—Lettres du roi à Mgr de Laval.—Le Conseil, sous M. de Tracy.

Dans son immortel ouvrage *Les Moines d'Occident,* Montalembert, parlant de *l'Influence sociale et politique des Moines* en Angleterre, écrit : « Les évêques, tous sortis des rangs monastiques, occupèrent la première place dans ces assemblées nationales qui, sous le nom de Witenagemot ou Convention des Sages, furent le berceau du parlement anglais, et garantissaient au peuple anglo-saxon le bienfait d'un gouvernement contenu et contrôlé par l'aristocratie laïque et ecclésiastique. »

Et M. d'Avenel, dans son livre si remarquable sur *les Evêques de Paris* : « Durant tout le moyen-âge, dit-il, depuis Clovis jusqu'à Louis XI, les gouvernants de la France ont été

les évêques. Au-dessus du roi, au-dessus des hauts barons et des grands seigneurs, était l'assemblée des évêques... » Puis, parlant de saint Germain, évêque de Paris : « Il tenait son rang à la cour, et ce rang était le premier. Son attitude commandait le respect ; il avait la science des hommes, savait leur imposer, les entraîner ou les maintenir ; il était le représentant de tout ce qu'il y a de grand et de noble sur la terre, il était surtout le représentant de Dieu. »

Qui ne serait tenté d'appliquer ces paroles de M. d'Avenel à François de Montmorency-Laval, le saint Germain de la Nouvelle-France? Et lorsque le 18 septembre 1663 nous le voyons siéger à côté du gouverneur, à la séance d'inauguration du Conseil Souverain, à Québec, cela ne nous rappelle-t-il pas ces anciennes assemblées nationales de la Grande-Bretagne, où les évêques jouèrent un rôle si prépondérant ? L'Angleterre a conservé un souvenir pratique de ces assemblées en donnant une place d'honneur à la hiérarchie dans la chambre des Lords.

Mésy et Laval n'ont évidemment pas perdu de temps : trois jours à peine après leur arrivée à Québec, le Conseil est organisé, suivant les intentions du roi.

Faisons connaissance avec le nouveau Conseil du Canada ; et pour cela transportons-nous au château Saint-Louis, où se tient, dans la grande salle, la séance d'inauguration. Au bout de la table sont assis sur le même plan le gouverneur et l'évêque, le premier, en habit de cour, le second, revêtu du manteau ecclésiastique, et la croix épiscopale sur la poitrine : on les désigne tous deux sous le nom de « chefs du Conseil (1) : » M. de Mésy, cependant, en sa qualité de gouverneur, est censé présider l'assemblée. Plus tard, quand il y aura un intendant, c'est lui qui sera le président de fait, recueillera les suffrages et donnera les conclusions du tribunal : le gouverneur n'aura alors qu'une présidence d'honneur.

Autour de la table « siègent en épée, avec leurs habits ordinaires (2), » tous la tête couverte, suivant l'usage des parlements, les cinq conseillers, le procureur général et le greffier du Conseil. Voici les noms des conseillers, dans l'ordre de préséance qui leur a été attribué par leur nomination : Louis Rouer de Villeray, Jean Juchereau de la Ferté, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil de Monceaux, Charles

---

[1] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 267.

[2] Latour, p. 114

Le Gardeur de Tilly, et Mathieu Damours Deschauffours. Le procureur général est Jean Bourdon, et le greffier, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu. Ce sont tous d'anciens et respectables citoyens de la colonie, plusieurs de vieille noblesse française. Ils sont évidemment le choix de l'évêque lui-même, puisque M. de Mésy ne connaissait personne avant d'arriver au Canada ; et le prélat a dû choisir ce qu'il y avait de mieux, à sa connaissance, dans la colonie. Pourtant, ils sont presque tous sous le poids de certaines accusations : Péronne du Mesnil, envoyé au Canada par la compagnie des Cent-Associés pour s'enquérir de l'état de ses affaires, les a incriminés dans ses mémoires comme ayant dilapidé les deniers publics. M. Gaudais, chargé par la cour de faire enquête sur ces accusations, s'est aperçu bientôt qu'elles ne sont fondées que sur des arguties du Palais, et a refusé de s'en occuper. Mgr de Laval, qui connaît la probité de ces citoyens, s'est senti soulagé par la décision du commissaire royal.

De tous les officiers du Conseil, les plus entendus et les mieux formés aux affaires sont certainement Villeray et Bourdon. Villeray est depuis longtemps lieutenant particulier en la juridiction de Québec; il est donc tout préparé aux fonctions judiciaires du Conseil, dont

il sera longtemps le doyen : « C'est un des meilleurs habitants de ce pays, et un fort honnête homme, » écrit de lui M. d'Argenson. Bourdon est un homme industrieux, entreprenant, instruit, capable de faire honneur à n'importe quelle position : « C'est le plus ancien habitant du pays, qui a beaucoup travaillé, et qui est homme de loi, » écrit M. de Tracy. Villeray et Bourdon ont seulement le grand tort, comme La Ferté et d'Auteuil, de partager les vues de l'évêque et des Jésuites sur la question de la traite de l'eau-de-vie, ce qui va leur attirer la haine d'un certain parti qui ne veut voir dans le commerce des boissons enivrantes qu'une affaire d'intérêts matériels.

Cette question de la traite de l'eau-de-vie occupa le Conseil dans une de ses premières séances. Résumons en quelques mots les délibérations de l'assemblée :

Le procureur général expose d'abord que, depuis le commencement de la colonie, la traite des boissons enivrantes aux sauvages a toujours été prohibée sous peine d'amende, à cause de la furie dans laquelle tombent ces peuples quand ils sont ivres :

« Il est constant, dit-il, qu'ils ne veulent boire que pour s'enivrer. Les désordres sont devenus si considérables que, la cour en ayant

été informée, il y a eu un arrêt du conseil d'Etat, donné le 7 mars 1657, qui a fait défense de traiter des boissons enivrantes aux sauvages sous peine de punition. Mais au mépris de ces défenses, au mépris même des censures de l'Eglise, ce commerce funeste a continué. Depuis deux ans surtout qu'on s'est relâché à punir les coupables, les vendeurs de boissons se sont multipliés à l'envi, et avec eux les désordres ; les sauvages, enclins à l'ivrognerie, méprisent les lois du christianisme, se livrent à toutes sortes de vices, et abandonnent la chasse, dont le produit a été jusqu'ici l'une des principales ressources de la colonie. »

Le procureur général prie alors le Conseil d'apporter à tous ces maux le remède convenable. Plusieurs Jésuites, des missions sauvages, se trouvant alors à Québec, on les mande à la séance pour prendre leur avis : puis le Conseil, « tout considéré, fait itératives défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de traiter ni donner directement ou indirectement aucune boisson enivrante aux sauvages, sous quelque prétexte que ce soit, pas même un coup, sous peine pour la première fois de trois cents livres d'amende, et en cas de récidive, du fouet ou du bannissement. »

Cette ordonnance importante fut lue, publiée et affichée à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal. Le Conseil s'efforçait de réparer l'œuvre néfaste de M. d'Avaugour.

Mgr de Laval fit enregistrer le 10 octobre les lettres royales approuvant l'érection du séminaire de Québce et l'établissement de la dîme.

Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les travaux du Conseil : ce n'est pas l'histoire de cette cour souveraine que nous faisons ici, et nous ne mentionnerons que ce qui s'y passa d'important relativement à l'Eglise du Canada.

On peut dire que, la première année surtout, Mgr de Laval en fut l'âme et la vie, comme il en avait été le véritable père et l'organisateur. Les séances du Conseil étaient alors très fréquentes ; malgré ses occupations nombreuses, il y assistait régulièrement : on voit même que le Conseil siégea un jour « en la maison presbytérale, » c'est-à-dire dans sa propre demeure, peut-être parce que la maladie ou quelque indisposition l'avait empêché de se rendre au Château. Sa grande connaissances des hommes et des besoins de la colonie devait rendre son avis prépondérant sur une foule de sujets.

La juridiction du Conseil s'étendait sur toutes questions de justice civile ou criminelle, de

police et de finances. En matière de justice, il pouvait juger en première instance, comme en dernier ressort, et ses décisions étaient finales, sauf toutefois le recours à l'autorité royale. Il siégeait régulièrement tous les lundis, et de plus toutes les fois qu'il en était besoin. La justice, du reste, s'y rendait gratuitement ([1]).

Tout alla bien au Conseil et la bonne entente entre le gouverneur et l'évêque n'y fut pas troublée, au moins extérieurement, avant la fin de janvier 1664 ([2]). M. de Mésy donna son concours à l'ordonnance contre la traite de l'eau-de-vie, à l'enregistrement de la loi de la dîme, à l'octroi des subsides aux communautés religieuses, etc. Il se chargea de distribuer avec Mgr de Laval les habillements et les vivres que le Conseil accorda aux pauvres colons arrivés récemment de France. Tous deux enfin se rendirent ensemble à Montréal pour y rencontrer une ambassade iroquoise, qui voulait faire des propositions de paix.

Les *brouilleries entre les puissances* éclatèrent à l'occasion des dîmes. Le Conseil avait été unanime à enregistrer l'ordonnance royale; et cependant il s'y forma une opposition à la

---

[1] Introduction aux *Jugements du Conseil Souverain*, par M. Chauveau.

[2] *Journal des Jésuites*, p. 323.

dîme, comme il y en avait une parmi le peuple. Le Conseil sursit à l'exécution de la loi. « M. de Mésy lui-même, dit Latour, écrivit en faveur des habitants, et déclara que la dîme ruinerait et ferait déserter la colonie. » Il voulait évidemment se rendre populaire, et miner l'autorité de l'évêque qui lui portait ombrage. D'un côté, il se plaint au Conseil de la modicité de ses appointements, et de l'autre, il dispute au clergé son seul moyen de subsistance, la dîme. Pourtant, l'évêque, avec un désintéressement qui l'honore, l'a déjà réduite au vingtième, bien qu'il soit autorisé à la mettre au treizième. Bientôt il la fixera même au vingt-sixième. Mais ce n'est pas tant à la dîme qu'on en veut, qu'à l'autorité de l'évêque. Bourdon, Villeray et D'Auteuil se déclarent fortement au Conseil en faveur de la dîme ; et le gouverneur, de dépit, les destitue de leurs charges. C'est un acte illégal et sans valeur, puisqu'il est contraire à l'édit royal, d'après lequel aucune nomination au Conseil ni aucune destitution ne peuvent se faire que par le gouverneur et l'évêque « conjointement et de concert (1). »

L'assemblée, comme si elle eût prévu les actes

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 38.

arbitraires du gouverneur, a fait afficher à la porte de l'église paroissiale l'édit de création du Conseil souverain. Mésy, de son côté, fait afficher les prétendues raisons qu'il a eues d'en destituer quelques officiers :

« Il ne les a nommés, dit-il, qu'à la recommandation de l'évêque de Pétrée, dont ils sont les créatures. Ils ont voulu se rendre maîtres du Conseil, contre les intérêts du roi et du public, dans le but de favoriser des particuliers. Ils ont fomenté des cabales, contrairement à leur devoir et au serment de fidélité qu'ils ont juré au roi. On a profité de sa bonne foi et de son ignorance du pays pour le faire consentir à leur nomination. Il prie maintenant le prélat de se joindre à lui pour faire une assemblée du peuple, à l'effet de choisir d'autres officiers. »

Mgr de Laval répond officiellement le 16 février à M. de Mésy : « Laissant de côté les paroles offensives et les accusations injurieuses qui me regardent dans cette affiche, et dont je prétends me justifier devant Sa Majesté, je réponds à la demande que M. le gouverneur m'y fait d'agréer l'interdiction des personnes qui y sont comprises, et de vouloir procéder à la nomination d'autres officiers, que ni ma conscience, ni mon honneur, ni le respect et l'obéissance que je dois aux volontés du roi,

ni la fidélité et l'affection que je dois à son service ne me le permettent aucunement, jusqu'à ce que, dans un jugement légitime, les personnes nommées dans la dite affiche soient convaincues des crimes dont on les accuse. »

L'absence du procureur général du Conseil paralysait la marche des affaires. Aussi, dans la séance du 5 mars, le gouverneur demanda-t-il à l'évêque son concours pour la nomination d'un substitut : « Je ne puis concourir à cette nomination, dit Mgr de Laval, sans admettre que M. le gouverneur a eu raison de destituer le procureur général : ce que je ne ferai jamais tant qu'on n'aura pas convaincu le dit procureur des crimes dont on l'accuse. Si M. le gouverneur veut nommer un substitut, qu'il le fasse sous sa propre responsabilité. » Louis Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant général de la prévôté de Québec, fut nommé par Mésy substitut du procureur général.

Bientôt cependant on réussit à faire comprendre au gouverneur que dans tous ces actes arbitraires il avait dépassé les bornes de son autorité. D'Auteuil, d'abord, puis ensuite Villeray et Bourdon furent réinstallés dans leurs charges : ils avaient été deux mois en disgrâce.

Par ses procédés illégaux, Mésy avait donné

un mauvais exemple à ceux que gênaient les défenses contre la traite de l'eau-de-vie. Le procureur général Bourdon, rentré aux affaires, déclara au Conseil que « presque tous les habitants du Cap-Rouge et de Sillery s'étaient faits vendeurs de boissons, » ce qui causait des désordres infinis parmi les sauvages. L'on renouvela alors les défenses du 28 septembre.

La mauvaise humeur de Mésy contre les conseillers Villeray, La Ferté et D'Auteuil et contre le procureur général Bourdon éclata de nouveau dans le cours de l'automne, lorsque leur première année d'office eut expiré. On a le procès-verbal de la séance où il les destitua définitivement de leurs charges : l'évêque absent était représenté par son grand vicaire. Le gouverneur expose au Conseil qu'il s'est adressé à Mgr de Laval, le priant de concourir avec lui pour la nomination de nouveaux conseillers, mais que le prélat a refusé, prétextant que le Conseil doit rester tel qu'il est jusqu'à l'arrivée de M. de Tracy : et il annonce qu'il va agir seul, de sa propre autorité. Séance tenante, il signifie à MM. de Villeray, de La Ferté et D'Auteuil qu'ils ne sont plus conseillers : ceux-ci courbent la tête sous le sort qui leur est fait. Mais Bourdon, à qui il signifie également qu'il n'est plus procureur général, réplique haute-

ment « qu'il ne se tient pas pour cela dépossédé de sa charge ; » et alors le gouverneur le fait sortir de force du Conseil. Quelques jours plus tard, il remplace les trois conseillers destitués, par MM. Denis, de Mazé et de la Tesserie; puis il nomme Chartier de Lotbinière procureur général, et Michel Filion greffier du Conseil.

« En tout cela, observe Garneau, le gouverneur violait l'édit royal: car s'il ne pouvait nommer les conseillers sans le consentement de l'évêque, il ne pouvait non plus se passer de ce consentement pour les destituer ou les suspendre. »

Aux yeux de Mgr de Laval, le nouveau Conseil, illégalement organisé, n'avait aucune autorité; et il s'abstint d'assister aux séances. Il crut, de plus, que le peuple avait droit d'être éclairé sur la valeur de ce Conseil: aussi fit-il annoncer au prône que, tel qu'il se trouvait actuellement constitué, il ne représentait plus le droit ni le pouvoir légal. De là grand accès de colère chez le gouverneur: « Il fit publier à son de tambour réitéré, dit le *Journal des Jésuites*, une pancarte d'injures contre M. l'évêque et autres. » Le prélat ne s'en émut aucunement. Si l'on en croit Latour, Mésy aurait même cherché à l'intimider par des me-

naces et un certain déploiement militaire : avec ses gardes et la garnison du fort, il aurait investi l'église et la maison où logeait l'évêque. Le même auteur ajoute, il est vrai : « On ne peut penser qu'il eût seulement le dessein d'attenter à sa vie ou à sa liberté (1). » En effet, ce récit de Latour nous a toujours paru manquer un peu de vraisemblance. Ce qu'il y eut de plus grave, ce furent les écrits inconsidérés que Mésy, dans sa mauvaise humeur, adressa à la cour contre l'évêque, son clergé et les honnêtes gens de la colonie.

Il tomba gravement malade dans l'hiver de 1665 et se fit transporter à l'Hôtel-Dieu. Là il fit venir Mgr de Laval, le pria d'entendre sa confession et se réconcilia avec lui. Puis il fit publier partout un acte de rétractation de tout ce qu'il avait dit et écrit contre le clergé et les principaux citoyens du Canada. Dans une lettre qu'il adressa à M. de Tracy peu de jours avant sa mort :

« Dieu ayant disposé de mes jours, dit-il, m'a fait prier M. de Tilly de vous donner les lumières, avec les écrits de ce que j'ai fait savoir à la cour de ce qui s'est passé entre l'évêque de Pétrée, les Jésuites et moi. Vous éclair-

---

[1] Latour, p. 120.

cirez bien mieux que moi les choses que j'aurais pu faire savoir au roi touchant leur conduite dans les choses temporelles. Je ne sais néanmoins si je ne me suis pas trompé, en me laissant trop légèrement persuader au rapport qu'on m'en a fait... »

« D'après ces paroles, dit Ferland, il avait été trompé par quelques-uns de ces hommes inquiets et turbulents qui cherchaient à faire fortune en semant le trouble. »

Il avait assisté au Conseil pour la dernière fois le 7 février. Sa mort y fut annoncé le 6 mai, et ne paraît pas y avoir excité le moindre regret. Ces conseillers, qui lui devaient pourtant leur position, se gardèrent bien d'exprimer des sentiments qui n'auraient pas trouvé d'écho dans les cœurs.

M. de Courcelles avait été nommé pour le remplacer comme gouverneur. Il était chargé avec MM. de Tracy et Talon de s'informer de la vérité des plaintes formées contre son administration, et, si elles étaient reconnues comme fondées, de l'arrêter, de faire faire son procès et de l'envoyer prisonnier en France. Ils arrivèrent au Canada quelques mois après sa mort, et ne jugèrent pas à propos d'informer contre lui. Comme Mgr de Laval et les particuliers qu'il avait blessés par sa conduite n'é-

levaient aucune réclamation, les commissaires « crurent qu'il valait mieux ensevelir ses fautes avec sa mémoire [1]. »

On a exagéré, du reste, l'effet que les mémoires calomnieux de Mésy, D'Avaugour, Péronne du Mesnil et autres pouvaient avoir eu pour diminuer la confiance de la cour en l'évêque et son clergé. Rien de plus naturel, suivant nous, que le roi et les ministres, à force d'entendre parler d'empiètement du clergé canadien dans les affaires temporelles, aient essayé, dans leurs dépêches, de prévenir des abus qui sont toujours possibles. Mais ils avaient trop d'expérience pour ne pas se défier des rapports qui leur venaient d'outre-mer. Pour ce qui regarde Mgr de Laval, en particulier, on a des preuves irrécusables qu'il ne perdit jamais la confiance du souverain, mais qu'au contraire Louis XIV lui garda toujours une sincère estime : et ces preuves se trouvent dans les lettres mêmes que le roi lui adressa à diverses époques.

Dès le 19 novembre 1663, alors que D'Avaugour a dû porter lui-même personnellement ses plaintes à la cour, Louis XIV écrit à Mgr de Laval : « M. l'évêque de Pétrée, j'ai pourvu

---

[1] Lettre de Talon à Colbert, Québec, 4 oct. 1665.

le sieur de Tracy de la charge de mon lieutenant général en Amérique.... Je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, et vous exhorter de reconnaître le dit sieur de Tracy en cette qualité, de déférer aux ordres qu'il donnera, et de concourir avec lui en tout ce qui dépendra de vous pour l'effet des choses qui regarderont mon service. »

Colbert écrit à l'évêque peu de temps après : « Sa Majesté à résolu d'envoyer au Canada un bon régiment d'infanterie, afin de ruiner entièrement les Iroquois ; et elle a ordonné à M. de Tracy de s'y transporter, pour conférer avec vous sur les moyens de réussir promptement dans cette affaire. »

N'avons-nous pas eu raison d'appeler Mgr de Laval le saint Germain de la Nouvelle-France ? Le vice-roi a reçu ordre de s'entendre avec lui pour ce qui regarde les intérêts les plus vitaux de la colonie.

L'année suivante, après tous les démêlés qu'il a eus avec M. de Mésy, le prélat reçoit de la cour des marques de faveur et de confiance encore plus grandes :

« M. l'évêque de Pétrée, écrit le roi, j'ai reçu toutes vos lettres, et vu les avis que vous me donnez de ce qui s'est passé en Canada... Cette dépêche vous sera un témoignage de la

grande satisfaction que j'ai des soins que vous donnez au bien des peuples. J'espère que vous les continuerez, et je vous y exhorte. Prenez assurance en ma protection, dont vous recevrez des preuves en toutes rencontres. »

M. de Tracy vient alors au Canada (1665). Il examine tout par lui-même, et prend connaissance des difficultés survenues entre l'évêque et le gouverneur. Il cherche d'une manière impartiale sur quoi peuvent être fondées les accusations d'ambition portées contre le clergé canadien. Quel sera le résultat ?

« M. l'évêque de Pétrée, écrit le roi, je n'attendais pas moins de votre zèle pour l'exaltation de la foi, et de votre affection au bien de mon service, que la conduite que vous tenez dans une mission aussi importante et aussi sainte que la vôtre. La principale récompense en est réservée au ciel, qui seul peut vous la donner proportionnée à votre mérite. Mais vous devez faire état que celles qui dépendent de moi ne vous manqueront pas dans les rencontres. Je me remets du surplus à ce que le sieur Colbert vous mandera de ma part. »

Le ministre, de son côté, écrit l'année suivante à Mgr de Laval :

« Je vous envoie par ordre du roi la somme de six mille livres, pour en disposer ainsi que

vous le jugerez pour le mieux pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre église. On ne saurait donner un trop grand prix à une vertu comme la vôtre, qui se soutient toujours également, qui étend charitablement ses assistances partout où elles sont nécessaires, qui vous rend infatigable dans les fonctions de l'épiscopat, nonobstant la faiblesse de votre santé et les infirmités fréquentes dont vous êtes attaqué, et qui ainsi vous fait partager la peine d'administrer les sacrements dans les lieux les plus écartés des principales habitations avec le moindre de vos ecclésiastiques. Je n'ajouterai rien à cette expression, qui est toute sincère, de peur de blesser la modestie qui vous est naturelle... »

Citons encore une autre lettre de Colbert à Mgr de Laval; elle est du 19 mai 1668 :

« Monsieur, le roi retirant M. Talon de l'emploi d'intendant, a jeté les yeux sur M. Bouteroüe pour lui succéder. Il s'en va en ce pays-là avec une ferme résolution d'aider et d'appuyer vos bons desseins de l'autorité de son nouveau caractère. Vous trouverez en lui une disposition telle que vous la pouvez souhaiter, de concourir à toutes les choses qui pourront contribuer à faire régner les bonnes mœurs parmi les habitants. Je ne doute pas

qu'il ne trouve aussi en vous une pareille disposition pour l'assister de vos avis et de vos conseils, quand, par la conjoncture des temps et des événements, il en aura besoin. »

Voici enfin quelques lignes d'une autre dépêche de Colbert à Mgr de Laval, en date du 15 mai 1669 :

« Sa Majesté, dit-il, est très aise d'apprendre que vous vous appliquez toujours avec le même zèle et la même chaleur à vous acquitter de toutes vos fonctions ; et Elle ne doute point que la Nouvelle-France n'en reçoive beaucoup d'avantages, et que ce ne soit un moyen assuré d'augmenter considérablement cette colonie....

« Quant à moi, il ne se peut rien ajouter à l'estime que je fais de votre zèle et du mérite que vous vous êtes acquis, tant envers Dieu, qu'envers le Roi et le public, par les soins que vous vous donnez avec tant de succès à l'instruction de ceux qui composent cette colonie, que l'on peut appeler naissante, vu qu'elle n'a de vie que depuis le temps que vous vous êtes dévoué pour elle... »

Le Canada « n'avait de vie » que depuis l'arrivée de Mgr de Laval: quel magnifique témoignage de la part du grand ministre Colbert !

M. de Tracy, après son arrivée à Québec, reprit le Conseil souverain tel que l'avait organisé et constitué Mgr de Laval. Il ne fut nullement question des conseillers de M. de Mésy. Le vice-roi regardait tout simplement comme non avenu ce qui avait été fait par ce gouverneur, et donnait raison, par conséquent, à l'évêque, qui n'avait voulu destituer aucun conseiller avant qu'on eût fait son procès. Le Conseil, cependant, ne tint qu'une séance, à savoir pour la vérification des pouvoirs du nouveau gouverneur et de l'intendant Talon. Puis, tout fut suspendu durant une année entière, afin de permettre, sans doute, aux conseillers incriminés de s'exonérer des accusations qui pesaient sur eux.

Le Conseil ne fut convoqué de nouveau qu'à la fin de 1666. On y voyait M. de Tracy, présidant l'assemblée, « assisté de M. de Courcelles, de l'intendant Talon et de Mgr de Laval ; » puis, autour de la table, trois des anciens conseillers, savoir, Villeray, Tilly et Damours, et à la place de La Ferté et D'Auteuil, deux autres personnages, MM. Gorribon et de la Tesserie : ce dernier était le seul des conseillers qu'avait nommés M. de Mésy. Jean Bourdon était à son poste comme procureur

général, et Peuvret de Mesnu à celui de greffier.

De tous ces officiers, les plus heureux sans doute étaient Villeray et Bourdon, que Mésy n'avait cessé de poursuivre de sa haine. Un nuage de tristesse, pourtant, devait assombrir leur âme, lorsque, se rendant bien compte de la composition du Conseil, il voyaient qu'à un moment donné le parti favorable à la traite de l'eau-de-vie pourrait s'y trouver en majorité.

CHAPITRE IX

LA DIME

La loi de la dîme : sa promulgation : opposition qu'elle rencontre. — Mgr de Laval fait des concessions. — Ordonnance de M. de Tracy, fixant la dîme au 26e pour vingt ans. — L'édit de 1679. — Somme allouée par le roi pour les portions congrues. — Arrêt du conseil d'Etat de 1707.

Nous venons de voir que la première chose dont s'occupa Mgr de Laval après son retour de France, ce fut d'organiser le Conseil, de concert avec le gouverneur : c'était bien en effet l'affaire la plus pressante. Il ne fit enregistrer l'édit de création du séminaire et des dîmes que le 10 octobre (1663), et le Conseil ordonna que cet édit fût publié sans délai dans tous les lieux habités de la colonie. La loi des dîmes devint donc en force pour les effets civils, dans notre pays, à partir de cette date. Elle était moins onéreuse ici qu'en plusieurs endroits de la France, puisque le roi, à la demande de Mgr de Laval, n'avait fixé la dîme qu'au treizième : « Les dîmes, de quelque nature qu'elles puissent être, tant de ce qui naît

par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, se paieront seulement de treize une ([1]). »

Restait à faire exécuter cette loi, ce qui n'était pas tâche facile. Les colons canadiens, desservis jusque là gratuitement par les Jésuites, et avant eux par les Récollets, n'étaient pas accoutumés à contribuer directement à la subsistance de leurs pasteurs. Il ne faut donc pas s'étonner si tout d'abord, malgré leur esprit religieux, ils se montrèrent réfractaires à la loi de la dîme. « Ils ne savaient ce que c'était que paroisses, dit Latour ; ils firent de grandes plaintes, et refusèrent de subir le joug. »

Aux Trois-Rivières, on ne voulut pas même laisser publier et afficher l'arrêt des dîmes. Il fallut que le Conseil, par une ordonnance spéciale, enjoignît aux officiers de justice de voir à ce que cette publication se fît partout, nonobstant toute opposition.

Il n'est pas douteux, cependant, que les Canadiens auraient fini bientôt par s'habituer à la dîme, et l'auraient ensuite payée de bon cœur, s'ils n'avaient été encouragés dans leur résistance et leurs plaintes par des esprits in-

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 36.

quiets, mal disposés envers le clergé, et surtout, comme nous l'avons déjà dit, par le gouverneur lui-même.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que si la dîme fut sauvée à cette époque, si elle s'est maintenue depuis, si elle subsiste encore, c'est grâce à la tactique habile et désintéressée du premier évêque de ce pays. Au lieu de se raidir contre les difficultés, cet homme, chez qui la force s'alliait à une grande bonté, et qui compatissait à la misère des pauvres colons, sut faire à leurs plaintes de sages concessions. Il commença par la paroisse de Québec : comme les fidèles y faisaient depuis longtemps déjà de grands sacrifices pour le parachèvement de leur église, il les exempta de payer la dîme la première année ; puis, pour les six années suivantes, il la fixa au vingtième au lieu du treizième. Bientôt cette concession de la dîme au vingtième pour six ans fut étendue à tout le pays.

Mais tout cela ne faisait pas l'affaire des intrigants qui voulaient pêcher en eau trouble, et qui, en fomentant l'opposition à la dîme, n'avaient en vue que de contrarier l'évêque et son clergé. « Pour aigrir davantage les esprits, dit Latour, on fit courir le bruit que le clergé

donnerait une étendue infinie à l'objet de la dîme, en dîmant sur les herbages, les bois, la volaille, les moutons, etc. » Il fallut que Mgr de Laval intervînt et déclarât que ce bruit était « contre la vérité, contre la coutume universelle, et contre l'intention de l'Eglise. Le mot de *travail des hommes,* dont se sert le roi dans son édit, ajoute-t-il, ne veut dire autre chose que le labourage de la terre. » Puis, voyant que les fidèles ne sont pas encore satisfaits de la concession qu'il leur a faite en mettant la dîme au vingtième pour six ans, il veut bien, dans l'intérêt de la paix, prolonger ce terme de six ans à toute la durée de sa vie, si elle va au delà, sans préjudice toutefois des droits de son successeur.

Mais il y a encore des murmures contre la dîme. Alors il accorde aux habitants jusqu'au retour des vaisseaux en 1665 pour qu'ils aient le temps de représenter et faire valoir leurs raisons à la cour. En attendant, il consent, lui et son clergé, à leur donner comme ci-devant tous les secours spirituels sans aucune rémunération. Il leur recommande seulement de commencer à bâtir des églises et des presbytères, « afin que les prêtres, dit-il, puissent au plus tôt résider sur les lieux convenablement à

leur état, et par ce moyen desservir les paroisses ([1]). »

On voit que Mgr de Laval, tout en ne voulant pas, au moins pour le moment, de cures fixes et inamovibles, n'avait rien de plus à cœur que d'établir des paroisses partout où le besoin s'en faisait sentir, et de les faire desservir avec efficacité par des prêtres attachés à son séminaire, mais résidant sur les lieux :

« Quoique les prêtres du Canada fissent une espèce de corps, dit Latour, chaque paroisse avait pourtant son pasteur propre. »

Avec un gouverneur mal disposé comme était M. de Mésy, et surtout un Conseil irrégulier et sans autorité comme celui qu'il venait de former, il n'y avait aucun espoir de faire exécuter la loi des dîmes. Mgr de Laval temporisa et attendit des jours meilleurs. On ne paya rien aux curés jusqu'en 1667.

Lorsque M. de Tracy vint au Canada en 1665, l'évêque, qui connaissait d'avance ses bonnes dispositions, le pria de mettre en vigueur la loi de la dîme telle qu'établie par l'édit de 1663. Le vice-roi donna un ordre en conséquence et le fit communiquer aux habitants du pays par leurs syndics. Mais les habitants

---

[1] *Mandements des évêques de Québec*, t. I.

ayant renouvelé leurs objections ordinaires à la dîme au treizième, M. de Tracy, « à la prière de l'évêque » (1), convoqua les notables du pays (2), entendit leurs raisons, puis de concert avec MM. de Courcelles et Talon rendit son ordonnance du 4 septembre 1667, établissant la dîme au vingt-sixième, mais pour vingt ans seulement, sans préjudice des droits de l'Eglise au treizième après ces vingt ans révolus. Elle devait être payée aux curés en grain net et bien battu, et rendue sans frais à leur presbytère.

C'était un compromis, qui avait ses avantages et ses inconvénients, et qui, comme presque tous les compromis, devait finir par remplacer définitivement la loi elle-même. En effet, l'édit du mois de mai 1679 décréta que « les dîmes seraient levées suivant les règlements du 4 septembre 1667, » et cet édit fut confirmé pour toujours par l'arrêt du conseil d'Etat du 12 juillet 1707.

M. de Latour, qui vint au Canada en 1729, entendit les remarques que l'on faisait généralement à cette époque sur les inconvénients du système des dîmes qui avait été adopté par

---

[1] Latour, p. 158.

[2] *Jugements du Conseil Souverain*, t. V, p. 184.

M. de Tracy en exécution de l'édit de 1663. Il est curieux de constater que ces remarques sont bien les mêmes que l'on fait encore aujourd'hui : le montant de dîme à payer est laissé à la conscience de chacun ; on n'a guère de moyens de s'assurer si la dîme est payée avec fidélité ; on est bien exposé à la perdre en tout ou en partie par la mort des cultivateurs, par le feu, par autres accidents, etc.

N'allons pas cependant blâmer Mgr de Laval d'avoir accepté les arrangements proposés par MM. de Tracy, Courcelles et Talon, à la suite d'une assemblée des notables du pays. Il voyait plus loin et plus juste que bien d'autres. S'il n'eût pas fait à l'opinion publique ces concessions jugées nécessaires, il eût tout compromis, jusqu'à l'existence même de la dîme : et aujourd'hui, qui ne regarde pas la dîme comme un bienfait, même telle qu'elle est, et avec les inconvénients inhérents au système ? Dans les proportions où elle fut réduite, M. de Tracy la fit accepter au Conseil, et ce tribunal fit assurer l'exécution de la loi. Plusieurs causes de dîme soumises à son jugement furent décidées en faveur du clergé. L'institution pénétra peu à peu dans les mœurs ; et elle s'impose encore aujourd'hui comme une chose parfaitement juste et légitime.

D'ailleurs, l'ordonnance de M. de Tracy ne touchait en rien à l'établissement du séminaire, tel que l'avait créé Mgr de Laval ; et dans la pensée du prélat, les curés, qui faisaient partie du séminaire et lui rendaient compte de leurs dîmes, recevaient de cette institution ce qui leur manquait pour leur subsistance. Tout était ainsi égalisé et équilibré.

L'édit de 1679, inspiré par Frontenac, s'attaquait au contraire à l'œuvre de Mgr de Laval, en décrétant que la dîme ne serait payable qu'à des curés fixes et inamovibles, « à chacun des curés dans l'étendue de la paroisse où il est, et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant ([1]). » Si la dîme d'une paroisse n'était pas suffisante pour faire vivre le curé, le supplément nécessaire devait être réglé par le Conseil et fourni par le seigneur de l'endroit et les habitants.

On a quelquefois représenté Mgr de Laval comme peu disposé à s'entendre avec les autorités coloniales. C'est tout le contraire qui est la vérité. Nous l'avons vu tout à l'heure accepter de bonne grâce le règlement de MM. de Tracy, Courcelles et Talon fixant la dîme au 26e. Quand il s'agit du supplément à don-

---

[1] *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 321—*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 231.

ner aux curés, en cas d'insuffisance de la dîme, le prélat s'entend également avec Frontenac, l'intendant Duchesneau et les principaux citoyens de la colonie : et dans l'assemblée tenue à cette occasion, l'on tombe généralement d'accord qu'il faut au moins cinq cents livres ([1]) à un curé pour vivre et tenir maison.

A la place du supplément imposé par l'édit de 1679, dont le prélèvement n'était pas facile, le roi se décida, en 1682, à donner une somme annuelle de huit mille livres, à prendre sur son *domaine d'occident,* c'est-à-dire sur la recette canadienne fournie par le droit du quart et la ferme de Tadoussac : sur cette somme, cependant, il y avait deux mille livres pour les prêtres infirmes ou usés par la vieillesse ou la maladie, et douze cents livres pour aider à la construction des églises paroissiales. Cette somme fut d'abord payée au séminaire, dont les curés faisaient partie : le séminaire en faisait la distribution à chacun, suivant ses besoins. Il en fut ainsi jusqu'en 1692. Mgr de Saint-Vallier ayant alors obtenu de la cour la séparation du clergé d'avec le séminaire, obtint également que l'évêque seul distribuerait à l'avenir ce que l'on appelait les portions con-

[1] La livre ou le franc d'alors valait environ 60 cts de notre monnaie actuelle.

grues. En 1707, la somme accordée par le roi fut réduite à quatre mille livres.

Si l'on en croit le procureur général D'Auteuil, « il y avait peu de curés (1705) qui n'avaient pas plus que la portion réglée congrue, savoir cinq cents livres, par les dîmes de grains seulement ; » et il ajoutait que « si l'on voulait faire des changements à la dîme, c'était pour donner du superflu aux curés, à la charge des peuples ([1]). » Il est certain pourtant que dans beaucoup de cas les dîmes de l'époque, même avec les petites portions congrues qui venaient s'y ajouter, ne pouvaient suffire pour l'entretien des missionnaires. L'intendant Beauharnois écrit en 1703 : « Les huit mille livres de supplément ne sont pas suffisants pour fournir aux besoins des tous les curés en général. » De là ces mémoires qui pullulent dans les archives, ces cris de détresse que l'on croit encore entendre en parcourant les registres du Conseil ou la correspondance générale du temps.

Tantôt on supplie le roi de vouloir bien remettre la dîme au treizième suivant sa première institution : tantôt on émet le vœu que les habitants soient obligés de payer la dîme non seulement de tous les grains, mais aussi

[1] *Jugements du Conseil Souverain*, t. V, p. 185.

du lin, du chanvre, du tabac, du foin, des jardinages et généralement de tous les fruits que produit la terre aidée par le travail de l'homme. Les évêques et les gouverneurs, partagés entre leurs sympathies pour les besoins du clergé, d'un côté, ou pour la misère des pauvres colons, de l'autre, se prononcent tantôt pour quelques modifications au système des dîmes, tantôt pour son maintien tel qu'il est. Le conseil souverain, qui représente d'une manière générale l'élément populaire, décide invariablement contre toute innovation. La cour, également, reste sourde à tous les appels qui lui sont adressés, et s'en tient à l'arrêt du conseil d'Etat de 1707 ([1]) : « Nous vous remercions de cet arrêt, au nom de tous les habitants de ce pays, écrivent Vaudreuil et Raudot au ministre, et vous supplions pour eux de vouloir bien toujours laisser les choses sur le même pied qu'elles sont. »

Mgr de Laval vivait encore, mais n'était plus évêque de Québec, lorsque fut prononcé cet arrêt, qui réglait d'une manière définitive la dîme sur le pied où il l'avait mise lui-même en 1667, mais pour vingt ans seulement, de concert avec Tracy, Talon et Courcelles. Nous

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 305.

ne savons quels furent ses sentiments en cette occasion ; mais nous connaissons assez son esprit de sagesse et de désintéressement pour croire et affirmer qu'il n'avait nullement approuvé les exigences des curés Boulard et Dufournel ([1]) qui avaient donné lieu à cet arrêt du conseil d'État.

Il est probable que ces prêtres n'avaient fait que suivre les avis de leur évêque, Mgr de Saint-Vallier, qui se trouvait alors en France. Le prélat, en effet, avait travaillé fortement à la cour pour que la dîme, au Canada, fût mise au treizième ; et l'intendant Beauharnois écrivit à cette occasion au ministre : « M. l'évêque de Québec n'entend pas les intérêts de son clergé, en demandant que la dîme soit mise au treizième comme en France ([2]). »

Par les prétentions exagérées qu'ils avaient émises en chaire, par leurs mémoires adressés au conseil souverain, par le retentissement que ces prétentions et ces mémoires avaient eu dans le pays, par le prolongement de leurs plaintes jusqu'au pied du trône, ces curés avaient fait pâlir un peu l'auréole de désintéressement dont le clergé canadien avait toujours été entouré.

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 309.

[2] Correspondance générale, Lettre du 19 oct. 1705.

Le fait, surtout, qu'ils avaient réclamé la dîme du lin, du chanvre, du tabac, ce qui aurait pu nuire à des industries naissantes, produisit un très mauvais effet à la cour. D'Auteuil en profita : « A peine les habitants de ce pays, dit-il, peuvent-ils payer exactement la dîme de leurs grains et subvenir à leurs besoins pressants : ils n'y pourront parvenir qu'en s'appliquant à élever des moutons et à la culture des lins et des chanvres. Depuis deux ans tous les habitants s'y sont employés fortement, et ils commencent à en ressentir l'avantage. Les prétentions et les demandes de ces curés sont capables de les décourager et même rebuter ([1]). »

Le système de dîmes, tel que définitivement réglé par l'arrêt de 1707, n'était pas parfait ; mais où sont les institutions parfaites sur la terre ? Mgr de Laval bénit sans doute la Providence d'avoir consacré son œuvre d'une manière durable, quoique dans une forme un peu différente de celle où il l'avait conçue tout d'abord.

---

[1] *Jugements du Conseil Souverain*, t. V, p. 184.

CHAPITRE X

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Le séminaire de Québec : premières constructions.—Les premiers directeurs du séminaire : leur désintéressement.—Construction du Petit et du Grand séminaire.—Ecole des arts et métiers de Saint-Joachim —Réforme du séminaire par Mgr de Saint-Vallier.

Le séminaire de Québec, comme nous l'avons vu, prit naissance à Paris au printemps de 1663, et fut presque aussitôt reconnu et approuvé par le roi : nous avons donné les détails essentiels de son organisation, telle que l'avait créée Mgr de Laval, « conformément, disait-il, à la sainte pratique des premiers siècles, suivie et conservée encore à présent en plusieurs diocèses de France. »

Pendant que cette institution voyait le jour à Paris, le premier curé de Québec, Henri de Bernières, lui préparait ici une demeure convenable. La construction du premier séminaire, ou, si l'on veut, du premier presbytère de Québec, à l'endroit même où réside encore aujourd'hui le curé de Québec, remonte à l'au-

tomne de 1661. M. de Bernières entreprit cette construction avec un capital de six mille livres qu'avait en dépôt pour cet objet le trésorier de la Compagnie des Habitants : Mgr de Laval ajouta à cette somme, de son argent, plus de deux mille livres. Les travaux de construction furent poussés avec vigueur au printemps de 1662 ; de sorte que dans l'automne, quelques mois après le départ de Mgr de Laval pour la France, le curé de Québec put entrer dans son presbytère pour y passer l'hiver. On continua à y travailler sans interruption pour finir l'intérieur. Il était terminé, lorsque Mgr de Laval arriva à Québec avec M. de Maizerets, le 15 septembre 1663, de retour de son premier voyage en France.

C'était une bonne maison en pierre. D'après une expertise ordonnée par le conseil souverain, pour en estimer la valeur, elle avait coûté huit mille cinq cents livres, ce qui était une somme relativement considérable pour l'époque. Les marguilliers qui avaient aidé M. de Bernières dans cette construction étaient MM. Damours, Gloria, Madry et Delestre le Vallon.

Ce presbytère de M. de Bernières, voilà le berceau du séminaire de Québec, cette bienfaisante institution que Latour ne craint pas d'appeler « le chef-d'œuvre de M. de Laval, »

qui s'est développée avec le temps, et a été élevée de nos jours au rang d'Université.

Notre prélat y entra aussitôt après son retour à Québec, et y demeura jusqu'au 15 novembre 1701, date du premier incendie du séminaire. Si nous y pénétrons au mois de septembre 1664, nous l'y trouverons préparant son rapport au saint-siège, *Informatio de statu Ecclesiæ Novæ Franciæ,* qu'il doit envoyer cet automne même, et où il dit entre autres choses :

« J'ai établi dans cette Eglise un séminaire pour que les jeunes canadiens qui aspirent au sacerdoce puissent s'y former à la discipline ecclésiastique ; et j'en ai confié la direction à six prêtres, qui remplissent leur tâche avec zèle et efficacité. Je ne doute pas que ce séminaire produira beaucoup de bons fruits, avec la grâce de Dieu. Je suis venu à bout de lui procurer quelques rentes, pour lui faire un revenu, auquel j'ai ajouté les dîmes du pays, après avoir annexé toutes les paroisses à ce séminaire. Le roi a confirmé de son autorité ce que j'ai fait, et tous les papiers ont été enregistrés au Conseil souverain de ce pays. »

Quels sont ces six prêtres dont parle le prélat, qui furent les premiers directeurs du séminaire de Québec ? Voici leurs noms : Henri de Bernières, De Lauson-Charny, Jean Du-

douyt, Thomas Morel, Ango de Maizerets, Hugues Pommier.

Henri de Bernières, neveu de Bernières-Louvigny, vient d'être nommé curé en titre de la paroisse de Québec, laquelle a été érigée cette année même et unie à perpétuité au séminaire : il administre déjà cette paroisse depuis l'automne de 1660, ayant alors succédé à M. Torcapel, qui la desservait depuis un an, avec M. Pèlerin. Torcapel et Pèlerin ont repassé en France pour cause de mauvaise santé, et Bernières, le premier prêtre ordonné au Canada (13 mars 1660), a pris leur place. C'est le premier supérieur du séminaire, par le choix unanime de ses confrères. Il appartient à l'une des meilleures familles de la ville de Caen. Beau, bien fait, d'une constitution délicate, aux manières douces et engageantes, tout dans sa personne trahit la noblesse de son origine et l'éducation distinguée qu'il a reçue. Mais ce qui frappe le plus en lui, c'est la retenue dans son maintien et ses discours : « C'est un gentilhomme, écrit Marie de l'Incarnation, qui ravit tout le monde par sa modestie. »

De Lauson-Charny, fils de M. de Lauson, ancien gouverneur du Canada, a demeuré chez les Jésuites depuis son arrivée au pays avec Mgr de Laval en 1659 ; mais le séminaire étant

maintenant organisé, il vient y prendre place avec ses confrères : « C'est un homme de haute naissance, écrit le prélat au souverain pontife ; mais il est encore plus remarquable par sa piété, sa prudence et son expérience en affaires que par sa noblesse. » Lui et M. de Bernières sont les grands vicaires de Mgr de Laval.

Jean Dudouyt, natif du diocèse de Coutances, est le procureur de la nouvelle institution : « C'est, dit Latour, un des plus grands ecclésiastiques que Mgr de Laval ait employés au Canada. »

Thomas Morel est un breton, du diocèse de Rennes. C'est le type du missionnaire dévoué et intrépide ; c'est l'homme sans peur et sans reproche. La côte Beaupré, l'île d'Orléans, la côte de Lauson seront successivement le théâtre de ses courses apostoliques.

Ango de Maizerets, natif de Rouen, appartient à cette illustre et riche famille des Ango qui a fourni tant d'hommes distingués à la marine française. Il est venu au Canada spécialement pour l'œuvre du petit séminaire, et méritera le titre d'apôtre de la jeunesse canadienne. Lui et M. de Bernières seront alternativement supérieurs du séminaire durant plus d'un demi-siècle.

Hugues Pommier, qui a passé l'hiver à Terre-neuve, vient d'arriver à Québec. C'est la Bourgogne qui a fourni ce bon missionnaire au Canada ; mais il n'y restera que quelques années. Hugues Pommier est l'artiste du séminaire. Comme le P. Pierron, chez les jésuites, et le frère Luc, chez les récollets, il fait des tableaux ; et dans l'exercice de son art, il a surtout en vue l'instruction et l'édification des sauvages : ses intentions, paraît-il, valaient mieux que ses œuvres : « Il se piquait de peinture, dit Latour, faisait beaucoup de tableaux ; mais personne ne les goûtait. »

Mgr de Laval ajoute, dans son rapport au saint-siège : « J'ai fixé ma résidence dans mon séminaire, et j'ai avec moi huit prêtres que j'emploie, selon mon jugement, et suivant les besoins, aux missions, ou à d'autres fonctions ecclésiastiques. »

Les deux prêtres additionnels que le prélat mentionne ici sans les nommer, sont probablement M. de Saint-Sauveur, ancien curé de Thury-Harcourt, en Normandie, l'ami et le commensal de Jean Bourdon, qui desservait la petite église de la côte Sainte-Geneviève, et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu : ces ecclésiastiques ne faisaient pas partie du séminaire.

Mais il y a peu d'exemples de prêtres séculiers résidant à cette époque au Canada qui n'appartenaient pas au séminaire de Québec ; et l'on peut dire que pour toute la période de 1663 à 1692, date des changements opérés par Mgr de Saint-Vallier, cette institution fut, à part les religieux, et les sulpiciens de Montréal, tout le clergé de la Nouvelle-France. Même après l'édit de 1679, qui déclarait que les dîmes n'étaient payables qu'à des curés inamovibles, la plupart des curés continuèrent à faire partie du séminaire et à lui rendre compte de leur revenu. Même après les changements opérés par Mgr de Saint-Vallier, plusieurs restèrent encore unis au séminaire, secrètement et de leur plein gré : et les documents de l'époque ne nous permettent pas de douter que ces changements provoquèrent des regrets universels.

Pourtant, le régime du séminaire supposait un désintéressement parfait. On y vivait dans le plus grand esprit de pauvreté, chacun renonçant à son bien propre, et mettant dans la caisse commune tout ce qu'il possédait, biens de famille, bénéfices, pensions, présents, et même honoraires de messes : en un mot, on pratiquait ce que l'on appelait la désappropriation.

« Nos biens étaient communs avec ceux de l'évêque, écrivait un jour Ango de Maizerets à M. de Denonville. Je n'ai jamais vu faire parmi nous aucune distinction du pauvre et du riche, ni examiner la naissance et la condition de personne, nous regardant tous comme frères (1). »

« Le détachement est l'essentiel, écrivait à son tour Mgr de Laval ; c'est en cela que consiste l'esprit de grâce qui soutient le séminaire (2). »

Dans son rapport au saint-siège, Mgr de Laval disait « qu'il était venu à bout de procurer au séminaire quelques rentes pour lui faire un revenu. » Ces rentes, ce revenu, c'était surtout le désintéressement du prélat et de ses collaborateurs qui les avait créés. Ils ne prenaient que ce qu'il fallait pour leur subsistance sur les six mille livres allouées par le roi à l'Eglise du Canada, et consacraient le reste à l'œuvre du séminaire. Les amis de Mgr de Laval en France lui avaient fait un petit revenu de mille livres : il donna cette rente au séminaire (3), ainsi que les deux mille cinq

[1] Latour, p. 34.
[2] Archives du séminaire de Québec.
[3] Latour, p. 11.

cents livres que lui payaient annuellement les jésuites ([1]) tant comme gratification que pour la dîme des grains récoltés sur leurs propriétés. Maizerets, Bernières, Dudouyt avaient en France des biens patrimoniaux et recevaient des pensions de leurs familles : tout fut abandonné au séminaire ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la mise de chacun n'est mentionnée nulle part : tout se perd dans la profondeur de l'oubli le plus désintéressé.

Avec les ressources dont nous venons de parler, auxquelles venait s'ajouter le revenu des dîmes, Mgr de Laval put acheter le grand terrain Couillard attenant à ceux de la paroisse et de l'Hôtel-Dieu, puis entreprendre les constructions nécessaires à l'œuvre de séminaire.

Le presbytère, qui était sa résidence, celle du curé de Québec et des missionnaires, était terminé : il servit temporairement de grand séminaire. Dès l'automne de 1663, nous y voyons cinq ecclésiastiques, savoir trois jeunes français que Mgr de Laval vient d'amener avec lui, et deux canadiens, Germain Morin et Louis Joliet. Ce dernier quitta la soutane : c'est le célèbre découvreur du Mississipi. Germain

[1] Archives du séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval, Paris, mai 1685 ; Lettre du P. Lalemant, 20 juillet 1664, dans *les Jésuites et la Nouvelle-France*, II, 337.

Morin, ordonné en 1665, est le premier prêtre né au Canada.

Le petit séminaire fut inauguré en 1668 dans la vieille maison de Guillaume Couillard, dont le prélat venait d'acheter le terrain.

En 1675, cette maison n'étant plus suffisante pour loger tous les élèves, Mgr de Laval fit construire un édifice en pierre, à angle droit avec la paroisse et attenant au chevet de l'église. Cet édifice fut inauguré en 1677. Sa situation convenait parfaitement à l'œuvre du petit séminaire : les élèves n'avaient en effet qu'un pas à faire pour assister et servir aux offices de l'église, s'y former au chant, aux cérémonies, etc. Cette institution, du reste, n'était qu'un pensionnat, un lieu de préparation au grand séminaire : elle n'était pas alors comme aujourd'hui une maison d'enseignement ; les élèves allaient en classe chez les jésuites, et le cours d'études y était organisé à peu près comme de nos jours.

Enfin, en 1678, fut posée la première pierre du séminaire proprement dit. Les travaux de construction furent menés avec vigueur. L'édifice fut logeable en 1681 ; mais on continua à y travailler les vingt années suivantes. C'était un vaste bâtiment en pierre, dont la façade principale avait une belle apparence, avec

son perron en pierre de taille, sa grande porte à deux battants, le cadran solaire qui était au-dessus, et le vaste terrain qui, à cette époque, restait ouvert jusque devant la cathédrale.

Frontenac, qui vit construire la partie principale de cet édifice vers la fin de sa première administration, ne pouvait en croire ses yeux. Avec ses qualités militaires et ses grands talents de société et de gouvernement, il avait la faiblesse de vouloir primer en tout. Il trouvait que l'évêque devait être puissamment riche pour bâtir une maison aussi dispendieuse. Voici ce qu'il écrivait en 1679, avec sa pointe de malice ordinaire :

« M. l'évêque empêche lui-même qu'on puisse douter de son revenu par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodément que les gouverneurs. Le palais qu'il fait faire, au dire du frère Luc, récollet, qui en a donné le dessin, coûtera plus de quatre cent mille livres. Cependant, nonobstant les autres dépenses que fait M. l'évêque, la plupart non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux ans. Le bâtiment est fort vaste et a quatre étages ; les murailles ont sept pieds d'épaisseur ; les caves et les offices sont voûtés ; les fenêtres d'en bas

sont faites en embrasures, et la couverture est d'ardoise toute apportée de France.

« Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, et que l'on ne saurait défendre par aucune batterie, si on ne la fait dans ce jardin. »

On ne pouvait, ce semble, faire sans le vouloir un plus frappant éloge des talents administratifs, financiers et économiques de Laval et de ses collaborateurs. Mais, comme nous l'avons vu, ce qui faisait surtout leur richesse, c'était leur esprit de désintéressement. Rien pour eux-mêmes, tout pour le séminaire : voilà leur devise. Leur grand but, c'est l'œuvre de l'éducation : former les jeunes canadiens pour le bien de la religion et de la patrie. Le collège des jésuites prépare pour la société des citoyens instruits et dévoués ; le séminaire formera des générations sacerdotales, sans avoir toutefois un but trop exclusif :

« Tâchons, disait un jour Mgr de Laval à ses prêtres, d'élever autant de pauvres enfants que nous pourrons. S'ils ne font pas tous des gens

d'église, ils deviendront des chefs de famille distingués par leur piété (1). »

Mais il y a une classe de citoyens qui paraît négligée : ce sont les hommes de métiers et les agriculteurs. Mgr de Laval pense à eux, et il fonde à Saint-Joachim cette célèbre école des arts et métiers, à laquelle est annexée une ferme modèle et même une espèce d'école normale : les jeunes gens vont y puiser une foule de connaissances pratiques pour l'agriculture et les différentes industries ; et ils acquièrent dans leur art une telle habileté que plusieurs d'entre eux seront employés plus tard comme arbitres par le conseil souverain. D'autres s'y préparent à remplir les fonctions de maîtres d'école, qui sont encore si rares à cette époque. Le prélat met à la tête de ces jeunes gens un bon prêtre canadien, Louis Soumande, qui s'occupe surtout de leur éducation morale et religieuse. Lui-même se rend souvent à sa ferme de Saint-Joachim : c'est sa demeure favorite. Il va visiter son école des arts et métiers, pour encourager cette jeunesse laborieuse qui s'y forme à tant de travaux utiles : il va, au besoin, y remplacer Soumande, qu'attirent là-

---

[1] Archives du séminaire de Québec, note sur une lettre de M. Tremblay, 1685.

bas les hauteurs de Saint-Féréol, cette Suisse canadienne, où l'on veut fonder une paroisse : il va surtout à sa ferme de Saint-Joachim pour y chercher une distraction, un peu de consolation dans ses peines, lorsqu'après avoir donné sa démission comme évêque de Québec, il voit son successeur ébranler jusque dans ses fondements l'institution du séminaire qu'il a établie au prix de tant de sacrifices, en retrancher des parties qui lui paraissent essentielles et lui enlever la forme extérieure qu'il s'est plu à lui donner.

Il est difficile de pénétrer les motifs qui animaient Mgr de Saint-Vallier lorsqu'il entreprit de réformer le séminaire tel que l'avait fondé Mgr de Laval, c'est-à-dire uni ou plutôt ne formant qu'un avec le clergé des paroisses : nous croyons cependant pouvoir affirmer, d'après sa correspondance et ses mémoires, que la pensée dominante qui inspira sa conduite était une pensée analogue à celle exprimée par Frontenac, Talon et autres, lorsqu'ils disaient que le séminaire, constitué comme il était et jouissant de tout le revenu des dîmes, était déjà, et surtout allait devenir trop riche, trop influent, trop puissant.

Dans la pensée de l'évêque, cependant, il ne s'agissait pas tant des richesses en elles-mêmes que de l'influence que des hommes comme les Maizerets, les Bernières, les Dudouyt devaient exercer sur un clergé qui leur était attaché par tant d'intérêts, ou plutôt qui ne faisait qu'un avec eux. Comment un évêque pouvait-il gouverner son diocèse dans de pareilles conditions? Pouvait-il disposer librement de ses prêtres ? Pouvait-il à volonté les changer de paroisses, les placer ailleurs au meilleur de son jugement, lorsqu'ils étaient liés par un engagement « à ne pas quitter leur bénéfice sans l'agrément du séminaire ? »

L'état de choses créé par Mgr de Laval supposait à la tête du clergé un évêque de sa trempe et de son caractère, jouissant d'un ascendant incontestable sur les prêtres de son séminaire, et disposé d'ailleurs à s'entendre toujours parfaitement avec eux. Du moment qu'un autre évêque n'avait pas les mêmes dispositions, cet état de choses ne pouvait durer. Aussi Mgr de Saint-Vallier, à peine arrivé au pouvoir, se décida-t-il à réformer complètement l'institution. Il n'eut pas plus de peine à faire agréer ses vues à la cour, que son prédécesseur n'en avait eu à faire approuver les siennes, lorsqu'au printemps de 1663 il avait

érigé son séminaire, annexé toutes les paroisses de son diocèse à cette maison, et établi la dîme pour lui faire un revenu.

On peut voir dans les *Edits et Ordonnances* les règlements de 1692 proposés par Harlay, archevêque de Paris, et le P. La Chaise pour la réforme du séminaire de Québec, et approuvés par le roi : l'institution devenait par ces règlements un séminaire ordinaire pour la formation des ecclésiastiques ; les paroisses cessaient de lui être unies, et par là même le séminaire n'avait plus droit aux dîmes; l'évêque était le distributeur de toutes les sommes accordées par le roi pour l'entretien du clergé ; le séminaire ne pouvait plus se recruter dans le clergé canadien qu'avec l'agrément de l'évêque; le nombre de ses prêtres était réduit, et l'on mettait même des obstacles à l'acte de désappropriation qui avait répandu jusque là un si suave parfum de désintéressement dans l'Eglise du Canada.

Mgr de Saint-Vallier avait obtenu de la cour à peu près tout ce qu'il avait demandé ; mais il avait mis dans la poursuite de ses desseins et il continua à montrer dans l'exécution des nouveaux règlements tous les défauts de son caractère difficile, changeant, soupçonneux. Longtemps encore, et durant toute sa carrière,

au lieu de chercher à guérir les blessures, il les entretient et les ravive, en accusant sans cesse le séminaire de ne pas se conformer aux règlements : non content d'avoir enlevé à cette institution le revenu des dîmes, il voudrait, dans la distribution des deniers publics, la priver de la part à laquelle elle croit avoir droit : il voudrait que la cour défendit aux prêtres du diocèse d'aller loger au séminaire quand ils viennent en ville : il accuse M. de Maizerets et ses confrères de lui former un clergé insubordonné et irrespectueux : il va même jusqu'à demander et il obtient encore cette fois de la cour qu'aucun prêtre du séminaire ne puisse faire partie du chapitre du diocèse. Tout cela se trouve dans la correspondance et les documents de l'époque.

Mgr de Laval, qui voit et ressent tous les coups portés à une institution qu'il a fondée, en éprouve naturellement une vive et profonde douleur. Ecrivant un jour à un ami : « Vous jugez bien, disait-il, que s'il y a jamais eu une croix amère pour moi, c'est bien celle-ci. » Dans une autre lettre, il se plaint « du renversement du séminaire, » qu'il regarde « comme l'unique soutien de l'Eglise du Canada. » Le fait est que Mgr de Saint-Vallier fut bien en

peine de remplacer ce qu'il avait détruit. Comment suppléer désormais à l'insuffisance du traitement de tant de curés que le séminaire faisait vivre ? Comment se procurer les prêtres dont il avait besoin, alors que le séminaire n'était plus chargé d'en faire venir de France ? Comment pourvoir à l'entretien du chapitre, maintenant que le séminaire n'a plus rien à y voir ?

Il est vrai que le prélat obtiendra de la cour pour ce chapitre une gratification annuelle de trois mille livres ; mais ce sera au prix de l'indépendance de ce vénérable corps, car le roi, à cause de cette gratification, qui le rend, pour ainsi dire, patron et fondateur du chapitre, se réservera la nomination des deux principales dignités, celles de doyen et de grand chantre ([1]).

Quant à Mgr de Laval, s'il eût vécu encore quelques années, il se serait probablement consolé de la réforme de son séminaire, en voyant cette institution, déchargée du fardeau que lui imposait la sollicitude de toutes les églises du diocèse, se livrer avec ardeur à l'œuvre principale de tout séminaire, l'éducation de la jeu-

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 339.—Voir notre ouvrage *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, p. 84.

nesse et la formation des clercs à la vie sacerdotale, œuvre qu'elle poursuit encore de nos jours avec tant de dévouement et de succès.

CHAPITRE XI

MGR DE LAVAL ET M. DE TRACY

On apprend à Québec la mort du P. Le Jeune et du P. Bagot.—Québec en 1665.—M. de Tracy.—Expédition contre les Iroquois.—Missions des jésuites aux Cinq-Cantons.—Garakontié, chef de la confédération Iroquoise.—Pourquoi il y eut relativement peu de sauvages convertis au christianisme.—Les coureurs de bois.—Catherine Tégakouïta. M. de Tracy donne son concours à une ordonnance de Mgr de Laval. Il part pour la France.

Reprenons notre récit là où nous l'avons laissé, en 1665.

Les premiers vaisseaux du printemps apportèrent à Mgr de Laval une douloureuse nouvelle: le P. Le Jeune et le P. Bagot étaient morts à Paris l'automne précédent, à quelques jours d'intervalle.

Le P. Le Jeune fut, comme on le sait, le premier supérieur de la mission du Canada, après la reddition de cette colonie à la France en 1632; et, à partir de cette date, sa vie tout entière, même après son retour en France en 1649, fut consacrée à notre pays.

Le P. Bagot prit une part si importante à la formation spirituelle du premier évêque de la

Nouvelle-France, que son nom doit rester cher à tout canadien. Il fut le principal directeur de la Société des Bons-Amis, à laquelle appartenait Mgr de Laval, ainsi que la plupart des fondateurs du Séminaire des Missions-Etrangères. Nous citerons ici une lettre inédite de M. Poitevin, curé de Saint-Josse, au pieux Boudon : elle fait voir quelle haute estime on avait pour le P. Bagot :

« Monsieur et cher ami, nous assistâmes hier au sacre de Mgr de Rhodes, qui se fit avec toute la magnificence et dévotion possibles du côté du nouveau prélat. Mais hélas! que les joies de ce monde sont trompeuses, et qu'elles sont détrempées d'amertume ! Nous avions, la veille, entretenu, à six heures du soir, notre bon P. Bagot. Le lendemain, Mgr de Rhodes, avant son sacre, voulait l'entretenir de quelques affaires de conscience qui le regardaient. L'heure était donnée ; et quand nous y fûmes, nous le trouvâmes mort. Que cela est surprenant, et que cela diminue bien notre joie !

« Il se portait bien, en se couchant; de vers les onze heures du soir, il se sentit attaqué d'une fluxion en la tête, qui lui descendait du cerveau. Il se leva avec grande peine pour avertir son voisin de lui aller chercher du se-

cours ; et en un quart d'heure, ayant reçu l'absolution et l'extrême onction, il expira entre les mains de notre bon Maître, et de sa très sainte Mère, que notre bon Père chérissait tant.

« Les larmes qui me coulent des yeux et saisissent mon pauvre cœur m'empêchent d'en dire davantage. Je pense que la bonne Vierge, qui voulait le récompenser, a permis que cela eût été si précipité, afin qu'il mourût le samedi, dédié à ses grandeurs. Je ne vous le recommande pas ; je sais qu'il vous l'est assez de lui-même.... »

Mgr de Laval apprit à Québec la mort des PP. Le Jeune et Bagot, au milieu des grandes réjouissances qui accueillirent l'arrivée de M. de Tracy.

Il n'y a peut-être pas dans toute l'histoire de la Nouvelle-France de période plus brillante que celle qui vit à la fois à Québec, avec l'illustre Montmorency-Laval, M. de Tracy, lieutenant général du roi dans toute l'Amérique, Daniel de Courcelles, gouverneur du Canada, et l'intendant Talon, puis ce fameux régiment de Carignan, qui s'était distingué dans plusieurs guerres européennes, et les soixante ou quatre-vingts officiers qui le commandaient. Ce régiment, ces officiers, tous ces illustres personnages arrivèrent au Canada dans le cours

de l'été 1665. La France s'occupait donc enfin sérieusement de sa colonie ; et le roi accomplissait généreusement la promesse qu'il avait faite à Mgr de Laval lui-même d'envoyer au Canada des secours prompts et efficaces. Son lieutenant général était revêtu de pouvoirs extraordinaires : « Nous en avons vu la liste, écrit Marie de l'Incarnation : ils nous étonnent, parce qu'ils ne peuvent être plus grands, à moins d'être roi lui-même, et absolu. »

Louis XIV avait voulu frapper l'imagination des Canadiens français et des indigènes par un reflet de sa magnificence : la pompe déployée au Canada par son lieutenant n'a peut-être jamais été surpassée depuis, que par celle de Lord Durham, haut commissaire anglais, en 1838. Modeste comme tous les hommes de grande valeur, âgé de soixante-deux ans, mais encore plein de vigueur, ayant une stature de géant ([1]), M. de Tracy, dit la sœur Juchereau, « ne marchait jamais sans être précédé de vingt-quatre gardes et de quatre pages, suivi de six laquais, et environné d'un grand nombre d'officiers richement vêtus. Il était de plus toujours accompagné d'un gentilhomme nommé

[1] *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 328.

le chevalier de Chaumont, qui depuis a été ambassadeur de France à Siam. Le roi lui avait donné quatre compagnies d'infanterie, et voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que celles de Sa Majesté. »

Jamais peut-être on ne vit au Canada un plus parfait accord entre l'autorité civile et l'autorité religieuse que sous son administration. Chrétien convaincu et pratiquant, M. de Tracy ne professait aucune des idées parlementaires et gallicanes de son époque. Avec son esprit conciliant, il sut régler une foule de questions irritantes et fit régner la paix entre tous les citoyens. Nous l'avons vu, en arrivant, donner son concours à l'évêque pour l'établissement de la dîme, et renouveler les anciennes défenses contre la traite de l'eau-de-vie. On le vit également, à l'édification de tous, rehausser par sa présence les grandes solennités religieuses de l'époque, la pose de la première pierre de l'église des jésuites, la translation des reliques des saints martyrs Flavien et Félicité, la consécration de la cathédrale de Québec et celle du maître-autel de l'église des Ursulines. Il portait lui-même le dais, avec le gouverneur, l'intendant, et l'agent de la compagnie des Indes, aux processions religieuses. Deux fois, il fit en compagnie de

l'évêque le pèlerinage de la bonne Sainte-Anne.

Au feu de la Saint-Jean, auquel il assistait avec l'évêque, sur la place publique, en face de la cathédrale, il insista pour que celui-ci présidât lui-même la cérémonie, voulant ainsi l'honorer aux yeux du peuple :

« C'est un homme puissant en parole et en œuvre, écrivait Mgr de Laval, chrétien pratiquant, et le bras droit de la religion. »

Il était venu au Canada surtout pour dompter les féroces Iroquois. Arrivé à Québec à la fin de juin 1665, tout le reste de l'année et la plus grande partie de l'année suivante furent employés aux préparatifs de la guerre. Pas moins de cinq forts furent construits le long de la route que suivaient ordinairement les Iroquois pour descendre au Canada, depuis l'embouchure de la rivière Richelieu jusqu'à l'entrée du lac Champlain, savoir, les forts de Sorel, Chambly, Saint-Jean, Sainte-Thérèse, et Sainte-Anne dans l'île Lamotte. On eut la précaution de prévenir les Iroquois de la prochaine descente des Français chez eux, afin de ne les prendre pas en traîtres, et de leur donner par là-même une grande leçon de civilisation.

L'expédition de M. de Tracy eut lieu dans l'automne de 1666. Sa petite armée se composait de six cents soldats du régiment de Carignan, de six cents Canadiens français et de cent sauvages hurons et algonquins : tous reçurent avant de partir la bénédiction de Mgr de Laval. Il y avait quatre aumôniers, savoir, deux jésuites, les PP. Albanel et Raffeix, et deux prêtres séculiers, MM. Dubois et Dollier de Casson. A la tête des troupes marchaient, outre M. de Tracy, son aide-de-camp M. de Chaumont, M. de Courcelles, et M. de Salières, colonel du régiment.

Nos Canadiens avaient déjà à cette époque la réputation d'être de vaillants soldats :

« L'air de ce pays rend les hommes guerriers, écrit à Colbert le secrétaire de Talon ; et pour peu qu'ils soient instruits du fait de la guerre, ils la feront fort bien. »

Et la Mère de l'Incarnation :

« Tous nos jeunes Canadiens, dit-elle, sont très vaillants ; ils courent dans les bois comme les sauvages. »

Parti de Québec le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le corps expéditionnaire entra dans le lac Champlain le 29 du même mois, par un temps splendide, et se

reposa quatre jours au fort Sainte-Anne, dans l'île Lamotte. Cette île est magnifique et se drape fièrement dans le manteau de sa belle végétation. A la saison où elle fut visitée par les soldats de M. de Tracy, elle put leur offrir des fruits en abondance.

Jusque-là la marche de l'armée avait été des plus heureuses ; mais on rencontra bientôt des obstacles sérieux. Des pluies torrentielles avaient gâté les chemins et haussé le niveau des lacs et des rivières : on était presque à bout de vivres et épuisé de fatigues. Fort heureusement, les soldats trouvèrent sur leur route quantité de châtaigniers chargés de fruits ; et ces châtaignes, quoique petites, leur parurent, au dire de Marie de l'Incarnation, " meilleures que les marrons de France. " L'armée arriva au pays des Agniers, la première des cinq tribus iroquoises, le 14 octobre, un mois jour pour jour après son départ de Québec.

Elle n'eut d'ailleurs qu'à se montrer devant ces barbares pour les mettre en fuite : et ainsi se vérifia ce qu'avait écrit le P. Jérôme Lalemant quelques années auparavant :

« Rien de plus courageux que les Iroquois, quand on ne leur fait point résistance ; rien de plus poltron, quand on leur tient tête. Ils se mo-

quent des Français, parce qu'ils ne les ont jamais vus en guerre en leur pays ; et les Français n'y ont jamais été, parce qu'ils ne l'ont jamais tenté... Si une armée de cinq cents Français arrivait inopinément chez eux, elle pourrait s'écrier : *Veni, vidi, vici.* »

Il est juste de dire qu'elle était à la fois magnifique et terrible à voir, la petite armée de M. de Tracy ; son seul aspect pouvait faire reculer de gros bataillons. M. de Repentigny, qui faisait partie de l'expédition, monta sur une colline pour en avoir une vue d'ensemble, et il racontait à Marie de l'Incarnation que les treize cents guerriers de M. de Tracy lui avaient fait l'effet d'être au moins quatre mille : il avait été ravi de la bonne tenue et de la belle disposition de nos troupes.

Le canton des Agniers renfermait quatre grandes bourgades : on y voyait des maisons très bien construites, dont quelques-unes avaient jusqu'à cent vingt pieds de longueur, et étaient remplies de provisions. On prit de ces provisions tout ce dont on avait besoin pour le retour de l'armée ; puis on mit le feu partout. Le canton des Agniers fut anéanti, et ces barbares allèrent répandre la terreur chez les autres tribus iroquoises. M. de Tracy reprit alors le chemin du Canada, et rentra à

Québec le 5 novembre, n'ayant perdu en tout que huit ou neuf hommes qui s'étaient noyés, en revenant, dans le lac Champlain.

Mgr de Laval ordonna pour le 14 novembre une grand'messe et une procession solennelle d'actions de grâces ; et dans la cathédrale de Québec nouvellement consacrée fut chanté un *Te Deum* pour remercier Dieu du succès de l'expédition.

Nous eûmes la paix avec les Iroquois dix-huit années durant ; et si elle fut rompue dans la suite, ce fut pour une grande part la faute de la France, qui ne sut pas profiter de l'occasion favorable pour s'implanter dans le pays des Iroquois, en prendre sérieusement possession, y bâtir des forts, mettre les Iroquois de son côté et empêcher par là la Nouvelle-Angleterre de les avoir pour alliés dans les projets d'agrandissement et de conquête qu'elle avait en vue. Si nous avions réussi à mettre les Iroquois de notre côté, le lac Champlain et tout le sud du lac Ontario appartiendraient peut-être aujourd'hui à notre pays.

Les jésuites, encouragés par Mgr de Laval, prirent le chemin des Cinq-Cantons, qu'ils avaient dû abandonner en 1658, lors de la malheureuse affaire de Gannentaha, dont les détails, racontés par Marie de l'Incarnation, rap-

pellent un peu la fameuse retraite des Dix-Mille. Leur première mission chez les Iroquois, inaugurée par le martyre du P. Jogues, avait été éphémère : la seconde allait être plus solidement établie et plus fructueuse. Dès la première année, on comptait aux Cinq-Cantons six églises, une chez les Agniers, une chez les Oneïouts, une chez les Onontagués, une chez les Goyogouins, et deux chez les Tsonnontouans : le nombre de ces églises fut porté à dix. C'est à la tribu des Onontagués qu'appartenait le fameux chef de la confédération iroquoise, Garakontié, que Mgr de Laval eut le bonheur de baptiser lui-même dans la cathédrale de Québec, et dont le gouverneur du Canada, M. de Courcelles, fut le parrain.

Cet homme avait une rare intelligence, un esprit vif et profond, mais surtout un caractère fortement trempé. C'était un génie, dans toute la force du mot ; et l'on se demande à quel degré de puissance il aurait pu s'élever si la Providence l'eût fait naître au milieu des ressources de la civilisation. Il devint l'ami des Français, du moment qu'il apprit à les connaître, et leur demeura fidèle. De retour dans son pays, après son baptême, il garda constamment la foi, avec un souvenir impérissable de l'évêque qui lui en avait procuré le bien-

fait, et du gouverneur qui avait été son parrain : " C'est un homme incomparable, écrivait un jour le P. Millet. Il est l'âme de tout le bien qui se fait ici ; il y soutient la foi par son crédit ; il y maintient la paix par son autorité. Il se déclare si hautement pour la France, qu'on peut justement l'appeler le protecteur de la couronne en ce pays. "

Ah ! si nous avions profité des bonnes dispositions de ce grand capitaine pour attacher les Iroquois à notre cause et nous en faire des alliés fidèles contre la Nouvelle-Angleterre !

Se voyant bien âgé et pour ainsi dire sur le bord de la tombe, Garakontié voulut donner ce que les sauvages appelaient leur *festin d'adieux*. Il réunit donc dans sa modeste demeure tous les hommes les plus considérables de sa nation. Trop faible pour parler lui-même, il chargea deux des convives de dire de sa part tant aux anciens qu'aux jeunes gens, qu'il les exhortait à respecter toujours le gouverneur du Canada et à vivre en bonne intelligence avec les Français. Il les conjurait de se faire tous chrétiens.

Se tournant du côté du P. Lamberville, l'un des plus grands missionnaires que les jésuites aient jamais employés au Canada, et qu'il

n'avait pas manqué de convier à son festin : " Vous écrirez, dit-il, à M. le gouverneur, qu'il perd le meilleur serviteur qu'il avait parmi les Iroquois ; et je supplie Mgr l'évêque qui m'a baptisé et tous les missionnaires de prier Dieu pour moi. » Puis, recueillant les derniers efforts de sa voix, il proposa la santé de Mgr de Laval, dont il avait toujours admiré la charité à son égard et envers ceux de sa nation. Ce fut sa dernière parole publique.

" Les convives s'étant retirés, il m'appela près de lui, » écrit le P. Lamberville.—« Il faut donc enfin, me dit-il, nous séparer ; je le veux bien, puisque j'espère aller au ciel. " —Il me pria ensuite de réciter le chapelet avec lui, ce que je fis avec quelques chrétiens ; et ensuite il m'appela et me dit : " Voilà que je me meurs. » Puis il rendit fort paisiblement l'esprit. »

Ce grand homme avait demandé deux choses au P. Lamberville la veille de sa mort : être enterré à la française ; puis avoir sur sa tombe une croix très élevée, afin qu'on la vît de bien loin, et que l'on se souvînt qu'il avait été chrétien. Français et chrétien ! tel est l'idéal qu'avait rêvé pour lui-même cet illustre capitaine. Voilà à quelle hauteur les jésuites et Mgr de Laval avaient élevé la religion et la

France dans l'esprit des sauvages qu'ils convertissaient à Dieu.

On a prétendu que les missionnaires avaient fait relativement peu de conversions parmi les sauvages du Canada, et spécialement chez les Iroquois. Il n'y a pas de doute que nos sauvages ne se sont pas convertis en masse à la religion chrétienne, comme les peuples de certains pays. La faute n'en est pas aux missionnaires, qui déployèrent partout un zèle admirable, mais aux obstacles insurmontables qu'ils rencontrèrent dans les mœurs mêmes et dans le caractère instable et léger des sauvages. Aux adultes en santé, les Jésuites ne donnaient le saint baptême qu'après avoir éprouvé sérieusement leurs dispositions et s'être assurés qu'ils avaient la volonté de persévérer : ils étaient plus faciles pour ceux qui étaient en danger de mort. Ils ont ouvert, d'ailleurs, la porte du ciel à une infinité d'enfants qui sont décédés après avoir reçu le baptême. Les missionnaires ont prêché l'évangile avec beaucoup de zèle et porté la lumière de la foi chrétienne chez les sauvages du nord de l'Amérique : ceux qui ont voulu sincèrement en profiter en ont eu toute la facilité possible. Souvent les sauvages, sentant eux-mêmes combien il leur était difficile de rester chrétiens en vivant au

milieu de leurs compatriotes payens, quittaient leur pays, et venaient se réfugier dans les environs de Québec ou de Montréal : de là l'établissement de ces missions sédentaires de Sainte-Foye, de Sillery, de Lorette, de la Prairie de la Madelaine et du Saut-Saint-Louis, de la Montagne de Montréal, où l'on vit fleurir de si beaux exemples de vertu.

Mais entre tous ces exemples, l'un des plus admirables est bien celui de Catherine Tégakouïta, qui vécut plusieurs années au Saut-Saint-Louis, du temps de Mgr de Laval. Née en 1656 d'un Iroquois infidèle et d'une Algonquine chrétienne, instruite par les jésuites des mystères de la religion, elle fut baptisée à l'âge de vingt ans, et mourut quatre ans plus tard (1680) en odeur de sainteté. Au témoignage de Charlevoix, cette jeune fille, fleur de l'Amérique septentrionale, sut garder toute sa vie, par un miracle de la bonté divine, sa virginité, et pratiqua la vertu à un degré héroïque. Causant un jour avec une de ses compatriotes, chrétienne, elle aussi, mais moins fidèle à Dieu, et lui montrant l'église du Saut-Saint-Louis qui se construisait : " Hélas ! lui dit-elle, ce n'est pas dans ces temples matériels que Dieu se plaît davantage : notre cœur est le sanctuaire qui lui est le plus agréable. "

" Après sa mort, dit Charlevoix, son tombeau devint bientôt célèbre par le concours des fidèles qui y venaient de toutes les parties du Canada, et par les miracles qui s'y opérèrent. "

Puis il cite deux de ces miracles, opérés, l'un en faveur de M. de La Colombière, archidiacre et grand vicaire de Québec, l'autre en faveur de M. du Luth, " l'un des plus braves officiers, dit-il, que le roi ait eus en cette colonie. "

M. de La Colombière souffrait d'une fièvre lente. contre laquelle tous les remèdes avaient été inutiles. Il fit vœu, s'il plaisait à Dieu de lui rendre la santé, de se transporter à la mission du Saut-Saint-Louis, pour prier sur le tombeau de Catherine Tégakouïta. Dès le jour même, la fièvre cessa. S'étant mis en chemin, quelques jours après, pour s'acquitter de son vœu, il se trouva entièrement guéri.

M. du Luth était tourmenté de la goutte depuis vingt-cinq ans, avec des douleurs excessives. qui duraient quelquefois trois mois de suite sans relâche. Il s'adressa à Catherine Tégakouïta et promit de visiter son tombeau, si par son intercession Dieu le délivrait de ce mal cruel : à la fin d'une neuvaine qu'il fit en son honneur, il fut parfaitement guéri, et ne ressentit plus aucune atteinte de goutte.

Charlevoix nous apprend également qu'à

cette époque les paroisses des environs de Montréal faisaient annuellement leur pèlerinage au tombeau de la *bonne Catherine*. Une année, le nouveau curé de Lachine, M. Rémy, récemment arrivé de France, ayant refusé d'organiser le pèlerinage annuel, sous prétexte « qu'il ne croyait pas devoir autoriser par sa présence un culte public que l'Eglise n'avait pas encore permis, » ses paroissiens en furent scandalisés et ne purent s'empêcher de lui dire qu'il serait puni de son refus : « et en effet, dit Charlevoix, dès le même jour il tomba dangereusement malade. Il comprit la cause d'une attaque si imprévue, fit vœu de suivre l'exemple de ses prédécesseurs, et fut guéri sur le champ (1). »

Comment se fait-il que le souvenir de Catherine Tégakouïta semble un peu effacé dans notre pays, et par suite la dévotion à cette sainte fille, qui pratiqua une si éminente vertu au milieu de la corruption de son peuple ?

Que de fois Mgr de Laval visita les missions de ses chers sauvages ! On cite, en particulier, son voyage à Tadoussac, en 1668, et sa visite à La Prairie en 1676.

Il était à Tadoussac le 24 juin, jour de la

---

[1] Voir Note IV de l'Appendice.

Saint-Jean-Baptiste. L'église de la mission et la résidence des jésuites avaient été récemment la proie des flammes. Le prélat fut reçu dans une pauvre cabane d'écorce ; mais il y fit son entrée solennelle comme dans une grande basilique. Adressant la parole aux Montagnais :

« Je suis venu, dit-il, pour me réjouir avec vous de l'affection que vous avez pour notre sainte religion. Vous avez été cruellement éprouvés par la destruction de votre belle église ; mais le plus beau temple où Dieu aime à demeurer, c'est celui de votre âme. Continuez à l'orner de toutes les vertus chrétiennes. Je viens vous aider dans ce but, en apportant à ceux qui ne l'ont pas encore reçu le sacrement de confirmation. Je viens vous assurer en même temps des bons sentiments que le roi a pour vous. Il vient de vous en donner des marques éclatantes, par l'expédition qu'il a fait entreprendre contre les Iroquois, et par la paix qu'il les a forcés de conclure. »

Le pieux prélat visita ensuite toutes les cabanes des sauvages les unes après les autres, consolant les malades, les veuves, les orphelins, encourageant surtout les capitaines et les chefs à appuyer de leur autorité les enseignements de la foi. Il demeura cinq ou six jours à Tadoussac, et administra le sacrement de

confirmation à 149 personnes. Puis, se faisant toujours tout à tous, et voulant se conformer aux mœurs des sauvages, il leur donna un grand festin, qui acheva de cimenter l'union du pasteur et des ouailles.

De retour à Québec, il écrivit à son grand vicaire à Paris, le curé de Saint-Josse : « Si Notre-Seigneur me donne autant de santé l'an prochain que j'en ai eu ce printemps, j'espère aller de nouveau à Tadoussac; car si les sauvages m'ont témoigné beaucoup de joie de me voir, je n'en ai pas moins éprouvé à les visiter. ».

Le P. Dablon nous a laissé le récit de la visite épiscopale à La Prairie, en 1676: voici la description qu'il donne du cortège de Mgr de Laval :

« Cet homme, dit-il, grand par sa naissance, et encore plus par ses vertus, qui ont fait tout récemment l'admiration de la France, et qui, dans son dernier voyage en Europe, lui ont justement mérité l'estime et l'approbation du roi; ce grand homme, faisant la visite de son diocèse, était mené dans un petit canot d'écorce par deux paysans, exposé à toutes les injures de l'air, sans autre suite qu'un seul ecclésiastique, et sans rien porter qu'une croix

de bois, une mitre fort simple, et les ornements absolument nécessaires à un *évêque d'or,* comme disent les auteurs en parlant des premiers prélats du christianisme. »

Comme à Tadoussac, Mgr de Laval voulut visiter une à une toutes les cabanes des sauvages, administrer lui-même les sacrements de l'Eglise à ceux qui se présentaient pour les recevoir, et répandre partout les grâces et les bénédictions. Il admira le bon gouvernement que les jésuites avaient établi dans leurs missions sédentaires, qui rappelaient un peu les anciennes réductions du Paraguay.

Du reste, les obstacles à la conversion des sauvages ou à leur persévérance dans la foi, lorsqu'ils demeuraient dans leur pays, ne venaient pas toujours de leurs propres compatriotes, mais souvent de malheureux Français qui vivaient au milieu d'eux, de ces coureurs de bois, comme on les appelait généralement, qui leur donnaient de mauvais exemples et les corrompaient par la traite de l'eau-de-vie et par la séduction du vice. Mgr de Laval fut un jour obligé de sévir contre ces coureurs de bois qui, par leur vie scandaleuse nuisaient à la conversion des sauvages Outaouais. Le P. Allouez, chef de la mission lointaine du lac Supérieur, s'étant plaint à lui de la conduite de

ces Français, le prélat lui adressa l'ordonnance qui suit :

« A notre bien-aimé le P. Claude Allouez, supérieur de la mission des Outaouais, salut. Sur l'avis que nous avons eu du désordre qu'il y a en vos missions, de la part des Français qui y vont trafiquer, et qui ne font difficulté d'assister à tous les festins profanes des payens au grand scandale quelquefois de leurs âmes, et de l'édification qu'ils doivent donner aux nouveaux chrétiens : nous vous enjoignons de tenir la main à ce qu'ils n'y assistent jamais lorsque ces festins seront manifestement idolâtres ; et s'ils font le contraire de ce que vous aurez jugé faire ou ne pas faire en ce point, de les menacer des censures, s'ils ne se mettent en leur devoir, et, en cas de contumace, d'y procéder selon votre prudence et discrétion, comme aussi d'en user de la même manière envers ceux qui seraient extraordinairement atteints d'impureté scandaleuse. »

N'est-il pas étrange de rencontrer sur les rives lointaines du lac Supérieur, à l'époque même où le pape Alexandre VII était appelé à se prononcer sur la fameuse question des rites chinois, certains usages analogues à ce qui se pratiquait en Chine ? Chez nos sauvages, seulement, c'étaient les Français eux-

mêmes qui se permettaient, sans aucune raison, de prendre part à des festins payens où il y avait souvent des cérémonies idolâtres. Mgr de Laval n'eut pas de peine à se décider à les condamner ; mais il le fit toutefois avec beaucoup de sagesse et de modération, ne défendant de prendre part à ces festins payens que lorsqu'ils étaient « manifestement idolâtres, » en laissant tout au jugement et à la discrétion du P. Allouez.

M. de Tracy donna volontiers son concours à l'ordonnance du pieux prélat :

« Défenses sont faites, dit-il, à tous ceux auxquels nous avons permis d'aller aux Outaouais, de se trouver dans les superstitions et manières de sacrifices que font les susdits Outaouais et les Nipissings. Il leur est aussi ordonné de rapporter attestation du supérieur des Pères jésuites qui sera sur les lieux, de leur bonne vie et mœurs, à faute de quoi les pelleteries qu'ils apporteront au Canada leur seront confisquées. »

Ce fut le dernier acte de l'administration du vice-roi. Il s'embarqua pour la France le 28 août 1667, après deux ans de séjour au Canada :

« Nous allons perdre M. de Tracy, écrivait Marie de l'Incarnation. Le roi, qui le rappelle

en France, a envoyé un grand vaisseau de guerre pour l'emmener avec honneur. Cette nouvelle Eglise et tout le pays vont faire une perte qui ne se peut dire. »

Et la sœur Juchereau : « Il s'embarque pour la France, dit-elle, après avoir charmé tout le Canada par ses manières, ses soins et ses bienfaits. »

CHAPITRE XII

MGR DE LAVAL ET LES DÉVOTIONS CANADIENNES

Mgr de Laval consacre sa cathédrale.—Description de cette église.—Titulaires de la cathédrale, et patrons du pays.—Dévotion à la sainte Famille.—Images de la sainte Famille distribuées par Mgr de Laval.—Confrérie de Sainte-Anne.—L'église de Sainte-Anne-du-Petit-Cap.

Il est un événement que Mgr de Laval regarda toujours comme un des plus importants de sa carrière épiscopale, et que nous n'avons pu que mentionner au chapitre précédent : nous voulons parler de la consécration de sa cathédrale.

Elle eut lieu le dimanche 11 juillet 1666 ; et c'est évidemment en souvenir de ce jour que la fête de la Dédicace se célèbre, chaque année, dans le diocèse de Québec, le deuxième dimanche de juillet.

« La cérémonie se fit, dit le *Journal des Jésuites,* avec toutes les solennités possibles. » Nous pouvons ajouter que Mgr de Laval mit à l'accomplissement de cette fonction tout son cœur et toute son âme.

Une pieuse religieuse de l'Hôtel-Dieu, la Mère Catherine de Saint-Augustin, dont nous avons déjà parlé, y assista, de son cloître, par une faveur spéciale du Ciel, comme si elle y eût été réellement présente; et elle assura que Mgr de Laval lui avait paru « comme incorporé et uni à Notre-Seigneur, qui dirigeait son esprit et tous ses mouvements, et accomplissait par lui les rites sacrés (1). »

Le prélat, en consacrant son église, déposa dans le tombeau du maître-autel plus de quatre-vingts reliques différentes; et quelques semaines plus tard, le dimanche 23 août, il présida à la translation solennelle dans sa cathédrale, des reliques des saints martyrs Flavien et Félicité, qu'il avait obtenues du saint-siège par l'entremise de Mgr Pallu. « Dans les nécessités publiques, dit Latour, on a souvent descendu et porté ces reliques en procession, comme on porte à Paris celles de sainte Geneviève, et toujours avec succès. »

L'église consacrée par Mgr de Laval était en pierre, avait la forme d'une croix latine, avec un chœur demi-circulaire, et était située au même endroit et dans la même direction que la cathédrale actuelle. Elle avait cent

(1) *Vie de Catherine de Saint-Augustin*, par le P. Ragueneau.

pieds de longueur sur trente-huit pieds de largeur. Le clocher était sur le transept, et renfermait trois cloches, dont Mgr de Laval avait fait la bénédiction en 1664.

Ce n'est pas le prélat qui avait fait construire cette église, mais les Jésuites, comme nous l'avons vu. Il y avait deux ans qu'elle était régulièrement ouverte au culte lorsqu'il arriva à Québec en 1659 ; mais elle n'était pas terminée à l'intérieur, et réclamait déjà plusieurs réparations urgentes. Le prélat se hâta de faire faire tous ces travaux, afin de pouvoir procéder au plus tôt à sa dédicace.

Ecrivant au saint-siège dans l'automne de 1664 : « Il y a ici, disait-il, une basilique construite en pierre : elle est grande et magnifique. L'office divin s'y célèbre suivant le cérémonial des évêques ; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur y assistent régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique, avec orchestre, et nos orgues mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. Il y a dans la sacristie de très beaux ornements, huit chandeliers d'argent ; et tous les calices, ciboires, burettes, encensoirs, sont ou dorés ou d'argent pur. »

Les orgues dont parle ici Mgr de Laval,

étaient venues de Paris, en même temps que le prélat, l'année précédente.

Au-dessus du maître-autel, s'élevait à vingt-six pieds de hauteur, un dais, orné de peintures qui avaient été faites à Xaintes par un décorateur habile, M. Tranier, à la demande et sous la direction du P. Jérôme Lalemant. De semblables peintures ornaient également les gradins de l'autel.

Outre cet autel, il y en avait trois autres, celui de la chapelle Saint-Joseph, du côté de l'épître, celui de la chapelle Sainte-Anne, du côté de l'évangile, et celui de la chapelle du Saint-Scapulaire.

L'église fut agrandie à deux ou trois reprises. On fit disparaître vers 1680 le clocher du transept, qui menaçait ruine, pour le rebâtir sur une tour à la façade de l'édifice.

De l'église de Mgr de Laval, il ne reste plus que les fondations des lourds piliers de la nef de la cathédrale actuelle, dont la construction remonte à 1745.

Elle avait été mise par les Jésuites sous le vocable de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Si grande était leur dévotion pour ce glorieux privilège de Marie, que dès l'année 1636 ils émettaient le vœu de l'honorer d'une manière spéciale par quelques pratiques de

piété, et de jeûner la veille de l'Immaculée Conception, afin d'obtenir par l'intercession de la Mère de Dieu le solide établissement de la foi dans ce pays et la conversion des sauvages. Ce vœu se renouvelait chaque année. Mgr de Laval l'approuva et le sanctionna, en fit inscrire la formule dans les registres de l'évêché, et voulut que ce vœu de dévotion se pratiquât dans son séminaire comme chez les Jésuites.

La cathédrale avait pour second titulaire saint Louis, roi de France. Dans son beau mandement pour la fête de saint Louis, le pieux prélat déclare qu'il est le patron de son église « conjointement avec la sainte Vierge. » Il veut que sa fête soit « observée et chômée dans toute la Nouvelle-France, et censée d'obligation ; » et il ordonne qu'elle soit « célébrée en qualité de fête de première classe et avec octave. »

Lorsqu'il était arrivé dans le pays, il s'était réjoui de le trouver placé sous le patronage de saint Joseph. Le choix de saint Joseph comme premier patron du Canada remonte aux Récollets, les premiers missionnaires de la colonie, et ce choix, comme nous l'avons vu, fut fait dans une assemblée générale des habitants. On lit en effet dans un mémoire écrit

en 1624 par le P. Joseph Le Caron : « Nous avons fait une grande solennité, où tous les habitants se sont trouvés, et plusieurs sauvages, par un vœu que nous avons fait à saint Joseph, que nous avons choisi pour le patron de ce pays et protecteur de cette Eglise naissante ([1]). »

Quant à saint François-Xavier, dont la canonisation eut lieu en 1622, nous ne savons à quelle date précise il fut choisi comme deuxième patron du Canada ; mais il est probable que ce fut peu de temps après la reddition du pays à la France : et ce fut aussi vraisemblablement à la même époque que fut établie par les Jésuites la neuvaine à saint François-Xavier, cette dévotion si populaire parmi les Canadiens.

La confrérie du Saint-Rosaire et celle du Saint-Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel avaient été également érigées au Canada par les Jésuites ; Mgr de Laval n'eut qu'à en sanctionner l'établissement. C'est le P. Poncet, qui, faisant les fonctions curiales à Québec en 1656, avait érigé ces deux confréries, avec l'autorisation de son supérieur le P. DeQuen, lequel agissait comme vicaire général de l'ar-

[1] *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, par le P. Chrestien Le Clercq, p. 325.

chevêque de Rouen. En 1665, Mgr de Laval fit une nouvelle érection de la confrérie du Saint-Scapulaire, en vertu de pouvoirs qu'il venait de recevoir directement du général de l'ordre des Carmes, à Rome.

La dévotion à la sainte Famille, elle-même, dont on attribue l'établissement au Canada à Mgr de Laval, y existait avant lui ; et l'on peut dire qu'elle remonte au berceau même de la colonie. La *Relation* de 1637 nous la montre florissante déjà à Québec à cette époque. Nos pères l'avaient évidemment apportée de la France, surtout ceux qui venaient de la belle province de Normandie. Dans le testament (1694) d'un curé de Fontaine-sous-Jouy, à quelques lieues d'Evreux, ce pieux ecclésiastique déclare « qu'il a toujours désiré qu'il fût rendu un honneur singulier à la sainte Famille de Jésus, et que, pour en procurer le culte, il a déjà fait faire et placer aux deux côtés et au-dessus de l'autel les statues de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, de saint Joseph, sainte Anne et saint Joachim [1]. »

La gloire et l'honneur de Mgr de Laval, l'ancien archidiacre d'Evreux, c'est d'avoir encouragé fortement cette dévotion ainsi que les

[1] *Inventaire des archives départementales de l'Eure*

confréries qu'elle fit naître, de leur avoir donné de sages règlements, d'avoir obtenu en leur faveur des souverains pontifes de nombreuses indulgences, et surtout d'avoir, le premier, établi dans son diocèse la fête de la sainte Famille, que le Pape vient d'étendre à l'Eglise universelle. Mgr de Laval, ainsi que la vénérable Marguerite Bourgeois ont mérité de voir leurs noms mentionnés dans les lettres apostoliques de Léon XIII :

« Le culte de la sainte Famille, dit ce grand pape, s'est implanté en Amérique, dans la région du Canada, où il devint très florissant, grâce principalement à la sollicitude et à l'activité du vénérable serviteur de Dieu, François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, et de la vénérable servante de Dieu Marguerite Bourgeois. »

« On croit, dit le cardinal Taschereau, que c'est le P. Pijard qui établit la première confrérie de la Sainte-Famille en 1650, à Villemarie, dans l'île de Montréal. Mais le véritable fondateur et promoteur de cette dévotion fut un autre jésuite, le P. Chaumonot, que Mgr de Laval fit descendre de Montréal, pour le mettre, lui et Mme d'Ailleboût, à la tête de la confrérie qu'il s'agissait d'établir régulièrement à Québec. »

Ce fut dans la maison de Mme de la Peltrie que se tinrent les premières réunions de la confrérie : on l'avait louée des Ursulines à raison de 150 livres par année ([1]).

« Pendant qu'on faisait ici l'essai de cette association, ajoute le cardinal Taschereau, Mgr de Laval dédia à la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, son séminaire de Québec.

« Après avoir vu par lui-même les heureux fruits que produisait cette dévotion, et pour lui donner un nouvel accroissement, le pieux évêque publia, le 14 mars 1665, un mandement qui approuvait et recommandait l'établissement de la Sainte-Famille à Québec et dans tous les lieux relevant de sa juridiction. Ce fut donc à Québec que se fit la première érection canonique ; la confrérie ne fut érigée en forme à Montréal que trois ou quatre ans après.

« Dans les règlements, que le premier évêque de Québec rédigea lui-même, il ne propose aux associés que les devoirs de la vie chrétienne ordinaire. Seulement, pour les engager à les accomplir avec fidélité, il leur propose l'exemple de la sainte Famille, dont il fit même graver des images pour être distribuées dans toute la colonie. »

[1] *Journal des Jésuites*, p. 329.

On conserve à l'Hôtel-Dieu de Québec un tableau de la sainte Famille ([1]), qui fut envoyé de France, en 1742, par le R. P. Duplessis, missionnaire apostolique, à sa sœur, la Mère Andrée Duplessis de Sainte-Hélène. « Ce tableau, dit une note inscrite au revers de la toile, a été tiré sur l'estampe que Mgr de Laval, premier évêque du Canada, fit faire pour être distribuée dans toutes les familles chrétiennes de cette nouvelle colonie, après qu'il eut établi la confrérie de la Sainte-Famille en ce pays. » Et dans son manuscrit sur la dévotion à la sainte Famille, la Mère Duplessis ajoute : « Sa Grandeur, qui avait fait graver des images de la sainte Famille, en fit distribuer dans toute cette colonie, où cette belle dévotion s'est établie dans toutes les paroisses et même dans les missions sauvages. »

Le pape Alexandre VII approuva indirectement la confrérie de la Sainte-Famille érigée par Mgr de Laval, en lui accordant une bulle d'indulgences, « voulant, disait-il, rendre illustre par ce don spécial l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, et en icelle un autel

---

[1] "Cette toile, très bien conservée, nous écrit la sœur Saint-André, a été sauvée de l'incendie de 1755. Elle mesure à peu près 39 pouces de largeur et 43 de hauteur. L'écriture de la note est, à n'en pas douter, celle de la Mère Andrée Duplessis de Sainte-Hélène."

de la confrérie, sous l'invocation de la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph. »

Cet autel de la sainte Famille, dans la cathédrale, prit la place de celui de saint Joseph, que nous avons mentionné plus haut.

On commença dès lors à célébrer, chaque année, la fête de la sainte Famille et l'on en récita l'office, dans le diocèse de Mgr de Laval. Toutefois, ce ne fut qu'en 1684 que le pieux prélat donna son mandement pour régler tout cela d'une manière définitive. Il est à remarquer que dans ce mandement, comme dans les autres documents relatifs au même objet, Mgr de Laval ne sépare jamais la dévotion à la sainte Famille de celle des saints Anges. Si grande était sa propre dévotion pour ces esprits bienheureux ! Il aurait voulu l'inculquer à tous ses diocésains.

Il existait à Québec une autre confrérie, celle de Sainte-Anne. Elle avait été établie deux ou trois ans avant l'arrivée de Mgr de Laval au Canada ([1]), et avait, elle aussi, sa chapelle et son autel dans l'église paroissiale de Québec. Elle était destinée surtout à la classe ouvrière, aux menuisiers et aux gens de métier en général. C'était une véritable union de prières et

---

[1] *Journal des Jésuites*, p. 208

de secours spirituels. Elle était dirigée par un chapelain, et deux maîtres-confrères, qui étaient élus d'année en année au scrutin secret.

On payait un droit d'entrée, en se faisant inscrire comme membre, puis une redevance annuelle. Les revenus étaient employés à faire dire des messes et chanter des services pour les confrères défunts, puis à la décoration de la chapelle Sainte-Anne, qu'on appelait *la chapelle des ouvriers.*

Cette confrérie de Sainte-Anne avait été établie sur le modèle de celle de Paris; et l'on conserve dans les archives paroissiales de Québec une lettre touchante que les confrères de Sainte-Anne de Paris adressèrent un jour à ceux du Canada. Les règlements de Québec étaient calqués sur ceux de Paris. Mgr de Laval, qui les avait trouvés tout établis, n'eut qu'à les approuver et à les sanctionner de son autorité: ce qu'il fit en 1678. Il aimait ces confréries d'ouvriers, réunis sous l'égide tutélaire de la religion, apprenant à se connaître, à s'estimer, à s'entendre, et à pratiquer les uns envers les autres les grands devoirs de la charité et de la justice.

Nos ouvriers de Québec se trouvaient ainsi placés d'une manière spéciale sous la protection de sainte Anne. Ils avaient des parents

établis au Petit-Cap ([1]), sur la côte Beaupré: c'est à l'instance des uns et des autres que cet endroit fut dédié à sainte Anne, rappelant à plusieurs d'entre eux, venus du Perche, le pieux pèlerinage de La Ventrouse. Etienne de Lessart y ayant donné un terrain pour y bâtir une église, M. Vignal, qui se trouvait en visite sur la côte Beaupré avec le gouverneur D'Ailleboût, au printemps de 1658, fut délégué par M. de Queylus pour fixer et bénir la place du nouveau sanctuaire : la cérémonie terminée, le gouverneur lui-même posa la première pierre de l'édifice (13 mars).

Mais cette église ne fut que commencée à cet endroit, et ce n'est pas là, en réalité, qu'elle fut bâtie. Mgr de Laval, dès les premiers temps de son épiscopat, acquit d'Etienne de Lessart un terrain voisin de celui qui avait été concédé à M. de Queylus; il y fit transporter les matériaux et la charpente du nouvel édifice en construction et bâtir le premier sanctuaire de Sainte-Anne: nous voyons, en 1660, des particuliers faire des dons à la petite

---

[1] Le *Petit-Cap* dont il s'agit n'est pas du tout ce que l'on appelle aujourd'hui de ce nom, à Saint-Joachim. Sainte-Anne du Petit Cap a été ainsi nommée à cause d'un petit cap qui s'avance vers le fleuve, à quelques arpents à l'ouest de l'église de Sainte-Anne de Beaupré.

église « encommencée [1]. » C'était une simple chapelle en colombages, bien pauvre selon le monde, mais déjà riche en faveurs célestes :

« A sept lieues d'ici, écrivait en 1665 Marie de l'Incarnation, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de sainte Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de la très sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit recouvrer la santé. »

Le zélé missionnaire de la côte Beaupré, M. Morel, desservait à cette époque la première église de Sainte-Anne. Il y fut témoin de la piété des Canadiens envers leur sainte patronne, et écrivit un « Récit des merveilles arrivées en l'église de Sainte-Anne-du-Petit-Cap. » Ce « récit très véritable, et dont les témoignages sont publics, » suivant l'expression du P. Le Mercier, fut inséré, avec l'approbation de Mgr de Laval, dans la relation de 1667.

Le pieux prélat avait lui-même une grande dévotion à la bonne sainte Anne, et il voulut que sa fête fût célébrée comme une fête d'obli-

[1] Archives paroissiales de Sainte-Anne de Beaupré.— Greffe de Québec.

gation dans son diocèse. Il alla plusieurs fois en pèlerinage à son sanctuaire, un fois, surtout, en compagnie de M. de Tracy ; et il attribuait à la dévotion des Canadiens à sainte Anne les meilleurs succès de son épiscopat :

« Nous le confessons, dit-il, rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale de cette Eglise naissante, que la dévotion spéciale que portent à sainte Anne tous les habitants de ce pays : dévotion qui, nous l'assurons avec certitude, les distingue de tous les autres peuples (1). »

La pauvre chapelle en colombages de Sainte-Anne-du-Petit-Cap fut remplacée en 1675 par une église en pierre, qui fut construite par les soins du procureur du séminaire, M. Fillon (2) ; et l'on y suspendit avec honneur le beau tableau offert par M. de Tracy dans un de ses pèlerinages au pieux sanctuaire.

---

[1] Archives du Séminaire de Québec.

[2] L'église de M. Fillon ne dura que quelques années. On en rebâtit une troisième, du vivant de Mgr de Laval ; et c'est cette troisième église de Sainte-Anne que nous avons vu remplacer de nos jours par une riche et immense basilique.

CHAPITRE XIII

LA TRAITE DE L'EAU-DE-VIE.—LES RÉCOLLETS AU CANADA

Talon et la traite de l'eau-de-vie.—Arrêt funeste du Conseil Souverain.—Les Récollets au Canada.—Développement de la colonie.—Mgr de Laval passe en France pour hâter l'érection de l'évêché de Québec.

Mgr de Laval ne fut pas longtemps sans regretter le départ de M. de Tracy. La présence du vice-roi dans la colonie avait empêché l'exécution de funestes desseins.

Talon est certainement l'un des plus grands intendants, sinon le plus grand, qu'ait eus le Canada. Durant son administration, il imprima un vif essor au commerce, à l'industrie, à l'agriculture : « Depuis qu'il est ici, écrit Marie de l'Incarnation, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitent. » Et la sœur Juchereau : « Il entrait, dit-elle, dans le détail des moindres choses, faisait venir chez lui les habitants, allait souvent les visiter, voulait savoir ce que chacun recueillait, faisait

vendre avec avantage à ceux qui avaient du blé, aidait ceux qui en manquaient, et encourageait tout le monde. »

Mais il avait beaucoup de préjugés contre le clergé canadien, qui lui paraissait jouir de trop d'autorité dans les affaires temporelles. Il était de ceux qui n'envisageaient guère la traite de l'eau-de-vie qu'au point de vue des intérêts matériels et du commerce, et il vint au Canada avec l'idée bien arrêtée d'en faire une question libre, et de mettre les Sauvages sur le même pied que les Français par rapport au commerce des boissons enivrantes. Il n'osa rien proposer dans ce sens, cependant, du temps de M. de Tracy : il attendit même que le procureur général Bourdon eût disparu de la scène, sachant bien que cet homme énergique aurait combattu vigoureusement ses desseins au Conseil. Mais sitôt après la mort de Bourdon (12 janvier 1668), il fait écrire à la cour par son secrétaire : « Il importe très fort au service du roi que la charge de procureur général ne soit pas remplie par un homme qui soit lié d'intérêts avec les ecclésiastiques ([1]). » Puis, avant de quitter le Canada pour passer en France, dans le cours de l'automne 1668, il

[1] Lettre de Patoulet à Colbert, Québec, 11 nov. 1668.

obtient du Conseil souverain un arrêt permettant la vente des boissons enivrantes aux Sauvages, sans aucune restriction, et condamnant seulement à quelques pénalités ceux qui s'enivrent. Tous les membres du Conseil signèrent cet arrêt, à l'exception de Mgr de Laval et de M. Le Gardeur de Tilly. Bien plus, ils donnèrent à l'intendant une lettre qui le constituait l'interprète de leurs volontés auprès de la cour : ils s'en remettaient complètement à lui pour tout ce qui pouvait intéresser les destinées de la Nouvelle-France (1).

L'arrêt du Conseil ouvrit la porte à une infinité de désordres. Marie de l'Incarnation écrivait en 1669 : « Ce qui fait ici le plus de mal, c'est le trafic des boissons de vin et d'eau-de-vie. On prêche contre ceux qui en donnent aux sauvages; et cependant plusieurs se forment une conscience que la chose est permise. Ils vont dans les bois, et portent des boissons aux sauvages, afin d'avoir leurs pelleteries pour rien quand ils sont ivres. Il s'en suit des impuretés, des viols, des larcins, des meurtres... » Puis après avoir cité quelques exemples : « L'on n'avait point encore vu, dit-elle, les Français commettre de semblables

---

[1] *Jugements du Conseil Souverain*, t. I. p 534.

crimes, et l'on ne peut en attribuer la cause qu'au pernicieux trafic de l'eau-de-vie. »

Les choses allèrent si loin que le Conseil, après avoir rendu l'arrêt dont nous venons de parler, fut obligé de défendre sous des peines sévères, de porter des boissons enivrantes aux sauvages dans les bois tout en permettant de leur en vendre, autant qu'on voudrait, dans les habitations françaises. Ce second arrêt fut tout ce que l'on put gagner pour la protection de la morale publique. Jamais dans la suite on ne put obtenir davantage du Conseil ; et l'on verra que le règlement de la cour de 1678 fut tout simplement la reproduction de l'arrêt du Conseil souverain du 26 juin 1669.

M. Dudouyt avait évidemment raison lorsqu'il disait un jour à Colbert : « M. Talon est la cause de tout le trouble où nous nous trouvons. C'est lui qui, un jour, à la veille de quitter le Canada pour la France, fit lever par le Conseil souverain toutes les défenses qui, depuis trente ans, opposaient un frein salutaire à la vente désordonnée des boissons enivrantes aux sauvages du Canada. Depuis ce temps, les désordres causés par la traite de l'eau-de-vie n'ont point eu de bornes. »

Talon fut remplacé comme intendant du Canada par M. Bouteroüe : « C'était un homme

grand et bien fait, dit la sœur Juchereau, d'une physionomie fort spirituelle, savant, poli et gracieux, qui prévenait tout le monde, et savait se faire craindre et aimer. »

Bouteroüe, cependant, ne fut que deux ans au Canada : Talon revint en 1670 reprendre ses fonctions d'intendant. Avec lui arrivèrent à Québec les Récollets, que Richelieu et le P. Joseph avaient empêchés d'y revenir en 1632. Ce fut une joie pour les Canadiens de voir arriver parmi eux ces premiers missionnaires de la colonie. Ils étaient six, y compris un frère lai, et le P. provincial Allard, porteur de la lettre suivante que le roi adressait à Mgr de Laval :

« M. l'évêque de Pétrée, ayant considéré que le rétablissement des religieux de l'ordre de Saint-François, récollets, sur les terres qu'ils ont ci-devant possédées en Canada, pouvait être d'une grande utilité pour la consolation spirituelle de mes sujets et pour le soulagement de vos ecclésiastiques au dit pays, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez le pouvoir au R. P. Allard, provincial, et aux quatre religieux qu'il mène avec lui, d'administrer les sacrements à tous ceux qui en auront besoin et qui auront recours à eux, et qu'au surplus vous les aidiez

de votre autorité, afin qu'ils puissent se remettre en possession de tout ce qui leur appartient au dit pays, à quoi je suis persuadé que vous donnerez volontiers les mains, par la connaissance que vous avez du soulagement que mes sujets en recevront.... »

Mgr de Laval aimait et vénérait tous les religieux; mais il n'avait pas songé à faire venir les récollets au Canada, parce qu'il était convaincu que les jésuites et les prêtres séculiers y suffisaient amplement à la besogne du saint ministère. L'intendant de Meulles écrivant à la cour quelques années plus tard (1683) : « Les récollets, disait-il, ne sont nullement nécessaires dans la ville de Québec, où il y a plus d'églises qu'il n'en faut pour rendre service au peu d'habitants qui y sont. »

Notre prélat, cependant, les accueillit avec beaucoup de bienveillance, et leur rendit même de grands services, surtout dans les premiers temps de leur séjour à Québec.

Ils se logèrent tout près des Ursulines, puis se hâtèrent de réparer leur ancien monastère de la rivière Saint-Charles, où ils allèrent fixer leur résidence. Plus tard, on leur céda le terrain de la sénéchaussée, à la haute-ville, et ils y bâtirent, d'abord un simple hospice, puis leur couvent principal, avec une magnifique

église sous le vocable de saint Antoine de Padoue : le nouveau monastère était en face du château Saint-Louis, résidence du gouverneur, dont ils étaient les aumôniers.

Les limites étroites de cet ouvrage ne nous permettent pas de raconter ici les difficultés qu'ils eurent avec l'évêque à l'occasion de leur établissement à la haute-ville et des sermons du P. Adrian à la cathédrale dans l'avent de 1681 : notre prélat, « qui ne fit jamais rien qu'avec prudence, » écrit quelque part Marie de l'Incarnation, en consigna lui-même le récit dans les archives de l'évêché. Ces difficultés, du reste, n'eurent qu'un temps. Les bons Récollets, ces héros de la pauvreté évangélique, se trouvèrent fixés de nouveau au Canada à la satisfaction de tout le monde, et devinrent bientôt très populaires dans toutes les classes de la société.

Dès le commencement, l'évêque leur confia les missions des Trois-Rivières, de Percé, de la rivière Saint-Jean, du fort Frontenac. Plus tard, ce furent généralement les Récollets qui devinrent les aumôniers des garnisons dans toute l'étendue de la Nouvelle-France. Ils eurent aussi de tout temps, à défaut de prêtres séculiers, la charge d'un bon nombre de pa-

roisses, et rendirent de précieux services à la colonie et au clergé.

La Nouvelle-France, lorsqu'ils y arrivèrent en 1670, était dans une période de progrès. Le roi, qui en avait pris possession en 1663, y envoyait chaque année quelques centaines de colons : bon nombre de soldats du régiment de Carignan s'y fixèrent : le pays, qui ne comptait guère que deux à trois mille âmes, à l'arrivée de Mgr de Laval, en renfermait maintenant dix mille.

Notre prélat avait acheté de différents particuliers la seigneurie de Beaupré et l'île d'Orléans : c'est là surtout qu'il dirigea les efforts de son zèle pour la colonisation. Le manoir seigneurial où les censitaires rendaient foi et hommage et payaient leurs rentes était au Château-Richer ; c'est là également que résidait le magistrat qui rendait la justice pour les habitants de la côte Beaupré. Les documents de l'époque nous apprennent aussi que le prélat s'occupa de bonne heure à procurer de bonnes écoles à ses censitaires. L'enseignement primaire de la jeunesse fut toujours, en effet, l'objet de ses soins, aussi bien que l'enseignement secondaire. Les Jésuites tenaient à Québec des petites écoles pour les enfants ; et le séminaire eut plus tard les siennes.

A Montréal, les Sulpiciens s'occupaient de l'instruction des jeunes gens; et les filles recevaient chez les sœurs de la Congrégation une excellente éducation, semblable à celle que les Ursulines donnaient aux jeunes personnes de Québec.

En même temps que la colonie française se développait, les sauvages étaient évangélisés dans toutes les directions : les Iroquois des Cinq-Cantons, par les Jésuites; ceux de la baie de Quinté, au nord du lac Ontario, par MM. Trouvé et Fénelon, de Saint-Sulpice; les sauvages du lac Erié, par MM. Dollier de Casson et Galinée, deux autres Sulpiciens. Le P. Albanel allait prêcher la foi aux peuplades de la baie d'Hudson, le P. Allouez continuait la mission des Outaouais au Saut-Sainte-Marie. Au témoignage de Marie de l'Incarnation, cette mission des Outaouais était la plus florissante, celle qui donnait le plus de promesses.

Une grande démonstration en l'honneur de la religion et de la France eut lieu, en 1671, sur une éminence de la bourgade du Saut-Sainte-Marie. Il y avait là des ambassadeurs de quatorze nations sauvages. Une foule considérable ondoyait sur le versant de la colline; on était accouru de toutes parts, à la voix du P. Allouez, pour assister à la prise de posses-

sion de ce pays par M. de Luçon au nom de la France. Une grande croix fut plantée, au chant de l'hymne *Vexilla Regis;* puis l'écusson de la France, suspendu à un poteau près de cette croix. Le P. Allouez électrisa ensuite les sauvages par les accents émus de sa parole religieuse et patriotique.

Nous venons de mentionner les noms de quelques Sulpiciens en mission chez les Sauvages. Mgr de Laval, qui tout d'abord avait réservé les missions sauvages aux Jésuites, n'avait pas tardé, en effet, de laisser le champ libre au zèle des Sulpiciens.

Les Instructions qu'il donna à MM. de Fénelon et Trouvé, lors de leur départ pour la mission de Quinté, respirent un si touchant esprit évangélique, que nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques lignes :

« Qu'ils se persuadent bien, dit-il, qu'étant envoyés pour travailler à la conversion des infidèles, ils ont l'emploi le plus important qui soit dans l'Eglise, ce qui les doit obliger, pour se rendre de dignes instruments de Dieu, à se perfectionner dans toutes les vertus d'un missionnaire apostolique, méditant souvent, à l'invitation de saint François-Xavier, le patron et l'idéal des missionnaires, ces paroles de l'évangile : *Quid prodest homini si mundum uni-*

versum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ?

« Qu'ils tâchent d'éviter deux extrémités qui sont à craindre en ceux qui s'appliquent à la conversion des âmes : de trop espérer, ou de trop désespérer. Ceux qui espèrent trop, sont souvent les premiers à désespérer de tout, à la vue des grandes difficultés qui se trouvent dans l'entreprise de la conversion des infidèles, qui est plutôt l'ouvrage de Dieu que de l'industrie des hommes. Qu'ils se souviennent que la semence de la parole de Dieu *fructum affert in patientiâ....*

« Voici les talents qui font les bons missionnaires, ajoute Mgr de Laval : 1° Etre rempli de l'esprit de Dieu. Cet esprit doit animer nos paroles et nos cœurs. 2° Avoir une grande prudence pour le choix et l'ordre des choses qu'il faut faire, soit pour éclairer l'entendement, soit pour fléchir la volonté ; tout ce qui ne porte point là est paroles perdues. 3° Avoir une grande application pour ne pas perdre les moments du salut des âmes, et suppléer à la négligence qui souvent se glisse dans les catéchumènes.... 4° N'avoir rien dans notre vie et dans nos mœurs qui paraisse démentir ce que nous disons, ou qui mette de l'indisposition dans les esprits et dans les cœurs de

ceux qu'on veut gagner à Dieu. 5° Savoir se faire aimer par sa douceur, sa patience et sa charité, et se gagner les esprits et les cœurs pour les gagner à Dieu. Souvent une parole d'aigreur, une impatience, un visage rebutant détruisent en un moment ce qu'on avait fait dans un long temps. 6° L'esprit de Dieu demande un cœur paisible, recueilli, et non pas un cœur inquiet et dissipé ; il faut un visage joyeux et modeste ; il faut éviter les railleries et les ris déréglés, et généralement tout ce qui est contraire à une sainte et joyeuse modestie.... »

Il y a dans cette page tout un traité de prédication et de théologie pastorale. On y trouve le secret de convertir les hommes, de toucher les cœurs, et de gagner le monde à Jésus-Christ. Il n'y avait qu'un saint qui pût trouver dans son cœur des paroles si vraies, si sages, si entraînantes.

Le développement de la colonie, l'évangélisation des sauvages, le zèle de ses prêtres, tout cela était bien propre à réjouir Mgr de Laval. Une chose, cependant, l'attristait : entre toutes les affaires qu'il avait eu à traiter à la cour dans son dernier voyage, une des plus importantes traînait en longueur et ne paraissait pas près d'être réglée : l'érection de l'évêché de

Québec. Dans toutes ses lettres au saint-siège, il insistait pour que cette question se décidât favorablement le plus tôt possible ; mais les difficultés qui existaient alors entre Louis XIV et le souverain pontife, ainsi que les exigences de la cour de France qui voulait que le nouveau diocèse dépendît de l'archevêché de Rouen, retardaient toujours cette décision.

L'intendant Talon, cependant, encourageait Mgr de Laval, et l'engageait à compter, surtout, pour le règlement prochain de cette affaire, sur la bonne volonté du Roi. Ecrivant de Québec à Colbert à peu près vers cette époque :

« M. l'évêque de Pétrée, dit-il, a reçu avec beaucoup de reconnaissance la gratification (de six mille livres) que Sa Majesté lui a faite, et il en espère une pareille cette année. A la vérité, il a besoin de ce secours. Sachant que les Pères Jésuites lui faisaient entendre que leur Compagnie agissait à Rome pour lui faire accorder son titre (d'évêque de Québec), je lui ai fait connaître qu'il le devait attendre de Sa Majesté, qui seule aussi pouvait le lui faire accorder, et qu'il était de ses intérêts de tenir tous ses établissements d'elle, parce que d'elle seule il en dépendait. Il m'a sur cela témoigné

bien recevoir mes avis, et ensuite beaucoup de reconnaissance.... (1). »

En parlant ainsi des Jésuites, l'intendant faisait évidemment allusion à la position où ils se trouvaient alors vis-à-vis du saint-siège, par rapport à la fameuse question des Rites Chinois. « Ils n'avaient pour eux, dit le P. de Rochemonteix, ni le cœur, ni l'oreille de la Propagande. » C'est précisément à cette époque que fut donné le Bref (6 avril 1673) qui eut pour résultat la suppression des *Relations des Jésuites.*

Talon était un habile homme: la Mère de l'Incarnation, qui l'avait vu à l'œuvre au Canada, et connaissait son esprit, son activité, ses ressources, était dans l'admiration de ce qu'il avait fait pour le développement du pays :

« Si Dieu lui inspire seulement, écrit-elle, de retrancher le commerce des boissons, c'est ce qui achèvera d'immortaliser sa mémoire dans cette nouvelle Eglise. »

Mgr de Laval, lassé d'attendre l'érection de l'évêché de Québec, que tant de personnages lui faisaient espérer, mais en vain, depuis près de dix ans, se décida enfin à passer lui-même en France, dans l'automne de 1671, pour pres-

[1] Correspondance générale, vol. III, Lettre de Talon à Colbert, Québec, 10 nov. 1670.

ser la conclusion de cette affaire et écarter, si possible, les obstacles qui s'y opposaient. Il s'embarqua au commencement de novembre, avec M de Lauson-Charny, laissant l'administration de son vicariat apostolique à M. de Bernières, ou à M. Dudouyt, si M. de Bernières venait à mourir.

CHAPITRE XIV

DEUXIÈME VOYAGE DE MGR DE LAVAL EN FRANCE

Le pape Clément X et Mgr de Laval.—Erection de l'évêché de Québec.—Mgr de Laval, à son abbaye de Maubec.—A l'abbaye de Lestrées.—A Montigny-sur-Avre.—Baptême d'un de ses neveux.—Derniers actes de Mgr de Laval à Paris.—Retour au Canada.

Une des principales raisons qui retardaient l'érection du diocèse de Québec, c'est que la cour de France insistait pour que le nouveau diocèse relevât de la métropole de Rouen. A Rome, au contraire, on voulait qu'il dépendît immédiatement du saint-siège ; et la Congrégation s'exprima clairement là-dessus dans deux décrets, l'un du 15 décembre 1666, l'autre du 9 octobre 1670. C'était vraiment providentiel ; aussi l'abbé Ferland écrit-il à ce sujet :

« On doit avouer que les regards du souverain pontife pénétraient bien plus avant dans l'avenir que ceux du grand roi. Louis XIV s'occupait du royaume de France ; Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le

temps ; séparée de la mère patrie par l'océan, elle pouvait être arrachée à la France par l'Angleterre, si puissante déjà en Amérique : que serait alors devenue l'Eglise de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen ? Mieux valait établir de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef de l'Eglise catholique ; mieux valait établir des liens qui ne pourraient être brisés ni par le temps, ni par la force ; et Québec pouvait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses tirés de son sein. »

Voilà la sagesse et la prévoyance de « ce vieillard plus qu'octogénaire, » qui, d'après certain auteur, se serait laissé conduire par son neveu, le cardinal Altieri, « le pape de fait. » Mgr de Laval appréciait avec plus de justesse l'illustre pontife qui a donné la bulle d'érection du diocèse de Québec. A peine, en effet, eut-il appris son élection comme pape, qu'il lui écrivit de Québec (27 août 1670) :

« Nous venons d'apprendre l'heureuse nouvelle de votre accession au Trône pontifical, si conforme aux vœux de tout le monde catholique, accueillie partout avec tant d'applaudissements. Que Votre Sainteté daigne me bénir, ainsi que le troupeau que vos prédécesseurs m'ont confié il y a déjà onze ans, et au milieu

duquel je ne cesse de m'employer avec toute l'énergie que le bon Dieu m'a donnée... »

M. Charles Gérin, parlant lui aussi de Clément X :

« Le vigoureux vieillard, dit-il, ne connut pas la décrépitude..., il ne fut jamais ce pontife impotent dont parlent des récits mensongers, et sous le nom duquel se serait établie la domination personnelle et absolue du cardinal Altieri. Un ambassadeur de Venise nous montre Clément X levé en plein hiver à sept heures du matin, priant ou lisant l'office jusqu'à onze ou douze heures, entendant alors la messe, et commençant à recevoir en audience... (1). »

Mais qui était cause de l'insistance avec laquelle Louis XIV, dans ses lettres au saint-siège, soit en 1664, soit en 1668, demandait que le nouvel évêché de Québec dépendît de la métropole de Rouen ? Evidemment Harlay lui-même, qui se considérait toujours comme évêque en titre de la Nouvelle-France, et prétendait que le vicaire apostolique avait été établi par le saint-siège dans les limites de sa juridiction. Il se servait à Rome de certains abbés pensionnés et entretenus par la cour de

---

[1] *Louis XIV et le saint-siège*, t. II, p. 471.

France, comme l'abbé Thoreau, d'abord, puis ensuite Bourlemont, pour faire valoir ses prétentions. Mais Bourlemont écrivait à Colbert que le pape était inflexible et ne reconnaissait à l'archevêque de Rouen aucun droit de juridiction sur le Canada.

Enfin l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe de Beaumont ([1]), étant mort au commencement de 1671, Harlay fut transféré au siège important de la capitale ; et l'on vit s'évanouir l'obstacle qu'il opposait à l'érection du diocèse de Québec. C'est dans ces circonstances que Mgr de Laval arriva à Paris : il n'eut donc pas de peine à obtenir que le roi pressât l'érection de son évêché, sans insister pour qu'il dépendît de Rouen. Louis XIV écrivit en effet à son ambassadeur à Rome, le duc d'Estrées, au printemps de 1672 :

« Mon cousin, après avoir examiné le mémoire que vous m'avez envoyé sur les difficultés qui se sont trouvées dans l'expédition des bulles d'érection de l'évêché de Québec, j'ai jugé à propos de vous ordonner de ne plus insister sur la demande que vous aviez faite que cet évêché dépendît de l'archevêché

[1] C'est lui qui avait dit : "Les religieuses de Port-Royal sont pures comme des anges, et orgueilleuses comme des démons." (Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. III, p. 395).

de Rouen ou de quelque autre de mon royaume. Ainsi, mon dessein est que vous renouveliez auprès de Sa Sainteté les prières que vous lui avez déjà faites sur ce sujet sans vous attacher à cette condition, si Sa Sainteté continue à s'y arrêter. »

Il était grand temps pour l'Eglise du Canada que le roi se déterminât à agir ainsi auprès du saint-siège. Dès l'année suivante, en effet, allaient commencer les difficultés de la Régale qui devait rendre si pénibles, et pour une si longue période, les rapports entre la cour de Rome et celle de France. La déclaration de Louis XIV sur ce droit de Régale et son édit pour la création d'agents expéditionnaires à Rome datent de 1673. Par cet édit le roi causa une infinité d'embarras au saint-siège et augmenta les frais de ceux qui attendaient des faveurs ou des bénéfices de la cour pontificale.

Les bulles du diocèse de Québec furent signées à Rome le 1er octobre 1674. Mais au mois de février 1675 Mgr de Laval ne les avait pas encore reçues à Paris.

Il profita de son séjour prolongé en France pour visiter son abbaye de Maubec, située dans le diocèse de Bourges, en Berry. La fondation de cette abbaye remontait au roi Dagobert, qui en avait acheté le terrain et bâti le

monastère à ses frais. Il y avait là des fermes magnifiques, des vignobles, des prés verdoyants, des étangs remplis de poissons, des forêts où abondait le gibier. Mais il y avait aussi des charges considérables, soit pour l'entretien ou la reconstruction des édifices, soit pour les décimes à payer au trésor, soit pour les pensions des moines dont Mgr de Laval était devenu l'abbé commendataire. Le prélat fit un concordat avec ces religieux bénédictins, et convint de la pension viagère qu'il devait leur payer. Dans cette convention notariée, il est dit que le roi a donné cette abbaye de Maubec à Mgr de Laval « pour servir à perpétuité de fondation et revenu à l'évêque de Québec, et pour l'établissement des chanoines qui doivent célébrer à perpétuité le service divin dans la cathédrale de Québec. »

Le prélat visita avec beaucoup d'intérêt les fermes de l'abbaye, mais fut péniblement affecté à la vue des édifices, qui tombaient en ruines. L'abbaye avait été laissée dans un état affreux par suite des guerres de religion. Tout avait été brûlé, excepté une partie de l'église paroissiale.

Le 9 septembre 1673 le patriarche archevêque de Bourges confirma l'union de l'abbaye de Maubec à l'évêque de Québec à condition

que lui et ses successeurs feraient acquitter dans leur cathédrale les charges attachées aux fonctions et aux titres supprimés à l'abbaye.

Il ne restait plus à avoir que la sanction du saint-siège : elle fut donnée par la bulle du 1er octobre 1674, qui unissait et incorporait l'abbaye, avec ses dépendances et revenus, à l'Eglise de Québec et à sa mense épiscopale.

L'abbaye de Maubec demeura attachée à l'Eglise du Canada pendant plus d'un siècle, mais ne donna jamais que peu de revenu. Que sont en effet les plus riches propriétés, lorsqu'elles se trouvent à une trop grande distance pour que l'œil du maître puisse s'y promener à volonté et y exercer une constante surveillance ?

Outre l'abbaye de Maubec, le roi en donna une autre à Mgr de Laval, au mois d'avril 1672, celle de Lestrées, en Normandie. Elle était située dans son ancien archidiaconé d'Evreux. Il y avait, comme à Maubec, de beaux vignobles et d'excellents pâturages. Mais les édifices étaient dans un tel état de délabrement, que Mgr de Laval crut devoir en faire abattre quelques parties et en ordonner la reconstruction. Ce qu'il avait fait dans un but si louable faillit le compromettre à Rome : les moines cisterciens de l'abbaye, qui voyaient d'un mauvais œil ce nouvel abbé commendataire que la

cour leur imposait, se plaignirent à leur général des travaux qu'il avait fait faire à leur monastère avant que son titre d'abbé eut été reconnu canoniquement. Le général de l'ordre se plaignit à son tour au saint-siège : et ces plaintes furent, paraît-il, une nouvelle cause de retard dans l'expédition des bulles de Québec. Tout cela, cependant, ne fut qu'un nuage, qui se dissipa bientôt : on découvrit la futilité des plaintes des cisterciens, et la droiture parfaite avec laquelle avait agi Mgr de Laval.

L'union canonique de l'abbaye de Lestrées à l'évêché de Québec n'eut lieu que plus tard, sous l'administration de Mgr de Saint-Vallier. En attendant, Mgr de Laval obtint du Conseil du roi la nomination d'un économe perpétuel, chargé du temporel de cette abbaye. Elle fut louée pour une somme fixe à M. Berthelot, celui-là même qui possédait au Canada la seigneurie de l'île Jésus. M. Berthelot utilisa les magnifiques pâturages de Lestrées pour l'entretien de quantité de chevaux qu'il gardait pour le service de l'armée.

Avant de quitter la France, Mgr de Laval échangea avec lui l'île d'Orléans, dont il était seigneur, pour l'île Jésus, recevant en retour vingt-cinq mille livres, qui lui servirent pour la construction de son séminaire. Le prélat

s'engageait, dans l'acte d'échange, à s'occuper des affaires de M. Berthelot à l'île d'Orléans; et il confia ce soin à Denis Roberge, l'ancien homme de confiance de M. de Bernières-Louvigny, venu au Canada en 1662 en même temps que M. Thomas Morel. L'île d'Orléans fut élevée au rang de comté par le roi, en faveur de M. Berthelot, et devint le comté de Saint-Laurent ([1]) : c'est cette « terre » dont parle à plusieurs reprises l'intendant Talon dans ses lettres à Colbert : « M. Berthelot m'a chargé d'employer de sa part dix mille livres pour lui faire une terre. » Mais M. Berthelot ne vint jamais lui-même au Canada.

L'abbaye de Lestrées n'est pas loin de Montigny-sur-Avre, lieu de naissance de Mgr de Laval. Après l'avoir visitée, le prélat se rendit dans sa famille. Il y était le 18 mai 1673; et il y retourna au printemps de 1675, peu de temps avant de partir pour le Canada.

Dans ses visites à Montigny en 1673 et 1675, le prélat fut vraiment l'ange consolateur de sa famille. Il prit ses neveux sous sa protection et se montra pour eux un père tout dévoué. Deux d'entre eux étudièrent au séminaire de Québec ; et l'un deux, Fanchon

---

[1] *Jugements du Conseil Souverain*, t II, p. 87.

(Charles-François-Guy), devint plus tard docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général de l'illustre Fénelon, archevêque de Cambrai, et fut nommé ensuite à l'évêché d'Ypres. Mgr de Laval l'avait confirmé lui-même à Québec le 31 mai 1678. Il lui avait aussi servi de parrain, dans son voyage à Montigny en 1675, lorsque l'enfant fut baptisé sous condition à l'âge de sept ans, ayant été ondoyé seulement lors de sa naissance. Nous ne pouvons résister au plaisir de donner ici l'acte de ce baptême : c'est le seul souvenir documentaire qui reste à Montigny-sur-Avre de Mgr de Laval comme évêque de la Nouvelle-France :

« Ce jour d'hui cinquième jour de may mil six cent soixante et quinze, par moy prêtre vicaire de Montigny a été baptisé sous condition François de Laval, fils de Messire Jean-Louis de Laval, chevalier, seigneur de Montigny, et de Dame Françoise de Chevestre, sa femme. Le parrain, révérend Père en Dieu Messire François de Laval, premier évêque de Québec, ville capitale de tous les pays de la Nouvelle-France, qui a nommé le dit baptisé, né du vingt-quatrième juin mil six cent soixante et huit ; la marraine, Dame Marguerite Baron de feu René d'Alonville, en son

vivant chevalier, seigneur de la Rosière, qui a déclaré ne savoir signer, étant privée de la vue. Quant au dit Révérendissime et Illustrissime évêque de Québec, il a signé avec la dite Dame de Chevestre, présente, mère du dit baptisé. Ont été aussi présents au dit baptême Gabriel de Blotteau, écuyer, sieur du Breüil, et Adrien Daniel, sonneur, qui ont signé avec moi vicaire soussigné, de ce interpellés suivant l'ordonnance. (signé) François, évêque de Québec ; Françoise de Chevestre ; Gabriel de Blotteau, A. Daniel, Alexandre Ploger, vicaire de Montigny. »

Mgr de Laval signa cet acte de baptême : *François, évêque de Québec.* Il venait en effet de recevoir ses bulles, datées du 1er octobre 1674, l'une érigeant le diocèse de Québec, l'autre le transférant lui-même de l'évêché de Pétrée à ce nouveau diocèse. Dans la bulle d'érection de l'évêché de Québec, le pape Clément X élève au rang de cité la petite ville de Québec, dont il fait une charmante description. Il élève de même au rang de cathédrale l'église paroissiale du lieu, après avoir constaté que tout, rites et cérémonies, s'y accomplit suivant les prescriptions de la sainte Eglise romaine. La paroisse de Québec est supprimée, et le soin des âmes confié à l'évêque, le-

quel doit y pourvoir, soit en continuant dans ses fonctions le curé d'alors, soit par le Chapitre qu'il est obligé d'instituer le plus tôt possible, soit de toute autre manière qui lui paraîtra la plus convenable.

Le nouveau diocèse comprend toutes les possessions de la couronne de France dans l'Amérique du nord, présentes et futures : c'est par conséquent toute l'Amérique septentrionale, moins la colonie de la Nouvelle-Angleterre. Il relève immédiatement du saint-siège : mais le pape accorde au roi de France le droit de nomination au nouvel évêché, de la même manière qu'il exerce ce droit dans tout le royaume.

Dans l'autre bulle, qui transfère Mgr de Laval de l'évêché de Pétrée au nouveau diocèse, le saint-père loue ses grandes vertus, qu'il a eu maintes occasions de connaître par ses rapports au saint-siège et par la voix de la renommée : il attend beaucoup de sa sagesse, de ses lumières et de son zèle pour le bon gouvernement de la nouvelle Eglise.

A peine eut-il reçu ses bulles, que Mgr de Laval ne songea plus qu'à aller prendre possession de sa chère Eglise du Canada. Il brûlait en effet de la revoir : et là-bas son absence de quatre ans avait paru un siècle. On peut juger de l'impatience avec laquelle il était at-

tendu à Québec par ce court extrait d'une lettre du P. Dablon, alors supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France :

« Il ne nous manque ici pour nous bien animer que la présence de Mgr notre évêque. Son absence tient ce pays comme en deuil, et nous fait languir par la trop longue séparation d'une personne si nécessaire à ces églises naissantes. Il en était l'âme ; et le zèle qu'il faisait paraître en toute rencontre pour le salut de nos sauvages attirait sur nous des grâces du ciel bien puissantes pour le succès de nos missions ; et comme, pour éloigné qu'il soit de corps, son cœur est toujours avec nous, nous en éprouvons les effets par la continuation des bénédictions dont Dieu favorise les travaux de nos missionnaires. »

Son cœur est toujours avec nous ! On peut être sûr, en effet, que Mgr de Laval, durant les quatre longues années qu'il passa en France, fut présent de cœur à tout ce qui se passa dans sa chère Eglise du Canada, dans son séminaire, chez les Jésuites, dans ses communautés religieuses, dans toutes les missions de son vicariat apostolique. Il sympathise avec les Ursulines de Québec lorsqu'il apprend la mort de leur fondatrice (1671), Mme de la Peltrie, et de la vénérée mère Marie de l'Incarnation (1672),

qu'elles perdent à quelques mois d'intervalle; avec les Jésuites, ou plutôt avec toute l'Eglise du Canada, qui voit s'éteindre à Québec, au commencement de 1673, le R. P. Jérôme Lalemant, à l'âge de quatre-vingts ans ; avec les hospitalières de Montréal, qui perdent la même année Mlle Mance, fondatrice de leur maison ; avec les hospitalières de Québec, dont la fondatrice, la duchesse d'Aiguillon, meurt à Paris quelques semaines seulement avant le départ du prélat. Il s'occupe de son séminaire de Québec, en l'unissant à celui des Missions-Etrangères de Paris ; en se faisant donner par la compagnie des Indes Occidentales la seigneurie de la Petite-Nation, puis en faisant confirmer par la même compagnie les actes par lesquels il possède les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans : et tout cela, en vue de se départir un jour de tous ces biens en faveur de son séminaire.

Le 1er mars 1675, il accepte de M. de Queylus pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec un don de mille livres, et un autre don de cinq mille livres pour les religieuses de la même communauté. Quelques jours plus tard, il reçoit des docteurs de la Sorbonne, qu'il a consultés, un mémoire approuvant complètement la conduite qu'il a tenue au Canada par

rapport à la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Le 23 avril, il prête comme évêque de Québec le serment ordinaire de fidélité au roi. Le lendemain, il échange avec M. Berthelot l'île d'Orléans pour l'île Jésus. Le 11 mai, il donne à son frère Henri de Laval, « prieur claustral de l'abbaye bénédictine de La Croix-Saint-Leuffroy, » des lettres de procureur et grand vicaire pour gérer ses affaires en France, comme il en a donné précédemment à M. Poitevin. Puis enfin, le 29 mai, il s'embarque pour le Canada, avec un prêtre originaire d'Orléans, M. Glandelet, qui sera bientôt un des plus solides piliers de son séminaire de Québec et de sa nouvelle Eglise.

Nous avons dit les regrets que sa longue absence avait causée parmi son troupeau. On jugera de la joie qu'on éprouva en le revoyant, par ces quelques lignes d'une lettre que lui adressait, de France, l'année suivante, son frère le bénédictin :

« Je ne vous puis exprimer la satisfaction et la joie intérieure que j'ai reçues dans mon âme, en lisant une relation qui a été envoyée du Canada, de la manière que votre clergé et tout votre peuple vous ont reçu, et que Notre-Seigneur leur inspire à tous les sentiments justes

et véritables, de vous reconnaître pour leur père et leur pasteur. Ils témoignent avoir reçu par votre chère personne comme une nouvelle vie. Je demande tous les jours à Notre-Seigneur, à ses saints autels, qu'il vous y conserve encore quelques années pour la sanctification de ces pauvres peuples et la vôtre. »

CHAPITRE XV

MGR DE LAVAL ET FRONTENAC

L'Église du Canada pendant l'absence de Mgr de Laval.—Frontenac au Conseil Souverain.—Préséance des officiers de justice sur les marguilliers —Affaire Morel-Couture —M. Dudouyt, promoteur de l'officialité. —Le sermon d'un jésuite. —Affaire Fénelon.—M. de Bernières au Conseil.—Frontenac et le clergé.—L'édit de 1675.—Mgr de Laval au Conseil.—L'évêque et le gouverneur diffèrent d'opinion dans les questions de la traite de l'eau-de-vie et des paroisses. 1671-1676.

Mgr de Laval arriva au Canada dans les premiers jours de septembre 1675, prit possession de sa cathédrale en qualité d'évêque de Québec, visita ses communautés religieuses et se rendit compte de l'état de son diocèse, son ancien vicariat apostolique, qu'il revoyait après quatre ans d'absence.

Un de ses premiers actes fut d'organiser une espèce de chapitre, en conformité à ses bulles. Les prêtres de son séminaire se chargèrent de remplir les fonctions de chanoines dans la cathédrale, et de réciter l'office en chœur : ils s'acquittaient de ces fonctions avec la même régularité qu'ils le firent plus tard lorsque le chapitre fut constitué d'une manière canonique.

L'Eglise de Québec était d'autant plus chère à Mgr de Laval qu'elle avait eu beaucoup à souffrir durant sa longue absence. On avait profité de cette absence pour contrarier de mille manières ceux qui le remplaçaient au Canada : et ici se place naturellement le récit de plusieurs incidents politico-religieux.

Talon et Courcelles quittèrent le Canada en 1672 ; et le comte de Frontenac commença alors sa première administration : mais la charge d'intendant demeura vacante durant trois ans. Frontenac fut donc tout ce temps roi et maître au Conseil, n'ayant ni évêque, ni intendant à côté de lui.

Voici quelle était la composition de cette cour souveraine, après le départ de Mgr de Laval pour la France dans l'automne de 1671 : on y voyait les conseillers Le Gardeur de Tilly, Damours, de la Tesserie, Dupont et de Mouchy ; le procureur général Bourdon n'ayant pas été remplacé, il n'y eut qu'un substitut jusqu'en 1674 ; le secrétaire du Conseil était toujours Peuvret de Mesnu. Villeray avait été mis de côté, au commencement de 1670, probablement parce qu'on le regardait comme trop dévoué au clergé. Le grand vicaire de Mgr de Laval qui aurait dû remplacer le pré-

lat durant son absence, d'après l'édit royal, attendait, mais en vain, qu'il y fût invité.

Dans les processions et autres cérémonies religieuses, à l'église, on voulait depuis longtemps faire passer les juges devant les marguilliers; et l'on obtint de la cour, en 1668, une ordonnance à cet effet. M. de Bernières consentit en 1672 à ce que cette ordonnance fût mise à exécution pour les juges de la cour souveraine.

Ce devait être un beau spectacle de voir, dans les grandes solennités, les membres du Conseil Souverain assister en corps aux offices de la cathédrale; recevoir, les premiers après le clergé et le gouverneur, le pain bénit, l'encens, la paix; se présenter également les premiers à la suite du gouverneur, à l'adoration de la croix, le vendredi saint; le jour de la Chandeleur et le dimanche des Pâques fleuries, se rendre à l'autel pour recevoir des mains de l'officiant les cierges et les rameaux bénits; puis dans les processions de la fête-Dieu faire comme une garde d'honneur au très saint Sacrement. Les marguilliers ne venaient qu'après eux.

M. Frontenac veut faire passer devant les marguilliers tous les officiers de justice, juges et magistrats de toute juridiction, non seule-

ment à Québec, mais dans tout le pays; il veut qu'à Québec ces officiers aient un banc immédiatement après celui du Conseil, et, dans les autres églises, après celui des gouverneurs particuliers et des seigneurs: le Conseil porte un arrêt en conséquence le 4 mars 1675, et ordonne qu'il soit publié dans tous les endroits de la colonie.

M. de Bernières, administrateur du diocèse, prend en mains la cause des marguilliers: il cherche à maintenir leur droit de préséance, à l'église, sur les officiers de justice, et à faire revenir le gouverneur et le Conseil sur leur décision. Pour toute réponse, le Conseil ordonne que son premier arrêt « sera exécuté selon sa forme et teneur, tant à Québec qu'aux autres lieux du pays, à peine, sur le premier refus des curés et ecclésiastiques, de saisie de leur temporel.... »

L'arrêt du 4 mars 1675 donna lieu au célèbre procès Morel-Couture, qui mit en cause l'officialité diocésaine. Cet arrêt, conformément à l'ordonnance, fut publié et affiché partout. A Lévis, cependant, l'huissier Genable ne put réussir à en faire la lecture ni à l'afficher ; et il attribua son échec à M. Thomas Morel, missionnaire de l'endroit. Aussitôt Guillaume Couture, « juge sénéchal et capitaine de la

côte Lauson, » porte plainte contre ce prêtre au Conseil.

M. Morel récuse l'autorité du Conseil en cette affaire, et soumet sa cause à l'officialité diocésaine ; puis sur son refus de répondre aux interrogations de l'enquêteur De Peyras, le Conseil envoie des huissiers au séminaire où il réside, pour « l'y contraindre par corps. »

Le bon missionnaire n'oppose aucune résistance à l'ordre des huissiers. Il les suit tout bonnement au château Saint-Louis, et y demeure enfermé près d'un mois, dans un appartement qui lui est assigné comme prison, du 26 juin au 22 juillet.

Le greffier de l'officialité, Romain Becquet, est emprisonné également, parce qu'il refuse de livrer au Conseil les papiers de ce tribunal ecclésiastique.

M. Dudouyt, promoteur de l'officialité, sollicite en vain que M. Morel « soit rendu à son juge » : le Conseil lui ordonne ainsi qu'à M. de Bernières, de « remettre incessamment les titres de leur prétendue juridiction ecclésiastique (1). »

Le 22 juillet, M. Dudouyt présente en effet au Conseil ces titres, fondement de l'officialité

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. II, p 63.—*Jugements du Conseil Souverain*, t. I.

diocésaine, savoir, une copie de la déclaration du roi, en date du 27 mars 1659, sur les bulles de l'évêque de Pétrée, puis la lettre du 14 mai, adressée à M. d'Argenson. Il fait voir que ces documents ont solidement établi l'autorité du vicaire apostolique aux yeux de la loi, et que depuis quinze ans Mgr de Laval « exerce sans conteste cette autorité par lui-même, ses grands vicaires et officiaux. » C'est à l'officialité à connaître de l'affaire de M. Morel. Il serait injuste, ajoute-t-il, de retenir plus longtemps ce bon missionnaire en prison : on en a besoin pour l'envoyer exercer les fonctions curiales dans les paroisses. Il plaide si bien sa cause, que le Conseil, remettant à plus tard à se prononcer sur la valeur des titres de l'officialité, ordonne que M. Morel sera élargi sans délai, « à la caution des sieurs de Bernières et Dudouyt. »

Il est probable qu'on avait déjà reçu à cette date des nouvelles de la cour au sujet de l'affaire Fénelon, et que cela ne fut pas étranger à cette détermination un peu inattendue. L'affaire Fénelon avait eu lieu l'année précédente; mais avant d'en dire un mot, laissons Frontenac raconter lui-même au ministre un autre incident qui avait fortement excité sa bile :

« J'eus besoin, dit-il, de me ressouvenir de

vos ordres, dans un sermon qu'un Père jésuite fit cet hiver (1672), exprès, et sans nécessité, et auquel il avait huit jours auparavant invité tout le monde de se trouver.

« Il y avança des propositions séditieuses contre l'autorité du roi, et qui scandalisèrent beaucoup, en s'étendant sur le cas réservé que M. l'évêque a fait ici contre la traite de l'eau-de-vie....

« Je fus tenté plusieurs fois de sortir de l'église avec mes gardes et d'interrompre le sermon; mais enfin je me contentai, après qu'il fut fini, d'aller trouver le grand vicaire et le supérieur des Jésuites, et de leur dire que j'étais fort surpris de ce que je venais d'entendre, et que je leur demandais justice....

« Ils blâmèrent fort le prédicateur, qu'ils désavouèrent, attribuant cela, selon leur coutume, à un trop grand excès de zèle, et me firent beaucoup d'excuses, dont je voulus faire semblant de me satisfaire, en leur disant néanmoins que je ne m'en paierais pas une autre fois, et que si cela arrivait jamais, je mettrais le prédicateur en lieu où il apprendrait à parler... »

Une occasion se présenta bientôt à Frontenac d'exécuter sa menace « de mettre un prédicateur en lieu où il apprendrait à parler. »

La victime, cette fois, appartenait à la communauté de Saint-Sulpice : c'était M. de Fénelon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, le missionnaire de la Baie de Quinté, que nous connaissons déjà, et qui était revenu au séminaire de Montréal. M. de Fénelon, après avoir été l'ami de Frontenac, avait encouru sa disgrâce pour s'être interposé comme médiateur dans certains démêlés de celui-ci avec Perrot, qui avait succédé à Maisonneuve comme gouverneur de Montréal. Perrot ayant été enfermé par Frontenac au château Saint-Louis, Fénelon prit ouvertement fait et cause pour le prisonnier.

Prêchant le jour de Pâques (1673) dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui servait encore d'église paroissiale, plusieurs passages de son discours parurent dirigés contre le gouverneur du Canada. Celui-ci en fut informé par son ami La Salle, qui assistait à l'office : il entre alors dans une grande colère, et veut avoir une copie du sermon. Sur le refus de M. de Fénelon de se prêter à son désir, il le cite devant le Conseil, l'accusant « du crime de rébellion et de provocation à la sédition. »

M. de Fénelon descend à Québec, mais ne se rend au Conseil que pour déclarer à ce tri-

bunal laïque qu'il le regarde comme incompétent dans sa cause, et que le seul juge qu'il reconnaît, c'est l'official du diocèse, M. de Bernières, auquel il a déjà communiqué les pièces du procès. On le condamne alors à rester enfermé, sous la garde d'un huissier, dans la maison où il est descendu, avec défense d'en sortir, si ce n'est pour aller dire la messe le dimanche. Il y demeure huit jours. Son procès traîne en longueur jusqu'à l'automne, et toute l'affaire est renvoyée au jugement de la cour.

M. de Fénelon avait déclaré ne reconnaître pour juge que l'official du diocèse, M. de Bernières. Celui-ci, à son tour, est mandé au Conseil. Quoiqu'il fît, de droit, partie de ce tribunal, en l'absence de l'évêque, nous avons vu qu'il ne voulait pas y assister sans y être invité. Il se rend, cette fois, à l'assemblée, présidée par Frontenac. Mais le gouverneur lui dénie absolument le droit d'occuper la place de son évêque, absent du pays : et alors M. de Bernières, pour ne pas compromettre son droit, se décide à répondre aux questions du Conseil, « restant debout, et sans prendre aucune place. »

Frontenac était l'âme dirigeante du Conseil : il était piqué de voir le clergé lui résister. En

dépit des documents soumis au Conseil par M. Dudouyt, il ne voulait pas reconnaître l'officialité du diocèse, ni l'autorité du vicaire apostolique. On voit combien Mgr de Laval avait raison de demander à devenir évêque en titre de Québec, pour que son autorité fût affermie : sans cela, disait-il fort à propos, « l'Eglise de la Nouvelle-France s'en va à la ruine. »

Le gouverneur profitait d'ailleurs de toutes les occasions pour taquiner et humilier le clergé. Au Conseil, il est toujours prêt à s'immiscer induement dans les affaires de fabrique. Tantôt il accuse les marguilliers de « divertir les deniers pour en faire une autre application que celle à laquelle ils sont destinés ; » tantôt il leur reproche de confier ces deniers au procureur du séminaire. Il veut que le procureur du roi assiste à la reddition des comptes, et il profite de l'absence de l'évêque pour faire rendre au Conseil un arrêt dans ce sens. Il ne néglige aucune occasion de faire la leçon aux marguilliers et de les rabaisser dans l'exercice de leurs fonctions. Quant aux curés, il va jusqu'à leur interdire de quitter leurs missions et de voyager, même de Québec à Montréal, sans passeports : bien plus, il se permet d'intercepter et d'ouvrir leur correspondance. La chose est à peine croyable, mais certaine,

cependant, d'après les documents de l'époque: aussi Frontenac reçut-il de la cour, dans l'été de 1675, un avertissement sévère, signe des temps:

« On dit, lui écrit Colbert, que vous ne voulez pas permettre que les ecclésiastiques puissent vaquer à leurs missions, ni sortir des lieux de leur demeure sans passeport, même pour aller de Montréal à Québec; que vous les faites venir souvent au Château pour des choses très légères; que vous interceptez leurs lettres et ne leur laissez pas la liberté d'écrire; que vous n'avez pas voulu laisser repasser en France un valet de M. l'abbé d'Urfé avec son maître, ni permettre que le grand vicaire de l'évêque de Pétrée prît sa place au Conseil souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663.

« Si une partie de ces choses ou le tout est véritable, vous devez vous en corriger, et pour cela faire exécuter le règlement du Conseil, tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire ; laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir par tout le Canada, sans les obliger de prendre aucun passeport; et en même temps leur donner une entière liberté pour leurs lettres; les laissant dans leur séjour ordinaire, sans les obliger d'aller à Qué-

bec que pour des raisons indispensables, qui doivent être fort rares. »

Celui qui valut à Frontenac un avertissement si sévère fut M. l'abbé d'Urfé lui-même, sulpicien distingué par sa naissance et ses vertus, dont le fils de Colbert, marquis de Seignelay, venait d'épouser la cousine.

De leur côté, les sulpiciens de Montréal, à la suite de l'affaire Fénelon, repassé en France, reçurent un avertissement de leur supérieur de Paris, M. de Bretonvilliers : « Je vous exhorte, leur disait-il, à profiter de l'exemple de M. de Fénelon. En s'occupant trop lui-même d'affaires séculières, et se mêlant de ce qui ne le regardait pas, il a ruiné sa propre cause, et fait tort aux amis qu'il voulait servir. Dans les matières de ce genre, il est toujours mieux de se tenir neutre. »

L'intendant Duchesneau arriva à Québec dans l'automne de 1675, porteur de l'édit royal du 5 juin, qui reconstituait le Conseil souverain. Un nouvel ordre de choses va commencer.

Par cet édit, le roi établit le Conseil sur des bases plus larges et plus solides. C'est lui-même, à l'avenir, qui nommera les conseillers, et il y en aura sept au lieu de cinq. Ces fonctionnaires seront « fixes dans leur charge,

afin que, s'adonnant entièrement à l'étude des lois, et au service du public, ils soient plus en état de lui rendre justice. » Nommés directement par la couronne, ils auront plus de prestige, et échapperont davantage aux influences de parti.

Les premiers conseillers nommés par le roi sont Louis Rouer de Villeray, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathieu Damours, Nicolas Dupont, René-Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peyras, et Charles Denis de Vitré. Le procureur général, nommé aussi par le roi, est Denis-Joseph Rüette d'Auteuil; et l'ancien greffier, Peuvret de Mesnu, est continué dans ses fonctions.

L'édit de 1675 assigne à l'évêque de Québec la seconde place au Conseil, immédiatement après le gouverneur, ou à son grand vicaire lorsque l'évêque sera absent du pays. Le roi veut expressément « qu'il se rencontre toujours au Conseil quelqu'un des membres qui soit dans l'état ecclésiastique. » Sa volonté sur ce point est si formelle, qu'il nommera plus tard un conseiller-clerc pour y représenter le clergé, sans exclusion du droit de l'évêque ou de son grand vicaire d'assister au Conseil.

L'intendant Duchesneau a les mêmes pouvoirs que Talon, auquel il succède; mais il n'a

que la troisième place, après le gouverneur et l'évêque. Seulement, c'est lui qui préside, en l'absence du gouverneur, et qui habituellement est le président de fait. L'intention expresse du roi est que le Conseil de Québec se conforme, pour la discipline et les usages, « aux compagnies supérieures de son royaume, » et que l'intendant ait les mêmes fonctions et les mêmes privilèges que « les premiers présidents des cours de France. » Le gouverneur n'a donc, pour ainsi dire, au Conseil, qu'une présidence d'honneur. C'est l'intendant qui, quoique à la troisième place, demande les avis, recueille les suffrages et prononce les arrêts. Il est le véritable *président du Conseil,* puisqu'il en a les attributions.

Frontenac, accoutumé à tout faire par lui-même, ne s'accommoda guère du rôle effacé et gênant qui lui était assigné par l'édit de 1675. Jusque-là, c'est lui qui, chaque année, renouvelait seul le Conseil, prononçant à cette occasion un discours pompeux, à la suite duquel il faisait jurer à tous les conseillers de bien servir le roi, « sous l'autorité du gouverneur.» Aujourd'hui, le pouvoir de nommer les conseillers lui est enlevé; M. de Villeray, l'ami dévoué du clergé canadien, que l'on tient depuis cinq ans éloigné des affaires, redevient

doyen du Conseil; et le grand vicaire, à qui Frontenac a positivement refusé la place de Mgr de Laval, en l'absence du prélat, est réinstallé dans ses droits. L'évêque lui-même qui n'occupait que la troisième place au Conseil, du temps de l'intendant Talon, reprend la deuxième que lui donnait l'édit de 1663 : l'édit de 1675, au lieu d'amoindrir son prestige, le grandit, au contraire: il rentre au Conseil avec le témoignage évident de la confiance du souverain, et une influence marquée, dont il se servira pour le bien de l'Eglise.

Frontenac, au contraire, aigri sans doute par la position effacée qu'on lui a faite au Conseil, se laissera entraîner à des actes autoritaires qui répandront quelques nuages sur sa première administration. On le vit un jour pousser l'emportement jusqu'à faire emprisonner de son chef et sans raison le conseiller Damours, qui avait montré un peu d'indépendance. Dans une autre occasion, il fait exiler de Québec trois des principaux membres du Conseil, Villeray, de Tilly et D'Auteuil. Ses luttes avec l'intendant Duchesneau à propos du titre de *président du Conseil* sont devenues légendaires : elles firent diversion à ses attaques contre le clergé, et l'Eglise en profita, mais elles attirèrent au gouverneur ce re-

proche sévère que tout le monde connaît : « Il n'y a que vous, dans mon royaume, lui écrivit Louis XIV, qui, honoré de la qualité de mon lieutenant général et de gouverneur de province, peut ambitionner le titre de président d'un Conseil comme celui de Québec. »

Grande et belle figure, pourtant, que celle de Frontenac, digne de figurer à côté d'un Montmorency-Laval ! Les reproches qu'il reçut de la cour, les défauts, les actes répréhensibles que nous avons signalés dans sa carrière n'ont pas entamé sa gloire. Si grandes étaient ses qualités ! si éminents les services qu'il a rendus à notre pays ! si sincère son dévouement au Canada ! Ce qui, suivant nous, consacre à jamais sa gloire, c'est qu'après avoir été rappelé en France, il mérita d'être renvoyé ici comme un homme nécessaire, comme le gouverneur qu'il fallait pour sauver la colonie des attaques de la Nouvelle-Angleterre, et gagner les sauvages à la cause de la France. La seconde administration de Frontenac est certainement plus brillante que la première : elle ne doit pourtant pas faire oublier les services qu'il rendit dans sa première administration.

Epoque glorieuse, celle qui vit à la fois à la tête de la colonie un gouverneur comme Frontenac, un évêque comme Montmorency-Laval !

Chacun d'eux prit part aux travaux du Conseil durant plus de vingt ans: et dans cette période de temps, quelle somme de travail accompli !

Pourquoi faut-il que les hommes supérieurs, par la nature diverse de leur éducation et de leur but, prennent souvent des directions diamétralement opposées? Deux questions surtout divisèrent Frontenac et Mgr de Laval . celle de la traite de l'eau-de-vie et celle des paroisses. Frontenac et l'intendant Talon, se plaçant au point de vue d'intérêts purement temporels, favorisaient la liberté du commerce des boissons enivrantes avec les sauvages ; et ils avaient pour eux la majorité du Conseil. L'évêque, au contraire, voulant avant tout le salut des âmes, s'opposait à ce commerce : le péché d'enivrer les sauvages ou de leur donner des boissons à transporter dans leur pays en quantité suffisante pour les enivrer était un cas réservé dans le diocèse ([1]). Sur cette question, le clergé ne faisait qu'un avec son évêque. De là des froissement inévitables avec l'autorité civile: de là les embarras que Frontenac se plaisait à susciter à l'évêque et à son clergé

Peut-on croire, par exemple, qu'il eût plus de zèle que Mgr de Laval pour la des-

[1] *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 77.

serte des paroisses ? Le prélat voulait en établir partout où il en fallait, et leur procurer de bons et zélés missionnaires, autant que possible des curés résidant dans chaque établissement, mais amovibles, et attachés au séminaire, qui recevait les dîmes et leur fournissait tout ce dont ils avaient besoin.

Mais Frontenac trouvait que ce système rendait les prêtres trop dépendants de l'évêque, et que le clergé, aussi étroitement uni avec l'évêque et avec le séminaire, était un corps trop redoutable et trop puissant. C'est dans le but de l'affaiblir et de le rendre, par les secours qu'il faudrait lui donner, plus dépendant de l'autorité civile, qu'il entreprit la fameuse campagne des cures inamovibles, qui aboutit au renversement du système de Mgr de Laval.

Notre prélat, à peine installé sur le siège épiscopal de Québec, eut à combattre ces deux idées de Frontenac. Pour conjurer les maux qui lui paraissaient menacer sérieusement l'avenir de son Eglise, il ne vit pas de moyen plus efficace que de se faire représenter à la cour dans les débats qu'allait susciter le règlement de ces deux questions. Il choisit pour cela dans son clergé l'homme en qui il avait le plus de confiance : cet homme était M. Dudouyt.

CHAPITRE XVI

MGR DE LAVAL ET MONTRÉAL

Union du séminaire de Québec aux Missions-Etrangères.—La colonie de Montréal.—Le séminaire de Montréal, définitivement établi.—M. de Queylus à Montréal.—Union de la paroisse de Notre-Dame à Saint-Sulpice.—Marguerite Bourgeois.—Jeanne Mance.—Mgr de Laval et Montréal. 1659-1677.

Le séminaire de Québec, dès son origine, avait été uni par Mgr de Laval à celui des Missions-Etrangères de Paris : les deux maisons n'en faisaient qu'une. Devenu évêque de Québec, le prélat confirma cette union, par ses lettres données à Paris le 19 mai 1675. Elles furent reçues le même jour et acceptées par les directeurs du séminaire de la rue du Bac. puis confirmées par le roi l'année suivante. Tous les documents furent enregistrés au Conseil de Québec le 26 octobre 1676.

Si l'on en croit M. de Latour, le prélat aurait voulu également unir son séminaire de Québec et la communauté de Saint-Sulpice de Montréal ; d'après cet auteur, « on désirait même de part et d'autre ne faire qu'un même

corps. » Mgr de Laval écrivit à ce sujet à M. Dudouyt ainsi qu'à M. Tronson, à Paris; mais l'union projetée des maisons de Québec et de Montréal supposait l'union des deux maisons-mères à Paris: or celles-ci n'étaient disposées ni l'une ni l'autre à se départir de leur autonomie et de leur esprit particulier. La société de Saint-Sulpice de Paris rendit d'ailleurs en maintes occasions de grands services aux Missions-Etrangères, et leur fournit même des sujets précieux: les deux institutions restèrent toujours unies de cœur: il en fut de même des maisons de Québec et de Montréal ([1]) ; mais l'union complète rêvée par Mgr de Laval ne fut pas réalisée.

En même temps que le prélat unissait son séminaire de Québec aux Missions-Etrangères, le séminaire de Montréal se constituait d'une manière définitive. Les lettres patentes qui reconnaissent son existence civile sont du mois de mai 1677; mais la communauté des Sulpiciens de Montréal existait de fait depuis 1657, date de l'arrivée de M. de Queylus et de ses trois compagnons MM. Souart, Galinier et d'Allet, envoyés par M. Olier pour desservir

[1] Les prêtres agrégés des deux communautés disent chacun trois messes pour chaque confrère défunt de l'une ou l'autre maison, en vertu d'un engagement réciproque signé par les directeurs des deux séminaires en 1684.

la colonie de Montréal, à la demande de la compagnie qui avait fondé cette colonie en 1642.

En parcourant les documents relatifs à la fondation de Montréal, on reconnaît aisément l'indépendance dans laquelle aurait voulu s'établir la nouvelle colonie. Les associés fournissaient les fonds pour l'établissement : ils voulaient y être rois et maîtres. Comme seigneurs de l'île de Montréal, ils y avaient droit de justice; ils se firent de plus attribuer celui de nommer le gouverneur particulier de leur colonie. M. D'Argenson, gouverneur général du Canada, se plaint, dans une de ses dépêches, de l'indépendance que lui montrait cet officier, qui, après tout, devait être son subordonné : étant un jour allé à Montréal, il se vit refuser par M. de Maisonneuve les clefs du Fort. M. D'Argenson va même jusqu'à dire que la compagnie de Montréal voulait monopoliser la traite du castor :

« Il faut attendre, écrit-il, quelque grand accident, si l'obéissance ne s'observe. Les habitants de Montréal voudront, avec le temps, comme ils en donnent de bonnes marques, faire leurs traités à part, et empêcher que les sauvages qui viennent d'en haut ne descendent aux Trois-Rivières et à Québec, et c'est mettre

la guerre civile dans le pays. Je pense qu'il est très important de remédier à ce désordre. »

L'indépendance était encore moins à tolérer dans l'ordre spirituel; et si la compagnie de Montréal eut des velléités à ce sujet, en essayant de s'appuyer sur la juridiction de l'archevêque de Rouen, elles ne tardèrent pas de s'évanouir devant les mesures efficaces que sut prendre Mgr de Laval : « Il fallait ici, dit Marie de l'Incarnation, un homme de cette force. » Le prélat obligea M. de Queylus à quitter le pays ; puis il nomma curé de Montréal celui des Sulpiciens qui lui parut le plus soumis à sa juridiction, M. Souart ([1]). C'était un homme zélé, qui travailla avec succès au bien spirituel de la colonie confiée à ses soins. Il établit même une grande école primaire, où la jeunesse de Montréal, en attendant la fondation d'un collège, trouva les éléments nécessaires à toute bonne éducation.

En 1663, les associés cédèrent aux Sulpiciens l'île de Montréal et la seigneurie de Saint-Sulpice, avec toutes les propriétés qu'ils y possédaient, afin d'assurer l'avenir des trois établissements qu'ils avaient toujours eus en vue dès l'origine de leur colonie, un séminaire

---

[1] Il était le neveu du P Le Caron, l'un des premiers missionnaires récollets du Canada.

d'ecclésiastiques pour la desserte des colons, une maison d'enseignement pour l'éducation des jeunes filles, et un hôpital pour le soulagement des malades. Le séminaire de Montréal fut définitivement constitué et reconnu par le roi en mai 1677. M. de Queylus ne vit pas le couronnement d'une œuvre qui lui était chère : il était mort au mois de mars précédent. Il avait été l'âme de la communauté de Montréal durant plusieurs années. En effet, après avoir quitté le Canada en 1661, dans les circonstances que nous avons expliquées, il y était revenu en 1668, avec l'agrément, cette fois, de Mgr de Laval et des autorités civiles. Le marquis de Tracy écrivait à cette occasion :

« Le sieur abbé de Queylus n'a obtenu la liberté de retourner au Canada que dans les assurances qu'il a données qu'il y vivra dans la dépendance qui est due à son supérieur et à son évêque, qu'il conservera aussi avec les Pères Jésuites de l'union, s'il le peut, mais au moins beaucoup de bienséances... »

Mgr de Laval écrivit lui-même à son grand vicaire M. Poitevin (1) à Paris, lorsqu'il vit arriver M. de Queylus au Canada :

---

[1] M. Poitevin mourut en 1682, et légua sa bibliothèque au séminaire de Québec. Il avait résigné "son prieuré de Château-Richer" en faveur de M. Dudouyt. (Lettre de Mgr de Laval, 6 novembre 1683).

« Le secours des ecclésiastiques que vous nous avez envoyés par les premiers vaisseaux nous est venu fort à propos pour nous donner les moyens d'assister divers lieux de cette colonie.

« La venue de M. de Queylus, avec plusieurs ouvriers tirés du séminaire de Saint-Sulpice, ne nous a pas moins apporté de consolation. Nous les avons tous embrassés *in visceribus Christi.* Ce qui nous donne une joie plus sensible, c'est la bénédiction de voir notre clergé dans une sainte disposition de travailler, tous du même cœur, à procurer la gloire de Dieu, et le salut des âmes tant des Français que des sauvages. »

M. de Queylus repassa en France, dans l'automne de 1671, et ne revit plus le Canada. Mais il lui donna une dernière marque d'attachement en faisant à l'Hôtel-Dieu de Québec ce legs de six mille livres dont nous avons parlé.

Devenu évêque de Québec, Mgr de Laval voulut donner aux Sulpiciens de Montréal, qui venaient d'être incorporés civilement en séminaire, un témoignage éclatant de son estime et de sa reconnaissance pour les services qu'ils rendaient depuis vingt ans à la population de Montréal. Il voulait en même temps recon-

naître la générosité avec laquelle ils avaient contribué à la construction de la nouvelle église, qui allait désormais remplacer la chapelle de l'Hôtel-Dieu où s'étaient célébrés jusque-là les offices paroissiaux. Il érigea donc canoniquement la paroisse de Notre-Dame, puis « il l'unit à perpétuité au séminaire de Villemarie, pour être desservie, sous l'entière autorité des évêques de Québec, par celui des ecclésiastiques qui serait choisi par le supérieur du dit séminaire. Les prêtres de Saint-Sulpice, dit-il, ayant par leurs soins et leurs travaux produit depuis tant d'années dans la Nouvelle-France, principalement dans l'île de Montréal, de très grands fruits à la gloire de Dieu et à l'avantage de cette Eglise naissante, comme étant très irréprochables dans la foi, la doctrine, la piété, la conduite, nous leur avons donné à perpétuité et leur donnons, en vertu de ces présentes, les cures de l'île de Montréal, afin qu'elles soient parfaitement cultivées, comme jusqu'à présent elles l'ont été le mieux qu'il se pouvait par leurs prédications et leurs exemples. »

L'union de la paroisse de Notre-Dame au séminaire de Montréal, établie le 30 octobre 1678, fut confirmée plusieurs fois dans la suite, mais surtout le 30 août 1694 par le successeur

de Mgr de Laval. A la même date, quatre autres cures furent unies au séminaire de Montréal par Mgr de Saint-Vallier; la Pointe-aux-Trembles, la Pointe-de-l'île, la Rivière-des-Prairies et la Côte-Saint-Sulpice.

Quelques années plus tard, les Sulpiciens, craignant que l'édit de 1679 sur l'amovibilité des cures ne nuisît aux droits que leur avait accordés l'union des cures de l'île de Montréal à leur séminaire, s'adressèrent à la cour de France pour faire confirmer civilement cette union canonique. Les raisons qu'ils allèguent dans leur requête font voir que leurs sentiments étaient bien d'accord avec les principes de Mgr de Laval sur l'avantage d'un système de cures attachées à un séminaire, tel que l'avait établi notre prélat :

« Il y a, disent-ils, une espèce de nécessité que les cures de l'île de Montréal et des environs soient unies à une communauté qui soit en état de leur fournir des prêtres, qu'on ne trouverait point dans le pays, pour desservir les dites cures; ces prêtres ne voudraient pas s'exposer à traverser les mers et quitter les commodités de leurs familles pour s'aller sacrifier dans un pays sauvage, s'ils n'espéraient que, dans leurs infirmités ou vieillesse, ils auront la liberté de se retirer de la pénible admi-

nistration des cures, et qu'ils trouveront un asile pour finir leurs jours plus tranquillement dans une communauté, laquelle, de son côté, ne voudrait pas s'engager à leur faire espérer cet asile, et fournir d'autres prêtres en leur place, si elle n'avait la libre disposition des dites cures pour y distribuer les ecclésiastiques de son corps qu'elle en jugera capables, et les retirer ou changer lorsqu'il est à propos ([1]). »

C'étaient bien là les principes qui avaient guidé Mgr de Laval dans la création de son séminaire de Québec, principes si opposés à ceux de son successeur, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

La demande des Sulpiciens fut favorablement accueillie à la cour; et le roi, par ses lettres patentes du mois de juin 1702, confirma pour les effets civils l'union de toutes les cures qui avaient été attachées au séminaire de Montréal. Le principe de l'amovibilité des cures, admis par l'État en 1663, puis rejeté en 1679, était donc reçu et accueilli de nouveau en 1702 : ce qui prouve qu'en fait de principes les gouvernements se laissent facilement osciller au souffle des circonstances.

En même temps que Mgr de Laval effec-

---

[1] *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 297.

tuait l'union de la paroisse de Notre-Dame au séminaire de Montréal, il unissait aussi à perpétuité à cette paroisse l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours, dont la vénérable Marguerite Bourgeois venait d'achever la construction.

Marguerite Bourgeois ! voilà un nom bien digne de figurer à côté de ceux de Marie de l'Incarnation, de Mme d'Youville, et de Montmorency-Laval lui-même. C'est le nom de la fondatrice de ces admirables Sœurs de la Congrégation, dont les couvents, disséminés un peu partout sur le sol canadien, répandent largement les bienfaits de l'éducation.

Cette pieuse personne, native de Troyes, en Champagne, vint au Canada pour la première fois en 1653, et entreprit dès lors, avec un zèle et un désintéressement qui ne se sont jamais démentis, cette œuvre de l'éducation des jeunes filles à laquelle elle se dévoua sans interruption jusqu'à sa mort, arrivée en 1700. Repassée en France en 1658, elle revint au Canada avec quelques compagnes en 1659, en même temps que Mgr de Laval, et forma avec elles une petite communauté, sous la direction des MM. de Saint-Sulpice. Par son travail et par les secours généreux qu'elle reçut des Sulpiciens, elle réussit à se procurer les ressources nécessaires pour le soutien de sa congrégation. En

1669, Mgr de Laval, étant en visite à Montréal, donna à la sœur Bourgeois un écrit par lequel il approuvait son institut, et lui permettait, ainsi qu'à ses compagnes, de continuer les fonctions de maîtresses d'écoles qu'elles exerçaient gratuitement depuis plusieurs années en l'île de Montréal et autres lieux, « élevant les petites filles dans la crainte de Dieu et l'exercice des vertus chrétiennes, leur apprenant à lire et à écrire, et les autres travaux dont elles étaient capables. »

Devenu évêque de Québec, Mgr de Laval voulut reconnaître d'une manière plus solennelle l'existence de la Congrégation des filles séculières de Notre-Dame de Montréal. Ses lettres canoniques, en date du 6 août 1676. sont un beau témoignage en faveur du zèle désintéressé de ces pieuses filles, et de l'intérêt que portait le prélat à l'éducation de la jeunesse :

« Après avoir mûrement considéré toutes choses, dit-il, sachant qu'un des plus grands biens que nous puissions procurer à notre Eglise est l'instruction et la bonne éducation des enfants; connaissant d'ailleurs la bénédiction que Notre-Seigneur a donnée jusqu'à présent à la sœur Bourgeois et à ses compagnes dans les fonctions des petites écoles, où nous

les avons employées ; voulant favoriser leur zèle et contribuer de tout notre pouvoir à leur pieux dessein ; nous avons agréé et nous agréons l'établissement de la dite Bourgeois et des filles qui se sont unies avec elle ou qui y seront admises à l'avenir, leur permettant de vivre en communauté, en qualité de filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame, et de continuer leurs fonctions de maîtresses d'écoles tant dans l'île de Montréal qu'aux autres lieux où nous et nos successeurs jugeront à propos de les envoyer. »

Les Sœurs de la Congrégation ne se contentaient pas d'élever et d'instruire dans leurs couvents les jeunes filles françaises ou sauvages qui s'y présentaient, elles avaient aussi à Montréal une maison, appelée la *Providence,* où elles préparaient des institutrices pour faire l'école dans les campagnes, et que l'on peut bien regarder comme la première école normale de filles, comme l'école de Saint-Joachim fut la première école normale de garçons qui ait existé au Canada :

« De la Providence, dit Mgr de Saint-Vallier, sont sorties plusieurs maîtresses d'écoles, qui se sont répandues en divers endroits de la colonie, où elles font des catéchismes aux enfants, et des conférences très touchantes et

très utiles aux autres personnes de leur sexe plus avancées en âge. »

Les deux plus anciens couvents de la Congrégation dans le district de Québec sont ceux de la Sainte-Famille et de la ville elle-même : ils furent établis du vivant de Mgr de Laval, le premier, en 1685, par M. François Lamy, prêtre du séminaire, curé de la Sainte-Famille, l'autre, par Mgr de Saint-Vallier, en 1689.

La sœur Bourgeois mourut à Montréal le 12 janvier 1700. En apprenant sa mort, Mgr de Laval écrivit à la supérieure de la Congrégation :

« La sœur Bourgeois était un fruit mûr pour le ciel ; elle était humble et simple. Dieu lui a fait bien des grâces ; elle sera auprès du Seigneur une puissante protectrice de votre maison. »

Le nom de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, se présente naturellement à l'esprit en même temps que celui de Marguerite Bourgeois. Cette pieuse personne vint au Canada en même temps que M. de Maisonneuve, et assista aux débuts de Montréal. Elle était là, avec les premiers colons, à la première messe (18 mai 1642) qui y fut célébrée par le P. Barthélemi Vimont, sur les rives du grand fleuve, à la place Royale où

s'éleva le fort Callières, à l'endroit même où trente ans auparavant Champlain, le fondateur de Québec, avait fait quelques défrichements et jeté en terre quelques semences :

« Ce que vous voyez ici, s'écria le zélé Jésuite, n'est qu'un grain de sénevé ; mais il est jeté par des mains si pieuses et si animées de foi et de religion, qu'il faut sans doute que le Ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son œuvre. Oui, je ne doute nullement que ce petit grain de sénevé ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toutes parts ([1]). »

On ne pouvait prédire d'une manière plus frappante les destinées de la grande métropole commerciale du Canada.

Dans la petite colonie naissante qui allait devenir cette immense cité, Jeanne Mance se consacra au soulagement des malades, et surtout des nombreux blessés qu'il y avait alors par suite des rencontres très fréquentes avec les Iroquois ; elle se donna toute entière à cette œuvre de dévouement jusqu'en 1659, époque où arrivèrent au Canada les hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche : puis elle s'effaça

---

[1] Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 38.

en faveur de ces religieuses pour vivre dans la retraite jusqu'à sa mort arrivée en 1673. Mgr de Laval donna aux hospitalières, nouvellement arrivées de magnifiques lettres d'obédience pour aller prendre possession de la direction de l'Hôtel-Dieu de Montréal :

« Nous vous permettons, dit-il, d'aller à Montréal pour y servir et y gouverner les pauvres malades, hommes et femmes, sauvages et français, selon la bienséance et pureté convenables à votre sexe et à votre profession, et pour y vivre selon votre institut, jusqu'à ce que nous vous en ayons ordonné autrement, et que toutes les conditions requises à votre parfait établissement aient été accomplies : cependant nous vous exhortons et enjoignons de vous comporter de telle sorte que, par l'exemple de votre vie et par vos soins pour les pauvres malades, l'on puisse connaître que vous êtes vraies filles de charité.... (1). »

On voit par tout ce qui précède que Mgr de Laval n'a réellement été étranger à rien de ce qui a pu intéresser le bien spirituel de Montréal. Les trois grandes communautés religieuses de cette ville, Saint-Sulpice, la Congrégation de Notre-Dame, les Hospitalières de

---

[1] Archives du séminaire de Québec.

Saint-Joseph, trouvèrent en lui un ami fidèle, un protecteur sage, prudent et éclairé :

« J'ai toujours entendu dire qu'il avait été un véritable père pour toutes les communautés de son diocèse, dit une sœur de la Congrégation. La nôtre, en particulier, l'a toujours regardé et le regarde encore comme tel. Chaque fois qu'il daignait l'honorer de sa visite, il était reçu avec grand bonheur. »

C'était à cette époque un voyage très pénible que celui de Québec à Montréal. Il n'y avait encore aucune communication régulière par terre : le chemin de voitures de Québec à Montréal, sur les deux rives du Saint-Laurent, ne date que de 1735. Il fallait donc faire le trajet, en été, dans un frêle canot d'écorce ou dans des bateaux qui n'étaient guère plus sûrs. On pouvait être retenu longtemps par les vents contraires, par la tempête, par des obstacles de toutes sortes, ou surpris à tout instant par les Iroquois.

On a cependant la certitude que Mgr de Laval fit au moins huit fois la visite pastorale de Montréal pendant la durée de son administration ; et il s'y rendit aussi une neuvième fois, en 1688, à son retour d'Europe après sa démission. Il y alla aussi certainement une

autre fois durant une des longues absences de Mgr de Saint-Vallier.

Dans ces visites, il ne se contentait pas de donner le sacrement de confirmation; mais il se mettait tout entier, selon sa coutume, à la disposition de ses ouailles, entendant les confessions, visitant les malades, consolant les affligés, répandant sa bénédiction dans les familles, prêchant surtout aussi souvent que l'occasion s'en présentait. Sa parole se fit entendre bien des fois, sans doute, dans la ville de Montréal, dans les familles, dans les églises et les communautés, ainsi que dans les paroisses environnantes; et l'on peut juger, par ce que nous avons cité des Instructions du prélat à MM. de Fénelon et Trouvé, combien cette parole devait être efficace pour le bien des âmes, et, pour tout dire en un mot, vraiment apostolique.

CHAPITRE XVII

M. DUDOUYT, AGENT DE MGR DE LAVAL À PARIS

M. Dudouyt à Paris : son portrait.—Portrait de Colbert.—Première audience de M. Dudouyt chez le ministre.—Préjugés de Colbert contre le clergé canadien.—Deuxième audience.—M. Dudouyt et le cas réservé.—Assemblée à Québec, favorable à la traite de l'eau-de-vie.—Mgr de Laval passe en France. 1676-1678.

Avant de partir pour la France, dans l'automne de 1676, à la demande de Mgr de Laval qui l'y envoyait pour les affaires de son Eglise, M. Dudouyt alla suivant l'usage présenter ses hommages à Frontenac. Que se passa-t-il dans cette entrevue? Rien n'en a transpiré. On sait que Frontenac avait la prétention d'obliger les ecclésiastiques qui voulaient s'absenter du pays à lui en demander la permission. Il n'est nullement probable que M. Dudouyt s'astreignit à cette formalité. Mais il était trop franc pour cacher au gouverneur le but de son voyage; et de son côté Frontenac, qui ne l'était pas moins, ne manqua pas de lui communiquer les mémoires qu'il envoyait à la cour pour soutenir ses idées.

Si nous ne savons au juste ce qui se passa dans la visite d'adieu de l'abbé Dudouyt à Frontenac, nous avons par contre le récit authentique de deux audiences que lui donna Colbert. Il en eut plusieurs autres; mais il fait spécialement mention de celles-ci dans une lettre à Mgr de Laval ([1]). Elles intéressent trop l'Eglise du Canada pour ne pas trouver place dans cet ouvrage.

La première audience eut lieu le 27 avril 1677. C'était à la veille du départ des premiers vaisseaux pour le Canada, et par conséquent l'époque où le ministre préparait son budget pour la colonie : la Compagnie des Indes Occidentales n'existait plus depuis deux ans (décembre 1674) ; c'était à la cour à acquitter les charges de la Nouvelle-France. Mais les temps étaient mauvais : on était en guerre avec la Hollande, l'Espagne et l'Empire : « Il n'est quasi pas possible de tirer aucun argent pour le Canada, écrivait M. Dudouyt; tout va à la guerre. » M. Dudouyt, qui avait à cœur les intérêts des institutions religieuses de la colonie se rendit néanmoins au Palais Royal, et fit longtemps antichambre pour l'audience du ministre.

On aimerait à pouvoir se représenter les

---

[1] *Rapport sur les archives du Canada*, 1885,

traits et l'attitude de ce prêtre distingué. C'était un homme accompli : quand on voulait faire l'éloge de quelqu'un, on le comparait à M. Dudouyt. Le Séminaire ayant un jour demandé aux Missions-Etrangères un jeune prêtre capable de remplacer M. Dupré comme curé de Québec, M. de Brisacier envoya M. Pocquet, en disant : « C'est celui de tous nos jeunes messieurs qui a le plus de bon sens et qui a mieux pris l'esprit de grâce de M. Dudouyt, dont on remarque même qu'il a quelque chose de l'air et des manières extérieures.»

Sous les dehors austères d'un ascète, M. Dudouyt cachait un cœur aimant, tout dévoué à notre pays. Certes, le séjour en France, son pays natal, qu'il n'avait pas vu depuis quinze ans—*grande mortalis ævi spatium*—aurait dû lui sourire : et cependant il n'y avait pas un an qu'il était à Paris, que déjà il écrivait à Mgr de Laval : « Rappelez-moi auprès de vous : il ne serait pas d'édification que je restasse plus longtemps en France. » Si grand était son attachement à l'Eglise du Canada, à ses pieux confrères, au séminaire qu'ils avaient tous ensemble fondé sur le rocher de Québec, aux jeunes Canadiens qu'ils avaient commencé à former ! Il avait ici une nouvelle patrie, pour laquelle il avait fait le sacrifice de l'autre. Nor-

mand de naissance, c'était un esprit fin, délié, pratique, toujours prêt à conseiller à Mgr de Laval des concessions raisonnables, quand le bien de la religion semblait le demander : c'était en même temps un homme déterminé, inflexible sur la doctrine. On raconte qu'étant un jour tombé très dangereusement malade, à l'Ermitage de Caen, on lui proposa de lui faire administrer les derniers sacrements ; mais le prêtre qui se présenta étant un janséniste reconnu, il ne voulut jamais recevoir de ses mains la sainte communion (1).

Le ministre Colbert avait, lui aussi, des dehors austères, sévères, une attitude déterminée. C'était un homme naturellement droit, et, au témoignage de M. Dudouyt lui-même, « prêt à admettre la vérité et à rendre justice, lorsqu'on réussissait à le convaincre. » Je me figure aisément que ces deux personnages seraient vite entrés dans les mêmes sentiments, s'ils s'étaient placés au même point de vue ; mais l'un était un homme d'église, l'autre un politique : deux classes d'hommes que l'on ne trouve pas toujours disposés à s'entendre.

« Colbert, dit un historien, avait une tête carrée et forte, le teint clair et mat, des traits

---

[1] Latour, p, 32.

grands et réguliers, relevés par une expression de résolution et d'énergie. L'œil était perçant sous des sourcils épais. Ordinairement, il avait l'air grave et sérieux. Quand il le voulait, il savait prendre une expression remarquable de bonté et d'intérêt; mais quand il était contrarié et que quelque chose l'importunait, son regard devenait dûr et sévère ; il fronçait le sourcil, et d'un air tellement redoutable, qu'il mettait en fuite les solliciteurs les plus audacieux... (1). »

Lorsque le tour de M. Dudouyt fut arrivé, il se présenta modestement, mais sans peur, devant le ministre :

—« Monseigneur, lui dit-il, j'ai déjà eu l'honneur de vous représenter les maux incalculables que fait à l'Eglise du Canada la traite des boissons enivrantes aux sauvages, telle qu'elle se pratique, sans aucun frein, sans restriction. Veuillez donc m'entendre de nouveau sur ce sujet qui intéresse si vivement l'avenir du christianisme en Amérique, et me permettre de vous exposer les raisons qui semblent réclamer absolument que l'on apporte plus de modération dans le trafic des boissons avec les sauvages du Canada.

---

[1] *Revue de Montréal*, t. II, p. 53.

—« Vous êtes des gens intraitables, » repartit vivement le ministre, d'un ton haut et fort sévère : ce qui, comme le fait remarquer M. Dudouyt, était contre la coutume dans les audiences publiques.—« Vous voulez sans cesse vous mêler de ce qui ne vous regarde pas. Parce que vous vivez loin du Soleil, vous pensez échapper à son influence ; vous ne cherchez qu'à entreprendre sur l'autorité du roi, sous prétexte qu'il est loin de vous. De quoi vous mêlez-vous donc ? Que ne bornez-vous votre action à prêcher, à exhorter au bien, à administrer les sacrements ?

—« Nous nous mêlons de ce qui regarde notre ministère, répondit avec dignité M. Dudouyt. La traite des boissons enivrantes intéresse le salut des âmes des pauvres sauvages qui nous sont confiées. Nous devons chercher à réprimer les désordres ; et je viens vous prier de nous aider dans ce travail, en apportant les remèdes qui sont en votre pouvoir.

« Voici la résolution de six professeurs de la Sorbonne, qui prouve que nous n'avons pas outrepassé les limites de nos attributions dans la lutte entreprise contre le trafic des boissons enivrantes.

—« Il y dix ans que je connais cette résolution, repartit Colbert. Que M. l'évêque

de Québec se borne à prêcher et à confesser. Ne me parlez plus de cette question-là. »

M. Dudouyt comprit que ce n'était pas le temps d'insister sur ce sujet.

—« Alors, dit-il à Colbert, souffrez que je vous parle des besoins du clergé canadien pour sa subsistance.

—« Mais, répliqua vivement le ministre, Sa Majesté n'a-t-elle pas donné dans ce but deux abbayes à M. l'évêque du Canada ?

—« Oui, monseigneur ; mais c'est à peine si l'on peut retirer deux mille livres, à cause des charges énormes attachées à ces abbayes, et des réparations coûteuses qu'il y faut faire tous les ans.

—« Vous n'êtes jamais contents, et vous appréciez peu les bienfaits du roi. Il y a bien des gens qui, pour ces abbayes, donneraient un fort revenu.

—« Il ne tient qu'au roi de les reprendre, dit M. Dudouyt, et Mgr de Laval les remettra volontiers entre les mains de Sa Majesté, si Elle daigne lui assigné un autre revenu qui puisse le faire vivre, ainsi que son clergé. »

Colbert ne répliqua pas davantage. Il congédia M. Dudouyt, en lui répétant de nouveau que le clergé canadien devait se borner à prêcher, et à administrer les sacrements.

« Je lui ai parlé et l'ai écouté fort doucement, quoiqu'il me traitât d'un air très austère, écrivait M. Dudouyt à Mgr de Laval ; il m'a paru entièrement préoccupé contre vous et tout votre clergé. »

Les ministres se croient souvent obligés de faire du zèle et vont facilement au delà des intentions du maître. On ne peut douter cependant qu'à cette époque la cour ne fût très prévenue contre l'évêque et le clergé du Canada, surtout contre les Jésuites. Frontenac, pour détourner l'attention des accusations portées contre lui par l'intendant Duchesneau, de faire la traite du castor avec les sauvages et de vendre ses pelleteries aux Anglais, accusait à son tour les Jésuites de ne se montrer si opposés à la traite de l'eau-de-vie que pour cacher leur propre négoce de peaux de castors. Non seulement il avait écrit dans ce sens à la cour, mais il entretenait des agents à Paris, entre autres les sieurs Saint-Aubin et Barrois, qui publiaient toutes sortes de calomnies contre l'intendant, l'évêque et son clergé. Au témoignage de M. Dudouyt, la cour était fatiguée d'entendre parler des affaires du Canada. On avait vu Perrot, gouverneur de Montréal, profiter de sa position pour s'enrichir au moyen du commerce et des congés. Il avait un comptoir

ouvert sur l'île qui porte son nom, et ne se gênait nullement d'enfreindre les lois du pays. Frontenac l'avait fait arrêter et passer en France; et maintenant il était accusé lui-même de faire un commerce de contrebande; puis il portait à son tour, pour s'abriter un peu, une accusation analogue contre les Jésuites, profitant de la même occasion pour faire des insinuations méchantes contre le clergé du Canada :

« Presque tous les désordres de la Nouvelle-France, écrit-il à Colbert, viennent de l'ambition des ecclésiastiques, qui veulent ajouter à leur autorité spirituelle un pouvoir absolu sur le temporel, et persécutent ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis. »

Colbert avait fini par se laisser préjuger contre le clergé canadien et son évêque. Ecrivant à l'intendant Duchesneau :

« On voit clairement, dit-il, que le dit sieur évêque est un homme de bien et fait bien son devoir; mais il ne laisse pas d'affecter une domination qui passe de beaucoup au delà des bornes que les évêques ont dans tout le monde chrétien et particulièrement dans le royaume... Il serait peut-être bon, ajoutait-il, qu'il n'eût pas de séance dans le Conseil. Vous devez examiner s'il n'y aurait pas moyen de lui donner à lui-même l'envie de n'y plus venir. Mais

conduisez-vous en cela avec beaucoup de retenue, et prenez garde que l'on ne découvre ce que je vous écris sur ce point... »

Ainsi, il n'y avait pas deux ans qu'avait paru l'édit de 1675, et Colbert paraissait regretter l'influence que cet édit donnait à Mgr de Laval au Conseil, où il occupait la deuxième place ! Il aurait voulu le forcer à s'éloigner lui-même du Conseil ! Tout cela, parce que le prélat y tenait tête à Frontenac et aux partisans du commerce illimité des boissons enivrantes, parce qu'il voulait protéger les âmes des pauvres sauvages contre l'avarice sordide des traitants !

Plus judicieux que Frontenac, on pourrait dire même plus chrétien, se montrait, un siècle plus tard, M. Gage, un protestant, gouverneur de Montréal après la conquête, lorsqu'il rendait, pour le bien de ses subordonnés, deux ordonnances très sévères, l'une contre les marchands qui, sans sa permission, allaient vendre des boissons dans les campagnes, l'autre prohibant le débit des liqueurs enivrantes tant aux soldats qu'aux sauvages, et fixant même la quantité qu'on ne devait jamais dépasser quand on en vendait aux habitants ([1]).

---

[1] *Bibliothèque Canadienne*. t. IV, p. 114.—*Mémoires de la Société historique de Montréal*, 5e livraison, p. 90.

« Les sauvages ne boivent jamais que pour s'enivrer, » écrit Charlevoix : un demi-siècle plus tard, un voyageur écrivait également : « Tous les sauvages en général aiment l'eau-de-vie. Ils ont une passion violente pour cette liqueur, qui est un présent funeste pour eux, car ils deviennent furieux aussitôt qu'ils en ont bu ; ils se battent et se tuent entre eux... (1). »

Bien que M. Dudouyt eût été reçu très froidement par Colbert dans l'audience du 27 avril, ses paroles n'en avaient pas moins produit quelque effet sur l'esprit du ministre. On était justement dans le temps pascal ; Colbert qui était un homme de foi et un chrétien pratiquant, se plaignit un jour à l'un des principaux commis de son ministère, Bellinzani, qu'on lui refusait l'absolution parce que sur la question de la traite de l'eau-de-vie aux sauvages il professait des opinions différentes de celles du clergé canadien et des docteurs de Sorbonne. Il voulut donc revoir M. Dudouyt ; et après avoir pris quinze jours pour réfléchir et faire étudier de nouveau par ses avocats l'opinion de la Sorbonne, il le fit mander à Sceaux, à sa demeure princière, où il tenait, paraît-il, une

---

[1] *Voyage au Canada de 1751 à 1761*, p. 144.

sorte de cour qui ne laissait pas de porter ombrage même à Louis XIV ([1]).

« Il me donna audience mardi le 11 mai, écrit M. Dudouyt à Mgr de Laval. Ce fut après que tout le monde fut expédié, et parti pour retourner à Paris. Il me fit appeler en la salle proche de son cabinet, et fit sortir ses domestiques. Je restai seul avec lui près de trois quarts d'heure; il me parla et m'entendit avec patience, même assez doucement, excepté quelque chose au fait du cas réservé. »

—« Je connais votre zèle, dit Colbert à M. Dudouyt: vous voudriez détruire les vices jusque dans la racine, et vous faites ce que de bons missionnaires doivent faire. Mais ne faut-il pas tolérer bien des choses, comme on fait partout ailleurs ? Vous voulez pousser les choses à une trop grande perfection. »

—« Si les sauvages, répondit M. Dudouyt, n'avaient pas plus de penchant à l'ivrognerie que les peuples de l'Europe, on ne songerait pas au Canada à se conduire d'une manière différente d'ailleurs. Toute la difficulté consiste à bien comprendre la différence entre nos sauvages et les autres peuples, par rapport à l'usage des boissons. »

---

[1] Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, 2e partie, t. I, p 359.

Puis il se mit en frais de faire saisir au ministre cette différence, le penchant irrésistible des sauvages pour l'ivrognerie, et les désordres qu'ils commettent dans leur ivresse :

—« S'il y a, dit-il, dans une bourgade, de la boisson à la discrétion des sauvages, ils s'enivrent ordinairement tous, jeunes, vieux, grands, petits, femmes et enfants. S'il y a de la boisson pour deux jours, l'ivrognerie dure deux jours; s'il y en a pour une semaine, elle dure une semaine; s'il y en a pour un mois, elle dure un mois. En Europe, on ne voit jamais toute une ville, toute une commune s'enivrer, ni l'ivrognerie d'un particulier durer des semaines et des mois. Les peuples civilisés ne commettent pas, dans leur ivresse, des crimes si nombreux et si grands que les sauvages : ceux-ci, au contraire, font alors tout ce dont des barbares sont capables. Voilà ce que nous avons dit aux Docteurs de la Sorbonne, et c'est la stricte vérité. »

Le nom de la Sorbonne fit tressaillir Colbert : « Vous exagérez les choses, dit-il; j'ai pris information de personnes qui connaissent bien le Canada : elles ne tiennent pas le même langage que vous.

—« Tous ceux qui ne sont pas intéressés vous rendront le même témoignage que moi.

—« Et qu'entendez-vous par personnes intéressées ?

—« J'entends des personnes qui, au moyen des boissons, veulent soutirer aux sauvages des peaux de castors, sans se mettre en peine des désordres, ni s'occuper de leur propre salut ou de celui des sauvages.

—« M. Talon ne pense pas comme vous, répliqua Colbert; et cependant ce n'est pas un homme intéressé dans l'affaire. »

Ceci était faux: si l'intendant Talon, durant son séjour au Canada, ne pratiquait pas directement et par lui-même la traite des boissons, il la faisait par son neveu Perrot, qu'il avait fait nommer dans ce but gouverneur de Montréal.

—« M. Talon est la cause de tout le trouble où nous nous trouvons, répondit M. Dudouyt. C'est lui qui, en 1668, à la veille de quitter le Canada pour la France, fit lever par le Conseil toutes les défenses qui, depuis trente ans, opposaient un frein salutaire à la vente désordonnée des boissons enivrantes aux sauvages. Depuis ce temps, les désordres n'ont point eu de bornes.

« Il faut nécessairement garder au moins la modération dans la traite des boissons aux sauvages. Mieux vaudrait ne leur en pas

vendre du tout; mais enfin si ce commerce se fait uniquement dans les habitations, tout se passera à la vue et à la connaissance du public; et alors il sera plus facile de remédier aux désordres.

« A Tadoussac, depuis vingt ans, les fermiers du roi voient à ce que l'on ne vende jamais de boisson à un sauvage en quantité suffisante pour l'enivrer. Veuillez ordonner, monseigneur, qu'il en soit ainsi partout, et que le Conseil y tienne la main.

—« Mais pourquoi, dit Colbert, faire un cas réservé du péché de ceux qui enivrent les sauvages ? En use-t-on de même en France et ailleurs ?

—« C'est parce que les boissons ont pour nos sauvages un effet plus désastreux que pour les peuples d'Europe. Un évêque peut-il voir sans gémir son Eglise périr entre ses mains, et ne pas chercher à employer tous les remèdes pour conjurer ce malheur ?

—« Le christianisme a-t-il péri, depuis douze ans que le roi prend soin du Canada ?

—« On s'est efforcé, par les ordonnances, les peines et les amendes, d'empêcher les excès; et, dans les lieux où il n'y a pas eu de frein, le christianisme en a souffert: témoin, l'Acadie, où l'on a dû fermer deux ou trois églises.

Ce que nous avons exposé aux docteurs de Sorbonne est l'exacte vérité.

—« Vous exagérez les choses ; il ne faut pas faire de cela un cas réservé. Si M. l'évêque excommunie, on en appellera comme d'abus.»

M. Dudouyt ne put réussir à convaincre Colbert qu'il fallait apporter quelques restrictions à la vente des boissons aux sauvages. Il recommanda cependant à Mgr de Laval de préparer un mémoire bien précis, dans lequel on ferait connaître les différents désordres causés par la vente des boissons aux sauvages, les ordonnances rendues contre ce commerce depuis le commencement de la colonie, les malheurs causés à l'Eglise du Canada par ce négoce. La cour avait chargé l'intendant Duchesneau de préparer lui-même un rapport sur ce sujet. En attendant que les deux mémoires fussent envoyés, et qu'elle pût prendre une décision, M. Dudouyt conseillait à l'évêque de suspendre les peines spirituelles, et spécialement le cas réservé, afin de disposer Colbert à faire adopter quelque mesure de restriction contre la traite de l'eau-de-vie, et de lui ôter tout prétexte d'aigreur contre le clergé.

Le prélat, toujours accessible aux conseils de la sagesse et de la prudence, consentit à ce que lui demandait M. Dudouyt.

Il prépara aussi son mémoire contre la traite de l'eau-de-vie. M. Duchesneau en fit un, de son côté : il ne contredisait en rien celui de l'évêque.

En même temps, le roi ordonna à Frontenac de convoquer en assemblée vingt des principaux habitants de la colonie, et de recueillir leurs suffrages, ainsi que ceux du Conseil, sur la liberté absolue du trafic des boissons enivrantes avec les sauvages. Le Conseil, réuni le 10 octobre 1678, désigna les personnes qui feraient partie de l'assemblée : c'étaient presque tous des citoyens engagés dans le commerce avec les sauvages, et par conséquent gagnés d'avance à la liberté de la traite de l'eau-de-vie. L'assemblée eut lieu le 28 octobre, avec le résultat fatal qu'avaient prévu tous les hommes sages et clairvoyants. Les conseillers Dupont et De Peyras furent chargés d'aller porter à la cour le vote de l'assemblée, qui donnait gain de cause aux prétentions de Colbert, Talon et Frontenac. La situation était critique pour l'Eglise du Canada.

Mgr de Laval, malgré toutes les raisons humaines qui semblaient le retenir au pays, les fréquentes indispositions qu'il éprouvait, les travaux de son séminaire qui étaient en marche, les fatigues d'une longue visite pastorale qu'il

venait de terminer, se décida à entreprendre un troisième voyage en France, afin d'appuyer lui-même les efforts de M. Dudouyt à la cour, pour obtenir, non pas le renouvellement des anciennes défenses contre la traite de l'eau-de-vie,—il n'y fallait plus songer—mais au moins le maintien de certaines restrictions dans le commerce des boissons enivrantes avec les sauvages :

« Aujourd'hui, dit Ferland, que les passions de l'époque se sont tues depuis longtemps, il est impossible de ne pas admirer l'énergie que déployait le noble évêque, implorant la pitié du monarque pour les pauvres sauvages de la Nouvelle-France, avec tout le courage que montrait Las-Casas, lorsqu'il plaidait la cause des sauvages de l'Amérique espagnole. Dédaignant les hypocrites clameurs de ces hommes qui prostituaient le nom de commerce pour couvrir leurs spéculations et leurs rapines, il s'exposa aux mépris et aux persécutions pour sauver les restes de ces vieilles nations américaines, pour garantir son troupeau de la contagion morale qui menaçait de s'appesantir sur lui, et pour ramener dans la bonne voie les jeunes gens qui allaient se perdre au milieu des tribus sauvages. »

CHAPITRE XVIII

TROISIÈME VOYAGE DE MGR DE LAVAL EN FRANCE.—DERNIÈRES ANNÉES D'ADMINISTRATION

Ordonnance royale sur la traite de l'eau-de-vie.—On revient plus tard aux anciennes défenses.—Edit royal sur les dîmes et la fixité des cures.—Le diocèse de Québec et l'archevêché de Paris.—Concession à Mgr de Laval du terrain de l'église de la Basse-Ville.—Rappel de Fronteuac.—Mgr de Laval et M. de la Barre.—Patriotisme de l'évêque.—Expédition malheureuse du gouverneur.—Mgr de Laval donne tous ses biens au séminaire.—Visite pastorale de 1681.—Etat de la colonie française. 1678-1684.

1678 ! L'année de la paix de Nimègue, de l'annexion de la Franche-Comté, de la Flandre presque entière et de l'Alsace à la France ! C'est bien à cette époque que Louis XIV, qui venait de triompher à la fois de la Hollande, de l'Espagne et de l'Empire, se trouvait à l'apogée de sa gloire. Pouvait-il y avoir la moindre place, dans ses préoccupations, pour les affaires du Canada ? Il accueillit cependant avec beaucoup de faveur Mgr de Laval; puis il le renvoya pour le règlement des affaires de son diocèse à son confesseur, le P. La Chaise,

et à l'archevêque de Paris. Ces deux personnages étudièrent avec soin durant l'hiver les mémoires venus du Canada ; M. Dudouyt nous apprend que Bossuet, lui aussi, les parcourut, et qu'il donna son opinion à Colbert : puis, au mois de mai 1679, fut rendue la célèbre ordonnance que le lecteur connaît déjà, qui défendait « de porter de l'eau-de-vie aux bourgades des sauvages éloignées des habitations françaises (1). »

Cette ordonnance donnait évidemment gain de cause à Mgr de Laval contre Talon et Frontenac, puisque ceux-ci réclamaient depuis longtemps la liberté absolue de la traite de l'eau-de-vie. Elle n'était pas sans doute la perfection : le prélat aurait préféré le renouvellement de toutes les anciennes défenses contre la vente des boissons enivrantes aux sauvages ; mais par esprit de conciliation il s'était contenté de demander qu'il fût défendu de porter des boissons enivrantes aux sauvages dans les bois, loin des habitations, et il l'avait obtenu.

Si cette ordonnance eût été bien exécutée, elle eût produit d'heureux résultats pour la colonie et empêché bien des désordres. Mais quand on songe que l'exécution en avait été

(1) *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 235.

confiée à Frontenac lui-même! Ce gouverneur accordait, moyennant finance, des congés de chasse, et l'on allait dans les bois jusqu'à des centaines de lieues: la colonie se désertait, les terres restaient incultes: les coureurs de bois emportaient avec eux quantité de boissons, qu'ils trafiquaient avec les sauvages pour avoir leurs pelleteries. Les sauvages n'avaient plus besoin de descendre jusqu'à la colonie française, et celle-ci se voyait privée de l'avantage de commercer avec eux. Souvent même les coureurs de bois allaient porter leurs pelleteries aux Anglais.

Si alarmant devint ce désordre, que la cour défendit absolument d'aller chasser à plus d'une lieue à la ronde en dehors des terres défrichées, et au gouverneur d'en accorder la permission. Mais Frontenac venait de se faire autoriser à donner des congés de chasse sans limites déterminées pour la distance, bons pour trois mois, du 15 janvier au 15 avril de chaque année (1) : et c'est à lui qu'était confiée l'exécution de l'ordonnance qui défendait de porter de l'eau-de-vie aux sauvages en dehors des habitations françaises !

Pour comble de malheur, Mgr de Laval s'é-

---

(1) *Edits et Ordonnances*, t. I, pp. 86, 230.

tait privé lui-même de l'emploi des peines spirituelles contre les fauteurs de la traite de l'eau-de-vie : il avait promis à la cour, par mesure d'essai, de limiter son cas réservé, au moins pour trois ans, au péché de ceux qui enfreindraient l'ordonnance du 24 mai 1679.

Les désordres devinrent si considérables au Canada, que M. de la Barre, qui succéda à Frontenac en 1682, se vit obligé de faire des ordonnances spéciales contre la traite de l'eau-de-vie aux sauvages : elles ne furent pas mieux exécutées que l'édit de 1679. M. de Denonville regardait la traite de l'eau-de-vie comme « l'un des plus grands maux du Canada. » M. Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, écrivait en 1691 : « Il y a vingt-six ans que je suis en ce pays ; et j'ai vu nos missions algonquines florissantes et nombreuses toutes détruites par l'ivrognerie. » M. Le Roy de la Potherie écrivait de Montréal le 2 juin 1699 : « Je suis témoin de beaucoup d'ivrognerie en cette ville. Ce ne sont que combats entre les sauvages, qui se mangent le nez, les oreilles, le visage. Le peu de police qu'on fait observer dans tous les petits cabarets est cause de tous ces dérèglements.... »

On fut obligé plus tard de revenir aux anciennes défenses contre la traite de l'eau-de-

vie aux sauvages : grâce à ces défenses et au bon ordre qui s'en suivit, M. de Callières put signer avec les Iroquois la fameuse paix de Montréal de 1701. MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient à la cour en 1704 : « L'ordonnance du roi qui défend la traite de l'eau-de-vie aux sauvages a été publiée, au contentement des gens de bien de ce pays. Nous tiendrons la main à son exécution, afin d'empêcher le désordre dont cette traite était suivie.... »

Mgr de Laval vivait encore à cette époque : ah! que les événements bons et mauvais qui s'étaient succédé au Canada depuis qu'il y était lui donnaient raison quant à sa manière de voir par rapport à la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages !

Nous avons vu aussi comme les événements lui donnèrent également raison dans la question de l'amovibilité des curés. L'édit de 1679 « concernant les dîmes et cures fixes » paraissait tout d'abord une victoire pour Frontenac, puisqu'il y était déclaré que les dîmes appartiendraient au curé de la paroisse « où il serait établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant. » Le roi dérogeait expressément à son décret d'érection du séminaire de Québec, dans lequel il avait ac-

cordé à l'évêque et à ses successeurs « la faculté de révoquer et destituer les prêtres par eux délégués dans les paroisses pour y faire les fonctions curiales. »

Mgr de Laval apporta la meilleure volonté du monde à l'exécution de l'édit de 1679 : « Nous travaillons fortement, M. l'évêque et moi, écrit M. de Meulles en 1682, à l'établissement des curés fixes. Je l'ai trouvé extrêmement raisonnable sur ce sujet... » Le prélat dressa, de concert avec le gouverneur et l'intendant, un plan général des paroisses et des succursales de paroisses que l'on pouvait former dans toute l'étendue de la colonie. Il eut avec eux plusieurs conférences pour déterminer le montant qui devait être alloué pour la subsistance de chaque curé. Son vicaire général alla de sa part fixer et installer un certain nombre de prêtres dans les endroits qui paraissaient le plus en état de recevoir des curés résidents. Au témoignage de l'intendant Duchesneau, il leur avait recommandé « de se contenter des vivres les plus simples et du seul nécessaire pour leur entretien. » Aucune paroisse, cependant, ne se trouva en état de fournir suffisamment pour la subsistance de son curé, à moins qu'on ne donnât à cette paroisse une trop grande étendue. L'article de l'édit

de 1679 qui laissait aux seigneurs et aux habitants à suppléer à l'insuffisance de la dîme fut jugé absolument impraticable; et il fallut que le roi se décidât à accorder une somme annuelle de dix-huit mille livres pour donner des portions congrues aux curés qui en avaient besoin. Sur cette somme on prenait douze cents livres pour aider à la construction des églises, car l'article de l'édit qui donnait le titre de patrons aux seigneurs qui bâtiraient des édifices religieux, resta toujours lettre morte. L'intendant Duchesneau écrivait en 1681 : « Il n'y a pas un particulier dans ce pays qui soit en état de bâtir des églises, de quelque manière que ce soit. »

Mgr de Saint-Vallier s'appliqua aussi bien que Mgr de Laval à mettre à exécution l'édit de 1679; les gouverneurs et les intendants qui se succédèrent au Canada, à partir de Frontenac, ne cessèrent de réclamer des curés fixes dans les paroisses: et cependant, d'après Mgr Dosquet, « sur environ cent paroisses qui, en 1730, composaient le diocèse de Québec, il n'y en avait qu'une vingtaine qui fussent remplies par des curés en titre: toutes les autres, ajoutait-il, dont un grand nombre ne sont pas même érigées en paroisses, ne sont desservies que par de simples missionnaires. » Et comment pou-

vait-il en être autrement dans un pays nouveau, qui se colonisait au jour le jour, où tout était à créer, où rien n'était stable ? Voilà ce qu'avait compris Mgr de Laval en unissant toutes les cures à son séminaire et les faisant desservir par ses prêtres en qualité de missionnaires.

« La manière de desservir les églises, écrivait en 1730 Mgr Dosquet, est purement de discipline, différant selon les temps, les lieux et les besoins des peuples. C'est donc aux usages et aux besoins du pays qu'il faut s'en rapporter. Jamais il n'a été fait dans l'Eglise de loi générale qui oblige les évêques à fixer tous les curés; mais y en eût-il pour les pays établis, il n'en fut jamais pour les Eglises naissantes, où il ne serait ni avantageux ni possible de les exécuter; en particulier, au Canada, on n'en a jamais observé ni connu de pareille...»

On ne pouvait dire d'une manière plus claire que l'édit de 1679 sur les cures fixes était regardé comme impraticable. Une seule chose lui donnait quelque valeur: c'est qu'il confirmait l'établissement de la dîme. Les curés en profitèrent pour se la faire payer; mais ils n'en continuèrent pas moins généralement à rester unis au séminaire et à lui rendre compte de leurs revenus. Cela intriguait Frontenac, qui

prit la peine d'adresser, en 1694, une circulaire aux curés « pour savoir si c'était comme simples missionnaires, ou comme curés fixes, qu'ils desservaient leurs paroisses ! »

Les deux principales questions qui avaient amené en France Mgr de Laval, celle de la traite de l'eau-de-vie et celle des cures fixes, ayant été réglées de bonne heure au printemps de 1679, le prélat aurait pu retourner immédiatement dans son diocèse. Il ne revint cependant au Canada que l'année suivante. Plusieurs autres affaires le retinrent en France ; une, entre autres, que l'on croyait à jamais réglée par la bulle d'érection de l'évêché de Québec : ce diocèse allait-il rester sous la dépendance immédiate du saint-siège, ou relèverait-il de quelque métropole de France ? Il est probable que c'est Harlay lui-même qui avait soulevé de nouveau la question ; il l'avait même réglée d'avance en sa faveur, car M. Dudouyt écrivait en 1677 à Mgr de Laval : « L'évêché de Québec relèvera de l'archevêché de Paris : M. de Bellinzani me l'a dit ces jours passés. » Toutefois les difficultés qui existaient à cette époque entre la cour de France et le saint-siège, à cause de la Régale, et qui s'aggravèrent encore par la fameuse déclaration de 1682, ne favorisaient aucunement la

négociation de cette affaire à Rome ; aussi n'en est-il nullement question dans la correspondance de Mgr de Laval avec le pape Innocent XI. Rien ne fut fait à ce sujet du temps de ce souverain pontife. Harlay vint à mourir en 1695 ; et la question de la dépendance de Québec de la métropole de Paris fut enterrée avec lui. L'Eglise du Canada continua, pour son plus grand bien, à ne relever que du saint-siège.

Une autre question, au contraire, revient souvent dans la correspondance de Mgr de Laval avec le pape Innocent XI : celle de l'union canonique des abbayes de Maubec et de Lestrées à son évêché. Le prélat n'attendait que cela pour ériger définitivement son chapître, voulant assurer à ses chanoines des menses convenables au moyen du revenu de ces abbayes. Innocent XI (Odescalchi), dont le caractère ferme et courageux avait tant de ressemblance avec celui de Mgr de Laval, ne cessait de lui témoigner la plus grande bienveillance ; mais il finit par lui dire que les ordres religieux dont dépendaient ces abbayes mettaient des obstacles insurmontables à l'union ; et cette union ne put se faire que plus tard, du temps de Mgr de Saint-Vallier.

Mgr de Laval profita de son séjour en

France pour solliciter quelques faveurs pour son Eglise. Une des plus importantes qu'il demanda et obtint de la cour fut la concession du terrain où est située aujourd'hui l'église de la basse-ville de Québec. Cette église, sous le titre de Notre-Dame-des-Victoires, fut bâtie par Mgr de Saint-Vallier; mais le terrain où elle s'élève fut donné à Mgr de Laval, sous le gouvernement de M. de la Barre, successeur de Frontenac. Depuis plusieurs années, du reste, la messe se disait tous les dimanches et fêtes dans une maison particulière pour les citoyens de la basse-ville qui ne pouvaient aller à l'office de la paroisse: ce fut assez longtemps chez M. de La Chenaie.

Mgr de Laval revint au Canada dans l'automne de 1680. On ne parlait au pays que des discussions entre Frontenac et l'intendant Duchesneau. Le gouverneur avait reçu à maintes reprises de sévères avertissements de la cour ; en même temps, on avait eu pour lui de grands ménagements à cause de ses éminentes qualités. Tout récemment encore, le roi avait dû flatter sa vanité en ordonnant à Mgr de Laval de lui accorder dans la cathédrale de Québec tous les honneurs rendus au gouverneur général de la Picardie, dans la cathédrale d'Amiens, en France. Mais ni avertissements ni faveurs

n'avaient pu adoucir le caractère de Frontenac. Plusieurs mémoires furent adressés contre lui à la cour ; et le roi se décida à le rappeler de son gouvernement : « On a jugé, écrit M. Dudouyt à Mgr de Laval, qu'on ne pouvait mettre la paix dans le pays qu'en rappelant M. de Frontenac. » Il fut remplacé par M. de la Barre, et l'intendant Duchesneau par M. de Meulles.

« M. de Meulles va être intendant, écrit encore M. Dudouyt... J'ai été le saluer ; il est parent de Mme Colbert. Il a de la bonté et de la facilité. M. Bégon m'a dit qu'il lui recommanderait les intérêts de l'Eglise du Canada. »

En envoyant au Canada MM. de la Barre et de Meulles, le roi voulut bien écrire lui-même à Mgr de Laval pour lui faire part de ses bons sentiments : le prélat lui répondit avec reconnaissance :

« L'honneur que Votre Majesté m'a fait de m'écrire que M. de Meulles a ordre de conserver ici avec moi une parfaite intelligence en toutes choses et de me donner toutes les assistances qui pourront dépendre de lui, est une marque si sensible de la bonté qu'Elle a pour cette nouvelle Eglise et pour l'évêque qui la gouverne, que je me sens obligé d'en rendre à

Votre Majesté ma très humble reconnaissance.

« Comme je ne doute pas que ce nouvel intendant dont Elle a fait choix ne fasse avec plaisir ce qu'Elle lui a ordonné, je puis aussi assurer Votre Majesté que, de ma part, j'aurai toute la correspondance que je dois avoir avec lui, et que je ferai toute ma vie ma plus grande joie d'entrer dans les intentions de Votre Majesté pour le bien général de ce pays, qui fait partie de ses états. »

Le prélat fit preuve immédiatement de bonne volonté en s'empressant d'assister à une assemblée que M. de la Barre convoqua le 10 octobre 1682, peu de jours après son arrivée à Québec, pour aviser aux moyens de tenir en respect les Iroquois, qui commençaient à menacer la colonie et maltraitaient déjà nos alliés, les Illinois, les Outaouais et les Miamis. Il fut décidé qu'avant d'entreprendre contre eux une nouvelle campagne, il fallait épuiser les moyens de pacification, et surtout demander des secours à la mère patrie.

M. de la Barre était arrivé ici avec tous les vieux préjugés contre l'évêque : écrivant au marquis de Seignelay :

« Ce qui nous fera le plus de peine en ce pays, disait-il, sera l'esprit de M. l'évêque qui, par toutes sortes de moyens, veut maintenir

une autorité dans la politique et le civil, comme il l'a dans le spirituel, et se sert de l'une à tout propos pour parvenir à l'autre.... »

Ces préjugés se dissipèrent lorsqu'il vit le prélat si bien disposé à s'entendre avec lui pour le bien de la colonie; et il s'empressa même d'écrire au marquis de Seignelay pour corriger sa première impression :

« Nous avons, disait-il, extrêmement travaillé, M. l'évêque et moi, pour l'établissement des paroisses du pays. Je vous envoie l'état que nous en avons arrêté, Nous en avons l'obligation à M. l'évêque, qui est très bien intentionné pour le pays, et auquel on doit ajouter créance. »

M. de Seignelay adressa à Mgr de Laval des lettres pleines de bienveillance; et le prélat lui répondit sur le champ :

« Je ne puis assez vous témoigner la joie que vos lettres m'ont donnée, quand j'y ai lu que Sa Majesté est satisfaite de la bonne intelligence que je conserve pour les intérêts de son service avec M. le gouverneur et M. l'intendant. »

Dans l'assemblée tenue à Québec le 10 octobre 1682, on avait décidé qu'il fallait demander incessamment des secours à la mère patrie pour tenir en respect les Iroquois ; ces

secours tardaient à venir. Au printemps de 1684, le danger d'une attaque contre la colonie devint si imminent, que le gouverneur dépêcha un navire en France pour en informer le marquis de Seignelay et le prier de se hâter d'envoyer des troupes. Le patriotisme de Mgr de Laval n'y peut tenir; et il écrit lui-même directement au roi pour joindre sa prière à celle de M. de la Barre :

« Sire, le marquis de Seignelay informera Votre Majesté de la guerre que les Iroquois ont déclarée à vos sujets de la Nouvelle-France, et lui exposera la nécessité d'y envoyer un secours capable de détruire, s'il se peut, cet ennemi qui s'oppose depuis tant d'années à l'établissement de cette colonie.... Puisqu'il a plu à Votre Majesté de me choisir pour le gouvernement de cette Eglise naissante, je me sens obligé plus que personne de lui en représenter les besoins. Les soins paternels qu'Elle a toujours eus pour nous ne me laissent aucun lieu de douter qu'Elle ne donne les ordres nécessaires pour le plus prompt secours qu'il sera possible : sans cela ce pauvre pays serait exposé à un péril voisin de sa ruine.... »

La prière du vieil évêque fut entendue: le roi envoya quelques troupes au Canada ; et Mgr de Laval s'empressa de l'en remercier :

« Les troupes que Votre Majesté nous a envoyées pour nous défendre contre les Iroquois, le terrain qu'elle nous a accordé pour l'église succursale de la basse-ville, et les fonds qu'elle a alloués tant pour rebâtir le clocher de la cathédrale que pour aider à la subsistance des curés, voilà autant de grâces qui m'obligent à remercier Votre Majesté, et me font espérer qu'Elle voudra bien continuer ses bontés royales à notre Eglise et à toute la colonie. »

On connaît la malheureuse campagne de M. de la Barre contre les Iroquois : il la commença avec trop d'hésitations, et la conduisit sans talent et sans succès. Il se crut obligé d'accepter à l'Anse-de-la-Famine, une paix honteuse, par laquelle il abandonnait nos alliés les Illinois à la vengeance de ces barbares, et consentait à décamper lui-même dès le lendemain. Ce triste résultat humilia les Canadiens et affligea profondément Mgr de Laval. Il n'était, du reste, que le prélude de grands malheurs, la ruine des missions chrétiennes aux Cinq-Cantons, le honteux guet-apens tendu aux Iroquois par Denonville et Champigny au fort Frontenac, le massacre de Lachine.

Une seule chose pouvait consoler Mgr de Laval : c'était le zèle de ses prêtres et la sainteté de son Eglise ; c'était le dévouement de

son séminaire de Québec, auquel il venait d'abandonner lui-même tous ses biens. Etant encore à Paris, au printemps de 1680, il fit un acte par lequel il donna à cette institution, pour les fins de l'éducation de la jeunesse canadienne, 1° la seigneurie de Beaupré; 2° une propriété qu'il possédait au Château-Richer; 3° l'île Jésus ; 4° la seigneurie de la Petite-Nation ; 5° tous les meubles, livres, ornements, arrérages de rentes qui se trouveraient en sa possession au moment de sa mort.

Dans l'année qui suivit son retour au Canada, en 1681, il voulut visiter toutes les communautés religieuses et toutes les habitations françaises de son diocèse. C'était une immense entreprise pour un vieillard presque sexagénaire rempli d'infirmités corporelles. Mais, outre le zèle qui le portait à faire plaisir à ses ouailles, il voulait se bien rendre compte de l'état de son diocèse pour travailler ensuite à l'établissement des paroisses en parfaite connaissance de cause. Il fit cette visite pastorale avec l'un de ses grands vicaires, M. de Maizerets: voici son itinéraire :

Après avoir fait la visite canonique des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu, puis donné la confirmation le 26 mai dans la cathédrale, il se rendit le 1er juin à Lotbinière, puis successi-

vement à Batiscan, à Champlain, au Cap-de-la-Madeleine, aux Trois-Rivières, à Sorel, à Chambly, à Saint-Ours et à Contrecœur, à Verchères, à Boucherville, à Repentigny, à La Chenaie, puis enfin à Montréal, où il était le 19 juin.

De Montréal, il traversa à Laprairie chez les PP. Jésuites, puis à leur mission sauvage du Saut-Saint-Louis. Il revint ensuite à Montréal où il officia le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, que les Sulpiciens venaient de faire construire : eux habitaient alors leur première maison, que l'on peut voir encore de nos jours, en face de la Douane : le séminaire qu'ils occupent maintenant ne fut commencé qu'en 1685.

Après avoir visité les communautés religieuses de Montréal, la Congrégation de Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu, Mgr de Laval se rendit à l'île Jésus, devenue sa seigneurie, et à l'unique paroisse qui s'y trouvait encore, Saint-François-de-Sales ; puis, revenant vers Québec, il arrêta successivement à Longueuil, à Varennes, à La Valtrie, à Nicolet, à Bécancour, à Gentilly, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à Deschambault.

Il ne prit pas le temps de se reposer à Québec, en passant ; mais dès le 29 juillet il était rendu

à l'île-aux-Oies, à plus de vingt lieues en bas du fleuve. De là il traversa au Cap-Saint-Ignace, puis à Saint-Thomas, à Saint-Michel, à Beaumont, et enfin à Saint-Joseph-de-Lévis, terme de sa visite pastorale.

Si l'on ajoute à cela la côte Beaupré et l'île d'Orléans, qu'il parcourut bien des fois, les missions de Sillery, de Sainte-Foye et de Lorette, la mission de Tadoussac qu'il visita en 1668, l'île Lamotte, dans le lac Champlain, où il alla également la même année, ou aura à peu près tous les endroits qui reçurent la visite du premier évêque de la Nouvelle-France.

Au retour de sa grande tournée pastorale de 1681, il tomba épuisé de fatigues. Les registres du Conseil Supérieur constatent que le 18 août, huit jours après son arrivée à Québec, « il fut complètement empêché par une maladie dangereuse d'assister au Conseil. » Il n'y reparut que le 20 octobre suivant. Nous lisons dans un mémoire du temps : « Sa Grandeur tomba malade d'une maladie dangereuse. Pendant l'espace de quinze jours, on n'en attendait que la mort. »

Aussitôt que ses forces purent le lui permettre, il s'empressa de rassembler les notes qu'il avait prises dans son voyage avec M. de Maizerets, et prépara un mémoire sur l'établis-

sement des paroisses. Hélas! que de difficultés dans cette tâche! Pour n'en donner qu'un exemple, deux missionnaires se partageaient la côte sud, le premier, M. Morel, de la Rivière-du-Loup à Berthier, le second, M. Volant de Saint-Claude, de Berthier à la Rivière Duchène, ayant chacun un peu plus de soixante familles, disséminées ça et là. Y avait-il lieu d'établir des paroisses fixes dans cette immense étendue de côtes ?

Mgr de Laval avait trouvé dans toute la colonie un peu plus de dix mille français, auxquels il fallait ajouter quinze cents sauvages fixés dans les missions sédentaires.

Il n'y avait encore dans tout le pays que huit ou neuf églises en pierre : les autres étaient en bois, ou en colombages, la plupart couvertes en chaume. Beaucoup de localités n'avaient pas même encore de chapelle : on disait la messe, comme à la basse-ville de Québec, et longtemps à Beauport, dans quelque maison particulière. A plus forte raison, ne voyait-on encore que très peu de presbytères. Le prêtre se mettait ordinairement en pension chez quelque habitant de sa paroisse.

Certes, l'Eglise du Canada était encore bien pauvre, à cette époque : Mgr de Laval venait de le constater *de visu* dans sa visite pastorale

de 1681. Et cependant il aimait cette Eglise, parce qu'il y avait rencontré partout de la bonne volonté. En plusieurs endroits on se mit immédiatement en frais de bâtir des chapelles; mais on y apportait quelquefois tant d'ardeur, que le prélat fut obligé d'annoncer qu'on ne devait le faire qu'avec sa permission et dans les lieux fixés par l'autorité ecclésiastique ([1]).

Nos Canadiens, disséminés ça et là dans les campagnes, attachés à la culture du sol, lui paraissaient avec raison l'espoir de la colonie : chez eux nulle tendance à cet amour désordonné du lucre, à cette passion pour le commerce, pour la traite de l'eau-de-vie, surtout, qu'il voyait se développer d'une manière alarmante chez les habitants des villes; mais en général la pratique de la vertu, l'amour du travail, la sagesse de savoir se contenter de peu. Ce qu'il venait de voir dans nos paroisses canadiennes consolait Mgr de Laval au milieu des peines et des épreuves qu'il rencontrait dans l'exercice de sa charge pastorale.

---

[1] *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 113.

CHAPITRE XIX

MGR DE LAVAL SE DÉMET DE SON ÉVÊCHÉ

Mgr de Laval va porter sa démission au roi.— Erection canonique du chapitre de Québec.—Dons de Mgr de Laval pour la construction de la chapelle du séminaire et pour l'école de Saint-Joachim.—L'abbé de Saint-Vallier choisi pour lui succéder.—Le pape Innocent XI.—Le marquis de Seignelay.—Mgr de Laval, en France, continue à s'occuper de la colonie.—Retour au Canada.

Mgr de Laval gouvernait l'Eglise du Canada depuis vingt-cinq ans, et il était dans la soixante-deuxième année de son âge, lorsque dans l'automne de 1684 il se décida à passer une quatrième fois en France pour aller porter au roi sa démission comme évêque de Québec. Quelle était donc la cause de cette détermination subite, qu'il ne paraît pas avoir laissé pressentir à son clergé ? Etait-il découragé de l'échec humiliant que venait de subir M. de la Barre, dans sa campagne contre les Iroquois ? Il en était sans doute profondément chagrin ; mais il n'était pas homme à se laisser aller au découragement. Croyait-il avoir perdu la confiance de son troupeau ou l'estime de la

cour ? Mais au contraire il était entouré de la vénération de tout le monde : nous en avons la preuve dans une dépêche que M. de Denonville, successeur de M. de la Barre, adressait à la cour l'année suivante : obligé de faire un appel aux armes, et de rassembler le plus de troupes possible pour aller dompter les farouches Iroquois, il ne voyait pas de plus sûr moyen de réussir que de faire revenir le vieil évêque au Canada :

« Je suis obligé de vous dire, écrivait-il au marquis de Seignelay, que Mgr de Laval, l'ancien évêque, serait ici d'un très grand secours. Il me paraît, par toute la colonie, qu'il a si fort le cœur de tout le peuple, que sa présence serait ici très utile pour persuader avec douceur de faire de bon gré ce que l'on serait obligé de faire faire par force. »

Nous avons vu que le prélat avait contracté, dans les fatigues de son apostolat, des infirmités précoces et douloureuses : elles n'étaient pas mortelles, puisqu'il vécut encore plus de vingt ans après sa démission ; mais elles lui rendaient très difficile l'exercice de son ministère pastoral dans un pays aussi rigoureux que le Canada : voilà la raison qu'il allégua pour se démettre de son évêché.

Mais il en avait d'autres qui furent pour lui

plus déterminantes peut-être, et que la sœur Juchereau nous laisse entendre à demi-mot : « Son humilité, dit-elle, lui persuadait qu'un autre en sa place ferait plus de bien que lui. quoiqu'il en fît véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut de son troupeau. » Cela nous semble vouloir dire que le prélat se sentait débordé par l'ingérance de plus en plus pressante de la cour et des autorités coloniales dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, la fixation des cures, l'administration des paroisses, débordé surtout par les ravages de la traite de l'eau-de-vie, qu'il ne lui était plus permis de combattre avec la même vigueur qu'autrefois. N'avait-il pas été obligé de céder aux instances de la cour et de restreindre son cas réservé au péché de ceux qui allaient dans les bois, loin des habitations françaises, vendre de l'eau-de-vie aux sauvages ? Partout ailleurs, dans les villes et dans les campagnes, le commerce des boissons enivrantes était à l'abri des peines ecclésiastiques. Les hommes les plus énergiques finissent par s'user, à la lutte. Mgr de Laval se persuada « qu'un autre en sa place ferait plus de bien que lui, » c'est-à-dire qu'un évêque plus jeune et plus ardent pourrait reprendre et continuer avec vigueur et efficacité les bons

combats d'autrefois « pour la gloire de Dieu et le salut du troupeau. »

Mais avant de partir pour la France, il voulut mettre la dernière perfection à son Eglise, et établir canoniquement son chapitre, qui existait déjà de fait depuis plusieurs années. L'acte d'érection du chapitre de Québec est du 6 novembre 1684. Il créait en tout cinq dignités, huit autres chanoines et quatre chapelains. Le premier doyen du chapitre fut Henri de Bernières, curé de Québec ; il resta en fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1700.

Mgr de Laval donna à son chapitre de magnifiques règlements, qui furent adoptés en assemblée capitulaire le 12 novembre. Tous les membres du chapitre appartenaient au séminaire de Québec ; et le séminaire recevant les dîmes des paroisses, à la condition de les desservir, et aussi de remplir les offices de chanoines lorsque l'évêque aurait érigé canoniquement un chapitre, Mgr de Laval compta sur le désintéressement dont il lui avait toujours donné tant de preuves : il ne put assigner aux chanoines de prébendes véritables, l'union canonique de ses abbayes sur le revenu desquelles il comptait pour leur en procurer, n'étant pas encore accomplie.

Il voulut aussi, avant de partir pour la

France, laisser à son séminaire un nouveau témoignage d'attachement ; il lui donna la somme de huit mille livres pour la construction immédiate de la chapelle qui, d'après les plans, faisait partie de l'édifice commencé en 1678 :

« Je déclare, disait-il dans l'acte de donation, que ma dernière volonté est d'y être enterré ; et si Notre-Seigneur dispose de ma vie dans ce voyage, je désire que mon corps y soit apporté pour y être inhumé. Je veux aussi que cette chapelle soit ouverte au public. »

Elle se trouvait en effet dans la partie du séminaire voisine de l'évêché actuel ; et le public y avait accès par une rue qui passait devant les maisons construites sur l'emplacement du dit évêché, et qu'on appelait rue du Parloir, probablement parce que le parloir du séminaire était à cette époque près de cette chapelle.

Mgr de Laval donna en même temps au séminaire quatre mille livres pour la construction de la première église de Saint-Joachim. Cette église s'élevait à l'endroit appelé aujourd'hui la Grande Ferme. C'est là que le prélat avait établi cette Ecole des arts et métiers dont nous avons déjà parlé; et avant de partir pour la France il laissa encore au séminaire une somme de huit mille livres afin d'assurer la

subsistance d'un prêtre chargé de la desserte de la paroisse et de la direction de l'école :

« Ce prêtre, dit-il, sera obligé de former à la piété et aux bonnes mœurs tous les enfants qui y seront élevés au travail, et tous ceux qui seront jugés nécessaires pour faire valoir les biens et domaines du lieu... »

Le prêtre envoyé par le séminaire à la grande ferme de Saint-Joachim, suivant les intentions de Mgr de Laval, fut Louis Soumande, un canadien né à Québec, que nous avons déjà fait connaître au lecteur.

La dernière pensée de Mgr de Laval, avant d'entreprendre son quatrième voyage en France, fut donc pour la jeunesse canadienne, spécialement pour la jeunesse des campagnes qui se voue à l'agriculture, noble profession qui est la base de la vraie prospérité et de l'avenir d'un pays.

Le prélat emmenait avec lui comme compagnon de voyage le fils d'un agriculteur de la côte Beaupré, le jeune Guyon, qui avait fait ses études au séminaire de Québec et venait d'être ordonné prêtre. C'est probablement le premier prêtre canadien qui passa en Europe. Mgr de Laval fut bien aise de montrer à ce jeune homme plein de promesses les merveilles de la France, et à ses amis de Paris les fruits

de la bonne éducation que l'on recevait à Québec.

Arrivé à Paris, il s'occupa immédiatement de faire agréer à la cour sa démission : « Il eut plus de peine qu'il ne croyait à obtenir un successeur, écrit la sœur Juchereau. Le roi connaissait parfaitement son mérite, et le besoin que le Canada avait d'un vigilant pasteur. Mais enfin, après bien des instances, il consentit à ce qu'il désirait, et lui laissa le choix de la personne qu'il jugerait digne de cette place. Le prélat, ajoute-t-elle, s'adressa au P. Valois, jésuite, pour trouver un homme vertueux et zélé qui continuât en Canada le bien qui était commencé. Le P. Valois lui dépeignit l'abbé de Saint-Vallier, aumônier du roi, comme un prêtre d'une grande piété, d'un rare exemple et d'un zèle ardent. Il s'était fort distingué à la cour par sa modestie et sa régularité. Mgr de Laval crut qu'il ne pouvait faire un meilleur choix : il en parla à M. de Saint-Vallier ; le roi lui donna son agrément, et l'affaire fut conclue. »

D'après les coutumes de l'époque, le prélat ne pouvait guère songer à choisir son successeur en dehors des rangs de la noblesse : et dans ces rangs, ce qu'il chercha avant tout, c'était un « homme vertueux et zélé. » L'abbé

de Saint-Vallier était bien cet homme. Mgr de Laval le choisit de préférence à tout autre, dans l'espérance que par sa fortune personnelle et son influence à la cour, où il exerçait les fonctions d'aumônier depuis plus de dix ans, il pourrait être utile à l'Eglise du Canada. Ses espérances, sous ce rapport, ne furent pas trompées. Elles ne le furent que par rapport à la manière d'administrer son Eglise, que M. de Saint-Vallier entendait dans un sens différent de celui de Mgr de Laval. Le premier évêque de Québec vit avec chagrin les réformes que son successeur fit subir à son séminaire ; et ce fut pour lui l'occasion de pratiquer de grandes vertus.

Le roi ayant nommé M. de Saint-Vallier au siège épiscopal de Québec, il fallait faire ratifier cette nomination par le saint-siège. Mais les difficultés entre la cour de Rome et celle de France empêchaient qu'on ne s'occupât pour le moment de cette question. Contre les prétentions outrées de Louis XIV dans l'affaire de la Régale, et dans la question des immunités de l'ambassade française à Rome, le pape Innocent XI n'avait d'autre moyen de se protéger que de ne pas accéder, au moins temporairement, à ses demandes même les plus légitimes. Il y avait, paraît-il, à cette époque,

une trentaine de sièges épiscopaux vacants en France, qu'il refusait de remplir :

« Comme le pape, disait Bussy-Rabutin, est un grand homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions ; et quand il est bien persuadé qu'il a raison, rien ne saurait le faire changer. Il est vrai qu'il est fâcheux de trouver sur son chemin de ces saints opiniâtres ; mais sa vie est si sainte que les rois chrétiens se décrieraient s'ils se brouillaient avec lui. »

« Dans toute l'Europe, si ce n'est en France, écrit à son tour M. Rousset, le pape Innocent XI avait le renom du plus grand et du meilleur pontife qui eût occupé le saint-siège depuis plusieurs siècles. »

Dans l'impossibilité de s'occuper pour le moment de faire agréer à Rome la démission de Mgr de Laval, il fut convenu que le prélat demeurerait évêque de Québec jusqu'à la consécration de son successeur. Or Mgr de Saint-Vallier ne put être consacré que le 25 janvier 1688. C'est donc à cette date seulement que se termine de droit l'administration de son prédécesseur. Mgr de Laval fut évêque en titre de Québec du 1er octobre 1674 au 25 janvier 1688.

En attendant sa nomination par le saint-siège, l'abbé de Saint-Vallier reçut le titre de

grand vicaire de Mgr de Laval, et fit en cette qualité un premier voyage au Canada en 1685. Il traversa en même temps que M. de Denonville, qui s'en allait remplacer M. de la Barre comme gouverneur. Mgr de Laval écrivit à cette occasion au souverain pontife : « J'ai l'espoir que tous deux vont réparer heureusement les fautes qui peuvent avoir été commises par d'autres, et par moi en particulier. » Ces fautes commises par d'autres, c'était probablement, dans la pensée de Mgr de Laval, l'expédition malheureuse de M. de la Barre contre les Iroquois. Quant aux fautes commises par lui-même, son humilité seule les lui faisait mentionner, car à peine son successeur fut-il rendu au Canada, qu'il se déclara enchanté de toutes les œuvres qu'il avait sous les yeux : écrivant à un de ses amis :

« Il me sembla pour lors, dit-il, voir revivre dans l'Eglise de la Nouvelle-France quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem du temps des apôtres. » Ecrivant de Québec à Mgr de Laval lui-même : « Tout ce que je regrette, disait-il, c'est qu'il ne me reste plus de bien à faire dans cette Eglise. »

En donnant sa démission comme évêque de

Québec, Mgr de Laval n'avait nullement renoncé au Canada : au contraire, il le regardait comme sa patrie adoptive ; c'est là qu'il voulait achever le reste de ses jours ; c'est dans son séminaire, avec ses anciens confrères de l'Ermitage, qu'il voulait se préparer à la mort ; c'est là qu'il désirait être inhumé. Son intention était de retourner au Canada, aussitôt sa démission acceptée par le roi ; et il en fit la demande au marquis de Seignelay. Celui-ci venait de remplacer Colbert, décédé en 1683 :

« C'était un homme qui avait beaucoup d'esprit, écrit le marquis de Sourches, mais moins laborieux que son père. » Et Mme de Maintenon : « M. de Seignelay, dit-elle, a de l'esprit, mais peu de conduite ; ses plaisirs passent toujours devant ses devoirs. »

Mgr de Laval lui écrivit : « Si je retourne au Canada, ce n'est que pour y finir mes jours en repos, au sein de mon Eglise. J'espère que bien loin d'y mettre le moindre obstacle à la paix, je serai un moyen de parfaite union. »

Il fut convenu que le prélat resterait à Paris, durant le voyage de M. de Saint-Vallier, afin de s'y occuper des intérêts de l'Eglise du Canada. Pour l'aider à vivre, le roi lui donna deux mille livres de pension viagère à

prendre sur l'évêché d'Aire (1). Son séjour en France se prolongea jusqu'en 1688 : il ne revit Québec et son séminaire que quelques mois seulement avant l'arrivée de son successeur.

De Paris, il continua donc à s'occuper de l'Eglise du Canada, envoyant à M. de Saint-Vallier les ouvriers nécessaires pour la reconstruction du clocher de la cathédrale, encourageant quelques prêtres de bonne volonté à se dévouer à l'œuvre du séminaire, et tâchant d'obtenir des secours pour la colonie. Le séminaire de Québec, surtout, fut l'objet constant de ses préoccupations et de son zèle. Ne pouvant converser de vive voix avec ses prêtres, il leur écrit au printemps de 1685 :

« Il faut se hâter dès cette année, si possible, de travailler au rétablissement de l'église de Sainte-Anne-du-Petit-Cap (1), où tout le pays a une si grande dévotion. Il faut travailler aussi à avancer le défrichement des terres de Saint-Joachim, afin que l'on puisse y avoir trois saisons réglées à chaque ferme, et que les fermes suffisent aux besoins du séminaire. »

Le prélat n'aurait pas voulu, en effet, dé-

---

[1] *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 213.

[2] L'église bâtie en 1675 par M. Fillon.

tourner la moindre partie des dîmes de leur emploi naturel. Le séminaire devait se suffire à lui-même par le revenu des terres qu'il lui avait données : les dîmes, c'était pour la subsistance des missionnaires, suivant l'intention de ceux qui les payaient ; et le prélat avait à cœur d'en réserver aussi une partie pour la construction des églises de campagne.

Plein de commisération pour les colons canadiens qu'il avait vus à l'œuvre d'une manière spéciale, dans sa visite de 1681, et dont il connaissait si bien les besoins, il avait obtenu de la cour un subside assez considérable pour leur venir en aide. On sait d'ailleurs que le roi de France, en bon père de famille, accordait chaque année une somme de trois mille livres pour être distribuées en dots aux pauvres filles du Canada qui se mariaient : ces dots s'appelaient *le Don du roi ;* elles étaient ordinairement de cinquante livres chacune. En envoyant au séminaire, en 1685, le secours spécial qu'il avait obtenu de la cour pour les familles indigentes du pays, Mgr de Laval écrivait avec une attention vraiment toute paternelle :

« Il faudrait distribuer ces argents par parcelles, cinquante francs, dix écus, aux pauvres familles, nombreuses, disséminées sur les côtes,

où il y a un grand nombre d'enfants obligés de coucher ensemble avec le père et la mère sous la même couverture. »

Que de familles, parmi nos ancêtres, furent ainsi l'objet d'une attention toute spéciale et vraiment touchante de la part du vénéré prélat! Que de ménages canadiens ont vu le *Don du roi* jeter une lueur bienfaisante sur leurs sombres débuts !

Malheureusement les difficultés qui avaient commencé à se faire jour entre le séminaire de Québec et l'abbé de Saint-Vallier, dès son premier voyage au Canada, avaient déjà transpiré à la cour: et cela, joint aux mauvaises nouvelles que l'on avait de l'état de la colonie, exposée, surtout du côté de Montréal, aux incursions des Iroquois, et complètement ouverte, sans forts, sans garnisons, produisait un très mauvais effet. M. de Brisacier, supérieur des Missions-Etrangères, écrivant à ses confrères de Québec, au printemps de 1687:

« On a été sur le point, disait-il, d'abandonner le pays dès cette année, comme M. de Callières ([1]) vous le dira. On l'abandonnera assurément dans la suite, s'il se joint au dé-

---

[1] Il avait remplacé Perrot comme gouverneur de Montréal, en 1684, et fut plus tard gouverneur général du Canada. C'était un ancien capitaine du régiment de Navarre.

goût qu'on a déjà du mauvais état de la colonie, celui qu'on aurait de la mésintelligence des personnes qui doivent établir l'union. Quoi qu'il arrive, tenez-vous si uni avec l'évêque, avec les Jésuites, avec les messieurs de Saint-Sulpice, qu'on ne puisse vous entamer par nul endroit; car si l'on vous divise, vous êtes perdus. »

Dans le cours de l'automne, le ministre reçut de M. de Denonville de meilleures nouvelles, qui le réconcilièrent un peu avec la colonie canadienne. L'expédition de ce gouverneur contre les Iroquois Tsonnontouans a beaucoup d'analogie avec celle de M. de Tracy contre les Agniers. « Elle fut publiée à Québec, dit Ferland, avec des solennités extraordinaires.» Il y eut même à son occasion un mandement des vicaires généraux du diocèse; et au départ de la flotte, bénédiction des drapeaux.

L'armée de Denonville se composait de huit cent trente-deux soldats réguliers, mille miliciens canadiens et trois cents sauvages: elle se mit en marche le 11 juin 1687 de l'île Sainte-Hélène, sur deux cents bateaux et autant de canots sauvages, et alla débarquer près de l'embouchure de la rivière Genesee, au sud du lac Ontario. De là on se rendit aux premières bourgades des Tsonnontouans ; et après un

combat victorieux contre ces sauvages, on mit le feu à leurs bourgades, on ravagea le pays durant dix jours, on brûla leurs provisions, y compris quatre cent mille minots de blé; puis l'on reprit le chemin de Montréal.

« Les Canadiens, dit Charlevoix, se battirent avec leur bravoure ordinaire; mais les soldats (français) se firent peu d'honneur dans toute cette campagne. On s'y était, du reste, assez attendu. Que peut-on faire avec de tels gens, disait M. de Denonville, dans une lettre au ministre (1) ? »

Mais les bons résultats qu'aurait pu avoir la campagne de M. de Denonville furent gâtés par l'acte injustifiable de perfidie qui l'avait précédée. Le gouverneur et l'intendant avaient attiré au fort Frontenac un grand nombre de chefs Iroquois des Cinq-Cantons, sous prétexte de leur donner un festin, et s'étaient même servi pour cela de l'entremise des missionnaires jésuites, qui ne se doutaient de rien. Rendus à Frontenac, ces Iroquois furent faits prisonniers et envoyés aux galères en France. On comprend les sentiments de rage qui éclatèrent aux Cinq-Cantons contre cet odieux guet-apens, et aboutirent deux ans plus tard au mas-

---

[1] *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, p. 354

sacre de Lachine. M. de Denonville avait été bien mal inspiré. Il le comprit peut-être lorsqu'il vit les Iroquois acharnés plus que jamais contre la colonie après son expédition, et le malaise général répandu dans toute la Nouvelle-France. Ecrivant à la cour :

« Dans l'état présent des affaires publiques, disait-il, il est nécessaire que l'ancien évêque revienne ici, pour ménager les esprits, sur lesquels il a un grand ascendant par son génie et par sa réputation de sainteté. » Le gouverneur ne craignait pas même d'ajouter, en parlant du successeur de Mgr de Laval : « S'il revient seul, il trouvera toute la colonie terriblement contre lui. »

On ne peut douter que ces dépêches de M. de Denonville aient contribué beaucoup à hâter le retour de Mgr de Laval au Canada. Aussi, au printemps de 1688, avant même que Mgr de Saint-Vallier ne fût prêt à partir, s'empressa-t-il de quitter Paris pour se rendre à La Rochelle et y attendre, chez les Pères jésuites, que le premier vaisseau fît voile vers la Nouvelle-France. Rien ne put retarder son départ, pas même l'ordination sacerdotale d'un de ses neveux qui avait étudié au séminaire de Québec ; il fut ordonné à Paris par Mgr de Saint-Vallier.

Notre prélat fit le voyage de Paris à La Rochelle, à cheval, par des chemins impossibles, en passant par Orléans, Tours et Saumur. Mgr. de Saint-Vallier lui avait confié le soin d'un grand nombre d'ouvriers qu'il envoyait à Québec pour les travaux de sa cathédrale et la construction de l'église de la basse-ville. Il avait aussi à s'occuper de plusieurs prêtres qui partaient pour le Canada, et qu'il fallait autant que possible distribuer sur plusieurs navires. Il rendit ainsi de grands services à son successeur durant les quelques semaines qui précédèrent son départ.

On a plusieurs lettres qu'il reçut de Mgr de Saint-Vallier, dans son trajet pénible de Paris à La Rochelle: elles respirent les sentiments d'une estime sincère: ce sont vraiment les lettres d'un fils bien né et respectueux à un père qu'il vénère. Citons seulement quelques lignes de la première, datée de Paris le 20 mars:

« Je souhaite de tout mon cœur, monseigneur et très cher père, lui disait-il, que vous trouviez, en arrivant à La Rochelle, un vaisseau prêt à partir, afin de porter vous-même les premières nouvelles à Québec de votre retour. Quelle joie pour tout le monde, pour toute l'Eglise du Canada ! Je voudrais pouvoir me

trouver à votre arrivée : j'y assisterai en esprit. . . . »

M. de Brisacier écrivait en même temps à M. Glandelet, l'un des prêtres du séminaire de Québec :

« Vous aurez, cette année, la joie de revoir nos deux prélats. Vous trouverez l'ancien plus saint et plus mort que jamais à lui-même ; et le nouveau vous paraîtra aussi tel que vous pouvez le désirer pour la consolation particulière du séminaire et pour le bien général de la Nouvelle-France. »

Mgr de Laval put enfin faire voile pour le Canada sur le *Soleil d'Afrique,* à la mi-avril. Il arriva à Québec le 3 juin :

« La population entière, dit Ferland, fut encouragée et réjouie par le retour du vieil évêque, qui revenait au Canada pour terminer sa vie parmi ses anciens diocésains. Ses vertus, ses longs et pénibles travaux dans la Nouvelle-France, son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens : ils sentaient se renouveler leur confiance en la Providence, en revoyant celui qui, avec eux et à leur tête, avait traversé bien des années d'épreuves et de misères. »

Mgr de Laval apportait avec lui le cœur de M. Dudouyt, décédé à Paris le 15 janvier, dix

jours avant la consécration de Mgr de Saint-Vallier. On lui fit les honneurs de magnifiques funérailles. La cérémonie eut lieu le 26 juin à la cathédrale, au milieu d'un immense concours de citoyens.

Les dernières paroles de M. Dudouyt avaient été pour ses confrères du séminaire de Québec. Il leur recommandait de conserver entre eux une parfaite union, d'entretenir la paix avec leur évêque, et de se consoler dans toutes leurs disgrâces par la pensée que tout arrive pour le plus grand bien.

Mgr de Laval ne resta que quelques jours à Québec; et il monta à Montréal rendre visite aux messieurs de Saint-Sulpice. Puis il se hâta de revenir à Québec, afin d'être présent à l'arrivée de son successeur. Le vaisseau qui ramena au Canada Mgr de Saint-Vallier mouilla devant Québec le 31 juillet.

CHAPITRE XX

MGR DE LAVAL APRÈS SA DÉMISSION

Mgr de Laval, au presbytère de Québec, après sa démission.—Massacre de Lachine.—Siège de Québec en 1690.—Changements opérés au Séminaire par Mgr de Saint-Vallier.—Années de trouble dans l'Eglise du Canada.—Mgr de Laval, ange de la paix de cette Eglise.—Lettre du P. La Chaise.—Longue absence de Mgr de Saint-Vallier.—Services rendus au diocèse par Mgr de Laval —Mgr de Laval et la canonisation de saint Vincent de Paul.

Avec sa démission comme évêque de Québec se termine la vie publique du vénérable François de Montmorency-Laval. Toutefois, de même que dans les beaux jours d'été le soleil, descendu sous l'horizon, verse encore longtemps sur le monde sa clarté et sa chaleur, abrégeant ainsi la durée des nuits, de même Mgr de Laval, retiré des affaires, et cherchant à se dérober le plus possible à l'attention du public, n'ayant plus rien à voir dans la conduite de l'Eglise, ni droit de siéger au Conseil supérieur, continua cependant jusqu'à sa mort, par l'éclat de ses vertus, la sagesse de ses conseils et la ferveur de ses prières, à exercer sur

l'Eglise du Canada cette douce influence que souhaitait M. de Denonville, qu'il réclamait même à grands cris. Il n'est pas difficile de constater cette influence au milieu des divers événements qui se déroulèrent au Canada de 1688 à 1708, date de sa mort.

Il demeurait depuis l'automne de 1663 au presbytère de Québec bâti par M. de Bernières. C'est là qu'il continua à résider après sa démission. Mais M. de Bernières n'était plus curé de Québec : il avait été remplacé en 1687 par M. Dupré, un autre prêtre du séminaire. Le presbytère de Québec, du reste, faisait à cette époque partie de cette institution ; le prélat, le curé et ses vicaires y menaient la vie du séminaire, dont ils observaient autant que possible le règlement.

On mit au service de Mgr de Laval un de ces frères donnés qui restaient alors au séminaire, et qui, sans faire de vœux proprement dits, consacraient à l'institution tout leur travail et tout leur temps, leur vie durant, celle-ci s'engageant de son côté à leur fournir le vêtement, la nourriture et tous leurs besoins, en santé comme en maladie. Ce frère, nommé Hubert Houssart, était venu de France au Canada en 1688, en même temps que Mgr de Laval, et lui resta attaché jusqu'à sa mort. Il

a laissé une relation très pieuse et très intéressante sur la vie intime de notre prélat.

Levé le matin de très bonne heure, Mgr de Laval faisait avec grand soin et régulièrement ses exercices de piété, puis disait la première messe, pour les ouvriers, les serviteurs, les gens du peuple. On assure que la première chose qu'il faisait en arrivant à l'église, c'était d'y remplir l'office de portier, ouvrant lui-même les portes, et voyant à ce que les bénitiers fussent toujours dans un état de propreté parfaite, et la lampe allumée devant le saint Sacrement. Le prélat avait une dévotion remarquable pour l'eau bénite et tous les sacramentaux de l'Eglise. Il se signait d'eau bénite aussi souvent que l'occasion s'en présentait.

Sa journée se partageait entre le travail, la prière et les œuvres de charité pour le prochain : celles-ci constituaient sa principale distraction. Il avait un petit magasin d'étoffes, de lingerie, de hardes, de couvertures, qu'il se procurait avec ses économies et distribuait aux pauvres. Les pauvres étaient ses meilleurs amis ; il les accueillait toujours avec une grande bonté, les assistait, accompagnant toujours ses aumônes de quelques bons conseils.

Un jour, au plus fort de l'hiver, étant sorti en ville, il rencontre un pauvre enfant à moi-

tié nu et grelotant de froid. Touché de compassion, il l'amène avec lui au presbytère, lui lave les pieds et les baise avec tendresse, lui donne des bas, des chaussures, un vêtement complet, l'habille en neuf des pieds à la tête, puis fait un paquet de ses haillons et le renvoie tout joyeux, avec le doux sourire d'un homme qui a fait une bonne action ([1]).

Du peu de vaisselle d'argent qu'il avait eu durant sa vie, il avait presque tout donné ; il ne lui restait plus que deux petits objets, une assiette et un gobelet. Le P. Gravier, missionnaire aux Illinois, descend un jour à Québec, et va lui faire visite : c'était en 1697, l'année même de son jubilé sacerdotal, dont, malheureusement, nous ne pouvons rien dire, nos archives en faisant à peine mention. Le P. Gravier lui expose le dénuement de sa mission, et le bon prélat se dépouille avec générosité des deux objets d'argent qui lui restent, afin de lui procurer le moyen de faire fondre un ciboire convenable pour son église.

Vers la fin de sa vie, n'ayant plus rien à donner aux pauvres, il se désolait de ne pouvoir soulager les malheureux : c'était là le plus cuisant de ses chagrins.

---

[1] *Eloge funèbre*, par M de La Colombière.

La plus grande frugalité présidait à ses repas. Son serviteur, le frère Houssart, nous a laissé le détail des mortifications qu'il pratiquait : elles sont capables d'effrayer les natures les plus austères.

Le soir, il prolongeait ses veilles très avant dans la nuit, priant pour ceux qui ne pouvaient le faire, et gémissant devant Dieu sur ceux qui trop souvent profitent de ces heures de la nuit pour se livrer à une conduite coupable.

Le dimanche, il assistait avec une grande régularité aux offices de la cathédrale. C'était à peu près la seule occasion où ses anciens diocésains le voyaient en public : ils étaient heureux de contempler les traits de ce bon vieillard, qu'ils regardaient avec raison comme leur père et leur meilleur ami.

On assure—et c'est encore le frère Houssart qui nous apprend ce touchant détail—qu'il assistait généralement aux funérailles de tous les principaux citoyens de Québec qui venaient à décéder. C'étaient d'anciens colons qu'il avait encouragés dans leurs pénibles débuts et dirigés dans la voie du bien ; c'étaient ses collègues du Conseil Supérieur, avec lesquels il avait si souvent discuté les affaires du pays et rendu la justice ; c'étaient des marchands, dont il avait peut-être combattu les tendances à faire

la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages : qu'importe ; il se faisait un devoir de venir verser une dernière prière sur leur tombe. Rien, paraît-il, ne touchait davantage les citoyens que cette pratique du pieux évêque, à laquelle il fut toujours religieusement fidèle.

Autour de lui, le dimanche, à la cathédrale, les vénérables prêtres du séminaire, les Bernières, les Maizerets, les Glandelet, les Dupré, les Germain Morin, les Gauthier de Brûlon, et autres, ses amis et ses collaborateurs dans l'établissement de l'Eglise du Canada ; puis cette jeunesse du grand et du petit séminaire, pour laquelle tous avaient fait et faisaient encore de si grands sacrifices. Mgr de Laval suivait avec intérêt les cérémonies de l'office divin : autant il était humble et mortifié dans sa personne, autant il aimait qu'à l'église tout se fît avec splendeur et majesté, suivant que la condition du pays le pouvait permettre. L'intendant Champigny écrivant un jour à la cour : « Le service divin, dit-il, se fait dans l'église de Québec d'une manière accomplie, par MM. les évêques et leurs ecclésiastiques. »

Les élèves de son séminaire étaient l'objet de ses soins, de sa vigilance, de son attention toute paternelle. Ils allaient en classe chez les Jésuites : souvent il les y accompagnait, afin de

s'assurer par lui-même de leurs progrès, de leur avancement dans la connaissance des lettres et des sciences. Les moments qu'il passait avec eux lui rappelaient ses heureuses années du collège de La Flèche. Souvent même il prenait part à leurs récréations, afin d'étudier leur caractère et de pouvoir les guider plus sûrement dans le choix de leur carrière. Jean Guyon, Francheville, Philippe Boucher et bien d'autres eurent le bonheur d'avoir pour mentor dans leur jeune âge ce père vénéré. Parlant un jour de Francheville : « Nous l'avons élevé, dit-il, tout petit au séminaire (1). »

Rien ne dut le chagriner davantage, au milieu des contestations qui s'élevèrent entre le séminaire et le nouvel évêque, que la menace que fit celui-ci de retirer tous les ecclésiastiques et de les loger dans le grand palais épiscopal qu'il faisait bâtir. On sait, en effet, que c'est principalement dans ce but que Mgr de Saint-Vallier avait donné à cet édifice des proportions si considérables (2). Heureusement qu'il ne mit pas à exécution ce dessein, qui eût été vraiment funeste sous tous les rapports. Qui aurait jamais pu remplacer, pour la formation du

---

[1] Archives du Séminaire de Québec.

[2] *Rapport sur les archives du Canada*, 1887, Lettre de M. Tremblay, 1695.

clergé canadien, les prêtres du séminaire, qui avaient fondé avec tant de dévouement cette institution et la faisaient subsister par leur abnégation et leur désintéressement ?

Souvent Mgr de Laval prenait le chemin de Saint-Joachim, et s'en allait à la Grande Ferme se plonger dans la solitude, tout en s'intéressant à cette autre jeunesse laborieuse qui s'y formait à l'agriculture et aux métiers sous la direction de M. Soumande. Il y fit quelquefois des séjours assez prolongés, surtout en 1691, au plus fort des difficultés entre le séminaire et le nouvel évêque, afin d'ôter à celui-ci tout prétexte de se plaindre qu'il voulait s'immiscer dans la conduite de son diocèse.

La Grande Ferme était un bâtiment en pierre de cent cinquante pieds de long, et à deux étages. Mgr de Laval avait sa chambre et sa chapelle intérieure au second étage, du côté du fleuve. Ce bâtiment, la grange et les étables, l'église paroissiale dont nous avons parlé, tout cela était renfermé par une clôture en pierre qui avait six cents pieds de longueur sur deux pieds d'épaisseur, et rappelait beaucoup les grandes métairies de France. La marée, à cette époque, montait beaucoup plus près de l'établissement qu'aujourd'hui ; dans les grandes

mers elle atteignait presque le mur d'enceinte, dont on voit encore quelques vestiges.

L'intendant Champigny, écrivant un jour à la cour, résumait en deux mots la vie du vénérable François de Montmorency-Laval, après sa démission : « Il vit saintement dans la retraite, ne se mêlant que de la conduite de son séminaire ([1]). »

Par « la conduite du séminaire, » M. de Champigny n'entendait pas seulement la direction spirituelle de la maison, mais aussi celle des affaires matérielles du séminaire. L'institution avait son procureur, sans doute ; mais on avait une si grande confiance dans les lumières et l'esprit pratique de notre prélat, qu'on ne fit jamais rien d'important sans lui ; et l'on peut dire qu'il était le véritable procureur du séminaire. C'est par centaines que l'on compte les pièces ou documents où se trouve son nom, soit comme signataire, soit comme témoin, dans des transactions regardant les propriétés ou les seigneuries du séminaire.

Il était regardé comme un oracle, non seulement dans cette maison, qui lui devait tout, mais aussi parmi les citoyens. Que de différends n'a-t-il pas été appelé à régler ! Que de

---

[1] Correspondance générale, vol: 17,

procès n'a-t-il pas empêchés par ses sages conseils ! Dans combien de familles n'a-t-il pas maintenu la paix par la douce influence de sa parole !

Tout en « vivant dans la retraite, » et se tenant autant que possible à l'écart, soit à Saint-Joachim, soit au séminaire, Mgr de Laval ne pouvait se désintéresser complètement des affaires de la colonie. Il avait fait du Canada sa patrie adoptive : en bon citoyen, il s'intéressait à tout ce qui pouvait procurer le bien du pays ; il gémissait au contraire chaque fois qu'il arrivait quelque malheur.

En suivant l'ordre chronologique des événements, à partir de sa démission, nous avons d'abord l'affreux massacre de Lachine, en 1689. Ah ! quelle triste année ! Elle commence dans les discussions et les murmures, à l'occasion des changements radicaux que Mgr de Saint-Vallier fait subir au séminaire de Québec : puis voilà qu'au mois d'août les Iroquois, profitant d'une tempête effroyable accompagnée de pluie et de grêle, traversent, au nombre de quinze cents, le lac Saint-Louis, et tombent à l'improviste sur le village de Lachine, près de Montréal, où ils mettent tout à feu et à sang.

Charlevoix donne le 25 août comme la date de cet événement ; M. Glandelet le fixe au

15 ([1]) : on peut adopter la date officielle des 4 et 5 août, donnée par Denonville, Champigny et Frontenac. Mais précisément la diversité des opinions sur la date d'un événement aussi important suffit à démontrer combien il avait troublé les esprits et répandu la terreur dans la colonie française : on ne se sentait plus en sûreté nulle part.

« Il ont tué, écrit M. Glandelet, emmené captifs, brûlé et fait des cruautés inouïes à plus de trois cents Français, étant venus fondre sur les extrémités de l'île de Montréal, où les messieurs de Saint-Sulpice ont leur séminaire, s'étant répandus en chaque maison le long du chemin, sans qu'on s'en donnât de garde. »

Et M. de Belmont, supérieur de Saint-Sulpice :

« Ils exercèrent, dit-il, tout ce qu'ils savaient de cruautés, et se surpassèrent eux-mêmes, laissant les vestiges d'une barbarie inouïe sur un espace de plus de trois lieues : des femmes empalées, des enfants rôtis sur les cendres chaudes ; toutes les maisons brûlées, tous les bestiaux tués ; quatre-vingt-dix personnes emmenées furent brûlées cruellement et immolées à leur vengeance, ou plutôt à celle de Dieu, qui se

---

[1] *Henri de Bernières*, p. 126

servit des Iroquois comme des ministres de sa justice, parce que cette paroisse de Lachine avait été le théâtre le plus fameux de l'ivrognerie des sauvages. »

L'évêque était justement à faire son deuxième voyage en Acadie, lorsqu'arriva à Québec la nouvelle de l'horrible massacre de Lachine. Mgr de Laval ne se croyant pas autorisé à ordonner à cette occasion des prières publiques dans la colonie, en fit faire dans son séminaire; et c'est évidemment sur ses conseils que M. Glandelet, directeur de la confrérie de la Sainte-Famille, à Québec, fit commencer ces exercices religieux dont il parle dans une lettre à Boudon que nous avons publiée pour la première fois dans notre livre *Henri de Bernières*. Ces prières contribuèrent sans doute à apaiser la colère de Dieu; car les Iroquois, « ministres de sa justice, » ne continuèrent pas davantage leurs dévastations dans la colonie canadienne.

Mais au massacre de Lachine succéda aussitôt un autre fléau, la famine, qui réduisit le pays à la plus grande détresse: c'était dans l'automne même de 1689, juste au début de la deuxième administration de Frontenac. Mgr de Laval écrivant en France à M. de Denonville :

« Nous avons eu, dit-il, depuis votre départ,

une famine presque universelle; mais par la miséricorde de Dieu, il n'est mort personne de faim ([1]). »

Puis vient l'année 1690, avec son contingent de terreurs pour la colonie canadienne, la prise de l'Acadie par les Anglais, les alarmes qu'ils répandent de part et d'autre, et enfin le siège de Québec par l'amiral Phipps. Nous n'avons pas à raconter ici les détails de ce siège; contentons-nous seulement d'indiquer quelques incidents propres à faire ressortir le patriotisme religieux de Mgr de Laval et du clergé de Québec :

« Les Anglais, écrit la sœur Juchereau, s'efforcèrent surtout, comme nous l'avons su depuis, de tirer sur un tableau de la Sainte-Famille que l'on avait exposé sur le clocher de la cathédrale, mais il n'y firent aucun mal; et cela même nous garantit, parce que tous les coups qu'ils visaient sur l'image passaient par-dessus Québec. »

Ce tableau appartenait aux Ursulines ([2]); et d'après la tradition, c'est Mgr de Laval lui-même qui avait eu l'idée de le suspendre ainsi comme un palladium de protection au clocher

---

[1] Archives du séminaire de Québec.

[2] *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 472.

de la cathédrale. Après la levée du siège, le tableau fut descendu intact et rendu aux Ursulines, tandis que le pavillon de l'amiral, que M. de Maricourt, frère de D'Iberville, avait abattu avec un boulet, et que nos Canadiens avaient enlevé bravement et amené à terre, fut suspendu à la voûte de l'église paroissiale :

« On le porta en triomphe à la cathédrale, où il est encore, » écrivait vers 1740 l'auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* Elle ajoute :

« Ce qu'il y eut d'admirable, et qui assurément attira la bénédiction du Ciel sur Québec, c'est que pendant tout le siège, on n'interrompit aucune dévotion publique. La ville est disposée de telle manière, que les chemins qui conduisent aux églises sont vus de la rade ; de sorte qu'à plusieurs heures du jour on voyait des processions d'hommes et de femmes aller où les cloches les invitaient. Les Anglais les remarquaient : ils appelèrent M. de Grandville —un brave Canadien, commis de la ferme de Tadoussac, qu'ils avaient fait prisonnier,—et lui demandèrent ce que c'était : il leur dit tout bonnement : « C'est la messe, les vêpres et le salut. » Sur cette assurance, les citoyens de Québec les désolaient ; ils s'étonnaient de ce que les femmes osaient sortir ; ils jugeaient de

là que nous étions fort tranquilles, quoiqu'il s'en fallût beaucoup [1]. »

Tout le monde fit noblement son devoir, mais le clergé tout particulièrement. On sait que les pères et les frères Jésuites s'étaient partagés dans les corps de garde de la haute et de la basse ville pour encourager les soldats et les miliciens, et les assister [2]. Au séminaire, on n'hésita pas à faire tous les sacrifices possibles, et à rendre les services que le patriotisme requérait :

« Toutes les pelleteries et les meubles de la basse-ville étaient dans le séminaire, écrit Mgr de Laval ; nombre de familles s'y étaient réfugiées, jusqu'à celle de l'intendant. Cette maison n'a pu refuser, dans une nécessité semblable, tous les offices de la charité qui étaient possibles, aux dépens d'une grande partie des provisions que l'on y avait. Les soldats et autres ont pris et consumé au moins cent cordes de bois, plus de quinze cents planches ; bref, en bestiaux et autres dommages la perte du séminaire ira bien à mille écus. Mais il faut, ajoutait le noble prélat, dans des occasions de cette nature, prendre patience, et faire tout le bien

---

[1] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 326.

[2] *Rapport sur les archives du Canada*, 1873.

que l'on peut, sans avoir égard au besoin où l'on est (1). »

Citons enfin le bel exemple que nous rapporte la sœur Juchereau, et qui nous montre les généreux sentiments de patriotisme que Laval et ses collaborateurs avaient su inspirer à la jeunesse canadienne :

« Quarante séminaristes, dit-elle, qui se trouvaient en vacance à Saint-Joachim et brûlaient du désir de combattre, obtinrent la permission de venir à Beauport. Ils savaient fort bien tirer ; et dès la première décharge qu'ils firent sur le camp de nos ennemis, l'épouvante les saisit ; ils se persuadèrent que toutes les montagnes voisines étaient peuplées d'indiens qui venaient les prendre par derrière, de sorte que, sans tenir conseil, ils s'embarquèrent confusément et précipitamment, laissant leurs munitions et leurs canons, dont deux sont demeurés à Beauport, un à Saint-Joachim, et les autres ont été apportés à Québec (2). »

Dans les divers incidents que nous venons de rapporter, il nous est impossible de ne pas remarquer l'influence de Mgr de Laval, voyant à tout, encourageant tout le monde à faire son

---

[1] Archives du Séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval à M. de Denonville, 20 nov. 1690.

[2] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 331.

devoir, inspirant partout de généreuses résolutions.

Mais cette influence est encore plus sensible dans les cinq ou six années de sombre tristesse qui suivirent le siège de Québec. En 1691, Mgr de Saint-Vallier passe en France pour les affaires du séminaire, sans même nommer personne pour administrer son diocèse. L'année suivante, arrive le règlement de la cour, qui réforme complètement le séminaire de Québec tel que créé par Mgr de Laval, et le réduit à n'être plus qu'une maison ordinaire pour la formation du clergé. Mille intérêts matériels sont lésés par ces changements : il y a des plaintes, des murmures, des protestations. Mgr de Saint-Vallier va jusqu'à menacer les deux principaux directeurs du séminaire, Maizerets et Glandelet, et les faire passer en France ; et le procureur général D'Auteuil ne peut s'empêcher de dire à M. Dupré : « Quel scandale, s'il allait exécuter cette menace ! Les peuples sont accoutumés à regarder ces messieurs comme leurs pères. »

Que fait au milieu de tout cela Mgr de Laval ? Une chose nous frappe, en cette occasion : c'est la grande sagesse dont il a fait preuve en unissant son séminaire à celui des Missions-Etrangères de Paris. Rien en effet

ne contribua davantage au maintien de la paix dans le clergé canadien, que les dépêches pleines de calme et de dignité qui furent envoyées de Paris, à cette époque, pour rappeler aux messieurs du séminaire de Québec les sentiments de respect qu'ils devaient à leur évêque, malgré tous les reproches qu'ils croyaient avoir droit de lui faire. Le séminaire de Paris étant moins directement intéressé dans cette affaire que celui de Québec, pouvait seul faire entendre ces paroles de sagesse toujours si pleines d'à-propos. Mgr de Laval ressentait trop vivement les coups pour ne pas laisser échapper tout d'abord quelques cris de douleur : il avait besoin qu'on lui rappelât à lui-même la patience, comme le fit un jour M. de Denonville : « Le Seigneur vous visite par les endroits les plus sensibles de votre cœur, lui écrivait l'ancien gouverneur du Canada. Vous avez donné votre bien, votre vie et tout votre travail pour une Eglise que vous aimez : vous y recevez des croix ; mais en vous sanctifiant, elles seront les fondements et l'appui de cette même Eglise. Je ne vois à faire, de votre côté, que de prendre patience, avec confiance que Dieu ne détruira pas ce que vous avez commencé pour contribuer à le faire honorer. »

Mgr de Laval ne fut pas sourd à ces conseils

de l'amitié : jamais peut-être il ne pratiqua la vertu d'une manière plus héroïque qu'à l'occasion de la réforme de son séminaire ; et son exemple aida tout le monde à traverser ces mauvais jours avec courage et résignation.

Mais voilà Mgr de Saint-Vallier qui, dans son zèle pour la réforme des abus, entreprend de nouvelles luttes : cette fois, ce sont des citoyens marquants qu'il excommunie pour mauvaise conduite, des officiers à qui il refuse l'absolution, parce qu'ils retiennent la paie de leurs soldats sous prétexte qu'ils s'engagent chez les habitants et gagnent de bons salaires ; c'est le gouverneur même de Montréal, M. de Callières, qu'il offense publiquement, à cause d'un prie-dieu qui n'est pas à sa place dans l'église des Récollets ; ce sont les Récollets de Montréal eux-mêmes dont il interdit l'église : elle reste deux mois fermée au public ; et comme ils prennent alors sur eux de l'ouvrir, il les interdit eux-mêmes à leur tour, après les trois monitions voulues ; ce sont les directeurs du séminaire de Québec, les Maizerets, les Bernières, les Glandelet, à qui il enlève toute juridiction de prêcher et de contesser. Bref, il a bientôt mille affaires sur les bras, au Conseil supérieur et à la cour. Frontenac lui même, qui a été jusque-là son ami, et auquel il

a accordé la faveur d'assister aux assemblées de fabrique, avec le titre de marguillier d'honneur, contrairement à la pratique suivie par Mgr de Laval, se tourne contre lui : il va même jusqu'à monter à grands frais la pièce du *Tartuffe* pour la faire jouer au Château et dans les communautés religieuses de la ville, dans le but de chagriner l'évêque ; et celui-ci se croit obligé de lui donner cent pistoles pour empêcher cette représentation ([1]). Frontenac, cependant, porte ses plaintes à la cour, et le roi invite alors Mgr de Saint-Vallier à passer en France pour rendre compte de sa conduite.

Il est certain, d'après les documents, qu'à cette époque si tourmentée, Mgr de Laval fut l'ange de la paix pour l'Eglise du Canada. Il apaisa bien des ressentiments, inspira des pensées de sagesse, fit éviter bien des fausses démarches. Citons seulement deux exemples de son intervention, entre beaucoup d'autres :

Un curé, M. de Francheville, dont nous avons déjà mentionné le nom, croit avoir à se plaindre de la conduite de son évêque à son égard, et lui écrit une lettre remplie d'expressions peu mesurées ; mais il a le bon esprit de la communiquer auparavant à Mgr de Laval,

[1] Pour plus amples détails sur tous ces incidents, voir *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, passim.

qu'il regarde comme son père : le vieil évêque retranche de cette lettre tout ce qui peut blesser Mgr de Saint-Vallier ; et elle n'est envoyée qu'avec les corrections voulues.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu prétendent que l'évêque, dans la fondation de l'Hôpital-Général, a manqué aux conventions expresses qu'il a faites avec elles. Elles préparent des mémoires pour se défendre à la cour ; mais avant de les envoyer, elles les soumettent à leur ancien supérieur, Mgr de Laval, pour qu'il les examine. Le prélat accède charitablement à leurs désirs, ne pouvant refuser ce service à une communauté qui a toujours si bien mérité de la religion dans son diocèse.

Plus tard, c'est à Mgr de Saint-Vallier lui-même qu'il donnera son concours pour le maintien de l'Hôpital-Général de Québec, menacé dans son existence, et pour la fondation du monastère des Ursulines des Trois-Rivières. Il l'aidera aussi dans l'établissement de la mission lointaine des Tamarois, entreprise à cette époque par le séminaire de Québec. On sait que les Jésuites virent d'un très mauvais œil l'établissement de cette mission, sous prétexte qu'ils en avaient déjà commencé une au même endroit. Mais Mgr de Laval, qui avait engagé le séminaire à entreprendre cette œuvre de

zèle, avait pris auparavant toutes les précautions possibles pour s'assurer que la mission des Tamarois n'était déjà dans le domaine d'aucune autre communauté; et écrivant plus tard sur ce sujet à M. de Brisacier: « Jugez, lui disait-il, s'il m'a été possible de donner aux Pères Jésuites de plus grandes marques du désir que nous avons de conserver l'union. »

C'était l'époque des fameuses difficultés entre les Jésuites et le séminaire des Missions-Etrangères de Paris au sujet des rites chinois. Le séminaire de Québec ne faisant qu'un avec celui de Paris, il était à craindre que ces difficultés n'eussent de l'écho au Canada, et que l'union entre les Jésuites et le clergé canadien n'en souffrît. Le P. La Chaise, qui connaissait bien Mgr de Laval et savait la grande influence dont il jouissait au Canada, crut devoir intervenir auprès de lui, afin qu'il usât de cette influence pour le maintien de la paix entre les Jésuites et les Missions-Etrangères. Le confesseur de Louis XIV était un grand personnage: avec Harlay il avait été juge de plusieurs causes de l'Eglise de la Nouvelle-France portées à la cour. Sa lettre, toute pleine d'amertume et peu mesurée à l'égard des Missions-Etrangères de Paris, mérite cependant d'être citée, parce qu'elle fait voir le

grand cas qu'il faisait de notre prélat et de son influence sur le clergé canadien. Le P. La Chaise écrivait à Mgr de Laval en réponse aux lettres que celui-ci lui avait adressées pour lui apprendre la mort de M. de Bernières (1700) ainsi que l'incendie de son séminaire :

« J'ai reçu, disait-il, avec bien du recpect et de la reconnaissance deux lettres dont vous m'avez honoré. J'ai béni Dieu de ce qu'il vous a conservé pour sa gloire et pour le bien de l'Eglise du Canada, dans le temps de la mortalité [1] ; et je le prie tous les jours de vous conserver encore plusieurs années pour son service et pour la consolation de vos anciens amis et serviteurs.

« J'espère que vous leur conserverez jusqu'à la fin vos bonnes grâces et votre protection, sans que ceux qui voudraient les leur faire perdre puissent y causer aucun changement.

« Vous jugerez aisément du désir que j'ai que nos Pères puissent mériter la continuation de vos bontés, et conserver une parfaite union avec messieurs de votre séminaire, par le sacrifice que j'ai voulu qu'ils leur fissent, à votre considération, du poste de Tamarois, malgré

---

[1] Une épidémie de rhumes, dans l'hiver de 1700, fit mourir à Québec beaucoup de vieillards : M. de Bernières entre autres en fut victime.

toutes les raisons et la facilité même qu'il y avait de le leur conserver. »

Le P. La Chaise expose ensuite à Mgr de Laval, avec beaucoup d'amertume, les sujets de plaintes qu'ont les Jésuites contre les prêtres du séminaire de Paris; puis il ajoute :

« Je prie Dieu qu'il leur pardonne ces excès, et ne laisserai pas de rendre à messieurs de votre séminaire et à ceux-mêmes de Paris tout le service qu'il me sera possible, dans toutes les occasions où je le pourrai faire sans préjudicier au bien de la religion.

« Il faut espérer que Dieu tirera sa gloire de tout, et que tous ces messieurs, revenus des préventions que les ennemis de notre Compagnie leur ont données contre nous, tourneront leur zèle à de meilleures œuvres, et plus dignes d'eux que celles qui les occupent aujourd'hui.

« Je compte du moins, monseigneur, sur votre zèle apostolique pour empêcher qu'on ne ressente dans votre Eglise des effets de leur mauvaise volonté, et qu'ils n'y détruisent pas, comme ils font ailleurs, tout ce qu'on peut entreprendre de bien pour le service de Dieu.

« J'espère que Dieu vous fera cette grâce, et que vous serez toujours l'ange de paix de l'Eglise de la Nouvelle-France, à quoi je con-

tribuerai, de mon côté, de tout mon possible... (1). »

A l'époque où le P. La Chaise écrivait ainsi à Mgr de Laval (22 mai 1702), l'évêque de Québec était absent de son diocèse. Ayant quitté le Canada dans l'automne de 1700, pour faire régler à Rome et à Paris un grand nombre d'affaires ecclésiastiques, Mgr de Saint-Vallier ne put se mettre en route pour revenir dans son diocèse qu'en 1704. Le vaisseau sur lequel il était monté fut pris par les Anglais, et le prélat détenu en Angleterre jusqu'en 1709. Rentré alors à Paris, il ne put obtenir de la cour la permission de retourner au Canada qu'en 1713 : tant on redoutait le renouvellement des difficultés politico-religieuses qui avaient marqué son administration dans le passé ! C'était la deuxième fois qu'on le retenait ainsi malgré lui loin de son diocèse. Singulière époque que celle où les évêques avaient besoin de la permission de la cour pour retourner à leur Eglise !

Pendant cette longue absence de Mgr de Saint-Vallier, qui dura en tout treize ans, Mgr de Laval, qui ne mourut qu'en 1708, fut encore l'ange de la paix et la consolation de l'E-

---

[1] Archives du séminaire de Québec.

glise du Canada. La Providence semblait l'avoir conservé depuis sa démission pour suppléer l'évêque dans ses absences fréquentes et prolongées. Il se faisait un devoir, malgré son grand âge, d'officier aux fêtes solennelles, dans la cathédrale, afin de faire plaisir à ses anciens diocésains. Il administra lui-même M. de Callières, tombé subitement malade à l'église, durant la grand'messe, le jour de l'Ascension (1703), et prépara à la mort ce bon gouverneur. Il fit plusieurs ordinations, en l'absence de Mgr de Saint-Vallier. Il administrait le sacrement de confirmation chaque fois qu'il en était requis, et se rendit même un jour pour cela à Montréal, cinq ans avant sa mort, à la prière des messieurs de Saint-Sulpice :

« J'ai reçu de vous, lui écrivait de Paris M. Tremblay, une petite lettre de Montréal. J'ai été surpris de vous voir entreprendre ce voyage dans un âge si avancé. Mgr de Québec m'a dit qu'il vous était très obligé d'avoir été confirmer dans ce voyage, et que cela le met en repos sur le séjour qu'il est obligé de faire en France pour l'union des abbayes. »

Dans cette même lettre, M. Tremblay nous apprend un détail, qui n'a encore été signalé, croyons-nous, par personne : c'est que les Lazaristes, travaillant à la canonisation de leur

fondateur, saint Vincent de Paul—M. Vincent, comme on disait à cette époque—avaient demandé à Mgr de Laval son opinion sur la sainteté de ce bon serviteur de Dieu. Notre prélat dressa un mémoire sur ce sujet, et l'envoya à M. Tremblay. Malgré la différence d'âge, Mgr de Laval avait pu connaître, même personnellement, saint Vincent de Paul, décédé en 1660 : en tout cas, il avait été témoin de ses œuvres et du grand bien qu'il avait fait à Paris. De son côté, M. Vincent, qui faisait partie du Conseil de conscience de Louis XIV, n'avait pas dû être étranger à la nomination du vicaire apostolique de la Nouvelle-France.

La demande des Lazaristes, aussi bien que la démarche du P. La Chaise auprès de Mgr de Laval, montrent le grand cas que l'on faisait du premier évêque de Québec dans les cercles religieux à Paris.

CHAPITRE XXI

DERNIÈRES ANNÉES DE MGR DE LAVAL.— SA MORT.

Premier incendie du séminaire de Québec, 1701.—Deuxième incendie, 1705.—Dernière maladie de Mgr de Laval ; sa mort. —Une citation de Charlevoix.—Funérailles de Mgr de Laval. —Deuxièmes funérailles, au bout de deux siècles.—Belles paroles de Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada.

Deux terribles épreuves vinrent affliger Mgr de Laval dans les dernières années de sa vie, et embellir en même temps la couronne de mérites qu'il s'était déjà acquise : nous voulons parler des deux incendies successifs de son séminaire.

Le premier eut lieu le 15 novembre 1701, et commença vers deux heures de l'après-midi. En moins de cinq heures, il détruisit entièrement ces vastes constructions que Mgr de Laval avait fait élever au prix de tant de sacrifices, et que Frontenac regardait avec un œil d'envie et d'admiration. Le grand et le petit séminaire, le presbytère, la chapelle nouvellement construite, avec ses belles sculptures,

faites par les élèves eux-mêmes, sous la direction de l'abbé Leblond ([1]), tout devint la proie des flammes. Les séminaristes et la plupart des directeurs étaient allés en congé à une maison de campagne que le séminaire possédait à cette époque à l'Anse-Saint-Michel, près de Sillery : rappelés par la lueur de l'incendie, ils n'arrivèrent que pour être témoins du plus désolant spectacle : des murs encore debout, mais lézardés et noircis, des monceaux de décombres, et le feu régnant encore en maître au milieu de toutes ces ruines.

L'ingénieur de l'État, M. Levasseur de Néré, ne put réussir, malgré tous ses efforts, qu'à sauver la cathédrale, « en coupant la communication qui l'unissait » au séminaire ([2]).

Mgr de Laval, que la maladie retenait à sa chambre depuis plusieurs jours, sortit de chez lui à demi-vêtu pour se sauver. On le porta chez les Pères Jésuites, où il demeura jusqu'au 4 décembre. Puis il alla résider au palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier, qu'il fit achever et accommoder autant que possible.

« Il supporta cette affliction, dit la sœur Ju-

---

[1] Mgr de Laval avait fait venir lui même de France des outils de sculpture, en 1697.

[2] Lettre de Levasseur de Néré au ministre, Québec, 24 nov. 1701, dans l'*Abeille*, vol. V, No. 12.

chereau, avec une soumission parfaite aux volontés de Dieu, sans former aucune plainte. Cela devait pourtant lui être d'autant plus sensible que c'est lui qui avait érigé et fait bâtir le séminaire, qu'il en était le père et le fondateur, et qu'il voyait ruiner en un jour le fruit de ses travaux de plusieurs années. »

Il y avait à peine quinze jours que le gouverneur et l'intendant avaient écrit au ministre : « Le séminaire de Québec fait un bien immense dans ce pays, par la grande quantité d'enfants qu'il élève et instruit pour toutes sortes d'états, la plupart sans payer aucune pension (1). »

Pour comble de malheur, les derniers vaisseaux pour l'Europe étaient partis. Il fallait pourtant se hâter d'envoyer à la cour la triste nouvelle, afin d'en obtenir, si possible, des secours prompts et efficaces. On confia le douloureux message à M. de Joncaire, qui se rendit à grands frais à la Nouvelle-Angleterre, et fit voile de là pour l'Europe. Il ne put arriver à Paris que le 26 avril 1702. Louis XIV commençait cette fameuse guerre de la succession d'Espagne qui allait lui coûter tant de revers et d'humiliations, et épuisait déjà le

[1] Lettre de Callières et Champigny au ministre, Québec, 31 octobre 1701.

royaume. M. de Joncaire ne pouvait arriver sous des auspices plus défavorables pour demander du secours. Il rencontra beaucoup de sympathies : on fit intervenir Mme de Maintenon auprès du roi ; mais tout ce que l'on put obtenir en sus des allocations ordinaires pour les institutions religieuses du Canada, fut une somme de quatre mille livres pour la reconstruction du séminaire.

Eh bien, chose à peine croyable, lorsque M. de Joncaire revint au Canada dans l'été de 1702, cette reconstruction était déjà avancée. Grâce au zèle du séminaire et à l'encouragement qu'il reçut dans le pays, les travaux furent poussés avec une grande activité : et dès l'automne, les directeurs écrivaient à Paris qu'ils pouvaient y loger cent séminaristes. Du reste, aussitôt après l'incendie, ils avaient réussi à placer leurs élèves, soit au palais épiscopal, soit chez les Jésuites : et les classes ne furent interrompues que quelques jours : si grande était l'énergie de Mgr de Laval et de ses collaborateurs ! si ardent leur zèle pour l'éducation de la jeunesse canadienne !

A part la chapelle, qui ne fut reconstruite que plus tard, le séminaire se releva de ses ruines en 1702 ; et on continua sans relâche

à y travailler les années suivantes, pour terminer l'intérieur.

On y travaillait encore dans l'automne de 1705, lorsque le 1er octobre, par la négligence d'un ouvrier, le feu prit de nouveau au séminaire et le détruisit de fond en comble. Tout fut consumé, les meubles, la bibliothèque, le magasin, rempli des provisions que l'on venait de recevoir de France. Cette fois encore on put sauver la cathédrale : on sauva également la partie du séminaire voisine de cette église.

Mgr de Laval, âgé de quatre-vingt-deux ans, prit cette nouvelle affliction avec un courage vraiment admirable. Trois jours après l'incendie, il faisait une ordination dans la chapelle du palais épiscopal. Quelques-uns des directeurs du séminaire étaient d'opinion qu'il fallait pour le moment fermer le pensionnat ; mais Mgr de Laval et M. de Maizerets firent prévaloir un avis contraire. On trouva moyen de loger le plus grand nombre des élèves, et cette fois encore l'œuvre du séminaire ne fut interrompue que quelques jours :

« Je souhaite, écrivait M. Tremblay à Mgr de Laval en 1706, que Dieu vous conserve encore plusieurs années pour que vous ayez la consolation de voir rétablir votre séminaire. »

Il eut en effet cette consolation ; et le sémi-

naire se releva encore une fois de ses ruines, grâce surtout à la générosité des Canadiens. Pourtant ils étaient bien pauvres à cette époque : l'intendant Raudot écrivant à la cour en 1706 : « Il n'y a personne de riche en ce pays, disait-il, et à qui tout ne soit nécessaire pour pouvoir subsister. »

M. de la Colombière, envoyé cette fois à la cour pour représenter les besoins du séminaire, n'obtint qu'un secours insignifiant. Il ne revint au Canada qu'en 1707. La guerre avait mis la France dans une extrême détresse, et l'on ne voulait d'ailleurs rien faire pour la colonie.

Au deuxième incendie du séminaire, Mgr de Laval était allé, comme en 1701, se réfugier d'abord chez les Jésuites. Mais on lui prépara bientôt un appartement convenable dans la partie du séminaire que le feu avait épargnée, et un petit oratoire où il pût garder la saint Sacrement, célébrer ou entendre la messe, satisfaire en un mot sa grande piété.

Ce fut là sa dernière résidence. Il y vécut dans des alternatives continuelles de maladie et de santé, mais conservant jusqu'à la fin le parfait usage de toutes ses facultés intellectuelles :

« Rien ne m'inquiète davantage, monsei-

gneur, que la crainte de vous perdre, lui écrivait un jour de Paris M. Tremblay ; vous nous êtes trop nécessaire dans l'état où nous nous trouvons. J'espère que Dieu aura égard à nos besoins, et vous conservera à notre affection.

« Je vous conjure, ajoutait-il, de me donner votre bénédiction, comme les patriarches la donnaient à leurs enfants, et de m'obtenir par vos prières cette force intérieure dont j'ai besoin pour vivre comme un bon prêtre au milieu de tous mes embarras. »

M. Tremblay, que nous avons cité plusieurs fois au cours de cet ouvrage, est un des plus dignes prêtres qu'ait jamais eus le séminaire de Québec. Son dévouement à cette institution, qu'il servit un demi-siècle comme procureur, à Paris, n'était égalé que par celui qu'il professait pour Mgr de Laval. Il ne pouvait se faire à l'idée que le séminaire pourrait perdre son pieux fondateur.

Il fallut pourtant un jour se résigner à voir disparaître ce saint prélat, l'appui de son séminaire, et l'on peut dire de toute l'Eglise de la Nouvelle-France. C'est dans la semaine sainte de 1708 qu'il contracta la dernière maladie qui le conduisit au tombeau. Ce vieillard courageux n'aurait jamais voulu en effet manquer aucun des offices religieux de la ca-

thédrale : il prit du froid dans cette église, qui, comme tous les édifices religieux, à cette époque, n'était jamais chauffée l'hiver, et contracta une engelure au pied. Le samedi saint il fut obligé de prendre le lit, pour ne plus s'en relever. L'engelure qu'il avait contractée s'envenima ; et tous les secours de l'art que lui prodigua l'habile médecin de l'époque, le docteur Sarrazin ([1]), furent impuissants à conjurer le mal. Il endura ses souffrances avec la plus grande résignation à la volonté de Dieu, et mourut le 6 mai, à sept heures et demie du matin, après avoir demandé et reçu avec une grande piété les sacrements de l'Eglise. Il venait de se faire réciter le chapelet de la sainte Famille, qu'il avait suivi avec la piété la plus édifiante ; et l'on était précisément rendu à ces paroles de l'oraison : *Ut à te secundùm cor tuum inveniri mereamur*, lorsqu'il rendit son âme à Dieu.

Il était dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, et entouré de la vénération, non seulement de son séminaire et de toute la ville, mais de toute la colonie. C'est ce qu'écrivait l'homme distingué qui gouvernait alors le Ca-

---

[1] Sur le Dr Sarrazin, voir notre *Québec en 1730*, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. V., deuxième Série, p. 60.

nada, le marquis de Vaudreuil, dans la lettre qu'il adressait au ministre :

« J'ai l'honneur, disait-il, de vous marquer la mort de M. de Laval, ancien évêque de Québec, très digne prélat, qui a été regretté généralement de tout le monde. »

Voici ce que l'intendant Raudot écrivait, de son côté, à la cour :

« Depuis le départ de quatre vaisseaux, il n'est rien arrivé ici qui mérite de vous être mandé, que la mort de M. de Laval, ancien évêque de Québec. Aussitôt après son décès les peuples l'ont pour ainsi dire canonisé, ayant eu la même vénération pour son corps qu'on a pour ceux des saints, étant venus en foules de tous côtés pendant qu'il a été exposé sur son lit de parade et dans l'église, lui faire toucher leurs chapelets et leurs heures. Ils ont même coupé des morceaux de sa robe, que plusieurs ont fait mettre dans de l'argent, et ils les regardent comme des reliques. Son clergé a bien contenté la dévotion de tous ces peuples par la pompe funèbre qu'il lui a faite, qui a été très magnifique, suivant ce qui se peut faire dans ce pays, et par l'oraison funèbre que le sieur de La Colombière a prononcée, qui a eu l'applaudissement de tout le monde. »

Charlevoix, qui assista aux derniers mo-

ments de Mgr de Laval, écrivait lui-même quelques années plus tard :

« Nous l'avons vu, ce saint prélat, dans ses dernières années, conservant encore cette simplicité évangélique, qui rendait si respectables les premiers successeurs des apôtres ; et nous avons eu la consolation, en recueillant ses derniers soupirs, de voir terminer par une sainte mort une vie toute consacrée aux plus pénibles travaux de l'apostolat ([1]). »

Charlevoix avait raison de mentionner spécialement la simplicité évangélique de Mgr de Laval. Jamais homme n'eut plus en horreur la mise en scène et la vanité, même celle qui se présente quelquefois sous des dehors religieux, que cet illustre descendant des Montmorency. Il en donna une preuve, entre autres, des plus frappantes, peu de temps avant de mourir. Les prêtres de son séminaire auraient voulu recueillir de sa bouche quelques paroles remarquables qu'ils auraient aimé à citer ensuite, dans l'occasion, comme le testament spirituel de ce père bien-aimé ; et afin de l'engager à leur accorder cette faveur, ils lui citaient l'exemple de différents saints qui, avant de mourir, avaient prononcé devant leurs disciples

---

[1] *Vie de la Mère de l'Incarnation*, 1724, p. 308.

quelques paroles édifiantes. Il se contenta de leur répondre avec modestie : « Ils étaient des saints ; et je suis un pécheur. »

L'Eglise de Québec se disposa à faire de magnifiques obsèques à celui qui avait été son fondateur et son premier évêque. Les restes vénérés du pieux prélat furent exposés trois jours dans la cathédrale ; et d'après les documents de l'époque, on ne cessa durant tout ce temps d'aller prier auprès de lui et de faire toucher à ses vêtements des chapelets ou autres objets de dévotion. La foule qui se pressait autour du mausolée était quelquefois si considérable, que les enfants, qui auraient voulu contempler les traits du pieux évêque, criaient : « Laissez-nous donc voir le saint ; laissez-nous donc voir le saint. »

Latour et le frère Houssart nous assurent que plusieurs guérisons miraculeuses s'opérèrent alors par l'intercession de Mgr de Laval ; Latour ajoute que M. Glandelet en dressa des procès-verbaux (1). Malheureusement l'évêque était alors absent de la colonie, et ne put vérifier lui-même les faits d'une manière juridique : les mémoires de M. Glandelet se perdirent et avec eux de précieux témoignages

---

[1] Latour, p. 50.

qui ne manqueraient pas de servir aujourd'hui pour la glorification du serviteur de Dieu.

Les funérailles de Mgr de Laval eurent lieu le 9 mai. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu sollicitèrent instamment, du fond de leur cloître, la faveur de contempler une dernière fois les traits de leur père bien-aimé. A leur exemple, les autres communautés de la ville réclamèrent le même privilège. Le corps de Mgr de Laval, revêtu de ses habits pontificaux, fut donc porté solennellement en procession dans l'église des Récollets, chez les Ursulines, chez les Jésuites, puis à l'Hôtel-Dieu, et enfin à la cathédrale, où fut chanté le service. M. Glandelet, doyen du chapitre, prononça l'oraison funèbre du défunt : ce fut lui aussi qui chanta le service et donna l'absoute.

Le 4 juin, trentième jour après le décès, il y eut un autre service à la cathédrale, et ce fut M. de La Colombière qui prononça cette fois l'éloge du défunt. Une autre oraison funèbre de Mgr de Laval fut prononcée dans l'église paroissiale de Montréal par M. de Belmont, supérieur de Saint-Sulpice.

Comme la chapelle du séminaire de Québec n'était pas encore reconstruite, à la mort de Mgr de Laval, la dépouille mortelle du pieux prélat fut inhumée dans la cathédrale. Elle

y resta près de deux siècles. Les dernières volontés de Mgr de Laval n'ont pu être accomplies que de nos jours, en 1878. Nous nous rappelons tous les démonstrations grandioses dont furent alors l'objet la translation des restes vénérés du prélat exhumés de la cathédrale, et leur sépulture à la chapelle du séminaire, où ils reposent maintenant suivant ses intentions. Chose remarquable, les cérémonies imposantes qui eurent lieu en cette occasion furent la reproduction exacte de ce qui avait été fait en 1708 : les restes mortels de Mgr de Laval furent transportés solennellement dans les différentes églises de la haute ville, puis déposés dans la cathédrale pour le service. L'éloge du prélat fut prononcé par l'un ([1]) des quatre-vingts évêques distribués aujourd'hui sur le vaste territoire confié à sa juridiction : et après le service eut lieu l'inhumation dans la chapelle du séminaire.

Le spectacle, dans tous ses détails, était vraiment grand : mais ce qui lui donnait un cachet tout particulier, c'était la présence du délégué apostolique, Mgr Conroy, qui se trouvait à cette époque au Canada. Le pontife romain qui envoya autrefois Mgr de Laval sur

---

[1] Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke.

cette plage lointaine de l'Amérique, assistait ainsi, par son représentant, à la glorification du pieux prélat; il semblait heureux et fier du choix qu'il avait fait de Mgr de Laval comme premier évêque de la Nouvelle-France. Les paroles que Mgr Conroy prononça à Québec quelques jours après la démonstration dont nous venons de parler, sont vraiment remarquables :

« Qui aurait pu, disait-il, voir d'un œil indifférent cette foule innombrable de personnes de toute condition, accompagnant d'église en église, de monastère en monastère, jusqu'à la cathédrale, les restes de ce grand évêque, qui, dans son amour, doué de prescience, avait, il y a deux siècles, pour leur avantage, et pour celui de leurs enfants, commandé à ces édifices du séminaire de sortir de terre ? Qui aurait pu entendre, sans tressaillir, la voix éloquente du prélat qui a fait avec tant de noblesse l'éloge de ce grand et illustre défunt ?

« Mais, je dois l'avouer, ce qui a remué le plus intimement les fibres de mon âme, ça été la pensée que j'étais là en présence d'un peuple vraiment chrétien, qui honorait les cendres du père de sa patrie. Je sentais pleinement mon cœur battre à l'unisson avec ce cœur magnanime de la race canadienne, que j'ai appris à

aimer si tendrement. En ma qualité de fils de la race celtique, j'étais fier d'être là pour m'unir à des frères de la même race, frères plus encore par la foi que par le sang, dans un même élan d'amour et de reconnaissance pour l'homme qui a fait cette nation ce qu'elle est à présent. »

FIN

APPENDICE

I

DATES DE LA NAISSANCE ET DE LA PRÊTRISE DE MGR DE LAVAL

La date que nous avons adoptée pour la naissance de Mgr de Laval est celle donnée par Latour, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval,* (p. 1). Or Latour, qui arriva à Québec une vingtaine d'années seulement (1729) après la mort du pieux prélat, devait être bien renseigné sur les dates principales de sa vie : « C'est sur de bons mémoires, dit-il, et sur le rapport d'un grand nombre de personnes qui avaient connu le saint évêque, que l'auteur, pendant son séjour à Québec, a rassemblé les divers faits dont il rend compte au public (p. IV de la Préface). »

Mais on n'a pas l'acte de naissance ou de baptême de Mgr de Laval ; cet acte n'a pu jusqu'ici être retrouvé nulle part. Dans les registres de Montigny sur-Avre, qui commencent en 1573, il y a une lacune de 1601 à 1627, que nous avons pu constater nous-même. La date du 30 avril, donnée

par Latour, a toujours été consacrée par la tradition comme la date de naissance de Mgr de Laval. Quant à l'année, 1623, elle s'accorde parfaitement avec les Informations canoniques (voir note II ci-après) qui eurent lieu le 17 juillet 1657. Les témoins déclarèrent alors expressément que Laval était prêtre depuis dix ans. Sans avoir son acte d'ordination—on ne l'a pas plus que son acte de baptême—on sait donc d'une manière certaine qu'il fut ordonné prêtre en 1647 : et l'on sait également qu'il célébra en effet son jubilé sacerdotal à Québec en 1697. (Voir note VI ci-après).

L'un des témoins des Informations canoniques dit expressément qu'alors (17 juillet 1657) Laval était dans sa 35e année. Il avait donc 34 ans accomplis; il était né par conséquent en 1623, et avant le 17 juillet. Or M. de La Colombière, dans son oraison funèbre du Prélat, dit avec une singulière précision qu'il fut ordonné prêtre « à l'âge de 24 ans et u jour. » Supposons donc qu'il fut ordonné le 1er mai, jour de la fête des saints apôtres Philippe et Jacques : admettons, d'un autre côté, avec Latour et la tradition, qu'il est né le 30 avril: tous ces témoignages se tiennent et se confirment: Laval est né le 30 avril 1623 ; et il fut ordonné prêtre le 1er mai 1647. Voir notre livre *Henri de Bernières,* note 2, p. 150.

II

INFORMATIONS CANONIQUES

SUR LA PERSONNE DE M. DE LAVAL, FAITES PAR LE NONCE CÆLIUS PICCOLOMINI, À PARIS, EN L'ANNÉE 1657, À L'OCCASION DE SA NOMINATION À L'ÉPISCOPAT

(*Mss du Séminaire de Québec, No.* 183, *carton de l'évêque de Québec.*)

CÆLIUS PICCOLOMINEUS

Dei et Sanctæ Sedes Apostolicæ gratia archiepiscopus Cesareæ, Sanctissimi Dni Nostri Papæ Alexandri Septimi Prælatus Domesticus assistens, necnon ad Christianissimum Gallorum regem Francorumque regnum Nuncius, Universis præsentes Litteras inspecturis Salutem in Domino.

Cum ex Summorum Pontificum decretis, maximè Constitutione Quondàm felicis recordationis Gregorii Papæ Decimi Quarti, ac juxtà Sacrosancti Concilii Tridentini decreta, omnes qui deinceps Cathedralibus et Metropolitanis Ecclesiis, necnon Monasteriis, prioratibus, conventualibus *electivis* et *non electivis,* ac dignitatibus, in eisdem Ecclesiis præfici seu de iisdem sibi a Sancta Sede apostolica provideri desiderant, vitæ, morum, religionis, ætatis, doctrinæ et capacitatis eorum Attestatio romanâ in Curiâ exhibenda requiratur, ipsique præficendi publicam fidei orthodoxæ facere professionem, seque

in Romanæ Ecclesiæ ac Sanctissimi Dni nostri Papæ obedientiâ permansuros jurare et spondere teneatur ; cumque perillustris et Reverendus Dnus Franciscus de Laval presbyter diœcesis Carnutensis, in juribus Licentiatus, nominatus per prædictum Christianissimum Regem ad Episcopatum in Provinciâ Canadensi auctoritate apostolicâ erigendum, provideri curet et intendat, pro illius parte nobis fuit humiliter supplicatum, ut debitam et exquisitam super ejus vitâ, moribus, doctrinâ, ætate et natalibus inquisitionem facere vellemus ac dignaremur :

Cui quidem requisitioni ut justæ et honestæ annuentes super præmissis juxtà articulos è prædictâ constitutione excerptos, testes infra nominatos fide dignissimos quorum nomina et cognomina, qualitates, ætates, gradus et honores inferiùs deducuntur, omni humano affectu deposito diligenter, et prævio juramento in præsentiâ nostri auditoris et publicè, auctoritate apostolicâ curiæque archiepiscopalis Notarii jurati subsignatorum audivimus et examinavimus, eorumque dicta et depositiones per dictum notarium recipi et scriptis redigi fecimus in hunc qui sequitur modum :

Sequitur tenor articulorum super quibus audivimus et examinavimus quemlibet infrascriptorum testium super vitâ, fide, moribus, doctrinâ, ætate, religione et natalibus prædicti Reverendi Dni Francisci de Laval :

Primo, an testis cognoscat Promovendum, quomodo, a quo tempore, citra an sit ipsius consanguineus, cognatus, affinis, nimium familiaris, æmulus vel odiosus.

Secundo, an sciat in quâ civitate vel loco et diœcesi promovendus sit natus, et quæ sit causa scientiæ.

Tertio, an sciat ipsum natum esse ex legitimo matrimonio, atque honestis et catholicis parentibus, et quæ sit, etc.

Quarto, an sciat cujus ætatis sit, præsertim an expleverit annum trigesimum, et quæ sit, etc.

Quinto, an sciat illum esse in sacris ordinibus constitutum, quibus, à quo tempore, an antè sex menses, et quæ sit, etc.

Sexto, an sciat esse in Ecclesiæ functionibus et in exercitio ordinum susceptorum diù versatum, in susceptione sacramentorum frequentem et devotum, et quæ sit, etc.

Septimo, an sciat eum semper catholicè vixisse et in fidei puritate permansisse, et quæ sit, etc.

Octavo, an sciat eum præditum esse innocentiâ vitæ, bonisque moribus, et an sit bonæ conversationis et famæ, et quæ sit, etc.

Nono, an sciat eum esse virum gravem et prudentem et usu rerum præstantem, et quæ sit, etc.

Decimo, an sciat eum aliquo gradu in jure canonico, vel in sacrâ Theologiâ, insignitum esse, quibus in locis, quanto tempore et quo fructu ipsi Theologiæ vel Juri canonico operam dederit, et an verè ex doctrinâ pollens quæ in Episcopo requiritur ad hoc ut possit alios docere.

Undecimo, an sciat eum aliquo munere aliquando functum fuisse, vel circà curam animarum aut regimen alterius Ecclesiæ se exercuisse, et quomodo se gesserit tàm quoad doctrinam quàm quoad prudentiam, integritatem et mores, et quæ sit, etc.

Duodecimo, an sciat eum aliquando publicum aliquod scandalum dedisse circà fidem, mores, sive doctrinam, vel aliquo corporis aut animi vitio aliove canonico impedimento teneri quominùs possit ad Ecclesiam cathedralem promoveri, et quæ sit, etc.

Decimo tertio, an eum idoneum existimet ad benè regendam Ecclesiam cathedralem, et an îpsius promotionem eidem Ecclesiæ utilem et proficuam fore censeat, et quare ita existimet.

Sequuntur nomina et cognomina, necnon depositiones et attestationes illustrissimorum ac venerabilium virorum qui de natalibus, vitâ, moribus, ætate, religione et doctrinâ præfati Reverendi Dni Francisci de Laval verum et fidele testimonium suis chirographis obsignatum retulerunt.

De die decimâ septimâ julii anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo septimo.

Illmus et Rmus Pater et DD. Franciscus Servien, Baiocensis episcopus, in quinquagesimo octavo suæ ætatis anno constitutus, Parisiis nunc existens, dato juramento manu cruci pectorali appositâ, interrogatus super præinscriptis articulis respondit ut infra:

Ad primum, cognoscere præfatum Dnum Promovendum præsertim ab anno per quod tempus plurima pietatis et integritatis vitæ edidit specimina, ac omnes et singulas functiones quæ ad sacerdotale munus spectant summâ cum laude, maximè vero in administratione quarumdam communitatum religiosarum in diœcesi dicti Illmi Dni Deponentis exercuit, nec esse ipsius consanguineum, affinem, æmulum vel odiosum.

Ad secundum, esse natum in Diœcesi Carnutensi (Chartres).

Ad tertium, eum esse ex legitimis nuptiis, illustrissimâ familiâ, ac piissimis et verè catholocis parentibus procreatum, quod publicum et notorium esse asserit.

Ad quartum, scire illum explevisse annum trigesimum, et scire dixit quia vidit litteras suæ promotionis ad presbyteratum quibus constat illum esse presbyterum a decennio.

Ad quintum, respondit in præcedenti articulo.

Ad sextum, vidisse illum ab annis... exercentem suas functiones ecclesiasticas in sua diœcesi devotissimè, et in hâc civitate audivisse illum exercuisse summâ cum pietate.

Ad septimum, ab eo tempore quo eum cognovit scire illum catholicè vixisse.

Ad octavum, esse vitæ non solùm innocentis, sed exemplaris.

Ad nonum: esse virum prudentissimum et in rebus agendis præstantissimum.

Ad decimum: esse in jure canonico Licentiatum ab anno millesimo sexcentesimo quadragesimo nono facultatis Parisiensis, et ita in litteris tàm sacris quàm profanis versatum ut capax existat ad populum fidei et religionis catholicæ præceptis imbuendum.

Ad undecimum: audivisse illum fuisse archidiaconum in Ecclesiâ Ebroïcenci, illudque munus summo cum honore per multos annos gessisse, ac tandem dictum archidiaconatum ad majorem Dei gloriam, nullâ retentâ pensione, sed purè et simpliciter dimisisse.

Ad duodecimum: asseruit dictum Dnum Promovendum ità se gessisse ut nunquàm ullum scandalum aut circà fidem aut circà mores aut circà doctrinam dederit, nulloque laborare aut corporis aut animi vitio, ac nullum obstare canonicum impedimentum quominùs possit ad ecclesiam cathedralem promoveri.

Ad decimum tertium: pro experientiâ quam habet in ecclesiasticis functionibus, et præcipuè propter specimen bonorum operum quod dedit in diœcesi dicti Illmi Dni Deponentis, censere ejus promotionem ad Ecclesiam cathedralem utilissimam fore, et præsertim ad eam quæ apud Canadenses ut plurimùm infideles, ubi non solùm verbo sed etiàm exemplo bonorum operum prælucere oportet Pontificem, sub beneplacito Summi Pontificis erigenda est. (signatum) FRANCISCUS, BAIOCENSIS EPISCOPUS.

Perillustris et Reverendus Dnus Claudius Blanpignon, presbyter Abbas seu perpetuus Commendatarius Monasterii de Eleemosynâ Ordinis Cisterciensis diœcesis Carnutensis, in quadragesimo septimo suæ ætatis anno constitutus, Parisiis in Monasterio Monialium sancti Thomæ nuncupatarum commorans, dato juramento tactis Scripturis, respondit ut infra :

Ad primum: cognoscere dictum Dnum Promovendum a quinque annis aut circiter, non esse tamen ipsius consanguineum, affinem, æmulum vel odiosum.

Ad secundum: scire illum esse natum in diœcesi Carnutensi, et scire dixit quia vidit *Litteras testimoniales* ipsius promotionis ad ordines.

Ad tertium: scire illum esse natum ex illustrissimâ familiâ, probis ac verè catholicis parentibus, ut accepit à pluribus cognatis dicti Dni Promovendi, et per famam ab omnibus.

Ad quartum: illum esse triginta quinque annis natum.

Ad quintum: scire illum esse presbyterum a decennio, ut constat ex litteris suæ promotionis quas vidit.

Ad sextum: devotissimum audiri apud omnes, et in susceptione sacramentorum frequentissimum.

Ad septimum: à prædictis suis illustrissimis parentibus piè et catholicè educatum fuisse, ac in fide catholicâ, apostolicâ et romanâ semper vixisse et vivere.

Ad octavum: certissimum esse declaravit et patefieri in administratione nonnullorum monasteriorum Sanctimonialium quæ rexit maximâ cum pietate.

Ad nonum: ex variâ communicatione diversis in locis per Dnum Deponentem cum dicto Dno Promovendo vidisse et cognovisse ejus prudentiam et gravitatem.

Ad decimum: scire dictum Dnum Promovendum esse in jure canonico Licentiatum facultatis Parisiensis, ac in litteris tàm sacris quàm profanis versatissimum, et capacem ad alios docendum et verbum Dei seminandum.

Ad undecimum: scire ipsum archidiaconatûs munere cum titulo in Ecclesiâ Ebroïcensi summâ cum laude ac maximo cum fructu perfunctum fuisse, eumdemque archidiaconatum, nullo alio suscepto beneficio, nullâque retentâ pensione, sed purè et simpliciter pro bono Ecclesiæ resignasse.

Ad duodecimum: respondit se nunquàm audivisse scandalum aliquod per eum datum fuisse, aut obstare aliquod impedimentum canonicum quominùs ad ecclesiam cathedralem promoveatur.

Ad decimum tertium: dignissimum esse ob eximias animi sui dotes qui ecclesiæ cathedrali præficiatur, ac præsertim erigendæ apud Canadenses, quibus Episcopo non tantùm doctrinâ et prudentiâ, sed etiàm pietate et bonorum operum exemplo conspicuo opus est. (signatum) BLANPIGNON.

Venerabilis Vir Dnus Picques, presbyter Parisiensis, Baccalaureus Theologiæ facultatis Pariensis, rector parochialis Ecclesiæ sancti Jossei Parisiensis, in trigesimo primo suæ ætatis anno constitutus, dato juramento tactis Scripturis:

Ad primum, dixit cognoscere dictum Dnum Promovendum ab octo annis aut circiter, ex conversatione quam cum eo habuit ab illo tempore, cujus tamen non est consanguineus, affinis, æmulus vel odiosus.

Ad secundum: scire illum esse diœcesis Carnutensis oriundum.

Ad tertium: natum esse ex legitimo matrimonio Illmi Dni Francisci de Laval Dni de Montigny et Dnæ Michaelæ de Pericard quondam conjugum, ex quâ familiâ de Pericard plurimi Illmi DD. episcopi nuper exorti sunt.

Ad quartum: illum trigesimum quintum suæ ætatis annum agere, ut patet ex litteris suæ promotionis ad sacros ordines.

Ad quintum: esse à decennio presbyterum, ut constat dictis litteris promotionis.

Ad sextum: habere particularem notitiam de exercitiis spiritualibus Dni Promovendi, et probè scire illum esse piissimum et devotissimum.

Ad septimum: nihil non catholicum in eo deprehendisse, immô pro piissimo et fidei catholicæ amantissimo haberi.

Ad octavum: esse præditum innocentiâ vitæ, optimis moribus; vitæ suæ probitate, morum integritate, et bonæ conversationis famâ exemplar omnibus præbentem.

Ad nonum: esse gravissimum et prudentissimum ac usu rerum experientiis multis præstantissimum.

Ad decimum: esse licentiatum ab octo annis in jure canonico facultatis Parisiensis, ut constat ex litterâ sui gradûs quam vidit.

Ad undecimum : possedisse archidiaconatum Ecclesiæ Ebroïcensis, quem optimè et cum ædificatione exercuit per plurimos annos, ejusque archidiaconatûs parochias diligentissimè visitasse, defectus coercuisse ac verbum Dei multoties in cursu visitationis seminasse.

Ad duodecimum: ignorare dictum Dnum Promovendum aliquod scandalum dedisse, aut obstare in eo aliquod impedimentum canonicum quominùs possit præfici.

Ad decimum tertium: interrogatus respondit, ob eximias animi dotes quibus dictus Dnus Promovendus præditus est, eum esse capacissimum et idoneum ut ad majores superiores Ecclesiæ dignitates promoveatur, ejusque promotionem utilem fore, si ità Sanctissimo Dno Nostro Papæ et Sanctæ Sedis Apostolicæ benè visum fuerit. (signatum) Picques.

Venerabilis Magister Josephus Sain, Subdiaconus diœcesis Turonensis, Baccalaureus Thologiæ facultatis Parisiensis necnon juris doctor facultatis Aurelianensis, in vigesimo quarto suæ ætatis anno constitutus, canonicus ac theologalis insignis et Metropolitanæ Ecclesiæ Turonensis :

Ad primum, dixit cognoscere dictum Dnum Promovendum à duobus annîs, quia cum eo habitavit ab eo tempore, cujus tamen non est affinis, cognatus, nimium familiaris, æmulus vel odiosus.

Ad secundum: esse natum in diœcesi Carnutensi.

Ad tertium: ex famâ publicâ scire eum esse ex legitimo thoro, illustrissimis et verè catholicis parentibus procreatum.

Ad quartum: esse in trigesimo quinto anno constitutum.

Ad quintum: esse a decem annis presbyterum, prout vidit per litteras suæ promotionis.

Ad sextum: respondit eum esse piissimum, sanctum Missæ sacrificium devotissimè singulis diebus celebrantem aliisque divinis officiis assiduum et frequentem.

Ad septimum: sibi ex causis prædictis constare ipsum Dnum Promovendum esse præditum innocentiâ vitæ et bonis moribus, bonâ conversatione et famâ commendabilem.

Ad octavum: scire illum esse bonæ conversationis et habere maximum zelum.

Ad nonum: eum esse vitæ probitate morum integritate et bonæ conversationis famâ conspicuum.

Ad decimum: esse in jure canonico licentiatum Academiæ Parisiensis atque doctrinâ imbutum quæ

in episcopo requiritur ut commissos sibi populos in viâ salutis docere et instruere possit.

Ad undecimum: credit illum exercuisse magno cum fructu archidiaconatum Ebroïcensem, ut accepit à plurimis fide dignissimis.

Ad duodecimum: nullum ab eo scandalum datum fuisse nec in eo corporis aut animi vitium novisse, sed potius in eo reperiisse omnes dotes quibus episcopali gradu dignus efficiatur.

Ad tertium decimum, respondit quod, attentis præmissis et hoc quam de se in commune reipublicæ christianæ bonum præbet censeat et existimet præfatum Dnum Promovendum dignum et capacem ut regimen et administratio ecclesiæ cathedralis, et præcipuè erigendæ in provinciâ Canadensi ejus curæ et solicitudini committatur. (signatum) JOSEPHUS SAIN.

In quorum præmissorum fidem has præsentes litteras manu nostrâ obsignatas per Magistrum Joannem Royer Notarium apostolicum Parisiis commorantem fieri et signari sigillique nostri jussimus et fecimus appositione communiri.

Datum Parisiis anno et die quibus suprà.

III

MGR DE LAVAL A-T-IL ÉTÉ A ROME ?

D'après Eugène Veuillot, dans son livre *Le Tonkin et la Cochinchine,* MM. Pallu, Picques et de Laval seraient allés à Rome en 1653. M. l'abbé Louis Beaudet a cru, lui aussi, au voyage à Rome de Mgr de Laval. Voici ce qu'il écrit, en effet, à propos de sa démission comme archidiacre d'Evreux en faveur de M. Boudon :

« Ce fut le 26 décembre 1653 qu'il signa sa démission à Rome, *où il se trouvait* le 7 des Ides de décembre. » (Archives du Sém. de Québec, Mss de M. Beaudet).

En écrivant cela, M Beaudet avait évidemment sous les yeux le texte de l'acte de collation à Boudon de l'archidiaconé d'Evreux, « vacant par la résignation faite en sa faveur par François de Laval, suivant la signature donnée à Rome... » (*Vie de Mgr de Laval,* t I, p. 59). Mgr de Laval avait envoyé sa démission en cour de Rome : voilà tout simplement ce que signifie cette *signature donnée à Rome.* Elle ne suppose nullement un voyage à Rome ; et si, comme nous le croyons, il n'y a pas d'autres preuves d'un tel voyage, il faut le regarder pour le moins comme douteux.

IV

CATHERINE TÉGAKOUITA

Extrait d'une lettre du P. Claude Chauchetière, datée de Villemarie, 20 septembre 1694, et adressée à un autre jésuite, le P. Jacques Jouheneau, à Bordeaux :

« Je prie le R. P. Recteur du noviciat de faire dire un *Pater* et un *Ave* et trois fois le *Gloria Patri* à ses novices pour moi. C'est une dévotion qui est ici parmi les Sauvages et Français qui vont au tombeau de Catherine, enterrée dans l'église du Saut, quand ils veulent obtenir de Dieu quelque grâce. Je l'ai commencée dès le jour de son enterrement, et j'ai toujours cru que c'était elle qui, au bout de l'an, me conserva, quand le vent jeta notre chapelle à bas, où je fus conservé, selon le sentiment commun, miraculeusement ; et je crus que cette sauvagesse vertueuse m'avait rendu en cette occasion les services que je lui avais rendus pendant sa maladie.... »

On lit encore dans un mémoire du P. Jacques de Lamberville sur les affaires du Canada, en date de 1696 :

« Dieu continue d'honorer une bonne fille iroquoise de nation, décédée et enterrée en cette mission. Le Ciel accorde quantité de grâces à ceux qui implorent son assistance. Les ecclésiastiques et les laïques y viennent en pèlerinage remercier Dieu des faveurs qu'ils ont reçues par son intercession. On y envoie des présents à cette église, pour marquer à Dieu sa reconnaissance. On en-

voie des présents à l'église où repose son corps. Les paroisses entières y viennent en procession solennellement au jour annuel de son décès pour rendre grâce des divers effets de sa protection. Pour guérir les maladies que les remèdes ordinaires ne soulagent pas, on avale dans de l'eau ou dans du bouillon un peu de la poussière de son tombeau.

« M. de Champigny, intendant du Canada, avait perdu la voix pendant un an, au bout duquel Mme l'intendante ayant fait dire une neuvaine, il recouvra la voix. Il a fait faire plusieurs petits tableaux de cette bonne fille sauvage, qu'il distribue et qu'on garde par estime qu'on a de la sainteté de cette vierge iroquoise, qui a conservé son innocence parmi tous les libertinages de l'impureté. Pendant trois ans qu'elle a été en cette mission, elle y a fait de si grands progrès en la vertu, qu'elle a mérité que Dieu la glorifiât par quantité de guérisons miraculeuses obtenues de Dieu par son moyen. »

V

LETTRE DU FRERE HOUSSART

(*Des archives du Séminaire de Québec*)

Copie de la lettre que j'ai écrite à M. Tremblay, Directeur du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris et Procureur du Séminaire de Québec, au sujet de la mort de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, en date du premier Septembre 1708

Monsieur,

Vous avez sans doute déjà appris la mort de Mgr de Laval, ancien et premier évêque de Canada, et ce n'est pas pour vous en informer que je prends la liberté de vous écrire celle-ci en particulier, mais pour vous témoigner combien cette mort et la séparation d'un si bon, si saint, et si charitable maître m'a été sensible. Cela est aisé à concevoir, puisqu'ayant eu l'honneur d'avoir été continuellement attaché au service de Sa Grandeur pendant les vingt dernières années de sa sainte vie, et que Sa Grandeur ayant eu pendant tout ce temps-là une grande charité pour moi et une grande confiance en mes soins, vous ne pouvez douter que je n'aye contracté une grande union, un grand appui et une attache toute particulière à Sa Grandeur, et par conséquent la séparation d'une personne qui m'était si chère et si utile ne m'ait causé une peine inconcevable.

Mais la consolation qui s'est mêlée parmi la tristesse en voyant un saint mourir en saint après avoir vécu en saint, a été un très grand soulagement à ma peine, aussi bien qu'à celle de tout le Séminaire et de tous les peuples au Canada ; et la haute idée que nous avons tous de la grande gloire que possède dans le ciel notre saint défunt et notre commun Père, nous fait espérer que par son intercession et son crédit auprès de Dieu il nous dédommagera copieusement de la perte que nous avons faite de sa sainte présence. Plusieurs l'ont déjà éprouvé dans le soulagement qu'ils ont reçu dans leurs peines et infirmités, par l'invocation et le recours qu'ils ont eus à notre dit saint défunct, comme vous l'apprendrez par une autre voie (1).

Pour mon particulier, je compte beaucoup sur son pouvoir et me confie particulièrement en son secours et assistance, non seulement pour être délivré ou notablement soulagé dans mes infirmités corporelles, comme il m'est déjà arrivé plusieurs fois, mais, ce que j'estime infiniment plus, pour être assisté dans les besoins intérieurs de mon âme, tant pour être aidé à y établir les vertus qu'à en détruire les vices et mauvaises habitudes.

Toutes les personnes du séminaire doivent avoir aussi une confiance très particulière aux mérites et intercessions de leur premier père, car Sa Grandeur s'étant offerte en sacrifice, comme Elle fit six

---

[1] Le F. Houssart fait probablement allusion aux procès-verbaux de M. Glandelet, que nous avons mentionnés plus haut.

jours avant son saint trépas, pour porter la peine de tous les péchés du Séminaire, et ayant prié Dieu de l'exterminer Elle seule, afin d'épargner toutes les autres personnes du dit séminaire; ayant prié aussi de détruire entièrement le péché de sa sainte maison et d'y maintenir jusqu'à la fin des siècles le très saint amour et le véritable culte de Dieu et de la très sainte famille de Jésus, Marie, Joseph et des saints Anges; et Sa Grandeur ayant été exaucée par le redoublement de ses douleurs, qui furent excessives depuis ce jour-là jusqu'à sa mort, nous avons tous lieu de croire qu'il nous a acquis par ses souffrances des grâces particulières pour éviter le péché et pour pratiquer le vertu.

Mais je ne puis, monsieur, me dispenser de vous dire que quand il me revient en la mémoire l'accent et la ferveur avec laquelle Sa Grandeur prononçait ces paroles et beaucoup d'autres pleines de feu et d'amour, les yeux et les mains élevés vers le Ciel, avec des sentiments extraordinaires d'humilité et de mépris de soi-même et des retours d'une véritable confiance en Dieu, nonobstant, disait-elle, sa très grande indignité, j'en ai le cœur si pénétré, que je ne puis retenir mes larmes. Je souhaitais pour lors que toutes les personnes du Canada eussent pu entendre chacune une seule de ses paroles pour en être toutes embrasées, car elles étaient toutes capables de pénétrer, attendrir et enlever les cœurs mêmes les plus endurcis.

Je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez aussi appris la distribution qui a été faite, à la grande instance des peuples du Canada, du linge trempé et teint du sang de mon dit seigneur, de ses che-

veux et de ses habits (1). Comme ça été moi qui ai trempé ces linges dans son sang lorsqu'on l'a ouvert (2), et qui ai coupé de ses cheveux, ne le faisant dans le temps que pour ma consolation particulière, pénétré que j'étais que ce seraient de très

---

[1] Au grand séminaire d'Evreux, tenu par les Lazaristes, M. l'abbé de Bruynes, l'un des prêtres de la maison, nous montra, en 1891, une de ces reliques de Mgr de Laval, précieusement enveloppée dans un papier sur lequel se lit la note suivante : "Partie d'un linge que j'ai trempé dans la poitrine de Monseigneur de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec, le jour de son décès, lorsqu'on l'ouvrit pour ôter son cœur. Le sixième de may 1708. F. Hubert Houssart." — "Je tiens cette relique, nous dit l'abbé de Bruynes, de M. le comte de Maistre, un de nos principaux citoyens d'Evreux."—Le comte de Maistre, décédé depuis, était le petit-fils de l'illustre Joseph de Maistre. Sa tante, Anne-Nicole de Maistre, épousa en 1833 un Montmorency-Laval, qui habitait le château de Beaumesnil. Dans ce château, il y a un ancien portrait à l'huile de Mgr de Laval, dont M. de Maistre voulut bien nous procurer une photographie.

Une autre relique de Mgr de Laval, semblable à celle de l'abbé de Bruynes, et parfaitement authentiquée, elle aussi, par le Frère Houssart, se trouve dans la famille du marquis de Lévis, à Paris. En nous la montrant : "C'est un précieux héritage, nous dit le noble marquis, que je tiens de la famille de ma grand'mère, où cette relique avait toujours été pieusement conservée."—Charlotte, fille d'Adrien de Montmorency-Laval, épousa en 1817 Gustave de Lévis, duc de Mirepoix, grand'père du marquis Gaston de Lévis, et mourut en 1872.—M. de Lévis voulut bien nous donner, en souvenir de notre visite à son château, un magnifique dessin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés où fut consacré Mgr de Laval ; et par son entremise bienveillante nous obtînmes la photographie d'un autre ancien portrait à l'huile du premier évêque du Canada, conservé dans la famille du comte de Couronnel, qui se rattache, elle aussi, aux Montmorency-Laval.

[1] D'après le Frère Houssart, cité dans la note précédente, on ouvrit la poitrine de Mgr de Laval "pour ôter son cœur." Ce cœur fut enfermé dans une boîte de plomb, et déposé dans les caveaux de l'ancienne chapelle du Séminaire, près de l'emplacement de l'évêché actuel, puis inhumé plus tard dans la nouvelle chapelle qui fut bénite en 1752. (L'*Abeille*, vol. VIII, No. 33).

précieuses reliques, vous serez sans doute bien aise que je vous fasse un petit détail de quelques actions communes et ordinaires de Sa Grandeur qui m'ont le plus touché et m'ont fait prendre la résolution plus de quinze ans avant sa mort d'en agir ainsi.

C'est dommage que Monseigneur n'ait pas eu à son service et pour témoin de ses actions ordinaires une personne plus éclairée et plus intelligente dans les choses de Dieu que moi. Elle aurait pu vous donner, monsieur, toute une autre satisfaction par le détail qu'elle vous en aurait fait, que je ne pourrai faire.

Ce qui m'a toujours tenu dans la surprise et dans l'admiration a été de voir un homme d'un aussi grand mérite, d'une aussi grande qualité, d'une aussi grande vénération, et aussi utile en ce pays que l'était Monseigneur, cassé et rompu de vieillesse, de fatigues et d'infirmités jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, être aussi exact que l'était Sa Grandeur à se mortifier en toutes choses et à dénier à ses sens généralement tous les petits contentements et soulagements qu'il pouvait légitimement recevoir, comme par exemple :

1. De coucher sur un très chétif matelas sur les planches, dans des couvertes de laine, sans drap, à moins qu'il ne fût malade, à faire toujours lui-même son pauvre lit jusqu'à la fin de sa vie, sans permettre que j'y touche que très rarement. Quand pendant une grande maladie qu'eut Sa Grandeur, et que Mme de Champigny (qui avait le privilège, à cause de sa vertu et de son mérite, d'entrer dans

sa chambre en tout temps) (1) l'eut fait consentir à se coucher plus mollement qu'il n'était, Sa Grandeur agréa que je misse une paillasse sous son matelas, mais elle ne fut pas plus tôt guérie qu'elle ne quitta pas la paillasse, à la vérité, mais tous les soirs quand j'étais sorti de sa chambre, après que Sa Grandeur s'était couchée, Elle se levait tout doucement de peur que je ne l'entende, elle ôtait le matelas de son lit et se couchait sur la paillasse, et le matin elle remettait le matelas et raccommodait son lit sans qu'il en parût rien; et elle continua cela pendant près de deux ans sans y manquer une seule nuit, quelque tard qu'il ait été, et quelque fatiguée qu'ait été Sa Grandeur. C'est ce que j'entendais tous les jours et que je voyais toutes les fois que je feignais avoir quelque besoin en sa chambre, exprès afin d'avoir le contentement de voir cela, jusqu'à ce que sa paillasse étant toute réduite en poussière et pleine de puces, je gagnai sur Sa Grandeur de l'ôter, et depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, nonobstant ses longues et fréquentes maladies, Elle n'a couché que sur un matelas sur les planches. Dans le dernier voyage que Sa Grandeur est revenue de France en Canada, où j'avais l'honneur de l'accompagner et la servir, j'étais tout étonné de voir que dans les pauvres hôtelleries où il y avait de pauvres lits, Sa Grandeur se déshabillait pour s'y coucher, mais dans les endroits où il y avait de bons lits, Sa Grandeur ne faisait que se jeter dessus sans se déshabiller, ce qu'Elle fit même au séminaire

---

[1] Mme de Champigny était la cousine de Mgr de Laval au troisième degré.

de Tours, dans la chambre garnie qui y est pour Mgr l'archevêque du lieu, dans laquelle on logea Sa Grandeur.

2. De ne se jamais coucher qu'il n'eût dit et ne se fût acquitté de tous ses offices, prières, lectures, chapelets, etc—quelque tard qu'il fût et quelque affaire qu'eût eue Sa Grandeur; et quoiqu'il se couchât fort tard, ne jamais manquer à se lever, pendant plus de quinze ans, à deux heures du matin (je ne parle que du temps que j'ai servi Sa Grandeur, car plus de trente ans auparavant Elle se levait à la même heure), et les cinq dernières années de sa vie, sur les trois heures, et de se lever pendant les dites quinze années et celles d'auparavant, tout seul, sans feu, n'ayant point de poêle dans sa chambre où il gelait très fort toutes les nuits pendant l'hiver, s'habiller seul, bander ses jambes, etc..., s'en aller à quatre heures à l'église, sa lanterne à la main, en ouvrir les portes, sonner sa messe qui était la première, de quatre heures et demie, pour les travaillants, et rester à l'église ou à la sacristie, qui était fort froide et incommode pour lors, jusqu'à sept heures, sans voir, ni se chauffer à d'autre feu durant ce temps-là, pendant les plus grands froids, que celui du réchaud dont il s'était servi pour dire la sainte messe.

3. Comme il dormait très peu la nuit, il était obligé de réciter tous ses offices, chapelets, etc., en se promenant, afin de ne se point assoupir, ce qu'il faisait pendant les plus grandes chaleurs de l'été au soleil dans son petit jardin, de telle sorte qu'il devenait tout en sueur; et quand je pansais le soir son cautère du bras, je trouvais sa soutane et sa

chemise toutes trempées et pénétrées de sueur. Je représentais souvent à Sa Grandeur le besoin qu'Elle avait de changer de chemise et le danger qu'il y avait qu'Elle ne gagnât par le froid du soir quelque maladie : c'est à quoi je ne la pouvais faire consentir quoiqu'Elle en eût plusieurs dans sa chambre, et elle se couchait ainsi sa chemise toute trempée et toute froide. Or, quoique cette mortification ne tue ni ne blesse, elle me paraissait néanmoins fort rude à supporter ; car qui est-ce, quelque pauvre qu'il fût, qui ne se crût obligé, pour plusieurs raisons fort sensibles, de changer de chemise, étant dans cet état le soir sans feu, au serein, surtout ayant si beau moyen de changer qu'en avait Monseigneur.

4. Comme Sa Grandeur était d'une complexion fort sensible, l'on aurait cru, à l'entendre se plaindre dans ses infirmités et dans ses douleurs, qu'elle avait de la peine et de l'irrésolution à souffrir, mais tout au contraire, si Elle se plaignait, ce n'était que pour cacher l'amour et la ferveur avec laquelle Sa Grandeur souffrait. Il est tout naturel d'en porter ce jugement, car comment croire que Sa Grandeur ait eu de la peine et de l'irrésolution à souffrir les douleurs qui lui venaient immédiatement par l'ordre et la disposition de la divine Providence à laquelle Elle était si soumise, qu'il faudrait un volume entier pour raconter tous les traits de soumission ? Puisqu'Elle-même cherchait tous les jours tous les moyens (cachés) qu'Elle pouvait s'imaginer pour se procurer des douleurs et des souffrances, comme sont, par exemple, de porter presque tous les jours le cilice, et de le quitter tous les soirs en

cachette, de peur que je ne le visse en pansant le cautère qu'Elle avait au bras, et sur les dernières années qu'Elle ne pouvait presque plus agir le porter jour et nuit, et avoir un très grand soin et faire en sorte que je ne le voie point en pansant le dit cautère, (c'est pourtant ce qui ne se pouvait faire) et quand ils étaient déchirés elle les raccommodait elle-même et avait toujours pour cela du fil et des aiguilles; et quand il s'y engendrait de la vermine elle les lavait elle-même dans de l'eau chaude, et tout cela en cachette : de baiser son bandage avec une affection et dévotion toute particulière, à chaque fois qu'Elle l'ôtait ou le mettait, comme un digne fruit de ses fatigues et un instrument qui servait à la faire souffrir: de ne vouloir point s'asseoir dans un fauteuil qu'Elle avait dans sa chambre, à moins qu'elle ne fût extraordinairement faible ou malade, et de se servir de chaises très incommodes pour une personne de son âge, de dessus lesquelles elle est souvent tombée et s'est blessée très notablement : de dire assidument la sainte messe nonobstant des ouvertures et des plaies très considérables et très sensibles qu'elle avait aux jambes et aux pieds, et que nos messieurs et même monsieur le Médecin lui représentassent le tort qu'elle faisait à sa santé en se gênant et souffrant comme elle faisait pour dire la sainte messe; d'assister en cet état et avec toutes ces plaies à tous les offices de la Cathédrale, quelque froid qu'il fît, et de s'y faire porter quand elle ne put plus marcher. C'est dans la pratique de cette ferveur et dans l'exercice de cette dévotion et de cette haine d'elle-même, qu'elle gagna pendant l'office du Vendredi Saint, par un

des plus grands froids qu'il pût faire au Canada, une engelure au talon qui lui a causé la mort.

Il est vrai que j'avais comme prévu ce mal, et j'avais prié Sa Grandeur, dès le Dimanche des Rameaux, de ne point assister à l'office de ce jour, parce que son pied était extraordinairement enflé et qu'il y avait du danger que le froid n'en augmentât le mal; mais Sa Grandeur suivant l'attrait de sa dévotion et de son zèle, n'eut aucun égard à mes prières et assista à tout l'Office de ce jour qui est fort long.

Le mercredi au soir, Sa Grandeur ayant été à Ténèbres, elle se plaignait beaucoup de son pied ; sur quoi je lui dis que je dirais à M. le Supérieur de prier Sa Grandeur de ne point aller davantage a l'église cette semaine-là, et qu'assurément il arriverait quelque chose d'extraordinaire à ce pied ; elle me dit que ce n'était pas la peine d'en parler. et depuis ce moment là elle ne se plaignit plus, de crainte qu'on ne l'empêchât d'assister au reste des Offices de cette sainte Semaine, aimant mieux souffrir que de manquer à ses dévotions et à l'ardeur de son zèle.

J'aurais plus tôt fait, monsieur, de vous dire en deux mots que quand il s'agissait du service de Dieu et de la charité du prochain, aucunes douleurs ni infirmités n'étaient capables d'y faire manquer Sa Grandeur en un seul point; mais quand il s'agissait de civilités purement humaines, ou de visites inutiles, Sa Grandeur prenait toujours le prétexte de ses infirmités pour s'en dispenser et faisait même pour cela quelquefois paraître être plus incommodée qu'elle ne l'était en effet.

Mais ce qui fait mieux connaître la patience de Sa Grandeur dans ses plus grandes plaintes, c'est que quand on voulait avoir égard à sa douleur et à ses plaintes et qu'on voulait l'épargner, elle voulait qu'on fît ce qui était nécessaire à ses plaies sans avoir égard à ses plaintes et douleurs. En pansant la plaie qui lui a causé la mort, sa douleur était si grande, que tout le corps lui en frémissait d'une manière à tirer les larmes de ceux qui étaient présents. Le bon frère Boussot y étant un jour, dit à Sa Grandeur par compasion : « Eh ! bien, Monseigneur, que voulez-vous que nous fassions ? Que mettrons-nous sur votre plaie ? » Sa Grandeur lui répondit d'un accent tout transporté et embrasé de l'amour de Dieu, et les mains jointes : « Mon frère, je ne veux que Dieu, faites tout ce qu'il vous plaira et ce que vous jugez qu'il faut faire. »

« Mais, me direz-vous, monsieur, puisque vous dites que Monseigneur était si patient, comment donc se plaignait-il, de quels termes se servait-il pour que l'on puisse juger qu'en se plaignant il souffrait patiemment ? » Voici, monsieur, ses paroles et ses termes les plus ordinaires : « O mon Dieu, que je souffre ! Ayez pitié de moi, mon Dieu ! O Dieu d'amour ! O Dieu de bonté ! O Dieu de miséricorde ! Faites-moi miséricorde, mon Dieu ! Votre sainte volonté soit faite, ô mon Dieu ! » C'étaient les plaintes ordinaires que Sa Grandeur réitérait une infinité de fois, les mains jointes et les yeux tournés vers le ciel, avec une dévotion merveilleuse, non seulement dans les violentes douleurs que lui a causées sa dernière plaie, mais encore dans toutes les grandes douleurs que je lui ai vu

souffrir journellement pendant l'espace des vingt années que j'ai eu l'honneur d'être au service de Sa Grandeur; et ces plaintes étaient plutôt des élans d'amour de Dieu et de conformité à sa sainte volonté, que de véritables plaintes.

5. La mortification au boire et au manger n'est pas le moindre point de ses vertus. Au contraire, je crois que c'en est un des plus grands, quoique bien des personnes l'aient tenu pour un homme fort difficile en ce point. Il est vrai qu'il faut avoir pratiqué et servi autant de temps que j'ai fait pour avoir bien su connaître et discerner le vrai d'avec l'apparent ; car effectivement Sa Grandeur paraissait beaucoup affecter de certains aliments, et méprisait les autres de manière à faire croire qu'il recherchait son goût ; mais il est certain qu'il ne le recherchait pas ; bien au contraire il cherchait à se mortifier en tout ; c'est de quoi j'ai autant de témoins qu'il y a eu de personnes qui lui ont préparé à manger ; et toutes conviendront avec moi qu'ils ne savaient comment assaisonner les viandes pour Sa Grandeur, parce que Sa Grandeur n'y voulait aucun assaisonnement. Chacun d'eux voulait tâcher de lui faire de bons ragoûts et de haut goût, et Sa Grandeur voulait que les viandes n'eussent aucun goût, et pour cacher sa mortification en cela, Elle se plaignait des meilleures viandes et des mieux apprêtées en disant qu'elles ne valaient rien, ce qui mortifiait extrêmement les cuisiniers, et leur faisait dire que Sa Grandeur était bien difficile. Si Sa Grandeur avait, comme bien des Saints out fait, fait paraître sa mortification et qu'elle eût déclaré que ces viandes bien apprêtées étaient bonnes, mais

qu'elle voulait s'en priver et n'en avoir que des moindres et mal apprêtées afin de se mortifier, chacun aurait applaudi à Sa Grandeur ; cela aurait calmé les esprits et aurait fait avoir à tous une grande estime de sa vertu et de sa mortification ; mais c'est ce que Sa Grandeur fuyait comme la peste, et en méprisant ainsi les bonnes viandes, elle contentait ainsi sa mortification sans qu'on s'en aperçut, en ne s'en faisant servir que de méchantes ou de moindres, et s'attirait de plus par une humilité tout admirable le mépris de plusieurs et l'estime que l'on faisait qu'Elle était très difficile. Quelqu'un rapportant souvent à Sa Grandeur que l'on disait qu'Elle était très difficile pour son manger, Sa Grandeur ne faisait autre réponse que de dire fort tranquillement et doucement qu'il fallait les laisser dire.

Mais, me direz-vous, monsieur, quelles étaient donc les viandes qu'il fallait servir à Sa Grandeur ? Tous les cuisiniers et dépensiers qui ont été au séminaire peuvent dire avec moi qu'il ne lui fallait que du bœuf puant et corrompu, et que pourvu qu'Elle en eût de tel, Elle était contente. Si on y ajoutait du veau ou des volailles, il fallait qu'elles fussent de même puantes et corrompues et propres à plutôt faire mal au cœur qu'à contenter le goût. Je l'ai vu plus de cent fois garder de la viande cuite dans sa chambre (car comme vous savez, monsieur, Sa Grandeur a toujours mangé dans sa chambre pendant les vingt dernières années de sa vie), je l'ai vu, dis-je, garder de la viande cuite 5, 6, 7, et 8 jours dans les chaleurs de l'été, et lorsqu'elle était toute moisie et pleine de vers, Elle la lavait dans de l'eau chaude ou dans du bouillon de sa

soupe et ensuite la mangeait et me disait qu'elle était très bonne. Je m'en rapporte à quiconque, et je demande : « Qui est-ce, même des plus pauvres, qui n'aimeraient pas mieux s'en passer que d'en manger de pareille ? » J'ai vu Sa Grandeur, après m'avoir fait aller à la cuisine jusqu'à deux et trois fois pour chercher d'autres viandes que celles que je lui avais apportées, je l'ai vu, dis-je, se mettre à genoux devant ces viandes et manger en cette posture ce qui était de plus méchant ; aussi dois-je avouer que Sa Grandeur ne me renvoyait pas ainsi chercher des viandes pour le désir qu'elle eût d'en avoir de meilleures, mais c'était pour me mortifier, me faire rompre ma volonté et surmonter la peine que j'avais de lui obéir quand Elle me renvoyait ainsi plusieurs fois, outre que par ce moyen Elle avait davantage de viande pour donner aux pauvres, à qui Elle donnait tous les jours une bonne partie de sa portion.

L'on pourrait m'objecter là-dessus que je veux trop donner à la vertu de Monseigneur, et que si Sa Grandeur demandait des viandes corrompues, c'est qu'elle n'avait pas de dents pour mâcher les autres. J'avoue que c'était l'excuse ordinaire de Sa Grandeur de dire que les viandes qu'elle rebutait n'étaient pas propres pour ses dents ; mais ce n'était véritablement qu'une excuse, car Sa Grandeur mangeait tous les jours de la croûte de pain beaucoup plus dure que les viandes qu'elle rebutait ; et quand elle mangeait hors le séminaire, où elle donnait par condescendance quelque chose de plus à la nature, elle mangeait des viandes les plus dures et tout nouvellement tuées aussi facilement

que les personnes qui avaient de bonnes dents. Ainsi il est aisé de se persuader que Sa Grandeur ne recherchait et ne voulait des viandes ainsi gâtées et corrompues que par un véritable et extraordinaire esprit de mortification et de pénitence. Sa Grandeur ne recherchait point non plus trop de goût dans sa soupe puisque plus de cent fois je l'ai vue y mettre une tassée d'eau chaude pour en ôter tout le goût.

Pour son boire ordinaire, ce n'était que de l'eau chaude un peu teintée de vin, et chacun sait que Sa Grandeur ne prenait jamais ni liqueurs ni vin exquis, ni aucune mixtion de sucrerie de quelque sorte qu'elle puisse être composée, soit pour boire, soit pour manger, excepté que sur les dernières années je gagnai sur Sa Grandeur de lui faire prendre tous les soirs, après son bouillon, qui était tout son souper, gros comme le pouce de biscuit dans un peu de vin pour l'aider à dormir.

En un mot, je puis dire sans exagération que toute la vie de Sa Grandeur n'était qu'un jeûne continuel, car elle ne déjeunait point et ne prenait, tous les soirs, que la valeur d'un légère collation. Et elle faisait tout son possible, nonobstant son grand âge et ses infirmités continuelles, pour observer tous les jours d'abstinence et de jeûne, tant ceux qui sont commandés par la sainte Eglise que ceux qui s'observent par dévotion dans le séminaire; et si Sa Grandeur a quelquefois cédé en cela à l'ordre des médecins et aux prières de messieurs les supérieurs du séminaire, qui jugeaient qu'Elle devait faire gras, c'était pour Sa Grandeur une grande mortification de ne se pas mortifier en cela, et ce n'était que par

une extraordinaire charité qu'Elle avait pour son cher séminaire et pour tout le Canada, qu'Elle donnait quelque chose à la nature, pour l'empêcher de mourir si tôt et pour se donner la consolation de voir tous les jours de plus en plus le règne de Dieu s'établir dans ce nouveau monde, mais très particulièrement pour empêcher de tout son pouvoir qu'il ne s'y introduisit rien de contraire à la charité et aux bonnes mœurs du christianisme.

6. Un autre point de mortification et d'humilité fort extraordinaire en une personne du rang, de la dignité, de l'âge et des infirmités de Monseigneur, est que Sa Grandeur ne m'a jamais permis, pendant toutes les vingt années que j'ai eu l'honneur d'être à son service, de faire quoi que ce soit pour son service qu'elle ne l'ait pu faire elle-même ; si bien qu'il fallait que je demeurasse les bras croisés ou que j'allasse à mon travail, pendant que Sa Grandeur faisait son feu, balayait, desservait sa table, lavait son petit meuble de table, s'habillait, se déshabillait, faisait son lit, etc. ; et c'était une mortification continuelle pour une personne un peu zélée à son service de n'y trouver presque rien à faire.

7. Pour sa patience, il ne m'appartient pas d'entamer ni de parler des sujets que Sa Grandeur a eus de la pratiquer à un souverain degré, parce que ce ne sont pas choses purement temporelles, et où il ne s'agissait que du temporel, comme pertes de biens, incendies, douleurs, etc. C'étaient plutôt des sujets de triomphe pour Sa Grandeur, que des sujets propres à lui faire de la peine, et Sa Grandeur pour toutes les pertes de bien et pour les deux incendies généraux de son séminaire, n'en perdit pas pour un

seul instant la paix, la joie, ni sa tranquillité, parce que ces accidents n'étaient pas des sujets capables d'attaquer sa patience et sa vertu, qui étaient au-dessus de tout cela. Les seuls intérêts de Dieu, de la vertu et de la religion étaient capables de l'émouvoir.

Je me sens néanmoins obligé, monsieur, par reconnaissance pour la charité que Sa Grandeur a eue pour moi, de vous dire que ce n'a pas été une petite peine à Sa Grandeur de se servir si longtemps de moi qu'elle a fait, à cause de mes indocilités, des attachements à ma propre volonté et des raisonnements contradictoires que je faisais à Sa Grandeur quand elle exigeait quelque chose de moi qui ne me plaisait pas ; toute autre patience que la sienne se serait lassée et m'aurait chassé cent et cent fois d'auprès de sa personne ; et c'est à cette patience de Sa Grandeur que j'ai l'obligation de ce que je suis non seulement resté, mais incorporé en une qualité beaucoup au-dessus de mon mérite dans sa sainte maison, et qu'elle m'a même témoigné à l'article de la mort que ce serait, si j'y persévérais fidèlement, le bien et le sujet de ma prédestination.

Mais si j'ajoutais à cela et si je racontais toutes les fois que Sa Grandeur, nonobstant ma grossièreté, mon ignorance et toutes mes mauvaises qualités, me consultait, demandait mes avis, me priait, quoique je ne fusse que son valet, me déférait et familiarisait avec moi, c'est ce qui faisait l'étonnement des personnes qui ont connu le grand mérite, les grandes lumières et la profondeur des connaissances qu'avait Sa Grandeur. C'est aussi ce que je ne puis expliquer, et quand même je le pourrais,

j'y aurais bien de la peine; car quand je pense seulement à ces manières si tendres, si charitables, si humbles et si déférantes de Sa Grandeur à mon égard, j'en ai le cœur si attendri, que je m'en expliquerais mieux par mes larmes que par mes paroles.

8. Pour ce qui regarde sa charité et ses aumônes, c'est un point que les personnes qui ont le mieux connu Sa Grandeur, auraient peine à en faire connaître toute l'étendue. J'ai autant de témoins de cette vérité qu'il y a eu et qu'il y a de personnes en Canada. C'est pourquoi je ne crois pas devoir m'étendre sur cet article qui, étant connu de tout le monde, ne peut pas être ignoré de vous seul. Je crois même que vous en diriez plus que moi, s'il vous plaisait d'en dire ce que vous en savez ; néanmoins, monsieur, comme je vous marque en cette lettre ce qui m'a édifié dans la vie et les actions de Monseigneur, je ne puis me dispenser de vous dire quelques petites particularités qui m'ont le plus touché sur ce sujet.

La première est que Sa Grandeur, nonobstant les dettes, les incendies et toutes les grandes disettes du séminaire, où elle avait la meilleure part, ne manquait pas de donner aux pauvres, tous les ans, la valeur de quinze cents et deux mille livres.

La seconde est que Sa Grandeur refusait tout net de me donner même cinq sous quand j'en avais besoin pour acheter quelque chose qui lui était nécessaire, et aurait mieux aimé s'en passer que de faire cette petite dépense ; mais quand il s'agissait d'acheter des étoffes ou des couvertes pour donner aux pauvres, les cent, deux cents et trois cents écus ne

lui faisaient pas plus de peine à donner qu'une épingle; et même il est à remarquer que Sa Grandeur nageait de joie et de contentement quand Elle faisait ces dépenses pour les pauvres.

La troisième est qu'à notre second incendie, où le séminaire se trouva en un si pauvre état qu'il n'avait pas seulement cent écus, qui étaient nécessaires pour faire couvrir grossièrement toutes les murailles et les voûtes du séminaire brûlé, Sa Grandeur ayant cette somme, et n'ayant presque plus d'étoffe pour donner aux pauvres, de crainte que nos messieurs ne la lui demandassent pour faire ces couvertures, Elle m'envoya secrètement acheter cent peaux de chevreuil à 3 liv. 5 la pièce, pour les donner aux pauvres, au lieu d'étoffe, et me donna pour les payer 525 liv. avec plus de joie, qu'un pauvre ne les aurait reçus par aumône.

La quatrième est que Sa Grandeur ne se contentait pas de soulager les pauvres dans leurs besoins corporels, elle voulait encore que ses aumônes remédiassent aux besoins de leur âme et leur fussent une aide pour aimer Dieu et éviter le péché, car elle avait exprès acheté quatre-vingts couvertes de 14 liv. la pièce pour en fournir aux pauvres familles chargées d'enfants, afin de les obliger à faire coucher les garçons séparément des filles, et pour empêcher que les pères et les mères ne fissent coucher avec eux leurs enfants, ce qu'ils étaient obligés de faire faute de couvertes, et par là Sa Grandeur ôtait à ces enfants l'occasion de connaître et ensuite de commettre le péché le plus dangereux au Canada; et elle ne voulait pour quoi que ce fût, donner de ces couvertes pour d'autres besoins ou d'autres sujets que ceux-là.

La cinquième est que Sa Grandeur, l'automne dernier avant sa mort, se voyant sans avoir de quoi faire l'aumône, elle fit tout son possible pour en avoir du séminaire; mais le séminaire étant lui-même à l'extrémité, n'ayant pas la moitié de ses besoins les plus essentiels, et ne pouvant rien donner à Sa Grandeur pour faire ces aumônes (car ça toujours été Elle qui les a distribuées de ses propres mains), Elle me dit d'une manière fort triste et fort touchante, qu'elle ne pouvait pas vivre longtemps si elle n'avait pas de quoi donner aux pauvres; et effectivement Sa Grandeur n'a plus vécu que six mois après, et elle s'est trouvée si dénuée des biens de ce monde, qu'elle n'avait pas en mourant la valeur d'un sou dont elle pût disposer en faveur des pauvres.

9. Elle était elle-même réduite dans la plus grande et la plus parfaite pauvreté que l'on puisse souhaiter.

Quelques mois avant sa mort je vis encore dans le fond de sa casette un petit couteau de cinq ou six sous. Je le demandai à Sa Grandeur, et Elle me le donna, mais d'une manière et d'un ton à me tirer les larmes des yeux. « Mon enfant, me dit-Elle, si je possède encore ce couteau, je vous le donne de bon cœur, afin de ne posséder plus rien sur la terre, et que je sois entièrement dégagé de tous les liens de ce monde. »

En vérité, monsieur, je ne puis pas bien comprendre comment Sa Grandeur, en me donnant ce couteau, me dit qu'Elle ne possèderait plus rien sur la terre, car quoique je lui aie souvent vu de grosses sommes d'argent, il en était assurément plutôt le

dépositaire que le propriétaire, parce que je ne lui ai jamais vu employer un sou pour le soulagement, l'entretien ou les besoins de sa personne; Elle les employait toutes en aumônes et en œuvres pieuses, et quand Elle avait besoin de quelque chose comme habit, linge, Elle le demandait au séminaire comme le moindre de ses ecclésiastiques; et je n'appelle point cela posséder quelque chose. Sa Grandeur était de plus fort pauvre dans ses habits, et j'avais peine à l'empêcher de s'en servir, quoiqu'ils fussent fort vieux, sales et rapiécés. Pendant vingt ans, Elle n'a eu que deux soutanes d'hiver, qu'Elle a laissées en mourant, l'une encore très bonne, et l'autre toute rase et rapiécée; Elle n'a eu pendant ces vingt ans qu'une seule paire de culottes de peau, qu'Elle a aussi laissée fort grasse et rapiécée.

En un mot, il n'y avait personne au séminaire plus pauvre en habits et qui les épargnât plus que Sa Grandeur. Elle avait même une estime toute particulière pour les personnes qu'elle voyait dans le séminaire pratiquer la pauvreté, surtout dans le vivre et dans les habits; et Elle ne supportait qu'avec peine ceux qu'elle voyait rechercher trop d'ajustement, de propreté affectée et de délicatesse dans leurs habillements; ce qu'Elle m'a témoigné plusieurs fois.

Une année, ayant demandé en France du camelot pour lui faire un habit d'été, on lui en envoya de très beau et qui coûtait cher ; mais Sa Grandeur ne voulut point s'en servir ; elle le donna à l'église, pour faire un ornement violet, et en fit redemander d'autre de trente sous l'aune: c'était de celui dont

Sa Grandeur s'était toujours habillé en France et en Canada pour les habits d'été.

10. Je n'ai garde, monsieur, d'entreprendre de parler de la haute contemplation et de l'union continuelle que Monseigneur avait avec Dieu. Ce sont pour moi lettre close, et je dois bien me contenter d'admirer ces voies sublimes et élevées dans lesquelles Dieu a conduit Sa Grandeur, et me restreindre à ne dire que quelques mots des choses qui sont selon ma portée. Outre ce que je vous ai déjà marqué du zèle de Sa Grandeur et sa ferveur à dire la sainte messe et assister aux offices de la Cathédrale, nonobstant ses plaies et ses infirmités, et de son exactitude à s'acquitter de toutes ses prières et exercices de dévotion tous les soirs avant de se coucher, quelque tard qu'il fût, et quelques embarras et affaires qu'elle ait eus.

C'était chose admirable de voir :—1. Son assiduité à assister aux enterrements de toutes les personnes qui mouraient dans Québec, et son exactitude à offrir le saint sacrifice de la messe pour le repos de leur âme aussitôt qu'Elle avait appris leur trépas; 2. Sa devotion à recevoir et conserver les rameaux bénits, à baiser son crucifix, la figure de la sainte Vierge qu'il portait toujours sur lui et mettait la nuit sur son chevet, la chaînette de l'esclavage et son scapulaire qu'il portait sur lui ; 3. Son respect et sa vénération pour les reliques des saints, le plaisir qu'elle prenait à lire tous les jours dans la vie des saints et à s'entretenir de leurs actions héroïques ; 4. Le saint et continuel usage qu'Elle faisait de l'eau bénite, en prenant à tout bout de champ dans le cours de la journée et à toutes les fois qu'Elle

se réveillait la nuit, venant très souvent de son jardin à sa chambre exprès pour en prendre, en portant sur Elle dans un petit bénitier d'argent qu'Elle avait fait faire exprès, lorsqu'Elle allait à la campagne ; et Sa Grandeur avait un si grand désir que tout le monde en prît, qu'Elle avait un soin tout particulier de voir elle-même tous les jours s'il y en avait dans les bénitiers de l'église, d'y en mettre quand il y en manquait, et pendant l'hiver, de peur que ces bénitiers ne gelassent trop fort, et qu'on n'en pût point prendre en entrant et sortant de l'église, elle les apportait Elle-même auprès de notre poêle tous les soirs et les rapportait le matin à quatre heures quand Elle allait ouvrir les portes; 5. L'aversion qu'Elle avait des moindres choses qui pouvaient tant soit peu ternir le lustre et la pureté de son âme, ce qui le portait à se confesser tous les jours avant de dire la sainte messe; 6. Enfin son exactitude à faire tous les jours sa préparation à la mort, et être soumise et disposée à toute heure et à tout moment à subir ce passage si redoutable: ce qu'Elle témoignait avec joie toutes les fois qu'on lui parlait de la mort, et du temps qu'Elle pouvait encore vivre.

Voilà, monsieur, une partie des menues et ordinaires actions, et traits de ferveur, de dévotion et de pénitence que j'ai vu pratiquer journellement à Monseigneur pendant les vingt années, depuis sa démission de son Evêché jusqu'à sa mort, que Dieu m'a fait la grâce d'être au service de Sa Grandeur; et c'est ce qui a été le sujet de l'estime, du respect et de la vénération que j'ai eue et que je conserverai jusqu'à la mort pour sa sainte personne.

C'est ce qui m'a souvent ravi et transporté d'admiration, et c'est même ce que j'ai vu transporter et ravir Monsieur de Champigny durant qu'il était intendant du Canada, et qu'il voyait Sa Grandeur dans ses maladies se coucher et se traiter comme une personne de la plus basse condition, « Elle (ce me disait mon dit sieur de Champigny dans son admiration), qui, si Elle était restée dans le monde et à la cour, aurait possédé par son mérite et ses rares qualités les premières charges de l'Etat. » C'est aussi ce qui a souvent surpris et ravi Monsieur de Sarazin, médecin, comme il me l'a témoigné plusieurs fois, lorsqu'il le venait visiter dans ses maladies.

Et c'est ce qui m'a excité à prendre la résolution dès les premières années que j'ai été auprès de Sa Grandeur, de ramasser tout ce que je pourrais qui ait appartenu à sa sainte personne, et depuis son trépas à tremper des linges dans son sang, lorsqu'on l'a ouvert, à enlever quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine, et à couper ses cheveux et conserver ses habits, et tout cela pour servir de très précieuses reliques.

Je crois, monsieur, que vous et toutes les personnes bien intentionnées approuverez mon procédé en cela, comme effectivement plus de trois mille personnes de toutes sortes d'états et conditions l'ont déjà approuvé en Canada, en demandant avec empressement et s'estimant bien heureux d'avoir de petites parcelles du dit linge et de ces précieux restes de mon dit Seigneur, qu'ils portent sur eux avec respect et dévotion. Des capitaines même et officiers de troupes ont fait faire exprès des reli-

quaires d'argent pour y en enfermer et les porter sur eux, étant mus à cela par l'idée et l'estime générale que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de mon dit Seigneur, et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités, par l'invocation de mon dit Seigneur, en s'appliquant des dites reliques ou les portant sur eux.

Je me flatte même, monsieur, que vous accepterez de bon cœur ce que je vous envoie de ces précieux restes de Sa Grandeur (1), et que vous les recevrez comme un riche héritage et une sainte marque de l'affection sincère et du profond respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et

très obéissant serviteur,

Fr. H. Houssart.

---

[1] D'après ce passage, il semblerait que c'est M. Tremblay lui-même qui fit la distribution des reliques de Mgr de Laval envoyées en France, et en donna tout spécialement aux membres de la famille Montmorency-Laval.

VI

LETTRE DU P. GRAVIER À MGR DE LAVAL (1)

(*Relations des Jésuites, edit. Burrows*)

Monseigneur, Je supplie Votre Grandeur de me pardonner la liberté que je prends de lui demander encore sa bénédiction, qui m'attirera celle de Dieu pour arriver heureusement à ma chère mission après un si long exil. Rien ne me l'a plus adouci, monseigneur, que la bonté que Votre Grandeur a eue de vouloir bien me témoigner dans les visites que j'ai pris la liberté de lui rendre, qu'Elle y prenait part. Si Mgr de Québec a pour nous les mêmes sentiments, comme nous l'espérons tous, nous ferons nos fonctions dans nos missions outaouaises plus paisiblement que nous n'avons fait depuis quelques années, et nous serons à couvert des menaces que nous fait M. le comte de Frontenac, de nous chasser de nos missions, comme il a déjà fait de celle de l'Ange-Gardien des Miamis, à Chicago, dont Mgr de Québec m'a confié le soin par ses patentes en me confiant le soin des missions des Illinois, des Miamis et des Sioux, et confirmant le pouvoir que Votre Grandeur avait donné au P. Marquette et au P. Allouez, qui sont les premiers missionnaires de ces nations du Sud. Si M. le comte de Frontenac

[1] Nous donnons ici cette lettre, parce qu'outre les beaux sentiments qu'elle exprime, c'est le seul document, à notre connaissance, qui fasse mention du Jubilé Sacerdotal de Mgr de Laval.

a appris que dans nos missions nous ayons fait quelque chose d'indigne de notre ministère, il a bien pu s'adresser à Mgr l'Evêque ou à son grand vicaire; mais il n'a pu que par violence nous chasser de notre mission de Chicago ; et nous espérons que Mgr de Québec ne souffrira pas une telle violence si préjudiciable à son autorité, et que si Votre Grandeur veut bien lui en parler, il rétablira et confirmera le P. Pinet dans sa mission, pour y continuer ses fonctions qu'il a si heureusement commencées.

Au reste, je ne dois pas attendre que le beau ciboire dont Votre Grandeur fait présent à la mission des Illinois soit fait, pour l'en remercier au nom de ces pauvres sauvages. C'est votre mission, monseigneur, puisqu'elle est sous la protection de l'Immaculée Conception de Notre-Dame, que Votre Grandeur a choisie pour le jour de son sacre, et qu'elle a prise pour la patronne de tout son diocèse: et le P. Marquette ne pouvait rien faire de plus conforme à l'intention de Votre Grandeur que de mettre la mission des Illinois sous la protection de l'Immaculée Conception de Notre-Dame: et quoique vous ayez toujours été le père de toutes nos missions, celle-ci, monseigneur, vous doit être attachée tout particulièrement, et parce que c'est la mission de l'Immaculée Conception de la Vierge, et par le beau présent que vous lui faites.

Ne doit-on pas croire que le ciboire que Votre Grandeur lui donne est d'un grand prix, puisqu'il faut fondre toute sa vaisselle d'argent pour le faire? Aussi nous sera-t-il infiniment précieux, et nous ne pourrons rien avoir dans nos missions que nous

estimions davantage. Une écuelle qui vous avait servi si longtemps, monseigneur,—car c'est là toute votre vaisselle d'argent, avec une petite tasse,—ne devait être appliquée qu'aux saints autels, et l'on ne devait pas la destiner à d'autres usages sans la profaner: et à proportion que le nombre des communiants augmentera dans cette mission, le nombre de ceux qui prieront Dieu pour Votre Grandeur pour avoir logé le Sauveur du monde dans un si beau ciboire, augmentera aussi: et puisqu'Elle a bien voulu me promettre un Soleil pour exposer le saint Sacrement à la vénération de ces pauvres Sauvages, nous vous serons redevables, monseigneur, de tous les actes d'adoration que Jésus-Christ recevra au bout du monde parmi les Illinois.

Quelque attache que j'aie pour ma mission, j'avoue que je ferais encore volontiers le voyage des Outaouais à Québec pour assister à la messe de la cinquantième année de votre sacre, monseigneur, comme j'ai eu le bonheur d'assister à celle de votre prêtrise: et je ne puis rien dire à tous nos Pères des Outaouais de plus consolant, dans les persécutions que nous souffrons, que de les assurer que Votre Grandeur se porte bien, qu'Elle nous continue toujours ses bontés, que nous vivons avec tous les messieurs de votre Séminaire dans une parfaite union, et que vous nous regardez toujours, monseigneur, comme vos enfants. Je suis dans un profond respect, de Votre Grandeur, monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur et fils en N.-S.,

JACQUES GRAVIER, S. J.

A Ville-Marie,
le 17e septembre 1697.

VII

Décret de la S. Congrégation des rites pour l'introduction de la cause de canonisation de Mgr de Laval

(*Traduit du latin*)

Issu d'une illustre et très noble famille du diocèse de Chartres, François de Montmorency-Laval, cédant à l'ardent amour dont il brûlait pour les âmes, après avoir renoncé aux avantages et aux plaisirs que lui offrait sa patrie, entreprit un long voyage par delà les mers, et se rendit dans l'Amérique septentrionale pour y répandre les lumières de l'Evangile et rendre aux habitants de ces contrées, depuis longtemps captifs dans l'empire des ténèbres, la liberté des enfants de Dieu. Dans l'accomplissement de cette mission, que l'autorité légitime lui avait confiée, à quels travaux ne se livra-t-il pas, quels dangers ne dut-il pas affronter, et cela pendant cinquante années consécutives de sa vie !

Après avoir converti à la foi chrétienne les peuplades de ce pays qu'on appelle la Nouvelle-France, il eut le bonheur de jeter les fondements de l'Eglise canadienne ; et ce fut lui, aussi, que le saint-siège, reconnaissant ses mérites, désigna pour en être le premier évêque. Riche de toutes les grâces dont le Ciel l'avait comblé, il rendit le dernier soupir en l'année 1708, âgé de plus de quatre-vingts ans, et laissant après lui la réputation d'un grand saint.

Cette réputation de sainteté, appuyée, dans la suite, de prodiges que l'on disait accomplis par Dieu, grâce à son intercession, bien loin de s'éclip-

ser, s'est conservée dans son éclat jusqu'aux temps actuels. Aussi l'autorité ordinaire du lieu crut enfin le temps venu de procéder à un examen touchant la sainteté, la vie, les vertus et les miracles de Mgr de Laval. Cet examen terminé, on le soumit à la Sacrée Congrégation des Rites, et Notre Saint-Père le Pape Léon XIII voulut bien permettre qu'on agitât, dans la Congrégation ordinaire des Rites Sacrés, sans l'intervention ni le vote des consulteurs, la question de la signature de la Commission pour l'introduction de la Cause du dit Serviteur de Dieu, bien que les dix années à partir du jour de la présentation du procès d'information devant la Congrégation ne fussent pas encore expirées, et qu'on n'eût pas encore examiné les écrits du Serviteur de Dieu.

En conséquence, et sur les instances du R. P. François-Xavier Cazenave, procureur général du séminaire des Missions-Etrangères à Paris, et postulateur dans cette Cause, l'Eme et Rme Seigneur cardinal Lucide-Maria Parrocchi, évêque d'Albano, considérant les lettres postulatoires de plusieurs vénérés prélats et d'un grand nombre d'autres personnages marquants tant dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique, proposa, dans une assemblée ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue au Vatican le jour mentionné plus bas, la discussion de la question suivante, à savoir : *Faut-il signer la Commission d'introduction de la Cause dans le cas présent, et à l'effet dont il s'agit ?*

Et la même Sacrée Congrégation, ayant tout bien pesé, après avoir entendu et lu les remarques du R. P. D. Augustin Caprara, promoteur de la Sainte

Foi, crut devoir répondre : *Affirmativement,* ou *il faut signer la Commission, si c'est le bon plaisir du Saint-Père.* 23e jour d'août 1890.

Sur quoi, le soussigné, cardinal préfet de la dite Sacrée Congrégation, ayant fait rapport à Notre-Saint-Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté, le 24 septembre de la même année, ratifia et confirma la décision de la Sacrée Congrégation, et signa de sa propre main la Commission d'introduction de la Cause du vénérable serviteur de Dieu, François de Montmorency-Laval.

C. Card. Aloisi-Masella,
Préfet S. C. R.

L. † S.

Vincent Nussi,
Secrétaire S. C. R.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Préface..... IX
Lettre du Cardinal Rampolla à l'auteur..... XI

CHAPITRE I—Naissance de Mgr de Laval..... 1
CHAPITRE II.—Au Collège de La Flèche..... 17
CHAPITRE III.—Mgr de Laval, archidiacre d'Evreux.—A l'Ermitage de Caen..... 41
CHAPITRE IV.—Vicaire apostolique du Canada. 63
CHAPITRE V.—Mgr de Laval et M. d'Argenson. 81
CHAPITRE VI.—Mgr de Laval et la traite de l'eau-de-vie..... 105
CHAPITRE VII.—Premier voyage de Mgr de Laval en France..... 117
CHAPITRE VIII.—Mgr de Laval et M. de Mésy 135
CHAPITRE IX.—La dîme..... 157
CHAPITRE X.—Le Séminaire de Québec..... 171
CHAPITRE XI.—Mgr de Laval et M. de Tracy.. 191
CHAPITRE XII.—Mgr de Laval et les dévotions canadiennes..... 215
CHAPITRE XIII.—La traite de l'eau-de-vie.—Les Récollets au Canada..... 231
CHAPITRE XIV.—Deuxième voyage de Mgr de Laval en France..... 247
CHAPITRE XV.—Mgr de Laval et Frontenac.... 263
CHAPITRE XVI.—Mgr de Laval et Montréal.... 281
CHAPITRE XVII.—M. Dudouyt, agent de Mgr de Laval à Paris..... 299

PAGE

CHAPITRE XVIII.—Troisième voyage de Mgr de Laval en France.—Dernières années d'administration 317
CHAPITRE XIX.—Mgr de Laval se démet de son évêché..... 339
CHAPITRE XX.—Mgr de Laval après sa démission..... 359
CHAPITRE XXI.—Dernières années de Mgr de Laval.—Sa mort..... 387

APPENDICE

I.—Date de la naissance et de la prêtrise de Mgr de Laval..... 403
II.—Informations canoniques sur Mgr de Laval 405
III.—Mgr de Laval a-t-il été à Rome ?..... 416
IV.—Catherine de Tégakouïta..... 417
V.—Lettre du Frère Houssart 419
VI.—Lettre du Père Gravier à Mgr de Laval... 444
VII.—Décret de la S. Congrégation des Rites pour l'introduction de la cause de canonisation de Mgr de Laval..... 447

Laval-Montmorency, François de,Bp. 82676 HEcclC. B
L

Author Gosselin, Auguste

Title Le Vénérable François de Montmorency Laval.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU